

Revue semestrielle

RECHERCHES ET ETUDES CAMEROUNAISES

Sommaire

Roland DIZIAIN
Andrée CAMBON †

Etude sur la population
du quartier New-Bell
à Douala
1956-1962

1960

3 - Numéro spécial

INSTITUT DE RECHERCHES
SCIENTIFIQUES DU CAMEROUN
B.P. 193 Yaoundé

INSTITUT DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES DU CAMEROUN

I. — **L'I.R.CAM** publie un *Bulletin Semestriel* (format 17 × 24,5), aux numéros duquel peuvent s'ajouter un ou plusieurs *Numéros Hors Série*, de même présentation que le *Bulletin*, et ne comprenant qu'une étude dépassant largement le cadre d'un article. Les uns et les autres sont destinés à l'impression de travaux inédits concernant le Cameroun.

Bien que les articles ou études soient publiés sous la responsabilité de leurs auteurs, la Rédaction se réserve le droit de refuser les manuscrits dont la valeur scientifique ou technique, ou l'intérêt réel d'information, ne lui paraîtraient pas suffisants.

II. — L'auteur d'un article (à l'exclusion des notes ou comptes rendus bibliographiques) ou d'une étude donnant lieu à un numéro hors série, recevra gratuitement quinze exemplaires du *Bulletin* ou du numéro hors série.

Les tirés à part, éventuellement demandés par un auteur au moment du dépôt d'un manuscrit, lui seront facturés.

En principe, les épreuves en placards seront remises aux auteurs pour corrections ; mais, si ces derniers ne peuvent être atteints que dans des délais risquant de retarder la publication du numéro en cours, ou si les épreuves ne sont pas retournées d'urgence par les auteurs, la Rédaction se réserve le droit de procéder à la correction d'office.

III. — **PRESENTATION DES MANUSCRITS.** — Ceux-ci seront dactylographiés au recto seulement de feuilles libres ; pour la clarté et la commodité d'éventuelles corrections, on respectera un espacement convenable entre les lignes (un interligne au moins) et une marge à gauche de quatre centimètres.

Les dessins ou photographies seront numérotés, ainsi que leurs emplacements nettement indiqués dans le texte, ou hors texte.

Les dessins, remis en même temps que le manuscrit, seront définitifs et exécutés à l'encre de Chine noire sur papier fort blanc, bristol ou calque.

Les épreuves photographiques (positives) seront noires et de bonne intensité.

Chaque dessin coté ou micrographique sera accompagné d'une échelle graphique portée sur le document ; les légendes seront fournies sur feuilles séparées.

**

Un sommaire indiquant les parties, chapitres et paragraphes, sera joint au manuscrit ; à titre indicatif, l'auteur pourra y porter les indications typographiques suivantes :

en *italique* : souligner d'un trait droit,

en **PETITES CAPITALES** : souligner de deux traits droits,

en **CAPITALES** : souligner de trois traits droits,

en **CAPITALES GRASSES** : souligner de deux traits tremblés,

en **romain gras** : souligner d'un trait tremblé.

N. B. : Le remboursement de certains frais de reproduction spéciale d'illustrations dans le corps de l'article ou en hors-texte (par exemple : planches en couleurs), pourra être demandé aux auteurs.

**

Roland DIZIAIN

Andrée CAMBON †

**ÉTUDE SUR LA POPULATION
DU QUARTIER NEW-BELL
A DOUALA**

1956
1962

A la mémoire d'Andrée CAMBON,
Assistante sociale, attachée à la Section
de Nutrition de l'I.R.C.A.M.,

qui a apporté à la réalisation de cette étude le concours infiniment précieux de sa longue expérience des problèmes sociaux africains.

Elle avait vécu un temps au cœur même de New-Bell ; elle y était revenue mener de délicates enquêtes alimentaires. Connue de beaucoup, elle pouvait s'exprimer aussi dans la langue d'un bon nombre d'habitants de ce quartier.

Ce qui la caractérisait mieux encore, c'était un dynamisme souriant à la mesure d'une conscience professionnelle qui s'inspirait d'un très haut idéal.

Je ne pouvais trouver meilleur guide, conseillère plus avisée, qui fût également au fait des méthodes scientifiques d'investigation en matière de sciences humaines.

Le 18 avril 1955 au soir, elle devait disparaître avec l'avion qui la ramenait d'un court voyage à Yaoundé, d'un voyage volontairement abrégé pour reprendre plus vite sa part de l'ouvrage.

Son très vivant souvenir n'a cessé de m'accompagner dans la poursuite et l'achèvement de ce travail que nous devons signer ensemble. Je ne doute pas que, présente, elle eût contribué à atténuer la sécheresse de ces pages.

Nous prions les personnalités administratives qui nous ont encouragés dans l'accomplissement de notre enquête, et tout spécialement M. le Chef du Service de la Statistique, dont les conseils nous furent de constants appuis, MM. les Chefs Supérieurs des Etrangers à Douala et MM. les Chefs de Quartier, ainsi que toutes les personnes qui nous ont réservé le meilleur accueil, de bien vouloir trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous nous faisons un devoir particulièrement agréable de remercier aussi nos enquêteurs, enquêteuses et interprètes pour la qualité de leur collaboration si confiante et pour leur attachement à l'intérêt de notre travail.

NOTE DE L'AUTEUR

Cette étude a reçu une première diffusion en 1957, sous forme ronéotypée, par les soins de l'O.R.S.T.O.M. et dans la limite d'une centaine d'exemplaires.

Leur épuisement rapide et les regrets qu'on a bien voulu en exprimer ont incité l'Institut de Recherches Scientifiques du Cameroun à lui consacrer la présente publication hors série de « Recherches et Etudes Camerounaises », dans l'espoir que cet ouvrage rendra encore quelque service dans l'approche géographique et sociologique des problèmes urbains au Cameroun.

A de minimes détails près, sa rédaction de 1956-1957 n'a pas été modifiée ; quelques notes ont été ajoutées ainsi qu'un chapitre d'actualité : « Remarques sur l'évolution du Problème de New-Bell depuis 1955 », illustré d'une carte.

TABLE DES TITRES

<i>Le problème de New-Bell</i>	9
<i>Méthode d'enquête</i>	10
La surface, l'information, p. 11 ; formation des enquêteurs, les formulaires, p. 12 ; réussite et échecs, p. 14.	

PREMIERE PARTIE — DEMOGRAPHIE

CHAPITRE I. — <i>Les effectifs</i>	15
Evaluation de l'effectif total, p. 15 ; accroissement de la population, ancienneté de l'établissement à Douala, p. 16 ; origine des immigrés, p. 19 ; composition ethnique de la population, p. 23.	
CHAPITRE II. — <i>Composition de la population par sexes et âges</i> ..	28
Le rapport des sexes, p. 28 ; la répartition par âges, p. 30 ; femmes et enfants pour dix hommes, p. 34.	
CHAPITRE III. — <i>Etat matrimonial</i>	35
Etat matrimonial global, p. 35 ; les hommes, p. 36 ; monogamie et polygamie, p. 39 ; les femmes, p. 40 ; état matrimonial des femmes à leur arrivée à Douala, p. 42.	
CHAPITRE IV. — <i>Les enfants et la famille</i>	44
Répartition des ménages par nombre d'enfants, p. 44 ; répartition des familles monogamiques et polygamiques par nombre d'enfants, p. 45 ; répartition des ménages à une épouse par nombre moyen d'enfants selon l'ethnie, p. 46 ; nombre moyen d'enfants pour dix ménages, p. 48.	
CHAPITRE V. — <i>Instruction</i>	50
Les écoliers, p. 50 ; fréquentation scolaire par ethnie, p. 51 ; les adultes, p. 52 ; répartition des hommes adultes selon l'instruction par classes d'âge, p. 52 ; répartition des femmes adultes selon le degré d'instruction par classes d'âge, p. 53 ; hommes adultes selon le degré d'instruction par groupe ethnique, p. 54 ; répartition par ethnie et par âge des hommes sachant lire et écrire le français, p. 55 ; répartition des femmes adultes selon le degré d'instruction, par groupe ethnique, p. 56 ; proportion par ethnie et par âge des femmes sachant lire et écrire le français, p. 56.	

II^e PARTIE

LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET L'EMPLOI

CHAPITRE VI. — <i>Les professions</i>	59
Répartition des hommes par profession, p. 60 ; répartition professionnelle des hommes arrivés depuis deux ans au moins, p. 66 ; répartition des hommes par profession selon les niveaux d'âge, p. 68.	
CHAPITRE VII. — <i>Professions et ethnies</i>	74
Répartition proportionnelle des hommes par profession dans les principaux groupes ethniques, p. 75 ; les Haoussa, p. 78 ; originaires de la Nigéria du Sud et du Cameroun britannique, p. 79 ; les Bamiléké, p. 80 ; les Yaoundé, p. 85 ; les Bassa, p. 88 ; les gens du Mbam, p. 90 ; les Bainoun, p. 92 ; les gens de l'Est, p. 92 ; les Duala, p. 92.	
CHAPITRE VIII. — <i>Les secteurs d'emploi</i>	94
Les secteurs patronaux, p. 94 ; les secteurs d'activité, p. 98.	
CHAPITRE IX. — <i>Le chômage</i>	104
Les non-travailleurs, p. 104 ; chômeurs par professions, p. 106 ; les chômeurs dans les principaux groupes ethniques, p. 108.	
CHAPITRE X. — <i>Professions et niveaux estimés de revenu</i>	110
Hommes par niveaux estimés de revenu, p. 112 ; hommes par âges et par niveaux estimés de revenu, p. 116 ; niveaux estimés de revenu par ethnies, p. 118 ; niveaux estimés de revenu et charges familiales, p. 122 ; niveaux estimés de revenu et charges familiales par ethnies, p. 134.	
CHAPITRE XI. — <i>Les professions féminines</i>	139
Situation de famille des femmes adultes, p. 139 ; femmes exerçant une profession, p. 140 ; les métiers féminins, p. 140 ; professions des femmes selon l'ethnie, p. 142.	

III^e PARTIE. — L'HABITAT ET L'ESPACE

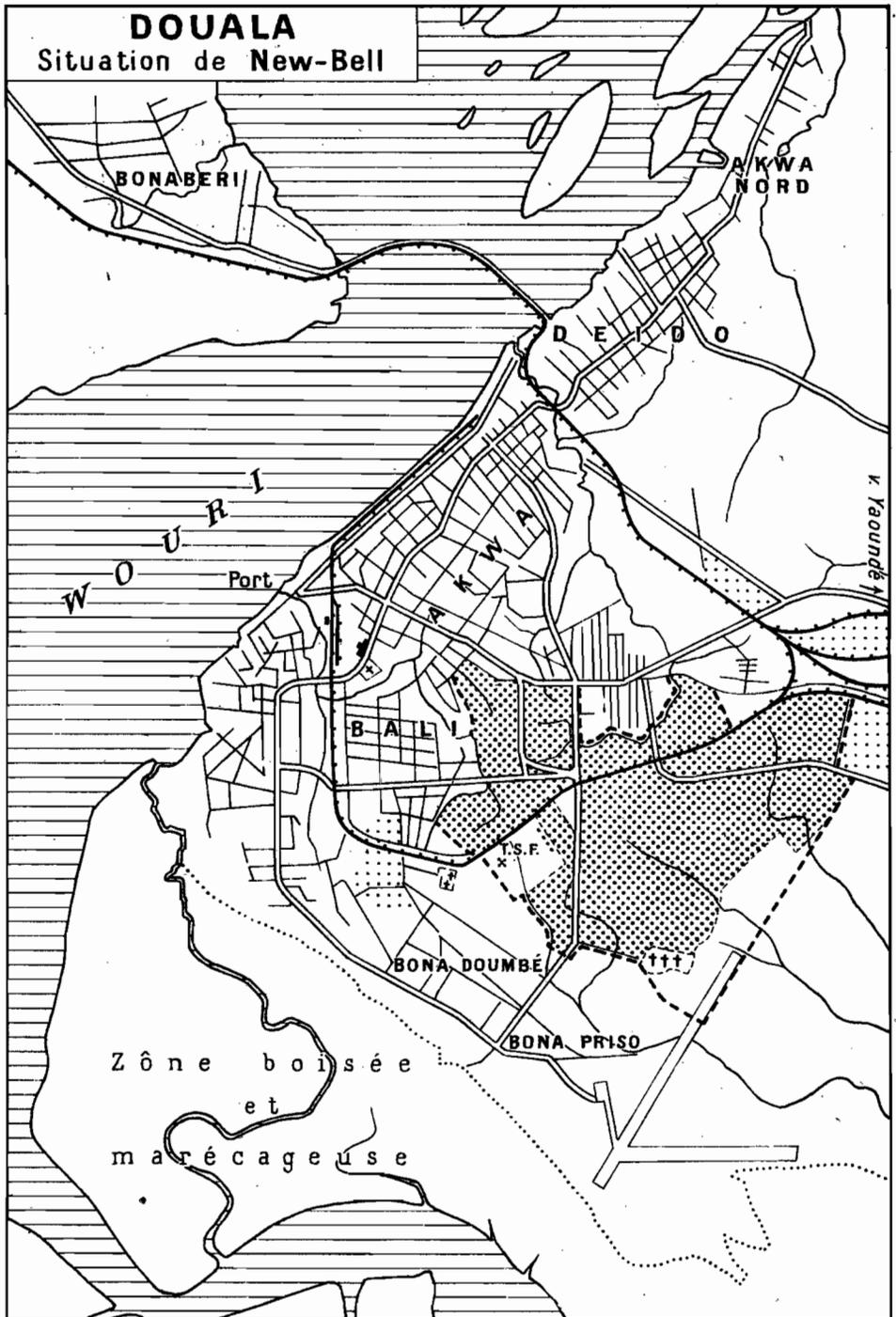
CHAPITRE XII. — <i>Le logement</i>	146
Répartition des hommes d'après le titre d'occupation du logement, p. 147 ; mode d'acquisition de la case, p. 148 ; titre d'occupation du logement et niveau de revenu chez les hommes, p. 149 ; titre d'occupation du logement et état matrimonial, p. 149 ; répartition des hommes d'après le	

titre d'occupation du logement par groupes ethniques, p. 152 ; répartition de la population totale d'après le titre d'occupation du logement du chef de famille, p. 159 ; répartition de la population totale d'après le titre d'occupation du logement du chef de la famille dans les principaux groupes ethniques, p. 160.

CHAPITRE XIII. — <i>Les densités</i>	168
L'occupation du sol et la densité des habitants, p. 168 ; densités et ethnies, p. 173 ; nombre moyen de personnes par habitation, p. 178 ; densité des habitations à l'hectare, p. 181.	
CHAPITRE XIV. — <i>Le degré d'urbanisation</i>	185
La question posée, p. 185 ; les réponses, p. 185 ; les réponses selon l'ethnie, p. 186 ; par professions, p. 187 ; selon l'âge, p. 188 ; selon le titre d'occupation du logement, p. 190.	
<i>Conclusion</i>	192
<i>Remarque sur l'évolution du problème de New-Bell depuis 1955</i> ..	201

TABLE DES CARTES

I. — DOUALA. Situation de New-Bell	8
II. — RÉPARTITION DE LA POPULATION DE NEW-BELL par subdivision ou pays de naissance	21
III. — PYRAMIDES D'AGES DE LA POPULATION DE NEW-BELL	31
IV. — NEW-BELL. Densité de la population à l'hectare	170
V. — ESPACE HABITÉ DE NEW-BELL	171
VI. — IMPLANTATION DES PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES ...	176-177
VII. — NOMBRE MOYEN de personnes par habitation, densité des cases à l'hectare	182



 *Ville Européenne et quartiers Douala.*

 *Espace habité et* } **New-Bell**
 - - - - *Limite de*

 *Industries, Entrepôts, ou ateliers.*

 *Axes principaux.*

 *Voie ferrée.*

Echelle: 1/50.000

0 500 1000 M.

Le problème de New-Bell

New-Bell est le quartier de Douala où réside la très grosse majorité des immigrés ethniquement étrangers à la population autochtone Duala, mais qui constituent l'essentiel de la main-d'œuvre appelée par le développement de la ville.

Il forme, en arrière de la ville européenne et des quartiers duala (1), étirés le long du Wouri, une troisième zone résidentielle qui, n'étant l'absence de fonction urbaine propre, ferait plutôt figure de ville dans la ville. C'est en tout cas, par son effectif, un quartier disproportionné aux autres, qui groupe plus de la moitié de toute la population de la Région du Wouri, et les deux tiers de celle de la ville proprement dite.

Son périmètre, tracé sur le domaine coutumier des Duala, — surtout celui des Bell —, en a été soustrait dès la période allemande pour en faire une zone franche, libre à l'installation des « étrangers ». Il est possible, voire probable, que les autorités allemandes aient prévu, en fonction du développement de la ville, l'ouverture de nouveaux espaces qui fussent peut-être devenus New-Akwa, New-Deido, à la lisière des autres quartiers duala. Avec le Mandat français, il n'en fut plus question.

Or, le paysage actuel de New-Bell, tel qu'il apparaît au survol ou au visiteur, révèle un double problème d'espace et d'aménagement.

Une accélération considérable de l'immigration dans ces dix dernières années a poussé l'occupation du sol jusqu'aux limites extrêmes de l'habitabilité ; l'aire habitée est désormais ceinturée de toutes parts, soit par les quartiers duala et par les lotissements, soit par l'emprise de l'infrastructure moderne : aéroport, station de T.S.F., chemin de fer. Cette occupation s'est accrue ensuite en densité jusqu'à un degré de contiguïté excessif des cases dans la plupart des quartiers. La densité moyenne des habitants à l'hectare y est au moins de trois à quatre fois supérieure à celle des quartiers duala.

D'autre part, si l'installation dans cette zone franche est libre à qui-conque y veut construire sa case, la communauté duala n'a jamais consenti, en fait, à abandonner ses droits collectifs sur le sol. Sauf le cas

(1) Pour la transcription des noms de population, nous avons respecté l'orthographe phonétique internationale en nous inspirant notamment de l'exemple fourni par Mme Dugast, dans « Inventaire des Populations du Sud-Cameroun ». Nous avons cependant fait des entorses à cette règle en faveur de certains noms dont l'usage français a consacré l'orthographe de façon très courante ; ainsi, nous écrivons *Bassa*, au lieu de *Basa*, *Yaoundé* au lieu de *Yaunde*, *Bamoun* au lieu de *Bamun*, etc... Pour les noms de lieux, nous conservons l'orthographe française. Ici *Duala* désigne l'ethnie autochtone (ou ce qui s'y rapporte) sur le territoire de laquelle s'est développée la ville de Douala. Enfin, les noms et les adjectifs africains ne prennent pas la forme de pluriel français en s.

d'expropriation dans l'intérêt public, elle se refuse à l'aliénation du domaine coutumier au profit d'une masse d'immigrés dont l'enracinement définitif avec possession du sol aboutirait à leur conférer à son détriment une part de l'influence et de la prépondérance dont jouit dans la cité africaine l'occupant coutumier.

L'absence de tout titre de propriété, faute de lotissement, a imposé un caractère provisoire à toutes les constructions, à peu d'exceptions près. New-Bell est devenue une immense agglomération de cases de type plus ou moins rural, en planches, en bidons ou en terre armée, avec palmes tressées, nattes ou tôle, selon le degré d'impécuniosité ou le savoir-faire de bâtisseurs venus de tous les horizons. C'est le plus souvent, dans les larges mailles formées par une dizaine de grands axes, un village démesuré, qui respire tant bien que mal par un labyrinthe de rues, de venelles et de couloirs en zigzag. Qu'une cuisine, qu'une case s'enflamme, et voilà un pâté de dix, de vingt, de cinquante cases anéanti en moins d'une heure. Rien du damier de rues tirées au cordeau de nombreuses villes d'Afrique Noire ou de l'espace résidentiel duala lui-même, mais un désordre qui aggrave la promiscuité dans laquelle doit vivre une grande partie de la population active de Douala et souvent la plus démunie.

Il y a là évidemment une contradiction portée à son paroxysme entre le fait moderne de l'essor urbain et le respect d'une coutume conçue à l'échelon de sociétés villageoises.

Les solutions qu'appelle cette situation relèvent de l'urbanisme et d'une jurisprudence nouvelle, certes. Mais comment les définir sans tenir compte de la diversité d'habitudes selon les origines, de conditions, de besoins et de réflexes d'une masse d'hommes aussi composite ?

Puisse l'étude que nous présentons ici être à cet égard de toute l'utilité qu'on a pu en attendre.

Nous avons essayé de tirer d'une enquête menée directement au lieu de résidence de cette population, sur la base d'un sondage scientifique, un maximum de renseignements permettant de prendre idée des perspectives de son accroissement et des conditions matérielles de la vie à New-Bell.

METHODE D'ENQUETE

Pour tenter une analyse de la morphologie sociale d'une population urbaine, il est nécessaire de disposer d'une documentation statistique nettement plus fournie que dans le cas d'une population rurale, et parfaitement représentative de toutes les strates sociales, professionnelles et résidentielles qui composent l'entité urbaine. Ce sera un recensement complet du type de ceux qui se pratiquent dans les pays modernes ou, à défaut, un sondage.

Un nouveau recensement était entrepris à New-Bell au moment où nous commençons notre enquête. Ses délais d'exécution allaient s'étendre sur plus de six mois ; l'exploitation, fort longue, ne devait au demeurant porter que sur un nombre réduit de rubriques : âge, sexe, ethnique, instruction, religion, profession, situation de famille, enfants vivants.

Notre projet était de fournir une information plus étendue, mais recueillie dans un laps de temps aussi court que possible et sur un échantillon de population suffisamment représentatif.

C'est pourquoi nous avons pratiqué un sondage aréolaire systématique au dixième de la surface, permettant d'obtenir des évaluations exactes à un dixième près pour les valeurs statistiques globales.

La surface :

Un canevas de carrés représentant cinquante mètres de côté a été tracé sur le plan de Douala, puis sur des photographies aériennes récentes. Après tirage au sort du chiffre des unités, les carrés de sondage ont été désignés par leur succession régulière de 10 en 10, relayée d'une colonne à l'autre du canevas inscrit dans les limites du Secteur administratif de New-Bell. Le sondage a été étendu à la partie du quartier de Nkané qui relève du Secteur administratif urbain, pour coïncider, dans l'espace, avec celui qu'effectua, en 1952, M. Meslé, de l'I.F.A.N. Il a inclus en outre, dans les limites de New-Bell, la concession de la station de chemin de la T.S.F. qui contient quelques logements de fonctionnaires.

Le repérage des carrés de sondage, c'est-à-dire du lot de cases à visiter, s'effectuait sur le terrain à l'aide des photographies aériennes, au fur et à mesure du déroulement de l'enquête. Dans les rares cas où l'ordre des cases avait été modifié à la suite d'un incendie ou de constructions nouvelles depuis la date de la photographie (16 mois), on recourait à des mesures au pas à partir de repères reconnaissables.

Sur 1.380 carrés couvrant la surface habitée de New-Bell, 140 ont été visités case par case, soit 10,15 % approximativement de la superficie habitée, voies comprises.

L'information :

L'information du public fut préparée de façon indirecte, d'abord par de nombreuses visites aux différents chefs de quartiers qui sont plus exactement des représentants des groupes et des diverses fractions ethniques. L'objet de l'enquête leur était exposé en présence d'une assemblée plus ou moins importante de notables. On pouvait espérer que l'écho en parviendrait à une large majorité des futurs enquêtés. Des avis explicatifs avaient été diffusés par ce moyen. De plus, lors du repérage des cases, un avis annonçant le passage des enquêteurs et une notice sur l'objet de l'enquête étaient remis à l'intention du chef de famille. Pour éviter une possible confusion avec le recensement en cours, destiné à l'établissement des rôles d'impôt, les avis portaient pour tout en-tête : « Institut de Recherches Scientifiques du Cameroun », et l'on n'eut pas recours à une information par voie de presse ou d'affiche.

Ce mode de préparation assez imparfait n'a pas toujours permis d'éviter la surprise des visités, mais il est probable que l'effet n'en a pas nécessairement nui à la qualité de l'enquête en ce qui concerne le dénombrement de l'effectif véritable des cases.

Les difficultés les plus réelles provinrent en fait d'une attitude de réserve inspirée par les mots d'ordre d'un parti politique ou simplement par une réaction propre à une forme collective de tempérament plutôt défiante chez les représentants de tel ou tel groupe ethnique, sans qu'il soit permis de systématiser au niveau de chaque individu. Il est de fait que le contact apparut, par contraste, franchement facile dans d'autres milieux ethniques.

Formation des enquêteurs :

Il avait été tenu compte des facteurs psychologiques lors du recrutement des enquêteurs africains à qui allait incomber, sous notre contrôle constant, la visite des cases. Ils furent choisis de manière à représenter une gamme aussi variée que possible d'ethnies, de langues et de religions. Un minimum de formation pratique permit de les familiariser avec les formulaires qu'ils devaient remplir eux-mêmes. Indépendamment de l'attention apportée à leur travail, ce n'est que justice de dire qu'ils s'acquittèrent de celui-ci, dans des conditions parfois ingrates, avec beaucoup d'application et de correction.

Les formulaires :

Techniquement, l'enquête se proposait :

— d'aboutir, d'une part, à une évaluation de la totalité de l'effectif de New-Bell, ainsi qu'à une analyse de sa composition par âges, sexes et ethnies ;

— de limiter, d'autre part, l'information détaillée sur les aspects sociaux à la seule population active, c'est-à-dire aux adultes des deux sexes âgés de plus de quinze ans. Descendre en dessous de cette limite eût conduit à un gaspillage de temps, dans la mesure où une étude de la jeunesse, nécessairement distincte de celle des adultes, nous apparaissait d'un intérêt secondaire eu égard aux objectifs de l'enquête.

Par ailleurs, les renseignements à recueillir auprès des adultes devaient différer en partie selon le sexe.

Trois types de formulaires ont été utilisés dont deux, la fiche homme et la fiche femme, ont été spécialement conçus pour l'enquête. Une fiche de famille permettait de récapituler la composition en hommes, femmes, enfants et personnes à charge de chaque foyer, avec mention des âges, de l'origine, de la situation de famille, de la profession et des écoliers. Une grille au bas de la fiche répertoriait les âges selon le sexe en vue de l'établissement des pyramides d'âge.

Les fiches d'adultes comportaient en commun les rubriques suivantes :

- Age ou année de naissance ;
- Lieu, subdivision et pays de naissance ;
- Ethnie ;

Dates d'établissement à Douala et au lieu actuel de résidence ;
Religion, baptême, âge au baptême ;
Degré d'instruction : langues parlées, écrites ; scolarité, durée, niveau
atteint, diplômes.

Les autres rubriques pouvaient différer selon la fiche homme ou la
fiche femme.

Antécédents militaires (homme).

Profession exercée :

Durée, précédents métiers, condition professionnelle (salarié,
autonome, associé, gérant, patron, fonctionnaire).

Employeur, ancienneté à son service.

Durée du trajet jusqu'au lieu de travail, moyen de déplacement.

Chômage, durée (homme).

Durée, lieu où elle est exercée, condition (salariée, indépendante).

Profession du conjoint, du père ou du logeur.

Précédents métiers (femme).

Situation de famille :

Nombre de mariages, forme, coutumière, civile, religieuse.

Age au premier mariage.

Nombre actuel d'épouses, présentes, vivant ailleurs, disparues.

Lieu(x) du (des) mariage(s) ethnique de l' (des) épouse(s).

Enfants vivants, décédés, à charge, présents (âge, sexe, lieu de
naissance, écoliers) (homme).

Mari monogame, polygame.

Enfants vivants, décédés, présents.

Paternité (du mari, d'autres maris, de père inconnu), âge(s),
sexe, lieu de naissance (femme).

Logement :

Indépendance, cohabitation.

Titre d'occupation (propriétaire, locataire, hébergé en famille,
hors famille).

Pour les propriétaires : nombre de pièces, mode d'acquisition
(homme et femme).

Personnes à charge, total, ne travaillant pas :

Liste, âge, sexe, lien de parenté, profession (homme et femme).

Conception :

Age à la naissance du premier enfant.

Grossesse en cours, nombre total de grossesses.

Nombre d'avortements, d'enfants mort-nés.

Enfants décédés avant 3 mois, avant 1 an, avant 5 ans, avant
10 ans (femme).

Degré d'urbanisation :

Déplacements vers la région d'origine, fréquence, intention de
demeurer en ville (femme).

Fixation, provisoire, prolongée, définitive (homme).

Cette dernière question n'a été posée aux hommes qu'à un stade avancé de l'enquête.

La grande variété des rubriques figurant sur les formulaires ne devait pas nécessairement appeler un dépouillement exhaustif des réponses. Certaines questions avaient surtout pour but d'élargir la somme des renseignements concernant chaque individu, afin de faciliter la vérification par recoupement de la vraisemblance des réponses essentielles, et aussi le regroupement éventuel des fiches par bloc familial. Pour vaincre les appréhensions nous avons, en effet, stipulé que l'inscription du nom était facultative.

Cette variété des rubriques ne se justifiait d'autre part que dans la mesure où l'on pouvait espérer obtenir les réponses d'un nombre élevé de personnes.

Réussite et échec :

Finalement, près de 4.000 fiches ont été remplies : 2.193 d'hommes, 1.600 de femmes. Les réponses partielles furent l'exception.

Mais il fallait compter sur un certain pourcentage d'échecs, et ce, d'autant plus qu'une tension assez vive régnait dans les esprits, plus ou moins accusée selon les quartiers, par suite du chômage et d'une agitation de caractère politique qui eut son épilogue dans les émeutes de la fin du mois de mai, au moment où le déroulement de l'enquête touchait à sa fin. Néanmoins, une évaluation serrée nous a permis de chiffrer le déficit des réponses provenant soit d'absences, soit surtout de refus à 280 fiches environ, soit 6,85 % du total estimé d'adultes à New-Bell, ou 7,30 % pour les hommes et 6,20 % pour les femmes.

Le présent fascicule ne livre qu'une partie, mais la plus importante, de la documentation rassemblée.

PREMIERE PARTIE

OBSERVATIONS DEMOGRAPHIQUES

CHAPITRE PREMIER

LES EFFECTIFS

Evaluation de l'effectif total. Ancienneté de l'établissement à Douala. Personnes nées à Douala. Origine des immigrés. Composition ethnique de la population

EVALUATION DE L'EFFECTIF TOTAL.

Sur l'ensemble des 140 carrés de sondage dont le rapport en superficie aux 1.380 carrés habités est de 10,14 %, l'enquête a permis de dénombrer par renseignement direct 6.250 personnes dont 125 absents temporaires dans les 1.372 cases ou logements visités avec succès.

Dans 61 cases ou logements seulement, les enquêteurs ont été éconduits ou bien n'ont pu joindre leurs occupants toujours absents. L'effectif de 35 de ces logements est cependant connu : 113 personnes. Pour les 26 autres, il n'a pu être évalué qu'à l'aide de la moyenne d'habitants par case du carré de sondage auquel appartiennent ces cases ; il correspondrait à 101 personnes.

Le décompte total des habitants de la surface sondée représente donc 6.464 personnes.

On obtient pour New-Bell l'évaluation suivante :

$$\frac{6.464 \times 1.380}{140} = 63.715 \text{ personnes, à un dixième près.}$$

L'effectif réel doit donc se situer entre 57.300 et 70.000 habitants.

Le calcul au planimètre sur le plan de Douala, mis à jour à l'aide des photographies aériennes, de la surface habitée totale et la superficie de la fraction de celle-ci couverte par le sondage donnent respectivement : 318,5 hectares et 32,7 hectares. Sur cette base, l'évaluation de la population aboutit à 63.000 habitants, à quelques unités près.

Le sondage effectué en 1952 avait conduit à une évaluation de

56.000 âmes avec une marge d'approximation comprise entre 51.000 et 61.000 habitants. Les deux sondages ayant été effectués pratiquement dans les mêmes limites, les résultats de 1952 et de 1955 sont comparables.

Accroissement de la population.

L'accroissement de la population serait donc en trois ans de 13,7 %, soit 4,6 % en moyenne par an. S'il avait cru régulièrement à ce taux, l'effectif eût été en 1949 de 49.240 individus et, en 1946, de 43.500 individus.

Or, la population totale de Douala en 1947, indiquée par Mme I. Du-gast dans « Inventaire ethnique du Sud-Cameroun », s'élevait d'après le recensement à 48.000 habitants, sur lesquels 29.900 étaient des non-Duala. Ces derniers tenaient-ils tous dans les limites de New-Bell ? C'est peu probable. Mais ce chiffre correspondait-il à la réalité ? En le surévaluant légèrement, on peut admettre que la population de New-Bell groupait au maximum 30.000 individus en 1947.

Donc, entre 1947 et 1952, l'accroissement aurait été de l'ordre de 20.000 âmes, soit environ 87 % en cinq ans et 17,3 % par an.

Ces taux de 4,6 % de 1952 à 1955 et de 17,3 % de 1947 à 1952 ne donnent bien sûr que des ordres de grandeur, mais ils s'opposent assez pour accuser un net ralentissement du rythme de croissance de l'effectif de New-Bell. Ce ralentissement semble avoir débuté après 1952, si l'on en juge par l'indication que peut fournir le classement des adultes selon leur année d'établissement à Douala.

ANCIENNETE DE L'ETABLISSEMENT A DOUALA.

Un regroupement de la population active par année d'arrivée révèle avec une certaine approximation les étapes du peuplement de New-Bell.

On ne saurait assimiler cette statistique à celle des arrivées totales d'adultes par année, pour deux raisons. Des décès et des départs ont amoindri, dans une mesure probablement croissante avec le temps, les effectifs comptés pour les années les moins récentes. D'autre part, les arrivées d'enfants de moins de 16 ans figurent ou non selon que ces enfants ont dépassé ou non en 1955 cet âge.

Le nombre des arrivées progresse de façon continue depuis 1945, année de la paix qui vit la reprise d'activité du port de Douala. L'augmentation est régulière jusqu'en 1953 pour le total des deux sexes qui ne diminue qu'en 1954. Cependant, les arrivées d'hommes ralentissent dès 1953, et, en 1954, leur nombre est inférieur d'un quart par rapport à 1953. Si le courant des arrivées de femmes croît encore en 1954, c'est là un effet de l'installation en masse, dans les années précédentes, de jeunes gens qui au bout d'un certain délai sont allés chercher une épouse dans leurs villages d'origine. Dans l'état actuel de la conjoncture, il semble que ce courant aille en s'atténuant à l'instar de celui des hommes. Une évaluation pour 1955, sur la base des quatre premiers mois, donnerait moins de 300 personnes des deux sexes pour la fraction de la population sondée, quelque 30 % de moins qu'en 1954.

Adultes de plus de 15 ans par année d'arrivée à Douala

Année	Population sondée			Evaluation pour New-Bell		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1955 .. (4 mois)	45	46	91	500	500	1.000
1954 ..	169	246	416	1.850	2.660	4.510
1953 ..	231	202	433	2.520	2.180	4.700
1952 ..	252	117	369	2.760	1.260	4.020
1951 ..	191	124	315	2.100	1.340	3.440 (1)
1950 ..	196	144	340	2.140	1.550	3.690
1949 ..	153	102	255	1.680	1.100	2.780
1948 ..	114	78	192	1.250	850	2.100
1947 ..	102	76	178	1.120	830	1.950
1946 ..	50	49	99	550	530	1.080 (1)
1945 ..	83	55	138	920	590	1.510
1944 ..	24	18	42	250	200	450
1943 ..	46	24	70	500	260	760
1942 ..	43	23	66	470	250	720
1941 ..	38	18	56	400	200	600 (1)
1940 ..	74	36	110	800	390	1.190
1939 ..	29	12	41	310	120	430

Pendant huit ans, la conjoncture a été favorable à Douala. La reprise du trafic maritime, les investissements du plan ont provoqué l'ouverture de nombreux chantiers, dans le bâtiment d'abord, puis de travaux d'intérêt public de grande envergure (extension du port, routes, pont du Wouri), tandis que la valorisation des produits de traite dans une époque de pénurie après la guerre, puis lors des hostilités de Corée, entraînait un bel essor du commerce.

L'appel à la main-d'œuvre fut considérable en proportion de ce qu'avait offert Douala jusque-là et retentit loin dans les brousses et les forêts du Sud-Cameroun, comme dans les territoires britanniques voisins, à partir de 1950 surtout.

La majorité de la population active est donc arrivée depuis quelques années seulement.

Sur le total de la population active masculine touchée par nos questionnaires (2.193 hommes, soit par évaluation 23.400),

20,3 % sont arrivés depuis 1953 inclus,

49,5 % sont arrivés depuis 1950 inclus,

71,5 % sont arrivés depuis 1945 inclus.

On retrouve à peu près les mêmes proportions dans chacun des principaux groupes ethniques ou d'apparement ethnique :

(1) Il est probable qu'une confusion provenant de la qualité même des réponses au questionnaire ait abouti à grossir le chiffre total de 1945 au détriment de celui de 1946, « dix ans » étant donné pour « dixième année » ou pour arrondir. Il en serait de même pour les chiffres de 1940 et de 1950 par rapport à 1941 et 1951.

	<i>Bamiléké</i>	<i>Bassa</i>	<i>Yaoundé</i>	<i>Bamoun et Mbam</i>
Arrivés depuis 1950 ..	46,4 %	47,5 %	50,5 %	53,5 %
Arrivés depuis 1945 ..	72,5 %	74,5 %	70,5 %	74 %

Pour l'ensemble des adultes, la statistique des femmes contribue à accentuer le caractère récent de l'installation :

	<i>Femmes</i>	<i>Adultes</i>
Arrivés depuis 1953 ..	27,4 %	24,6 %
Arrivés depuis 1950 ..	52,2 %	51,5 %
Arrivés depuis 1945 ..	74 %	72,8 %

En un mot, la moitié de la population adulte actuelle est d'installation postérieure à 1949 ; un quart seulement s'est fixé avant 1945 ou est né à Douala.

Le ralentissement des arrivées d'hommes à partir de 1954 peut être imputé dans une certaine mesure à un effet de la hausse des prix du cacao et du café, qui tend alors à retenir des jeunes hommes dans leurs villages. Mais la conjoncture générale se renverse peu après avec la chute des prix et sa répercussion sur l'activité commerciale de Douala, tandis que se ferment peu à peu les chantiers avec l'achèvement des grands ouvrages tels que le pont du Wouri, la route d'Edéa, etc... L'emploi se rétrécit brutalement. Nous verrons plus loin que le chômage sévit en 1955.

On signalera cependant, sans fournir de justification statistique détaillée, que le mouvement n'est pas uniforme selon l'origine ethnique ou régionale des hommes. La diminution des arrivées affecte surtout le groupe important des Bamiléké (— 50 % et — 60 % environ en 1954 par rapport à 1953 et à 1952), ainsi que ceux des gens du Mbam, du Cameroun britannique et de la Nigéria du Sud, d'A.O.F.-A.E.F. et des Bamoun. Dans l'élément bassa, le nombre des arrivées, maximum en 1949, s'est maintenu au même niveau en 1950 et 1951, a diminué en 1952 et 1953, puis doublé d'une année à l'autre en 1954. Le « trou » correspond assez bien à la période de construction du barrage d'Edéa. L'apport du Pays Yaoundé semble se maintenir depuis 1952 autour de 450 unités par an, par évaluation.

Si la venue d'hommes adultes est un des meilleurs critères pour juger des phases du développement d'une population urbaine, si un apport féminin important et stable vient confirmer l'enracinement de cette population, et contribue à augmenter la part de l'accroissement démographique naturel grâce à une natalité fortement excédentaire, il faut tenir compte également d'une immigration de très jeunes gens et

même d'enfants seuls. Ceux-ci, des garçons pour la plupart, sont confiés par leurs familles à des parents qui se chargeront de leur éducation et de leur apprentissage et les hébergeront jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de se suffire. Ils proviennent en majorité du Pays Bamiléké.

PERSONNES NÉES A DOUALA.

On s'attend à ce que, dans une population aussi fraîchement assemblée, la proportion d'individus nés sur place soit minime.

De fait, sur les 6.220 personnes dont l'âge et le lieu de naissance ont été enregistrés, 1.280, un cinquième (20,6 %), sont nés à Douala ou dans la Région du Wouri. Si l'on met à part le petit groupe des autochtones duaïa et de leurs apparentés, cette proportion tombe à 19,4 %.

En réalité, la presque totalité des natifs de Douala sont encore des enfants :

- 51 % ont moins de 5 ans,
- 72 % ont moins de 10 ans,
- 84 % ont moins de 15 ans,
- 89 % ont moins de 20 ans.

Sur 3.233 adultes de 20 ans et plus ayant répondu aux questionnaires, 84 seulement, y compris l'élément duaïa, sont nés à Douala, soit 2,6 %. Autrement dit, la population de ce quartier à partir de 20 ans est rapportée à 97 %.

ORIGINE DES IMMIGRÉS.

La récapitulation des origines des personnes nées hors de Douala par régions administratives ou par pays permet de reconnaître en gros le rayon d'attraction de la ville, à cette réserve près évidemment que New-Bell ne réunit pas la totalité des immigrés. Une minorité habite hors du Secteur de New-Bell, mais en proportion sans doute variable selon les origines.

Moins d'un dixième des immigrés à New-Bell proviennent de contrées extérieures au Cameroun français, presque tous des territoires britanniques voisins. Les districts du Cameroun britannique les plus représentés sont ceux de Mamfé et de Bamenda (82 personnes sur 97). En Nigéria, les principales origines indiquées sont la ville et la région de Lagos (112 personnes), le pays des Ibo, autour d'Onitsha, et, à un moindre degré, le Calabar, dans le Sud, le pays Haoussa, notamment ses métropoles Kano et Zaria, dans le Nord.

C'est donc le Territoire français qui a fourni à New-Bell le plus clair de ses effectifs, mais en proportion très inégale selon ses grandes régions géographiques. La représentation du Nord-Cameroun à partir de l'Adamaoua, et celle de l'Est et du Sud-Est du Territoire (Lom et Kadei, Haut-Nyong, Dja et Lobo), peu peuplés, drainés surtout vers Yaoundé, sont extrêmement réduites : 1,6 % et 1,8 % des immigrés à New-Bell.

On peut circonscrire l'essentiel de la zone d'attraction de la ville en traçant sur la carte du Cameroun un cercle de 250 kilomètres de

<i>Population née hors du Wouri</i>		
I. — Hors Cameroun :		
Cameroun Britannique	97	2 %
Nigéria du Sud	210	4,3 %
Nigéria du Nord	55	1,1 %
Dahomey	30	
Reste A.O.F.	9	0,8 %
A.E.F.	13	0,3 %
	414	8,5 %
II. — Cameroun :		
Bamiléké	1.825	37,8 %
Nyong et Sanaga	742	15,3 %
Sanaga Maritime	695	14,2 %
Mbam	485	10 %
Bamoun	158	3,3 %
Mungo	133	2,7 %
Nkam	103	2,1 %
Kribi	63	1,3 %
Ntem	65	1,3 %
Haut-Nyong	34	0,7 %
Lom et Kadei	34	0,7 %
Dja et Lobo	20	0,4 %
Adamaoua	50	1 %
Bénoué, Diamaré, Margui-Wan- dala	28	0,6 %
	4.435	
	414	
	4.849	

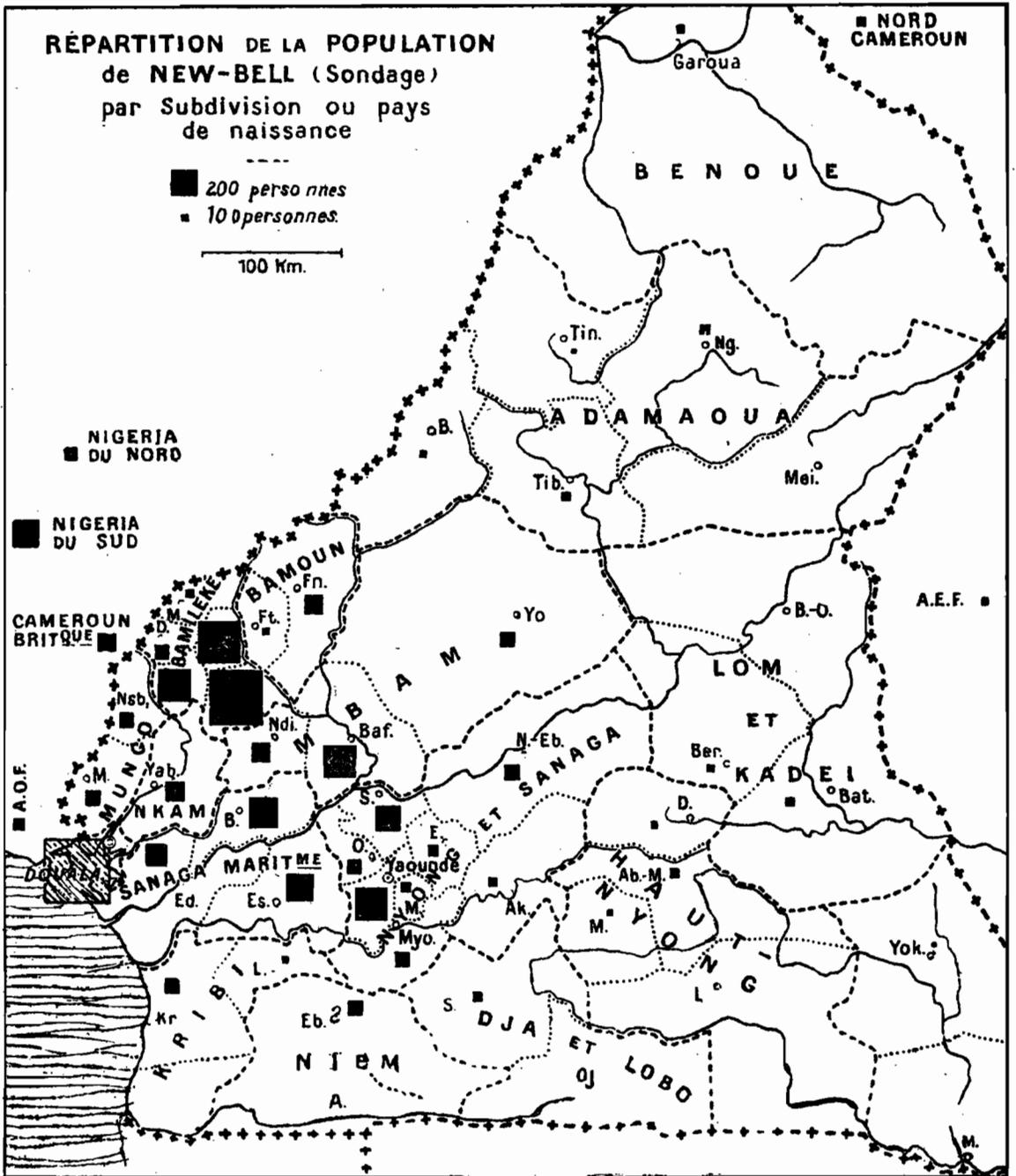
rayon autour de Douala. De l'intérieur de ce périmètre, proviennent 81 % de la population de New-Bell née hors du Wouri. Dans ses limites qui correspondent en gros à la limite orientale des Subdivisions de Fouban, Bafia, Saa, Essé, Mbalmayo et Ebolowa, vivent 1.400.000 âmes, soit 46 % de la population du territoire entier, mais 72 % de celle de la partie du territoire située au Sud de l'Adamaoua. En dehors de ce périmètre, aucune subdivision, à part Yoko et Nanga Eboko, n'offre un pourcentage de représentants à New-Bell (par évaluation au décuple des chiffres du sondage) supérieur à 10 %.

On remarquera, sur l'essai cartographique de localisation des origines, que les subdivisions les plus voisines de Douala : Mbanga, Nkong-samba, Yabassi, Edéa, Kribi, n'ont fourni à New-Bell qu'un contingent d'émigrants plus modeste que la plupart des subdivisions situées entre 80 ou 100 et 250 kilomètres de la ville, du Pays Bamiléké au Nyong.

RÉPARTITION DE LA POPULATION
de NEW-BELL (Sondage)
 par Subdivision ou pays
 de naissance

■ 200 personnes
 ■ 100 personnes.

100 Km.



Les régions du Mungo, du Nkam et de Kribi représentent 6 % des origines, six fois moins que l'effectif issu du pays bamiléké dont la population n'est que deux fois et demie plus forte que les leurs réunies. De fait, les subdivisions de Mbanga, Nkongsamba et Yabassi, peuplées d'une mosaïque de petits peuples de médiocre ressort démographique, reçoivent elles-mêmes des immigrants, pour la plupart, du reste, bamiléké. Elles n'offrent, ainsi que celle de Kribi et celle d'Edéa, dans sa partie littorale, que de faibles densités. Toutefois, il nous semble que notre enquête ne nous a pas permis de toucher leurs représentants à Douala dans une proportion comparable à celle des autres groupes ethniques. A en juger par leur présence fréquente dans les trois carrés de sondage situés sur la partie du quartier de Nkané qui se rattache administrativement à la zone résidentielle duala dépendant du secteur urbain, il est probable que les Duala les admettent plus facilement que d'autres sur leur terrain.

Le principal foyer d'émigration est le Pays Bamiléké avec ses 450.000 habitants, et plus particulièrement les trois subdivisions de Bangangté, Bafoussam et Bafang, d'où proviennent 35,5 % des immigrants de New-Bell (1).

A elle seule, avec 870 originaires comptés dans l'échantillon de population touché par l'enquête, huit à neuf mille par évaluation, la subdivision de Bangangté a fourni près d'un cinquième des immigrants de New-Bell : 18 %. La moitié proviennent des seules chefferies de Bangangté, Bandoumga, Bangwa et Bangoulap. Cette colonie des Bangangté de New-Bell représenterait aujourd'hui 140 % de la population actuelle de la subdivision, proportion record que sont loin d'atteindre les subdivi-

(1) Dans une étude antérieure sur la population du Pays Bamiléké, nous avons abouti, en analysant sa composition démographique, à faire ressortir l'ampleur inégale de l'émigration selon les subdivisions. La faiblesse de la proportion des adultes du sexe masculin dans l'effectif total, d'autant plus accusée que l'émigration est plus importante, caractérise la totalité des chefferies de la Subdivision de Bangangté, la majorité de celles de Bafoussam et de Bafang. Il s'agit de l'ensemble des groupements avoisinant les grandes routes qui relient le pays à l'extérieur, de Bafoussam (porte du Pays Bamoun) à Bangangté et NdiKinimeki vers Yaoundé, de Bangwa près de Bangangté, à Bafang et Nkongsamba. Ces chefferies offrent par ailleurs une densité réelle par rapport à la surface utilisable presque toujours comprise entre 150 et 250 habitants au kilomètre carré.

Dans la Subdivision de Bangangté, par contre, le taux de féminité plus faible que sur Bafang et Bafoussam trahit l'importance des départs de femmes. Or, le recoupe-ment que permet l'analyse des origines des Bamiléké de New-Bell confirme ce schéma.

Des 20 chefferies, dont nous avons dénombré au moins 15 originaires (150 environ à New-Bell), huit appartiennent à la Subdivision de Bafang, sept à celle de Bafoussam, quatre à celle de Bafang, une à celle de Dschang.

Le taux de féminité chez les Bamiléké de New-Bell, nés hors du Wouri, varie de façon sensible selon les subdivisions d'origine et donne un ordre de celles-ci qui traduit assez bien les différences d'ampleur de l'émigration.

Subdivisions d'origine	Femmes pour 100 hommes
Bangangté	65
Bafang	56
Bafoussam	45
Mbounda	30
Dschang	29

Mbounda et Dschang, aux densités moins élevées sur une topographie de collines et de vallées largement utilisables, conservent plus facilement leur population que Bangangté, dont les terroirs, au fond de cuvettes encastrées entre de hautes surfaces granitiques érodées et souvent bovalisées, s'épuisent sous la surcharge des hommes.

visions voisines de Bafang et de Bafoussam, avec respectivement 55 ‰ et 35 ‰.

Autres foyers d'émigration, les subdivisions du Pays Bassa se caractérisent par une bonne natalité en regard d'une économie agricole souvent médiocre.

Nous avons trouvé 320 originaires de Babimbi, 245 d'Eséka, 130 d'Edéa. Ces trois subdivisions ont de 51.000 à 59.000 habitants (1953), mais la proportion des émigrés à New-Bell est plus forte pour Babimbi, la moins étendue et la plus isolée économiquement des trois : 54 ‰ de son effectif ; elle est de 42 ‰ pour Eséka et de 25 ‰ seulement pour Edéa. Dans ces deux dernières, le chemin de fer et les chantiers d'Edéa contribuent à retenir une partie de la main-d'œuvre.

Dans le Mbam, la subdivision de Bafia, avec 320 représentants, a proportionnellement moins d'émigrés que Ndikiniméki (115), c'est-à-dire 45 ‰ contre 63 ‰. La faible population de l'immense subdivision de Yoko est en décroissance régulière par suite d'une désagrégation des structures sociales qui s'accompagne d'un déclin démographique catastrophique, semble-t-il, et d'une émigration vers les villes. Elle doit compter un demi-millier de ressortissants à New-Bell (49 dans l'échantillon du sondage), soit 35 à 40 ‰ de son effectif.

De la région de Yaoundé, reliée à Douala par une journée de chemin de fer ou de route, part un courant presque aussi important que celui des Bassa en chiffres absolus. Il comprend surtout des Eton et des Ewondo. Ce seront souvent des ouvriers qualifiés, des bureaucrates et des fonctionnaires.

Nous avons trouvé 220 représentants de la subdivision de Saa, 292 de celle de Yaoundé-Djoungolo, 60 de Mbalmayo et une centaine ensemble de Mfou, Essé et Okola qui faisaient partie de l'ancienne subdivision de Yaoundé. La proportion des émigrés par rapport à l'effectif présent serait de 35 ‰ pour Yaoundé-Djoungolo, 25 ‰ pour Saa, 10 à 13 ‰ pour les trois autres.

En l'absence d'éléments chiffrés permettant de connaître l'importance respective de l'attraction propre qu'exerce la ville de Yaoundé et de son rôle de redistribution vers Douala, on se contentera de constater que la capitale ne parvient pas à retenir une part notable de l'émigration régionale. Elle reste dans l'orbite de Douala qui est, par excellence, la grande ville et la capitale économique. Cependant, Yaoundé accueille des colonies sans cesse grandissantes de bamiléké et de gens de l'Est, qui occupent, les premiers dans le commerce, les autres dans les emplois modestes de domestiques ou de manœuvres, une place que les éléments régionaux semblent leur abandonner assez facilement. Ces derniers visent plutôt un certain niveau de qualification manuelle et surtout la fonction bureaucratique. Ils trouveront à Douala un débouché plus large dans les branches professionnelles qui leur conviennent.

COMPOSITION ETHNIQUE DE LA POPULATION.

Une liste énumérative des ethnies représentées à New-Bell comporterait des rubriques aux effectifs disproportionnés, entre lesquelles il

serait difficile d'identifier les apparentements ethniques ou les ensembles régionaux.

Il sera plus utile de distinguer dans cette population l'appartenance aux principaux horizons de civilisation culturelle et linguistique, non pour rechercher systématiquement des oppositions de mœurs ou de tempéraments collectifs, mais pour disposer d'un cadre doué de réalité ou reconnaître, le cas échéant, une diversité effective dans la vitalité, le rôle économique, l'adaptation et l'organisation sociale en ville de groupes apparentés par leurs origines.

La composition ethnique est donnée ici autant que possible sous les vocables qui s'emploient couramment à New-Bell. Le critère est soit celui de la langue (bassa, ewondo pour les Yaoundé, Babuté), soit celui d'une civilisation ethnique originale (Bamiléké, Haoussa), soit plus simplement le cadre administratif ou régional quand les dénominations ethniques ne recouvrent que des peuples d'effectif modeste (Mungo, Nkam, Mbam).

<i>Répartition de la population par groupes ethniques</i>			
Groupes ethniques :		<i>Effectif sondé</i>	<i>En %</i>
I. — Cameroun.			
Bamiléké		2.327	38
Bassa et Bakoko		902	14,7
Yaoundé		970	15,8
dont : Ewondo	372	Mvélé	40
Eton et Manguissa	312	Bamvélé	38
Bulu et Fong	93	Tsinga et Betsinga	18
Bané	78	Divers	19
Gens du Mbam		569	9,3
dont : Bafia	230	Nyokon	52
Yambassa	142	Sanaga	33
Banen	96	Lemandé et divers	16
		Babuté	54
Duala et Côtiers		219	3,6
dont : Duala	98	Mungo	20
Pongo	39	Mabéa	15
Batanga	25	Malimba et divers	30
Bamoun et Mambila		154	2,5
Mungo et Nkam		135	2,1
dont : Mbo	33	Divers se disant	
Abo	31	« Yabassi »	43
Bandem	28		
Fulbé		84	1,3
Est-Cameroun		69	1,1
II. — Hors Cameroun.			
Haoussa		234	3,8
Sud-Nigéria		240	4
Cameroun Britannique		97	1,5
A.O.F.		62	1,5
A.E.F.		28	

Brièvement, notons l'importance numérique du groupe Bamiléké qui doit compter environ 25.000 individus dans New-Bell. Il l'emporte déjà sur l'effectif total des Duala habitant la ville et il doit représenter au moins le quart de toute la population urbaine. Or, en 1947, le recensement en dénombrait 8.120. Compte tenu d'une sous-évaluation possible en 1947, mais aussi de la minorité actuelle dispersée hors des limites de New-Bell, on peut dire que leur nombre a triplé en huit ans (1).

L'élément bassa et bakoko que l'on peut évaluer à 9.500 individus dans New-Bell, et auquel il faut ajouter deux ou trois mille âmes vivant dans le Secteur administratif de Bassa, a lui aussi augmenté, dans une forte proportion, depuis le recensement de 1947 qui en comptait 4.500.

Les Ewondo (?) étaient 8.200 en 1947 ; groupaient-ils tous les « Yaoundé » qui sont environ 10.000 à New-Bell ? Ce groupe, à la différence des autres, ne s'est guère beaucoup accru.

Avec les Bamiléké et les Bassa-Bakoko, les groupes que nous appelons Yaoundé et gens du Mbam — Babuté compris — représentent 79 % du total de New-Bell. Le reste, moins 11 % d'originaires de l'extérieur du Cameroun français, provient de la mosaïque des peuples du Wouri, du Mungo, du Nkam et de Kribi (5,7 %), du Pays Bamoun, de l'Est et du Nord du Cameroun.

Le périmètre d'attraction de Douala apparaît, somme toute, assez étroit pour que les courants d'émigration vers la ville n'y reproduisent pas, en miniature, le tableau à peine modifié des rapports d'influence et de nombre qui s'exercent dans l'arrière-pays dans un rayon de moins de 300 kilomètres. Chacun des principaux groupes est trop fraîchement installé en moyenne et suffisamment nombreux pour ne pas tendre à s'organiser en colonie qui reste à une portée d'écho du pays d'origine, y transmet les bruits de la ville, en reçoit des nouvelles, des visites, des renforts, bref entretient avec lui des liens qui contribueront longtemps encore à animer un esprit de solidarité ethnique parmi ses membres et, en sens inverse, à porter loin la résonance des nouveautés qu'assimile d'abord la grande ville.

Les minorités ethniques sont noyées dans le nombre et présentent plus ou moins de cohésion, beaucoup chez les Haoussa, notamment. L'Islam en rapproche certaines. L'individualisme semble être la caractéristique des Bamoun et des gens des régions littorales.

Si l'on compare la répartition par groupes ethniques principaux en 1952 et en 1955, suivant la même présentation des résultats que pour le précédent sondage, on observe quelques modifications.

(1) Les résultats du recensement exhaustif de la ville de Douala, connus en 1957, ont fait apparaître, pour New-Bell, une proportion de Bamiléké légèrement supérieure à celle à laquelle nous aboutissions : 42 % au lieu de 38 %. Il est de fait que c'est dans ce groupe ethnique que se comptait la majorité des cas de refus de réponse.

	1952	1955
	En % de la pop. totale	En % de la pop. totale
Ethnies		
Bamiléké	37	38
Bassa	22	14,7
Yaoundé	18	15,8
Haoussa	5	3,8
Bafia	4	3,7
Reste (50 races)	14	13,8

A moins d'une forte disparité dans la manière de décompter les ressortissants des groupes yaoundé, bassa et bafia, il faut souligner l'accroissement substantiel de l'ensemble des ethnies minoritaires, le maintien de la proportion des Bamiléké, la diminution très forte de l'élément bassa (1), celle plus réduite des Yaoundé.

Nous pourrions, en guise de conclusion à ce paragraphe, rechercher dans quelle mesure les rapports d'effectifs entre les quatre principaux groupes ethniques de New-Bell rappellent ceux des populations des aires rurales d'où ils proviennent. Cela a un intérêt si l'on se représente qu'à New-Bell disparaît l'obstacle ou le rempart que constitue l'espace dans l'interpénétration ou l'affrontement de ces populations de démographie, d'habitudes, de mentalité différentes. Le ton de l'opinion nouvelle qui se forge en ville plus vite qu'en brousse pour s'y retransmettre ensuite, la note dans l'organisation matérielle et sociale qui s'élabore pour s'adapter à un nouveau genre de vie, seront-ils donnés par le groupe numériquement le plus fort ou bien traduiront-ils une certaine neutralisation des influences grâce à la persistance du particularisme des collectivités ethniques ?

C'est certainement poser le problème sur des données insuffisamment expressives, car les éléments qui viennent en ville ne sont pas toujours les plus fidèles gardiens des traditions de leur milieu d'origine ; ne tendraient-ils pas plutôt à prendre la marque de la ville ? Néanmoins, en dehors des influences sociologiques communes à tous les creusets urbains, il y a ici, dans la juxtaposition de plusieurs collectivités importantes venues d'horizons culturels distincts, un problème d'intérêt politique et social évident.

Pour l'illustrer, sinon pour y répondre, essayons, pour le groupe des populations suivantes, de placer en regard les proportions numériques respectives de chacune et celles de leurs colonies à New-Bell.

(1) L'aire ethnique bassa déborde les limites de la Sanaga Maritime et s'étend sur le Wouri, au contact du quartier duala de Deido et de l'aérodrome. Il est probable que, faute de place dans New-Bell, de nombreux Bassa se sont installés dans le quartier, ex-Secteur administratif, de Bassa où se développe le « zoning » industriel.

<i>Aire ethnique</i>	<i>Population</i>		<i>New-Bell</i>	
	<i>Totale</i>	<i>En %</i>	<i>Sondage</i>	<i>En %</i>
Bamiléké	460.000	38	2.327	48,4
Yaoundé	480.000	39	970	20
Bassa	180.000	14,5	902	18,7
Gens du Mbam	105.000	8,5	623	12,9
	1.225.000		4.822	

On constate une certaine concordance des hiérarchies d'effectifs, sauf en ce qui concerne les Yaoundé, partagés par l'attraction des deux métropoles, et dont nous savons que leur nombre à Douala tend à diminuer.

Cependant, la prépondérance des Bamiléké en ville, si elle s'affirme, n'est pas encore, de par leur nombre, tellement plus forte que celle que leur accorde leur proportion numérique dans le pays et dans la zone d'influence de Douala en particulier. Ce que nous pourrions en observer au cours de cette étude se situe davantage dans les aspects de détail.

Nous nous servons, de fait, souvent, du cadre de l'appartenance ethnique comme d'un prisme pour reconnaître, dans la structure socio-démographique de cette population de New-Bell, ce qui est de caractère proprement urbain et ce qui provient d'apports originaux.

CHAPITRE II

COMPOSITION DE LA POPULATION PAR SEXES ET AGES

Le rapport des sexes. La répartition par âges. Grandes catégories d'âge par ethnies. Femmes et enfants pour 10 hommes en 1952 et en 1955

La base statistique sur laquelle reposent nos observations sur le rapport des sexes et sur la répartition par âges est de 6.220 personnes, soit 94,6 % du total estimé pour la surface sondée, et 9,75 % de la population totale évaluée pour New-Bell, dans les limites de l'enquête.

Le rapport des sexes.

L'un des indices démographiques qui singularisent le mieux une population urbaine est la *sex ratio* qui donne le nombre d'hommes existant pour 100 femmes, donc l'ampleur du déséquilibre entre les deux sexes.

A New-Bell, le sexe masculin l'emporte évidemment et de beaucoup. Il compte quelque 9.000 unités de plus dans l'effectif total estimé.

	<i>Sondage</i>	<i>Evaluation pour New-Bell</i>
Sexe masculin	3.537	36.500
Sexe féminin	2.683	27.200
	6.220	63.700

La *sex ratio* globale s'établit à 131,5. Inversement, nous dirons qu'il y a seulement 760 femmes et filles pour 1.000 hommes ou garçons.

La raison en est, bien entendu, dans la forte proportion, d'hommes célibataires qui n'appelleront finalement des épouses, s'ils se fixent, qu'au bout d'un certain délai. Ce fort excédent masculin traduit la date moyenne d'installation très récente que nous avons notée.

<i>Variation de la sex ratio suivant les classes d'âge</i>			
<i>Classes d'âge</i>	<i>Sexe masculin</i>	<i>Sexe féminin</i>	<i>Sex ratio</i>
0-4	427	476	89,5
5-9	378	305	122
10-14	370	181	204
15-19	327	378	86,5
20-24	409	390	105
25-29	602	363	165
30-34	348	187	186
35-39	327	172	190
40-44	135	88	153
45-49	120	67	179
50 et +	93	79	118

Cependant, la valeur de la sex ratio varie très sensiblement, suivant les classes d'âge, entre les couches jeunes d'une part et au long de l'échelle des âges adultes, de l'autre.

Les jeunes.

Dans les plus jeunes classes d'âge en général, même dans les villes, le rapport des sexes tend à se rapprocher de l'équilibre, les enfants appartenant aux familles installées dont tous les enfants figurent sur la statistique. Si la sex ratio des moins de 10 ans s'établit à 103, on s'explique mal le déficit de garçons de moins de cinq ans, déficit qui apparaît, du reste, dans presque tous les groupes ethniques.

Par contre, entre 5 et 15 ans, et surtout entre 10 et 15, les garçons l'emportent de beaucoup. La raison en est simple. Les arrivées de fillettes sans leurs parents sont exceptionnelles ; du fait des espérances de dot qu'elles représentent, leurs familles en conservent jalousement le soin. Les femmes venues seules, veuves, divorcées ou remariées n'ont le plus souvent, selon la coutume, la faculté de garder leurs filles près d'elles que jusqu'à l'âge de 5 ou 6 ans. Ces enfants seront fréquemment reprises, ensuite, par le milieu paternel. Il est possible que l'excédent de petites filles constaté chez les moins de cinq ans provienne du nombre de jeunes femmes célibataires ou en rupture de ménage qui prennent le chemin de la ville pour échapper à la rétrocession de leur enfant quand celui-ci est une fille. On signalera, à cet égard, que le plus fort excédent de filles à cet âge se rencontre dans le groupe des Yaoundé qui, avec le groupe bamoun, possède la plus grande proportion de femmes célibataires.

Les garçons, au contraire, peuvent venir très tôt à la ville où ils trouveront quelque parent. C'est souvent parce qu'ils sont pratiquement poussés hors du village par des familles prolifiques en peine d'assurer leur subsistance. La pyramide des âges des Bamiléké est à leur endroit particulièrement expressive puisque la sex ratio s'élève, entre 5 et 9 ans, à 147 et, entre 10 et 15 ans, à 313 (191 garçons pour 61 filles).

Pour New-Bell, la proportion des enfants nés à Douala est, entre 10 et 15 ans, de 20,5 % chez les garçons, de 35 % chez les filles : mais, pour les seuls Bamiléqués, les proportions sont respectivement de 9,4 % et de 49 %. Or, c'est à peu près le seul groupe à présenter cette particularité. En effet, déduction faite des Bamiléké, on a, pour le reste de New-Bell, une proportion qui tend vers l'équilibre et même se renverse légèrement entre garçons et filles de 10 à 15 ans nés à Douala : 32,4 % et 28,4 %. Ce qui laisse supposer que, dans certains groupes, les arrivées de filles l'emportent sur celles des garçons. Ce serait le cas chez les Yaoundé (32 % de garçons, 18 % de filles nés à Douala) et chez les Bassa (38 % et 22 %). Il n'est pas rare, dans ces ethnies, que de toutes jeunes filles s'en viennent à la ville s'occuper des soins du ménage et de la cuisine pour leurs frères célibataires qui se marient en moyenne assez tard, en raison des taux élevés de la dot ou de leur impécuniosité.

La tranche d'âge de 15 à 19 ans présente, au contraire de la précédente, un excédent féminin. La sex ratio se renverse à 86 hommes pour 100 femmes. Il en va de même dans la plupart des groupes ethniques : Yaoundé 96, Bamiléké 85,5, Mbam 70,5, Mungo-Nkam 62,5, Duala 54,

Haoussa 50, Zone anglaise 40. Ce sont surtout de très jeunes épouses qui sont arrivées en grand nombre à Douala ces toutes dernières années, appelées par les célibataires qui s'y étaient fixés auparavant. Ainsi, sur l'ensemble des femmes de plus de 16 ans, arrivées en 1954, 47 % ont moins de 20 ans, 71 % moins de 25 ans. Dans le groupe Bamiléké, ces proportions atteignent respectivement 71 % et 84 %.

Les adultes.

Au-delà de 20 ans, l'élément masculin l'emporte régulièrement. A partir de cet âge, pour tous les adultes, la sex ratio est de 139, à partir de 25 ans de 170. Elle est maximum entre 30 et 40 ans. Dans les classes les plus anciennes où l'excédent masculin se réduit, des femmes veuves apparaissent qui viennent rejoindre leurs enfants ou se soustraire à une tutelle coutumière.

La répartition par âges.

Le tableau suivant résume la justification statistique de la pyramide des âges de New-Bell par tranches de 10 ans, en valeur absolue et en valeur relative ramenée à 1.000 personnes.

Ages	Population sondée			Rapport à 1.000 personnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0-9	805	781	1.586	129	125	254
10-19	675	559	1.256	112	90	202
20-29	697	753	1.764	163	121	284
30-39	1.011	359	1.034	108	57	165
40-49	255	155	410	41	25	66
50-59	61	57	118	10	9	19
60-69	23	18	41	4	3	7
70 et +	9	4	13	1,4	0,6	2
					Décimales	1
	3.536	2.686	6.222	568,4	430,6	1.000

On remarque :

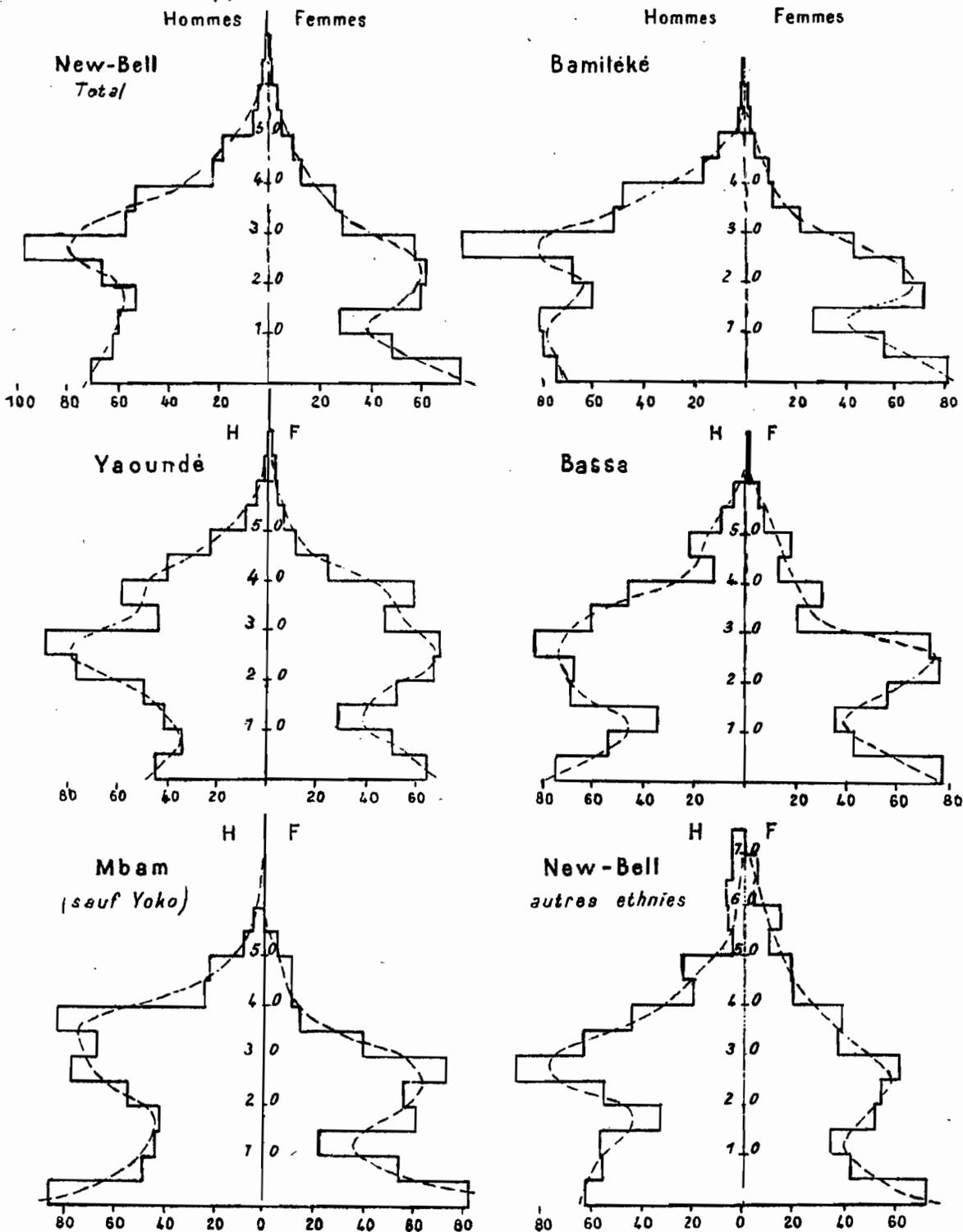
- la proportion considérable des jeunes : le quart (25,4 %) de la population a moins de 10 ans, 45,6 % moins de 20 ans ;
- inversement, le petit nombre des gens âgés : 0,9 % au-dessus de 59 ans, 2,8 % au-dessus de 50 ans ;
- que 78 % de l'élément féminin a moins de trente ans contre 69 % chez les hommes ;
- que, côté hommes, la tranche d'âge de 20 à 29 ans représente 50 % du total des adultes de plus de 20 ans (1.011 sur 2.034).

La pyramide des âges de New-Bell présente :

- une large assise d'enfants avec un trou important chez les filles entre 5 et 15 ans, mais surtout entre 10 et 15 ans, tandis que le profil du côté garçons s'incurve à peine jusqu'à 15 et même 20 ans ;

PYRAMIDES D'ÂGES DE LA POPULATION DE NEW-BELL

(pour chacune effectif total ramené à 1000h.)



— dans les strates de population active jeune, de 15 à 30 ans, trois bandes égales pour les femmes, mais une très forte prééminence côté hommes de la bande des 25-29 ans ;

— un décalage d'une tranche d'âge environ entre les sommets des « bosses » que dessine le profil compensé de la pyramide au niveau de la population adulte jeune, sommet qui se situe vers 22 ans côté femmes, vers 27 ans côté hommes ;

— un amaunissement extrême des effectifs à partir de 40 ans.

Si l'on observe, en regard de celle de New-Bell, les pyramides d'âges particulières des principaux groupes ethniques et celle du reste de la population, on constate un maximum d'analogie avec la première dans la pyramide des Bamiléké. Le profil de celle-ci présente du côté des hommes une seconde « bosse », au niveau des garçons, qui illustre l'importance de l'émigration avant 15 ans depuis le Pays Bamiléké et qui, dans la pyramide de New-Bell, contribue à effacer le « creux » que l'on observe chez les Bassa, les Yaoundé et les gens du Mbam. De plus, dans la pyramide des Bamiléké, on reconnaît la forte différence d'âge moyen des hommes et des femmes adultes dans le décalage entre les sommets des « bosses » opposées, décalage qui atteint une tranche et demie. Dès 25 ans, les bandes de l'effectif féminin, en effet, diminuent fortement de longueur vers le haut de la pyramide.

Dans les autres pyramides, l'élément adulte masculin se répartit davantage entre les différents âges. Les femmes, nombreuses de 15 à 30 ans, se raréfient rapidement, ensuite, chez les Bassa et les gens du Mbam. Chez ces derniers, on notera l'importance du groupe des hommes de 35 à 40 ans, et la faiblesse de la tranche 20-25 ans ; ceci confirmerait un certain ralentissement des arrivées dans ce groupe (1) qui est, d'autre part, le seul à présenter une proportion aussi élevée que 48 % d'hommes de plus de 30 ans parmi ceux qui sont arrivés depuis deux ans ou moins (2). Il y a là une explication à trouver, au-delà de la supposition que l'émigration dans le Mbam n'affecte pas tellement un excédent démographique que de pauvres gens (3).

La base est large dans les pyramides des Bassa et des gens du Mbam. La prolificité des Bassa n'est, en effet, pas éloignée de celle des Bamiléké. Chez les gens du Mbam, elle est inégale selon les ethnies, mais une date moyenne plutôt récente des mariages peut expliquer aussi le nombre d'enfants.

(1) Le sondage a enregistré 26 hommes des Subdivisions de Baña ou de Ndikini-méki arrivés en 1951, 20 en 1952, 18 en 1953, 10 en 1954.

(2) Parmi les hommes arrivés depuis deux ans et moins, les plus de trente ans sont 17 % chez les Bassa, 18 % chez les Yaoundé, 19 % chez les Bamiléké, 28 %, chez les Bamoun, 30 % chez les Nigériens, 38 % pour l'ensemble des autres ethnies.

(3) Le délai d'impression de cette étude nous permet, à la lumière de récentes investigations démographiques dans les régions du Centre, de mieux nous expliquer cette importance des effectifs d'hommes presque quadragénaires par rapport aux couches plus jeunes. Elle évoque une phase de natalité très favorable, sinon normale, qui aurait suivi la pénétration européenne pour s'interrompre brusquement à l'époque de la guerre entre Allemands et Anglo-Français. Entre diverses causes mal éclaircies, l'épidémie de grippe asiatique, aux ravages mémorables, occupe sans doute la première place. Les pyramides d'âge, établies dans ces régions, révèlent toutes ce phénomène. Nous y reviendrons à l'occasion de prochaines publications.

On peut résumer ces pyramides en décomposant l'effectif de la population par grandes catégories d'âge et par ethnie.

ETHNIES	Enfants	Adultes jeunes		Adultes		Vieux	
	0 — 14	15 — 29		30 — 49		50 et + Total	
	G. et F. en %	Hom. en %	Fem. en %	Hom. en %	Fem. en %	Hom. en %	Fem. en %
New-Bell	34,3	21,5	18,2	15	8	2,8	100
Bamilèke	39,9	24,4	17,6	13	4,3	0,8	100
Bassa	31,8	22	20,8	14,5	7,9	3	100
Yaoundé	27	21,5	18,5	16,4	13,5	3,1	100
Mbam	34,7	17,4	18,6	19,6	7,4	2,3	100
Haoussa	44,5	11,1	14,1	10,7	9,8	9,8	100
Bamoun	27,4	33,3	15,7	15,7	7,2	0,7	100
Nigeria-Com. Br.	29,7	19,9	15,3	19,3	11,1	4,8	100
Mungo-Nkam	35,8	13	22,9	16	6,9	5,4	100
Duala et Côte	39,8	13,2	16,8	10,5	13,7	6	100
Fulbé	16	9,5	24	14,5	26,5	9,5	100

A partir de ce tableau on peut souligner certaines particularités dans la composition par âge et par sexe des différents groupes ethniques.

On notera par exemple la faiblesse de l'effectif total des *femmes adultes* chez les Bamiléké (21,9 %) et chez les Haoussa (23,9 %), faiblesse que contribue à accuser la forte proportion d'enfants : 39,9 % et 44,5 %.

Au contraire, l'élément féminin adulte est important dans les groupes fulbé et yaoundé (50 % et 42 %) qui présentent les plus basses proportions d'enfants (16 % et 27 %), de même que dans les groupes ethniques régionaux, duala et côtiers, gens du Mungo et du Nkam, qui comptent un bon nombre d'enfants mais peu d'hommes adultes.

On peut dire que les groupes où l'élément féminin est proportionnellement nombreux se caractérisent par un fort degré d'individualisme. La cohésion familiale des Bamiléké et des Haoussa, au contraire, est bien connue. Elle s'accompagne d'une grande prolificité.

Ces différences de structure démographique se traduisent, si l'on considère seulement certaines catégories d'âge et de sexe, par une variation sensible de la représentation proportionnelle des principaux groupes ethniques sur l'ensemble. Ainsi, il n'est pas indifférent de constater qu'au groupe Bamiléké, qui forme 38 % de la population totale, — également 38 % du total des hommes adultes —, appartiennent en réalité 44 % des enfants de moins de 16 ans et 45 % des jeunes hommes de 16 à 29 ans, presque la moitié de la jeunesse de New-Bell. Par contre, les femmes bamiléké comptent moins dans le total des femmes adultes : 29,8 %. Comme on le verra plus loin, le groupe Bamiléké est celui qui comprend le minimum de femmes non mariées, 11 %, alors que les Yaoundé et les Bassa en comptent 36 % et 40 % et ont, de ce fait, une proportion de

femmes adultes supérieure à celle qui leur revient dans l'effectif total : 19,3 % au lieu de 15,8 % et 16,1 % au lieu de 14,7 %. Mais les Yaoundé ne figurent que pour 11,8 % parmi les jeunes hommes de 16 à 29 ans, et pour 12,6 % parmi les enfants des deux sexes de moins de 16 ans. On le voit, les rapports de nombre globaux demandent à être examinés de plus près.

Femmes et enfants pour dix hommes.

Sous la forme simplifiée du tableau suivant, il nous est possible de comparer nos résultats de 1955 sur la composition de la population avec ceux du sondage de 1952.

Il faut bien constater qu'en trois ans la population de New-Bell s'est fortement enrichie en femmes et enfants. Il y avait en 1952 10 femmes et enfants pour 10 hommes adultes en tout pour New-Bell, il y en a 17 en 1955.

La sex ratio des adultes, qui devait être de l'ordre de 180 à 200 en 1952, s'est abaissée à 138 en 1955.

La proportion d'enfants de moins de 16 ans a crû d'environ 25 % en 1952 à 37 % aujourd'hui.

Ces indices soulignent la tendance à la fixation de cette population, tendance qui transparait, il est vrai, d'autant plus dans les chiffres que la diminution de l'afflux de main-d'œuvre contribue à atténuer l'importance du taux de masculinité caractéristique des villes chantiers.

<i>Ethnies</i>		<i>Pour 10 hommes</i>		<i>Pour</i>
		<i>Femmes</i>	<i>Enfants</i>	<i>10 femmes</i>
				<i>Enfants</i>
New-Bell	1952	5	5	10
	1955	7	10	14
Bamiléké	1952	4	5	12
	1955	6	11	20
Yaoundé	1952	7	4	6
	1955	8	7	9
Bassa	1952	6	7	12
	1955	8	10	12
Bafia	1952	6	3	5
	1955	8	10	15
Mbam	1952	10	13	13
	1955	10	17	17
Zone anglaise	1955	7	8	12
Mungo-Nkam	1955	10	12	12
Duala et Côte	1955	14	16	11
Bamoun	1955	5	6	11

CHAPITRE III

ETAT MATRIMONIAL

Etat matrimonial : **global** ; des **hommes**, par groupes ethniques, par âge ; monogamie et polygamie ; des **femmes**, par groupes ethniques, par âge, à l'arrivée à New-Bell.

On peut déduire la tendance d'une population urbaine à se fixer, de la modification proportionnelle des grandes catégories d'âge et de sexe dans le sens d'un meilleur équilibre entre elles. Cette tendance se traduit surtout par la multiplication des familles constituées qui s'enrichissent d'enfants et dont le sort est, plus sûrement que dans le cas de célibataires, lié à une adaptation durable à la vie urbaine. L'importance du nombre des mariés par rapport à celui des célibataires, et surtout de celui des hommes mariés ayant leur femme près d'eux, est une précision extrêmement instructive à cet égard.

Etat matrimonial global.

<i>Etat matrimonial de la population de New-Bell</i>				
	<i>Hommes de 20 ans et plus</i>		<i>Femmes de 16 ans et plus</i>	
	<i>Effectif</i>	<i>En %</i>	<i>Effectif</i>	<i>En %</i>
Célibataires	828	42,5	163	10,2
Mariés	1.062	54,5	1.139	71,5
(Mariés seuls)	(145)	(7,4)		
Veufs et divorcés	59	3	292	18,3
	1.949		1.594	

En bref, on trouve à New-Bell, sur 10 hommes à partir de 20 ans, 5 mariés ayant au moins une épouse près d'eux, 4 célibataires, 1 homme marié ou ayant été marié mais seul ; sur 10 femmes, 7 mariées, 1 célibataire et, par excès, 2 femmes veuves ou divorcées.

Remarquons, au passage, que la charge des femmes et des enfants repose en gros sur moins de 6/10^e des hommes.

Ces proportions se modifient avec l'âge, nous verrons plus loin comment, mais se modifient-elles également suivant l'appartenance ethnique ?

Les hommes.

RÉPARTITION DES HOMMES DE PLUS DE 20 ANS SUIVANT L'ÉTAT MATRIMONIAL, PAR ETHNIE								
ETHNIES	CÉLIBATAIRES		MARIÉS		MARIÉS SEULS	VEUF ET DIVORCÉS		TOTAL
	Effect.	En %	Effect.	En %	En %	Effect.	En %	
Bamiléké.. . . .	321	43,6	398	54,4	4,1	15	2	734
Yaoundé.....	138	41,3	184	55	8,1	12	3,7	334
Bassa.....	113	41	159	58	9,5	3	1	275
Mbam et Babuté.	77	38,1	115	58	8,9	10	4,9	202
Duala et Mungo- Nkam.....	27	37	43	59	2,7	3	4	73
Zone Anglaise..	48	41,3	62	53,5	13,8	6	5,2	116
Haoussa-Fulbé..	24	31,2	48	62,3		5	6,5	77
Bamoun.....	43	66,3	21	31,2	14,1	1	1,5	65
A.O.F. - A.E.F...	18	42,8	22	52,4		2	4,8	42
Est Cameroun...	19	61,4	10	32,2		2	6,4	31
New-Bell.....	828	42,5	1.062	54,4	7,4	59	3	1.949

Les proportions sont, dans l'ensemble, comparables entre les principaux groupes ethniques. On retrouve une moyenne de 4 célibataires pour 10 hommes, sauf chez les Bamoun et chez les gens de l'Est du Cameroun d'une part, chez les Haoussa et Fulbé d'autre part qui en comptent respectivement, les premiers 7 et 6, les seconds 3.

Les Bamoun ne séjournent en général qu'un temps à Douala, quelques années, puis regagnent Fouban ou leur village. Les 4/5^e des hommes de plus de 20 ans ne sont là que depuis cinq ans, les 3/5^e depuis trois ans seulement. Ce sont surtout des hommes jeunes, 90 % ont moins de 35 ans, parmi lesquels 73 % sont des célibataires. Un cinquième des Bamoun mariés environ n'ont pas leur femme près d'eux.

Les gens de l'Est, fort pauvres, se marient tard ; sur 19 hommes de 20 à 39 ans, 4 seulement sont mariés.

Haoussa et Fulbé, au contraire, se marient jeunes quand ils appartiennent — les Haoussa surtout — à une de ces familles établies de longue date dont les domestiques et la clientèle de colporteurs sont, eux, plus souvent des célibataires.

En dehors de ces groupuscules, la proportion des mariés ne varie que de 52,4 à 59 % et seulement de 53,5 à 58 % entre les cinq ensembles ethniques principaux. Mais cette concordance ne se retrouve plus exactement si l'on considère la *proportion des hommes ayant en fait leur épouse près d'eux* :

- I) sur le total des hommes ;
 II) sur celui des hommes mariés.

	I	II
Duala et Mungo-Nkam	56,3 %	95,2 %
Bamiléké	50,3 %	92,5 %
Mbam et Babuté	49,1 %	84,2 %
Bassa	48,5 %	84,5 %
Yaoundé	46,9 %	86,2 %
Zone anglaise	39,7 %	75 %
Autres ethnies	34,4 %	73 %

Dans le premier groupe, où l'élément autochtone duala domine, le reste provenant des régions voisines, il n'y a pratiquement pas d'hommes mariés seuls.

Il y en a fort peu, somme toute, chez les Bamiléké, nettement moins que chez les Bassa, les gens du Mbam et les Yaoundé.

On peut avancer deux raisons :

Quand un homme marié bassa, ewondo, eton ou bafia part vers la ville tenter sa chance, il prend fréquemment la précaution de laisser sa femme et ses enfants au village où ils vivront des champs vivriers et même de la petite plantation qui lui appartient. L'émigrant bamiléké quitte presque toujours son village parce qu'il est de trop sur la terre familiale qui ne reviendra qu'à l'un de ses frères ; qu'il soit lui-même l'héritier présomptif ne l'empêche pas de s'éloigner jusqu'à ce que la vieillesse ou la mort de son père le rappelle. Il part généralement célibataire et, lorsqu'il viendra chercher une épouse, ce sera pour l'emmener aussitôt.

Par ailleurs, la famille bamiléké présente une stabilité qui rend assez exceptionnels les exemples de ménages d'où la femme s'est enfuie. Le cas est moins rare chez les Yaoundé notamment et chez les Bafia.

Quant aux originaires du Cameroun britannique et de la Nigéria, leur arrivée est dans l'ensemble assez récente (les 7/10^e des hommes ne sont là que depuis 1950) ; s'ils viennent, souvent seuls d'abord, c'est sans doute en raison du coût élevé du voyage ou pour un séjour de durée limitée.

La combinaison de l'état matrimonial et de l'âge permet de préciser l'importance du célibat — qui est en elle-même une caractéristique bien connue du milieu urbain — à différents niveaux d'âge.

On se contentera de souligner que la proportion des célibataires tombe de quatre cinquièmes, entre 20 et 25 ans, à la moitié en gros des hommes entre 25 et 29 ans. Elle apparaît encore élevée entre 35 et 40 ans, avec un quart des hommes, le groupe Bamiléké seul faisant exception avec seulement 18,4 % de célibataires. Les Yaoundé en comptent un peu plus : 29,5 %. Il semble que l'on puisse établir un rapport entre le pro-

VARIATION DE L'ÉTAT MATRIMONIAL AVEC L'ÂGE CHEZ LES HOMMES, PAR ETHNIE								
CLASSES D'ÂGE	C M MARIÉS	NEW- BELL	BAMILÉKÉ	YAOUNDÉ	BASSA	GENS DU MBAM	SUD-NIGÉRIA ET CAM. BRIT.	BAMOUN
		%	%	%	%	%	%	%
16 - 19	C	98	99	96	100	95	100	100
	M	2	1	4	—	5	—	—
20 - 24	C	80,5	80,8	77,5	78,5	78,5	91	92
	M	19	19,2	21,3	21,5	21,5	9	8
25 - 29	C	52	51	45,2	48	55	45	79
	M	46	48,2	51,2	51	40,5	48,5	21
30 - 34	C	30	26,2	32,5	30	36,5	33,5	41
	M	68	73	60,5	70	63,5	67	53
35 - 39	C	25	18,4	29,5	22,5	22,5	25	25
	M	71,3	77,2	67,3	75	73,5	69	75
40 - 44	C	12,5	5	16,5	16	15	—	—
	M	78	85	81	75	64	89	—
45 - 49	C	14,5	7,7	6	19	10	—	—
	M	80	88,5	79	81	80	—	—
	VD	5,5	3,8	15	—	10	—	—
50 - 59	C	5	12	7	—	—	—	—
	M	94	75	85	100	100	—	—
	VD	1	13	8	—	—	—	—
60 et +	C	3	—	—	—	—	—	—
	M	81	83	100	—	—	—	—
	VD	16	17	—	—	—	—	—

blème du taux excessif de la dot, dont les incidences sur le célibat se font particulièrement sentir dans les Pays Yaoundé, Bassa et Bafia, et le reliquat de célibataires (15 à 16 %), à quarante ans passés, chez leurs représentants à New-Bell.

La proportion des célibataires sur l'ensemble des hommes : 1° de plus de trente ans ; 2° de plus de 40 ans, varie ainsi suivant les groupes :

	30 ans et plus	40 ans et plus
Haoussa	17,2 %	5 %
Bamiléké	18,3 %	6,6 %
Bassa	22,3 %	13 %
Bafia	23 %	11,4 %
Yaoundé	24 %	14 %
Bamoun	37,5 %	—
<hr/>		
New-Bell	21,9 %	11 %

Monogamie et polygamie.

*Répartition des hommes mariés
d'après le nombre d'épouses habitant New-Bell*

	Mariés	Sans épouses		ayant					
		1 épouse		2 épouses		3 et 4 ép.			
		T.	%	T.	%	T.	%	T.	%
Bamiléké	398	30	7,5	326	82	34	8,5	8	2
Yaoundé et Est .	194	27	13,9	157	81	10	5,1	—	—
Bassa	159	27	17	125	78,5	5	3,1	2	1,3
Mbam et Babuté.	115	18	15,6	89	77,5	6	5,2	2	1,7
Duala et M.-Nkam	43	2	4,7	37	86	4	9,3	—	—
Zone anglaise ..	62	16	25,8	44	71	2	3,2	—	—
Haoussa-Fulbé ..	91	25	27,5	51	56	7	7,7	8	8,8
Bamoun-A.O.F. ...									
New-Bell	1.062	145	13,7	829	78	68	6,4	20	1,9

Pour s'en tenir à la réalité urbaine, il n'a été retenu dans la distinction entre monogames et polygames que le nombre effectif d'épouses vivant à New-Bell, auprès de leur mari. En effet, le cas se rencontre de polygames n'ayant qu'une femme près d'eux, l'autre ou les autres demeurant au pays d'origine.

La très grosse majorité des hommes mariés est constituée de monogames : 78 %. Moins d'un dixième en tout (8,3 %) ont deux ou plusieurs épouses. Nous n'avons trouvé que 5 polygames à quatre épouses, 15 à trois épouses, le reste, 68, n'en comptant que deux.

C'est dans l'élément musulman haoussa et fulbé, surtout, que le taux de polygamie est le plus élevé : 16,5 %, et sans doute davantage si

nous n'avions groupé avec lui, pour resserrer la statistique, les Bamoun et les originaires d'A.O.F.-A.E.F. Il se réduit à 10,5 % chez les Bamiléké. L'effectif du groupe Duala-Mungo-Nkam est trop maigre pour que nous puissions retenir la proportion de 9,3 %, qui ne représente que des bigames. Il y a peu de polygames chez les Bassa et les Yaoundé.

Disons que l'existence de deux ou de plusieurs épouses dans un ménage ne signifie pas nécessairement un certain degré d'aisance matérielle, si l'on en juge par la profession du chef de famille, bien que ce soit davantage le cas à partir de trois épouses.

Les femmes.

*Répartition des femmes de plus de 16 ans
suivant l'état matrimonial par ethnies*

<i>Ethnies</i>	Célibataires		Mariées		Veuves		Divorcées		<i>Total</i>
	Effect.	En %	Effect.	En %	Effect.	En %	Effect.	En %	
Bamiléké	22	4,6	423	88,7	20	4,2	12	2,5	477
Yaoundé-Est	60	18,1	209	63,6	44	13,3	17	5	330
Bassa	43	16,4	157	60	42	16	20	7,6	262
Mbam	9	6,7	94	70	18	13,4	13	9,7	134
Duala-M.-Nkam ..	8	6,6	84	70	18	15	10	8,4	120
Bamoun	8	22,2	18	50	—	—	10	27,8	36
Zone anglaise ...	3	3,9	56	72,7	8	10,4	10	13	77
Haoussa-Fulbé ..	7	6,4	68	61,8	17	15,4	18	16,4	110
Babuté	1	3,8	11	42,3	9	34,6	5	19,2	26
A.O.F.-A.E.F.	2	9	19	86,5	—	—	1	4,5	22
New-Bell	163	10,2	1.139	71,5	176	11	116	7,3	1.594

La répartition des femmes selon l'état matrimonial révèle entre les ethnies des écarts fort instructifs.

La proportion des femmes bamiléké mariées — les 9/10 le sont — s'oppose nettement à la moyenne correspondante pour New-Bell (71,5 %) et pour l'ensemble des femmes non-bamiléké (64 %). Les proportions de divorcées et de veuves bamiléké sont incontestablement les plus réduites. Il n'y a enfin que très peu de célibataires et la moitié d'entre elles se sont données pour fiancées.

Mettons à part deux petits groupes où la proportion des femmes mariées dépasse 80 %, celui des originaires d'A.O.F.-A.E.F. (86,5 %) et celui, confondu dans le tableau ci-dessus avec les Duala, du Mungo-Nkam (81 %).

Ce qui reste, soit les deux tiers de la population féminine adulte, compte seulement six femmes mariées sur dix. La moitié des femmes bamoun sont mariées, moins encore chez les Babuté.

Les femmes célibataires sont particulièrement nombreuses chez les Bassa, les Yaoundé et les Bamoun.

Voici pour quelques groupes ethniques leur proportion aux différents âges :

	16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans
	En %	En %	En %	En %
Bamoun	57	40	—	—
Bassa	54,5	13,2	9,1	6
Yaoundé	29,5	17,4	19	6,1
Mbam	15,4	8	7	—
Bamiléké	8,4	2,7	1	—

Parmi les femmes veuves, dont le nombre s'accroît évidemment avec l'âge, à celles qui vivaient déjà à New-Bell avec leur mari, se sont ajoutées des veuves venues rejoindre leurs enfants ou trouver un refuge en ville pour éviter la tutelle d'un nouveau mari, héritier du leur.

L'implantation déjà ancienne des colonies yaoundé, bafia, bassa et haoussa peut cependant expliquer, en partie, la présence de tant de veuves, qui pour la plupart ne regagneront pas leur village d'origine.

Dans quelle mesure est-ce l'existence à la ville qui contribue à défaire les ménages ? Il faut plutôt voir dans la ville un lieu d'évasion pour les femmes en rupture de ban. Le contingent des divorcées, quelque 1.200 par évaluation à New-Bell (7,3 % des femmes), est évidemment inaccoutumé pour les sociétés rurales, même en Afrique.

En regard de celle des femmes mariées, la proportion totale des veuves et des divorcées, sur l'ensemble des femmes de New-Bell, varie de la façon suivante à partir des divers niveaux d'âge :

	16 ans et +	20 ans et +	25 ans et +	30 ans et +	35 ans et +	40 ans et +
Mariées	71,5 %	70,5 %	65 %	58,3 %	52 %	37,8 %
Veuves et divorcées	18,3 %	21,2 %	29 %	37 %	44,3 %	60,3 %

Voici, par ailleurs, la variation de l'état matrimonial entre deux classes d'âge de femmes jeunes, pour l'ensemble de New-Bell :

Femmes de	16 à 24 ans	25 à 34 ans
	En %	En %
Célibataires	16,5	8
Mariées	80,5	73,5
Veuves	1,2	7,5
Divorcées	1,9	11

Etat matrimonial des femmes à leur arrivée à Douala.

Il nous a paru intéressant de faire figurer, dans les questionnaires d'enquête, une rubrique qui permette de connaître la situation matrimoniale des femmes lors de leur arrivée à Douala.

En voici les résultats, par ethnies, pour 100 femmes, à l'exclusion de celles qui sont nées à Douala. Parmi les femmes non mariées sont comprises les divorcées.

	<i>Venues mariées</i>	<i>Venues non mariées</i>	<i>Venues veuves</i>	<i>Effectif total</i>
Bamiléké	82	16	2	469
Yaoundé et Est	58	37	5	322
Bassa	62	35	3	250
Mbam	73	25	2	130
Zone anglaise	83	17	—	76
Haoussa	73	27	—	66
Duala et Côte	48	52	—	62
Mungo-Nkam	68	28	4	47
Fulbé	78	22	—	41
Bamoun	64	36	—	33
Babuté	56	44	—	25
A.O.F.-A.E.F.	62	38	—	21
New-Bell	70	28	2	
	(1.076	427	39	1.542)

On constate que le groupe bamiléké se renforce surtout en femmes mariées que leurs maris vont presque toujours épouser dans leur région d'origine. Il en est de même des ressortissants des Territoires britanniques voisins, d'où les femmes accompagnent les immigrants.

Parmi les femmes venues non mariées à New-Bell, figurent certes celles qui, encore, enfants, ont suivi leurs parents. Cependant, les proportions sont trop différentes pour ne pas suggérer dans certains groupes une importante arrivée de femmes seules.

Par exemple, dans la seule classe d'âge actuelle de 20 à 24 ans, 18 % seulement des femmes bamiléké sont venues non mariées, mais 25 % des femmes du Mbam, 31,3 % des bassa, 43 % des yaoundé.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur cet aspect, au demeurant secondaire, de la morphologie sociale de New-Bell.

Retenons de ces données sur l'état matrimonial de cette population ce qui singularise telle ou telle strate ethnique. Nul doute que, chez les Bamiléké, la diminution régulière des célibataires avec l'âge, la rareté des hommes mariés vivant séparés de leur épouse ou des célibataires, passé quarante ans, traduisent l'importance du fondement familial de la structure sociale de ce groupe. Ce caractère de cohésion, très marqué

dans la société rurale, semble s'être transplanté en milieu urbain sans subir d'altération. Il apparaît, on le verra dans un prochain chapitre, dans l'organisation du logement. Son incidence sur la fécondité du groupe donne à penser que celui-ci ne cessera de longtemps de s'agrandir par lui-même, indépendamment de l'apport de l'émigration.

Les trois autres colonies, numériquement importantes, celles des Bassa, des Yaoundé et des gens du Mbam, présentent quant à leur composition matrimoniale une forte analogie, sauf en ce qui concerne les femmes célibataires, moins nombreuses chez les gens du Mbam, peut-être en raison de l'éloignement du Pays Bafia. La présence d'un cinquième à un quart de veuves et de divorcées, parmi les femmes, est un effet de l'attraction de la ville qui révèle une désorganisation assez facile des structures familiales dans ces ethnies, à son contact.

CHAPITRE IV

LES ENFANTS ET LA FAMILLE

Répartition des ménages par nombre d'enfants. Répartition des familles monogamiques et polygamiques par nombre d'enfants. Répartition proportionnelle des familles monogamiques par nombre d'enfants suivant l'ethnie. Nombre moyen d'enfants pour 10 familles monogamiques, suivant l'ethnie

Nous nous bornerons ici à fournir un aperçu statistique sur l'importance numérique des enfants dans le cadre familial, selon chaque type de famille, en recherchant en outre les différences que peuvent présenter à cet égard les principaux groupes ethniques. Cela revient d'abord à classer les familles par nombre d'enfants. Par famille, nous entendons le ménage composé d'un homme, de sa femme ou de ses femmes et de leurs enfants propres vivant avec eux à New-Bell, y compris ceux qui sont nés de l'un des deux conjoints seulement. Sont exclus, les enfants confiés ou hébergés. Il n'a pas été tenu compte de limite d'âge pour préciser la qualité d'enfant, sauf dans le cas d'un fils ou d'une fille adultes qui travaillent et ont dépassé 20 ans.

Répartition des ménages par nombre d'enfants.

Nombre total de ménages : 913.

<i>Enfants</i>	<i>Ménages</i>	<i>En %</i>	<i>% cumulés</i>
14	1	5,4	
11	1		
9	3		
8	2		
7	11		
6	13	5,4	
5	18		
4	50	5,5	10,9
3	79	8,7	19,6
2	166	18,2	37,8
1	234	25,6	63,4
0	335	36,6	36,6

On remarque le nombre élevé de ménages sans enfants : plus d'un tiers, tandis qu'un dixième des familles seulement ont plus de trois enfants et groupent 39 % des enfants.

Une minorité d'hommes veufs, divorcés ou séparés de leurs femmes, ont charge d'enfants :

1 a 5 enfants,
 2 en ont 4,
 5 en ont 3,
 7 en ont 2,
 20 en ont 1,
 178 n'en ont aucun.

L'ensemble des ménages « complets » représente 1.316 enfants ; si l'on y ajoute les 62 enfants des hommes seuls et une cinquantaine d'enfants appartenant aux 39 femmes dénombrées, qui occupent un logement indépendant et sont chefs de famille, on arrive à un total de 1.430 enfants vivant dans leur milieu familial propre. Par rapport à la population effectivement enregistrée par le sondage, ce total accuse un certain déficit qui provient de celui de 106 fiches d'hommes absents au moment de l'enquête. Une évaluation par analogie (1.378 enfants \times 106 : 1.949 hommes) permet de chiffrer à 75 enfants environ ce déficit. On admettra donc que 1.505 enfants vivent à New-Bell dans un cadre familial. Or, nous avons recensé 2.275 individus âgés de moins de 16 ans. Si l'on tient compte de la minorité qui parmi les 1.505 enfants vivant près de leurs parents a dépassé 16 ans, il y a un minimum de 770 enfants, 34 %, vivant hors de leur famille directe, ou au plus proche, chez un frère, un oncle, une tante, des grands-parents (1). Ceci souligne tout à la fois l'importance du contingent des très jeunes gens dans l'immigration et celle des charges en bouches à nourrir qui, outre celles du ménage, pèsent sur une notable fraction de la population installée.

La moyenne d'enfants par ménage « complet » s'établit pour New-Bell à 1,44. En fait, la fraction (9,8 %) des ménages à deux ou plusieurs épouses groupe à elle seule 22,3 % des enfants et presque toutes les familles nombreuses de plus de 7 enfants.

Répartition des familles monogamiques et polygamiques par nombre d'enfants.

	Ménages à 1 épouse (825)		Ménages à 2 épouses (68)		Ménages à 3 et 4 épouses (20)	
	N.	% cumulés	N.	% cumulés	N.	% cumulés
14 enfants	—	—	—	—	1	5
11 enfants	—	—	—	—	1	10
9 enfants	—	0,1	1	1,5	1	15
8 enfants	—	—	1	3	1	20
7 enfants	7	0,9	2	5,9	2	30
6 enfants	7	1,7	2	8,8	4	50
5 enfants	13	3,3	5	16,1	—	—
4 enfants	37	1,8	9	29,3	4	70
3 enfants	61	15,2	15	51,4	3	85
2 enfants	154	33,9	10	66,1	2	95
1 enfant	219	60,5	15	88,2	—	—
0 enfant	326	39,5	8	11,8	1	5

(1) Ce minimum d'enfants vivant hors de leur famille directe (père, mère) est approximativement de 20 % chez les Bassa, 22 % chez les Yaoundé, 31 % chez les Duala, côtiers et gens du Mungo-Nkam, 35 % chez les gens du Mham, 46 % chez les Bamiléké.

Les ménages sans enfants sont évidemment plus exceptionnels lorsqu'ils comptent deux ou plusieurs épouses, ceci en raison de l'installation généralement plus ancienne, de l'âge moyen plus élevé des femmes ou tout au moins de la première, par rapport à l'ensemble des ménages de monogames. Un bon nombre de ces derniers sont de fondation très récente. Il serait alors oiseux de comparer, à l'aide d'un dénominateur commun : le nombre d'enfants par femme, la fécondité apparente des différents types de famille. Notons seulement que si, sur le total des ménages de chaque dimension, le nombre moyen d'enfants par femme est respectivement de 1,24, 1,38 et 1,68 chez les monogames, chez les bigames et chez les polygames, les proportions changent si l'on considère le nombre moyen d'enfants par femme dans les familles avec enfants : 2,05 chez les monogames, 1,53 chez les bigames, 1,76 chez les polygames. Sous cette forme, la comparaison entre les types de familles n'est pas sans présenter une analogie de résultats avec ceux que l'on obtient en milieu rural dans le Sud-Cameroun.

Il est plus intéressant dans le cas de New-Bell de rechercher les différences que peut présenter entre strates ethniques la répartition des ménages par nombre d'enfants, de préférence, celle des ménages monogamiques qui offrent les séries d'observation les plus fournies.

Répartition des ménages à une épouse par nombre d'enfants et par ethnies.

A) Numérique :

Nombre d'enfants	Bamiléké	Yaoundé	Bassa	Mbam	Duala-M. Nkam	Zone Anglaise	Reste
9 enfants ...						1	
7 enfants ...	2	1	3			1	
6 enfants ...	—	2	4			1	
5 enfants ...	5	2	2	1	1	2	
4 enfants ...	9	9	4	5	6	1	3
3 enfants ...	17	14	15	3	5	2	5
2 enfants ...	67	24	20	18	9	8	8
1 enfant	99	38	22	24	5	12	19
0 enfant	125	71	49	37	9	18	17
Total	24	161	119	88	35	46	52

B) Proportionnelle :

	% cum.						
5 à 9 enfants	2,1	3,1	7,6	1,1	2,9	10,9	—
4 enfants	5	8,7	10,9	6,8	20	13,1	5,7
3 enfants	10,2	17,5	23,5	10,2	34,3	17,4	15,3
2 enfants	30,9	32,4	40,3	30,7	60	34,8	30,7
1 enfant	61,4	56	58,8	58	74,3	60,9	67,3
0 enfant	38,6	44	41,2	42	25,7	39,1	32,7

On remarque que les groupes comprenant le plus de familles nombreuses (trois enfants et davantage) sont les Duala, autochtones, avec les gens de la Côte, du Mungo et du Nkam : 34,3 %, et les Bassa : 23,5 %. Les Bamiléké, ainsi que les Bafia et autres gens du Mbam en ont le moins : 10,2 %.

La proportion des ménages sans enfants est élevée (38,6 à 44 %) dans la plupart des groupes ; font exception, les Duala et leurs apparentés d'une part (27,7 %), l'ensemble des Haoussa, Fulbé, Bamoun et Aofiens que désigne le « reste » des ethnies (32,7 %).

A quoi attribuer ces différences ?

Il semble qu'elles résultent surtout des disparités entre les compositions par âge des différents groupes. Il y a accumulation de ménages jeunes nouvellement fondés dans les groupes que nourrit une immigration importante d'adultes (Bamiléké, Mbam, Bassa, Yaoundé et Zone anglaise), en particulier, une immigration récente de femmes.

Cependant, ce facteur de l'âge moyen de la population féminine se conjugue avec la natalité et la fécondité particulières aux différents milieux ethniques.

Voici, à titre d'indication, et pour chaque ethnie, quelle est la répartition de l'ensemble des femmes adultes par classe d'âge :

	16-19 %	20-24 %	16-24 %	25-29 %	30-34 %	35 et + %
Bamiléké	29,5	30,4	59,9	20	10,3	9,8
Bassa	16,8	26	42,8	25,2	6,5	25,5
Yaoundé	14,2	21,2	35,4	19,3	15,7	29,6
Mbam	16,3	18,1	34,4	27,5	12,5	25,6
Duala-Mungo- Nkam	9,2	21,7	30,9	15,8	13,3	40
Zone anglaise	19,5	10,4	29,9	16,9	16,9	36,3

Voici, d'autre part, à défaut d'un taux de natalité proprement dit, le nombre d'enfants de 0 à 2 ans pour 100 femmes de 15 à 45 ans :

	Femmes de 15 à 45 ans	Enfants de 0 à 2 ans	Enfants p. 100 F.
Bamiléké	503	127	25,2
Zone anglaise	82	18	21,9
Mbam (sauf Babuté)	142	31	21,8
Mbam (avec Babuté)	163	31	19
Bassa	242	48	19,8
Duala et Mungo-Nkam ..	102	17	19,6
Yaoundé et Est	300	41	13,7
Reste	172	32	18,6
(dont Haoussa)	54	14	25,9

A l'aide de ces indications, il est possible de commenter le tableau suivant.

Nombre moyen d'enfants pour 10 ménages :

	New-Bell	Bamiléké	Yaoundé	Bassa	Mbam	Z. Angl.	M. Nkam	Reste
Monogamiques ..	12,4	11,1	12	15	10,7	15,2	19,1	11,9
Bigamiques	27,2	26,8	18	28	25	25	35	40
Polygamiques ...	54,5	48,7	—	35	(75)	—	—	61

La famille monogamique moyenne **bamiléké** est encore peu riche en enfants, en dépit d'une natalité supérieure à celle de tous les autres groupes, Haoussa exceptés. Nous la chiffrons à un moment où elle englobe un nombre élevé de ménages de fondation très récente. On peut, en effet, déduire que la moyenne d'âge des femmes bamiléké de plus de quinze ans est particulièrement basse, du fait que 60 % d'entre elles ont moins de 25 ans, et, 1/10 à peine, plus de 35 ans. En outre, 61,5 % ne sont à New-Bell que depuis moins de cinq ans, mais 32,2 % depuis 1953 seulement. Il ne fait pas de doute que si l'afflux de femmes devait ralentir fortement dans les prochaines années, la moyenne d'enfants par ménage s'élèverait vite chez les Bamiléké. Notons toutefois qu'elle est comparable à celle des autres groupes pour les familles de polygames qui sont proportionnellement plus fréquentes chez les Bamiléké, exception faite des Haoussa.

Les groupes bassa, yaoundé et du Mbam présentent un nombre moyen d'enfants pour 10 ménages monogamiques de 15, 12 et 10,7 respectivement. Or, les taux de fécondité que suggère le nombre d'enfants de moins de 2 ans pour 100 femmes en âge de procréer s'étagent tout autrement : Mbam, 21,8 ; Bassa, 19,8 ; Yaoundé et Est, 13,7.

En fait, on doit préciser que le groupe bassa, qui comprend 43 % de jeunes femmes de moins de 25 ans, a vu la plupart arriver, depuis 1953 (31,5 % des femmes adultes), jeunes épousées dont beaucoup n'ont pas encore d'enfants. Mais il comprend aussi des ménages installés de plus longue date, auxquels revient la forte proportion de familles nombreuses (23,5 % des ménages monogamiques). En effet, le nombre moyen d'années passées à Douala par les femmes bassa s'élève à 7 ans 2 mois, alors qu'il n'est que de 4 ans 3 mois chez les Bamiléké, de 6 ans 11 mois chez les gens du Mbam et de 8 ans 8 mois chez les Yaoundé.

Le groupe du Mbam — Babuté excepté — connaît lui aussi un regain de natalité grâce à l'arrivée de jeunes femmes (25 % des femmes adultes ne sont là que depuis 1953). S'il n'a pas plus de 10,7 enfants pour 10 ménages de monogames, c'est qu'il comprend peu de familles nombreuses (10,2 % seulement des foyers). On peut se demander si le mouvement favorable de sa natalité n'est pas passager.

Comme les Bassa, les Yaoundé avec les gens de l'Est comptent nombre de foyers installés depuis longtemps à New-Bell, par conséquent une certaine proportion de familles nombreuses (17,5 % des ménages). Seulement, en dépit d'un renfort en femmes comparable à celui venu du Mbam (25 % des femmes adultes depuis 1953), leur faible fécondité demeure leur caractéristique.

Quant aux **Duala** et originaires de **Kribi**, du **Mungo** et du **Nkam**, il va sans dire que le nombre élevé d'enfants pour 10 ménages est à rapprocher d'une composition par âges du groupe presque normale par rapport aux autres, puisque le gros de l'effectif est sur son sol. Si la fécondité apparaît moyenne, le nombre de foyers d'âge moyen élevé explique la forte proportion de familles nombreuses : 34,3 % des ménages, et le faible taux de foyers sans enfant.

Enfin, on notera avec intérêt que le groupe des originaires des territoires britanniques voisins, dont 50 % des femmes adultes sont arrivées depuis 1953, est proportionnellement un des plus riches en enfants par ménage et par le nombre de familles nombreuses (1).

Ce que l'on peut retenir de cette analyse d'aspect si ingrat, n'est-ce pas l'annonce, sous l'apparence assez trompeuse en fait du taux moyen d'enfants par famille, d'un accroissement rapide de la natalité à New-Bell comme une conséquence très naturelle du flot tout récent de l'immigration féminine depuis 1953 ?

Nous ne pouvons prétendre apporter une indication précise du taux de natalité pour l'ensemble de la population de New-Bell, mais tout au plus fournir une approximation. La seule base dont nous disposons est une récapitulation des enfants de moins de deux ans nés à Douala. Sans doute, parfois, l'âge a été arrondi à deux ans par les parents, quand il s'agissait d'un bébé de plus de dix-huit mois. Le chiffre de 314 naissances en deux ans peut donc apparaître comme légèrement inférieur à la réalité. Pour tenir compte de l'accroissement notable des effectifs féminins en 1954 par rapport à 1953, il est permis de penser que le nombre de naissances pour la dernière année serait un peu supérieur à la moitié de 314. En admettant qu'il se situe entre 160 et 170 unités, le taux de natalité s'établirait approximativement à 25-27 ‰ de la population totale. Ce serait un taux plus effectif que le taux réel, eu égard aux décès déjà survenus.

Il n'en apparaît pas moins important pour une population urbaine. Faute de pouvoir avancer ici un taux de mortalité, il est seulement plausible de supposer qu'il doit être relativement faible en raison de la basse moyenne d'âge de la population.

Admettons qu'il soit de l'ordre de 10 ‰. L'accroissement naturel s'établirait à environ 1.100 unités par an actuellement, pour l'ensemble de New-Bell. De l'accroissement par immigration, nous ne connaissons que la part des adultes, la plus importante, et qui était de 4.500 personnes de plus de 15 ans en 1954. Le nombre, calculé d'avril 1954 à avril 1955, n'a guère dû excéder 4.000 individus. Une évaluation approximative de la part des enfants qui les ont accompagnés ou qui sont venus rejoindre d'autres adultes permet d'aboutir avec quelque vraisemblance à un effectif total d'au moins 5.500 personnes nées ou arrivées en un an, déduction faite des départs. Cela représenterait donc un accroissement de 9,5 %.

(1) Il est vrai que dans ce groupe, comme dans celui des Duala et apparentées, les femmes de 30 ans ou plus, dont la fécondité est en grande partie réalisée, forment la majorité : 53 % (voir tableau page 47).

CHAPITRE V

INSTRUCTION

Les écoliers. Fréquentation scolaire générale et par ethnie.
Degré d'instruction de la population adulte. Hommes et
femmes par âge et par ethnie

On se contentera dans ce chapitre d'enregistrer les résultats de l'enquête dans le domaine de la scolarisation et celui du degré d'instruction de la population adulte masculine et féminine, globalement, suivant l'âge et suivant l'ethnie.

LES ECOLIERS.

La qualité d'écolier a été mentionnée, le cas échéant, sur la fiche du chef de famille, en regard de l'âge, du sexe et du lieu de naissance de chacun de ses enfants propres. Elle était également précisée pour les enfants confiés. Il nous a paru probable, lors de la vérification minutieuse des fiches, que les enquêteurs ont quelquefois omis de la signaler à propos des enfants confiés. Cela nous incline à penser que les résultats sont un peu inférieurs à la réalité.

Nous avons trouvé un total de 423 écoliers pour seulement 192 écolières entre 5 et 16 ans.

Sur une population d'âge scolaire de 5 à 15 ans inclus de 826 garçons et de 544 filles, la fraction qui fréquente l'école est, d'après nos résultats, respectivement de 51,2 % chez les garçons et de 35,3 % chez les filles.

Ces proportions varient peu entre les groupes d'âge situés en-dessous et au-dessus de 10 ans.

Garçons						Filles					
5 à 9 ans			10 à 15 ans			5 à 9 ans			10 à 15 ans		
Nombre total	Ecoliers	%	Nombre total	Ecoliers	%	Nombre total	Ecolières	%	Nombre total	Ecolières	%
378	201	53,2	448	222	48,5	305	99	32,4	239	93	38,8

Fréquentation scolaire par ethnie.

L'effectif des écoliers se répartit ainsi suivant les ethnies :

	Garçons de 5 à 15 ans			Filles de 5 à 15 ans		
	Nombre total	Ecoliers	%	Nombre total	Ecolières	%
Bamiléké	411	190	46,2	213	82	38,5
Yaoundé	89	50	56,3	82	30	36,6
Bassa	100	84	84	77	41	53,3
Mbam	57	29	51	49	7	14,3
Duala et Mungo-Nkam .	59	39	66,2	26	14	54
Haoussa	36	4	11,1	28	3	10,7
Zone anglaise.	28	17	60,6	35	8	22,9
Reste	46	10	21,8	34	7	20,6

On notera le degré élevé de fréquentation scolaire dans l'élément bassa. Il atteint même, chez les moins de 10 ans, 86 % pour les garçons et 56,5 % pour les filles. Il est encore notable pour l'ensemble des Duala et de leurs apparentés, en particulier chez les filles, et il atteint 71 % chez les garçons de moins de 10 ans. Moins de la moitié des garçons bamiléké vont à l'école. Il y a là une indication intéressante à rapprocher des observations que nous serons amenés à faire plus loin sur une certaine opposition des vocations professionnelles entre ethnies, fréquemment bureaucratiques pour les unes, commerçantes pour les autres.

Les jeunes haoussa reçoivent une instruction arabe et coranique, de préférence à celle de l'école française, tandis que, les jeunes gens du Cameroun britannique et de la Nigéria du Sud, sinon les filles, fréquentent, eux, les écoles de Douala.

Signalons encore que, dans l'élément yaoundé, la scolarisation est proportionnellement plus grande au-dessus de 10 ans qu'en-dessous. Chez les garçons, elle atteint 59 % entre 10 et 16 ans, 53 % de 5 à 9 ; chez les filles, 53 % — plus que pour les Bassa — entre 10 et 16 ans contre 26 % seulement parmi les plus jeunes.

Dans la population adulte masculine de plus de 15 ans, interrogée directement, nous avons rencontré 72 écoliers ou étudiants. Seuls, 19 ont dépassé 20 ans. Entre 16 et 20 ans, les écoliers ne sont plus qu'un cinquième (22 %) de leur classe d'âge. C'est dans l'élément yaoundé et celui des bassa qu'ils demeurent les plus nombreux : 29 et 31 %.

L'école, aussi bien en ville sinon plus qu'en brousse, attire d'année en année un nombre croissant d'élèves, en particulier dans la partie ouest du Sud-Cameroun si largement représentée à New-Bell. Entre 10 et 16 ans, l'effectif des enfants poursuivant leurs études ne représente évidemment qu'une partie de ceux qui y ont été et qui y sont, tout ensemble. Il ne nous est pas possible de préciser l'exacte proportion des instruits de cet âge, mais on pourra s'en faire une idée en suivant la chute de la courbe qui, depuis les âges élevés, fait le départ entre les proportions d'analphabètes et d'instruits.

LES ADULTES.

Sur 100 hommes adultes de New-Bell, 37 ont déclaré savoir lire et écrire couramment le français. Quelques-uns, en outre, moins d'une demi-douzaine, ignorent cette langue mais possèdent une instruction équivalente soit dans une langue africaine, soit en anglais, soit en arabe.

Sur 100 femmes adultes, 9 à peine ne sont pas totalement analphabètes, 7 seulement lisent et écrivent le français.

Voyons, au-delà de ces moyennes, la particularité de chaque niveau d'âge, ou de chaque groupe ethnique ou de parenté ethnique.

Répartition des hommes adultes selon l'instruction par classes d'âge.

A) Numérique :

	16-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50 & +
Lire et écrire le français :							
ne savent pas.	86	155	243	188	208	197	86
savent un peu	17	42	75	40	26	14	2
savent sans diplômes	108	168	189	92	70	28	3
<i>id.</i> , ont le C.E.P.	30	30	38	12	9	5	1
<i>id.</i> , ont le brevet	1	5	4	1	1	—	—
<i>id.</i> , ont des diplômes divers	—	2	8	2	3	1	1
	242	402	557	335	317	245	93

B) Proportionnelle :

	16-19 %	20-24 %	25-29 %	30-34 %	35-39 %	40-49 %	50 & + %
Lire et écrire le français :							
ne savent pas.	35	38,5	43,5	56	65,5	85,5	92,5
savent un peu	7	10,4	13,5	11,9	8,2	5,7	2,1
savent sans diplômes	44,5	41,7	33,9	27,4	22,1	11,4	3,3
<i>id.</i> , ont un diplôme	13,5	9,2	9	4,5	4,1	2,5	2,1
savent avec et sans diplômes	58	50,9	42,9	31,9	26,2	13,9	5,4

On constate que les analphabètes ne représentent qu'un tiers de l'effectif entre 16 et 20 ans, mais un peu plus de la moitié entre 30 et 34 ans, les deux tiers vers 40 ans.

Répartition des femmes adultes selon le degré d'instruction par classes d'âge.

A) Numérique :

	16-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50&+	Total
Lire et écrire le français :								
ne savent pas.	254	323	320	178	147	145	78	1.445
savent un peu	11	18	5	1	5	—	—	40
savent sans diplômes	42	28	16	5	3	4	—	98
<i>id.</i> , ont des diplômes divers	4	4	2	—	—	—	—	10
	311	373	343	181	155	149	78	1.593

B) Proportionnelle :

	%	%	%	%	%	%	%	%
Lire et écrire le français :								
ne savent pas	81,6	86,5	93,4	96,7	95	97,5	100	90,5
savent un peu	3,5	4,8	1,5	1,5	3,2	—	—	2,6
savent sans diplômes	13,5	7,5	4,6	2,7	1,8	2,5	—	6,2
<i>id.</i> , ont des diplômes divers	1,3	1,1	0,5	—	—	—	—	0,7
savent avec ou sans diplômes	14,8	8,6	5,1	2,7	1,8	2,5	—	6,9

L'instruction n'a encore touché qu'une minorité de femmes, minorité d'autant plus réduite que celles-ci sont plus âgées. Rares sont les privilégiées qui ont grandi à proximité d'une école et y ont été envoyées par leurs parents ; la plupart d'entre elles sont, en fait, des filles de la ville ou de centres importants de l'intérieur. Rappelons que les résultats de cette enquête concernent surtout la partie, massive certes, la plus modeste socialement de la population de Douala. Si l'enquête s'était étendue aux principales cités de fonctionnaires et à tous les quartiers des autochtones duala, nettement plus « évolués » dans l'ensemble, nul doute que le taux d'analphabétisme apparaîtrait, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, plus faible, ce qui préciserait mieux l'influence de la ville à cet égard. Notons, dans ce sens, l'énorme différence que présente la proportion des femmes instruites de 16 à 19 ans, même de façon rudimentaire : 18,3 %, avec celle des écolières actuelles dans la classe d'âge inférieure, de 10 à 15 ans : 38,8 %.

Le degré d'instruction varie-t-il, dans les limites de New-Bell, selon l'appartenance ethnique ?

Répartition des hommes adultes selon le degré d'instruction par groupe ethnique.

A) Numérique :

Lire et écrire le français :	BAMILEKÉ	BASSA	YACUNDÉ	MBAM	H A O U S S A FULBÉ BAMOUN	DOUALA, MUNGO - NKAM	CAM. BRIT. SUD-NIGÉRIA	A.O.F. - A.E.F.	TOTAL
ne savent pas.	444	117	176	132	132	30	114	18	1.163
savent un peu	89	51	37	24	6	6	—	3	216
savent sans diplômes ...	272	118	143	61	19	31	4	10	658
<i>id.</i> , ont le C.E.P.	27	27	33	4	4	14	7	9	125
<i>id.</i> , ont le brevet	—	2	7	—	—	3	—	—	12
<i>id.</i> , ont des diplômes divers	2	3	7	1	1	2	—	1	17
	834	318	403	222	162	86	125	41	2.191

B) Proportionnelle :

	Bamileké	Bassa	Yaoundé	Mbam	Haoussa-Fulbé Bamoun	Duala - Mungo Nkam	Cam. Brit. Sud Nigeria	A.O.F. - A.E.F.	Total
Ne savent pas.	53,2	36,8	3,6	59,5	81,5	34,8	91	43,9	53
Savent avec ou sans diplômes	36,1	47,1	47	29,7	14,8	68,1	8,8	49	37

On peut également comparer entre groupes ethniques le degré d'instruction aux différents niveaux d'âge à l'aide de la seule proportion d'hommes sachant lire et écrire couramment le français.

Répartition par ethnie et par âge des hommes sachant lire et écrire le français.

<i>Ethnies</i>	16 - 19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 49	50 et +
	%	%	%	%	%	%	%
Yaoundé	81,5	64,5	62,6	43,6	34,4	12,3	0
Bassa	69	59	56,5	42	37,5	12,1	14,3
Bamiléké	50,5	47,3	39,9	29,6	25,4	7,6	0
Mbam	50	58	37,2	27,8	17,3	10,7	0
Duala et Mungo-Nkam . .	77	75	55	69	45,5	45,5	0
Haoussa-Fulbé Bamoun	20	24	16	14,7	0	16,7	5,9

Indéniablement, c'est dans les groupes mineurs Duala-Mungo-Nkam et A.O.F.-A.E.F. d'une part, chez les Yaoundé et les Bassa, que l'instruction est la plus répandue. La moitié des hommes environ, sinon plus, parlent et écrivent le français ; beaucoup plus, en fait, chez les moins de 30 ans. Les Bamiléké et les gens du Mbam présentent un retard important sur ces groupes, retard qui apparaît pratiquement à tous les niveaux d'âge. Il serait imprudent d'en tirer des conclusions systématiques sur le degré de scolarisation dans les différentes régions d'origine, tant l'échantillon de leurs représentants à Douala est inégalement représentatif. Il fournit tout au plus une indication, mais déformée par l'ampleur très variable des divers courants d'émigration. Ceux qui proviennent du Pays Bamiléké et du Mbam s'alimentent très largement au niveau des villages, tandis que celui des diverses zones ethniques yaoundé part bien souvent de la ville même qui retient davantage les manœuvres que les ouvriers qualifiés, les bureaucrates et les fonctionnaires. Il semble que l'élément Bassa, dont les origines sont surtout rurales, montre une faveur particulière pour l'instruction qu'ont dispensé très tôt de nombreuses missions et les écoles officielles.

Si 8,8 % seulement des originaires des Territoires britanniques pratiquent couramment le français, gardons-nous de déduire que tous les autres sont pratiquement analphabètes ; une partie d'entre eux n'ont fréquenté que des écoles anglaises.

Enfin, parmi les hommes mûrs ou âgés, on en rencontre qui, dans les écoles de missions, voici quinze ou trente ans, n'ont reçu qu'une instruction en langue africaine, en duala, en bassa, en ewondo ou en bulu à l'exclusion du français, tandis que certains des plus vieux n'ont conservé qu'un bagage d'allemand.

Répartition des femmes adultes selon le degré d'instruction par groupe ethnique.

A) Numérique :

Lire et écrire le français	Bamiléké	Bassa	Yaoundé	Mbam	Haoussa-Fulbé Bamoun	Duala - Mungo et Nkam	Cam. - Brit. Sud Nigéria	A O P. - A.E.F.	Total
ne savent pas ..	424	226	284	155	141	95	75	15	1.445
savent un peu .	3	15	16	1	1	3	—	1	40
savent sans di- plômes	19	18	30	5	1	19	2	4	98
<i>id.</i> , ont le C.E.P.	—	1	2	—	—	2	—	1	6
<i>id.</i> , ont le bre- vet	—	1	—	—	—	—	—	1	2
<i>id.</i> , ont des di- plômes divers	—	1	—	—	—	1	—	—	2
	476	262	332	161	143	120	77	22	1.593

B) Proportionnelle :

	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Savent lire et écrire le fran- çais	4	8	9,6	3,1	0,7	18,3	2,6	22,4	6,8

Proportion par ethnie et par âge des femmes sachant lire et écrire le français.

Ethnies	16-19	20-24	25-29	30-34	35-39
	%	%	%	%	%
Yaoundé	31,9	15,7	6,2	1,9	0
Bassa	22,2	6	10,6	0	0
Bamiléké	5,7	5,5	2,1	2	0
Mbam	7,7	6,7	0	5	0
Duala et Mungo-Nkam.	41	22,8	16	11,2	13,3
Haoussa-Fulbé -Bamoun	0	3,7	0	0	0

Sans rappeler les remarques faites à propos des Yaoundé, des Bassa et des Duala en ce qui concerne les hommes, notons les progrès dans l'instruction des filles qu'enregistrent ces groupes à la différence des Bamiléké et des gens du Mbam.

Moins réduite, la série des femmes d'A.O.F. — du Dahomey surtout — et d'A.E.F. révélerait un degré d'instruction chez les femmes au moins égal à celui du groupe duala.



DEUXIEME PARTIE

LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET L'EMPLOI

CHAPITRE VI

LES PROFESSIONS

Répartition des hommes par professions. Hommes arrivés depuis deux ans ou moins. Professions selon les niveaux d'âge.

Notre propos, en abordant l'examen des professions et de l'emploi, n'est pas une étude en soi des activités professionnelles de la population active de New-Bell, mais la recherche d'un biais pour apprécier la physiologie sociale de ce quartier à partir des conditions matérielles qui la déterminent.

Nous sommes en présence d'une population d'installation très récente dans sa grosse majorité, formée d'éléments encore jeunes qui proviennent presque tous directement d'un milieu rural où l'exploitation du sol conserve une forme essentiellement domestique. La plupart n'ont guère été préparés, à exercer des métiers de la ville, une minorité seulement ayant séjourné sur de grandes plantations ou travaillé dans des bureaux ou sur des chantiers des villes de l'intérieur.

A Douala, ils viennent grossir une masse à peu près inorganique d'individus livrés à eux-mêmes, pour lesquels le problème des subsistances ne se résout que par un salaire ou le produit d'un commerce ou d'un artisanat, c'est-à-dire autrement que par la culture ou la pêche. Seul atout, pour les arrivants, la solidarité ethnique, plus particulièrement celle d'une même appartenance clanique ou villageoise. Le nouveau venu peut être pris en charge et hébergé par un parent ou un ami jusqu'à ce qu'il soit en mesure de se débrouiller. Il y a des chances pour qu'il soit introduit plus facilement dans un secteur d'activité où est représenté son ethnisme, par un processus plus ou moins direct de cooptation.

Nous verrons que le fait ethnique transparait dans les différences que présente la répartition des professions dans chacun des groupes ethniques considérés ; c'est donc qu'il intervient dans le choix de celles-ci.

Vers quels métiers s'orientent d'abord les nouveaux venus ? Nous avons tenté d'en fournir une idée en répertoriant les professions des hommes arrivés depuis deux années et moins.

Le choix de ces métiers dépend évidemment du nombre et de la gamme des emplois offerts par la ville.

La fonction urbaine de Douala est commerciale et portuaire. Elle ne comporte qu'un éventail restreint de secteurs d'activité. Très sensible aux variations de la conjoncture, elle ne saurait garantir entre eux des marges importantes de réembauche, donc compenser les effets des périodes de dépression.

Le facteur artificiel qu'a représenté dans l'essor de Douala et son attraction sur les populations de l'intérieur l'exécution de grands travaux au titre du Plan a beaucoup diminué d'ampleur ces derniers temps, ce qui provoque un rétrécissement de l'emploi très sensible dans les métiers manuels et pour les besognes les plus modestes qui échoient aux moins qualifiés.

Dans quelle mesure l'emploi à Douala suffit-il à nourrir la population qui s'est accumulée à New-Bell, on tentera de l'apprécier en examinant la répartition des hommes entre les différents secteurs d'activité ainsi que l'importance du chômage.

L'objet de notre enquête se situant dans une perspective sociale susceptible d'éclairer les possibilités de contribution de cette population à l'amélioration de son habitat dans un urbanisme lui-même amélioré, il eût été fort utile de pousser l'information jusqu'aux ressources pécuniaires réelles des individus. Cela est toujours intéressant pour l'économiste, mais là où la curiosité de l'Européen est systématiquement taxée d'une arrière-pensée fiscale, il doit se faire une raison. Au reste, à l'échelle de l'enquête, il n'était ni commode ni psychologiquement souhaitable d'aller jusque-là.

Il y a cependant une relation très souvent évidente en milieu urbain entre la condition matérielle d'un individu et le métier ou le type d'emploi qui lui assure l'essentiel de son revenu. Nous avons tenté, sur la foi de renseignements et de notre expérience directe de New-Bell, de répartir la population active masculine entre différents niveaux approximatifs de revenu à partir de l'indication de la profession, confrontée avec le contexte des réponses au questionnaire.

C'est un essai qui appelle, certes, des vérifications attentives, mais peut permettre des vues certainement valables sur la situation sociale de New-Bell en 1955.

Ce classement servira par ailleurs de cadre à l'étude des charges familiales qui pèsent sur les travailleurs.

C'est enfin un autre trait de la vie matérielle à New-Bell que le petit nombre de femmes avouant une profession et l'étrécissement de l'éventail de métiers qu'elles peuvent exercer.

REPARTITION DES HOMMES PAR PROFESSIONS.

Le tableau des professions récapitule les réponses à une question précise du questionnaire : « Quelle est votre profession ? »

Pour obvier au risque de définitions ou fantaisistes ou imprécises, il avait été recommandé aux enquêteurs de s'assurer, auprès de personnes interrogées, qu'il s'agissait bien de la profession habituelle dans le cas des chômeurs, ou de celle qu'exerçait réellement le travailleur. Une révision critique des réponses a permis après coup de modifier certains libellés manifestement erronés, d'après le contexte de la fiche, et notamment d'après les réponses aux questions connexes : « Depuis quand l'exercez-vous ? Précédents métiers ? Actuellement salarié ? A votre compte ? Associé ? Gérant ? Patron ? Fonctionnaire ? Nom de l'employeur ? Depuis combien de temps êtes-vous à son service ? Etc... ». La plupart des réponses nous ont paru correspondre au type d'emploi ou de métier réellement exercé.

Le classement des professions auquel nous avons abouti regroupe les divers métiers de façon à laisser apparaître les principaux genres d'activité.

Un premier tableau montre le regroupement pratiqué, qui tient compte à la fois du type d'activité et de notre souci de distinguer les différents niveaux de revenu. Ceux-ci sont indiqués par un chiffre romain — de I à IV — placé entre parenthèses en regard de l'effectif.

Répartition des hommes par profession

I. FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.

A) Fonctionnaires et assimilés.

a) Fonctionnaires des services administratifs :

— Adjoints administratifs, secrétaires d'administration, commis des Douanes, instituteurs, infirmiers brevetés 17 (I)

— Secrétaires et agents de Police, garde-camerounais, commis des S.C.F., commis des Postes, préposés des Douanes, infirmiers principaux, moniteurs d'enseignement public 60 (II)

b) Fonctionnaires des services techniques :

— Chef de gare, chef de train 2 (I)

— Autres fonctionnaires du Chemin de Fer, des Postes 11 (II)

c) Employés auxiliaires des services publics :

— Expéditeurs des Postes, facteurs, pompiers, gardiens régionaux, Police du Chemin de Fer 26 (III)

116

B) Employés.

a) Des maisons de commerce et des banques :

— Caissiers, agents de transit, contrôleurs 7 (I)

— Comptables, clerks principaux, déclarants en Douane, encaisseurs, contrôleurs de magasin 31 (II)

— Auxiliaires qualifiés du commerce : magasiniers, barmen, vendeurs 105 (III)

b) D'entreprises routières et de travaux publics :		
— Dessinateurs, convoyeurs de car	5	(II)
c) Auxiliaires de bureau :		
— Dactylographes, secrétaires, petits clercs, téléphonistes	54	(III)
— Plantons, aide-pointeurs, aide de laboratoire	38	(IV)
	<hr/>	
	240	

II. OUVRIERS.

a) Ouvriers qualifiés à responsabilité :		
— Chef de chantier, conducteur de tracteur, de « bulldozer »	8	(I)
b) Ouvriers d'atelier mécanique et du bois :		
— Mécaniciens, ajusteurs, tourneurs, carrossiers, typographes	113	(II)
— Forgerons, fondeurs, soudeurs, scieurs, treuillistes, tôliers, piqueurs, équarisseurs, chaudronniers	82	(III)
c) Ouvriers du bâtiment et du meuble :		
— Maître-maçons, charpentiers, monteurs de charpente métallique, menuisiers	35	(II)
— Briquetiers, ferrailleurs, peintres, ouvriers maçons, menuisiers débutants	196	(III)
d) Ouvriers d'industrie alimentaire :		
— Ouvriers pâtisseries, boulangers	17	(III)
e) Apprentis-ouvriers :		
— Motor-boys, graisseurs, apprentis mécaniciens, apprentis chauffeurs	57	(IV)
f) Chauffeurs	102	(II)
	<hr/>	
	610	
g) Manœuvres :		
— Manœuvres sans qualification	468	(IV)
— Manœuvres de manutention : bagagistes, poseurs de rail, porteurs, machinistes	21	(IV)
— Gardiens de jour ou de nuit	57	(IV)
	<hr/>	
	546	
h) Domestiques :		
— Cuisiniers, blanchisseurs	82	(III)
— Boys, jardiniers, marmitons, palefreniers, domestiques	105	(IV)
	<hr/>	
	187	

III. COMMERÇANTS ET ARTISANS.

a) Commerçants, transporteurs, traitants, acheteurs de produits	44	(I)
b) Restaurateurs, hôteliers, gérants de bar	17	(I)
c) Gérants de boutique	7	(II)
d) Market-boys (possesseurs d'une petite boutique sur le marché)	88	(II)
e) Colporteurs, échoppiers, vendeurs de vivres, fournisseurs de vivres	58	(III)
	<hr/>	
	204	
f) Artisans « installés » : coiffeurs, photographes, bijoutiers, tailleurs, réparateurs de montres, menuisiers, charpentiers	54	(II)
g) Petits artisans : cordonniers, savetiers, vanniers, nati-tiers, matelassiers, ivoiristes, sculpteurs sur bois, réparateurs de bicyclette, brodeurs, écrivains	35	(III)
h) Apprentis d'artisanat, apprentis tailleurs, etc... ..	41	(IV)
	<hr/>	
	130	

IV. DIVERS.

a) Planteurs	7	(II)
b) Cultivateurs	3	(III)
c) Pêcheurs	9	(III)
d) Catéchistes, auxiliaires de Mission, marabouts, griots	16	(III)
	<hr/>	
	35	

V. SANS PROFESSION.

a) Pas de profession définie	53	(IV)
b) Ecoliers, étudiants	72	(IV)
	<hr/>	
	125	

Récapitulation de la répartition des hommes par profession

I. FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.

	<i>Nombre</i>	<i>En ‰</i>
Fonctionnaires	90	41
Auxiliaires des services publics	26	12
		<hr/>
		53
Employés de commerce, des banques et des entreprises	148	67
Employés auxiliaires de bureau et plantons	92	42
		<hr/>
		109

II. *TRAVAILLEURS MANUELS SALARIES.*

Ouvriers spécialisés d'atelier mécanique . . .	203	92
Ouvriers spécialisés du bâtiment et du meuble	231	105
Ouvriers d'industrie alimentaire	17	8
Chauffeurs	102	47
Apprentis ouvriers	57	26
		—
		278
Manœuvres et gardiens	546	250
Domestiques, personnel d'hôtellerie	187	85

III. *COMMERÇANTS ET ARTISANS.*

Commerçants installés, transporteurs	58	27
Market-boys	88	40
Petit commerce non installé	58	26
		—
		93
Artisans	89	40
Apprentis d'artisanat	41	19
		—
		59

IV. *DIVERS.*

Cultivateurs, planteurs, pêcheurs	19	9
Divers, fonction religieuse	16	7
		—
		16

V. *SANS PROFESSION.*

Pas de profession définie	53	24
Ecoliers, étudiants	72	33
	—	—
	2.193	57

Remarques.

Peu d'hommes déclarent n'exercer aucune profession : 57 ‰, et si l'on exclut les écoliers, 24 ‰ seulement. Ce sont surtout des jeunes gens et, pour une moitié, des nouveaux venus.

Sur 53 individus n'indiquant pas de profession :

- 25 ont de 16 à 19 ans, dont 16 arrivés depuis 2 ans ou moins ;
- 12 ont de 20 à 24 ans, dont 6 arrivés depuis 2 ans ou moins ;
- 6 ont de 25 à 29 ans, dont 3 arrivés depuis 2 ans ou moins.

Il n'y en a aucun entre 30 et 45 ans, seulement 2 de 45 à 49 ans, dont 1 récemment arrivé, et 8 de 60 ans ou davantage qui, eux, ont cessé de travailler.

La proportion des sans profession tombe de 32 % chez les hommes de 16 à 19 ans à 7 % et 1,2 %, respectivement, chez ceux de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans.

Pratiquement donc, tous les hommes à partir de 20-25 ans justifient leur présence à Douala par une profession, effective ou habituelle, qui rentre presque toujours dans la classification des métiers que nous avons retenue en distinguant ceux qui sont liés au salaire comme fonctionnaires, employés ou travailleurs manuels d'une part, et ceux qui sont soumis à patente. N'échappe à ces critères qu'une infime minorité d'individus, les uns à fonction religieuse ou enseignante — des musulmans surtout, « marabouts », maîtres coraniques — (9 ‰), les autres, des pêcheurs (4 ‰) ou des gens se disant cultivateurs ou planteurs (5 ‰). Même si ces derniers étaient tous fixés à New-Bell, ce qui n'est vraisemblablement pas le cas, leur rareté suffit à indiquer à quel point la population de New-Bell est coupée des terrains de culture environnant la ville et qui appartiennent aux Duala. On ne trouve du reste pas plus de femmes cultivatrices.

Ainsi, l'écrasante majorité de la population masculine adulte (927 ‰) vit habituellement soit d'un salaire, soit du produit d'un commerce ou d'un artisanat. Son sort est lié aux seules fonctions proprement urbaines. C'est une masse de main-d'œuvre ou d'employés à l'entretien de laquelle ne participe qu'une marge assez étroite d'indépendants, commerçants ou artisans.

Les métiers soumis à patente ne représentent en effet que 16,6 ‰ dans cet ensemble, 153 ‰ du total des hommes. Là-dessus, 10,2 ‰ (ou 93 ‰ des hommes) sont des commerçants à leur compte. Il convient de souligner que, sur 204 commerçants dénombrés, 58 seulement sont des négociants d'une certaine envergure : propriétaires ou gérants de magasins, de bars, entrepreneurs de transport, courtiers en marchandises d'exportation, etc... Si l'on met à part les market-boys, dont nous donnerons plus loin une définition, le nombre des gagne-petit d'échoppe, des revendeurs au sol au marché, des colporteurs haoussa, etc..., apparaît, somme toute, singulièrement réduit.

Les artisans, du tailleur ou du menuisier au modeste savetier, ne doivent pas atteindre le millier d'individus dans tout New-Bell, puisqu'ils ne représentent que 4,4 ‰ des effectifs de toutes les professions et 40 ‰ des hommes (1). On notera qu'il existe au moins un apprenti pour deux artisans.

C'est bien la grande masse qui dépend du salaire : 774 ‰ des hommes, les trois quarts, mais 854 ‰ en réalité de ceux qui ont décliné une profession. Elle ne comprend qu'une minorité d'employés de tous genres : 356 personnes, dont un tiers de fonctionnaires (116), davantage d'employés de commerce (148) et de simples auxiliaires de bureau, tous réunis, dans un rapport de 1 à 4 en regard des manuels. Ceux-ci constituent donc 66 ‰ des travailleurs. Mis à part le lot relativement important des domestiques et employés d'hôtellerie, on remarquera qu'ils se répartissent à peu près également en ouvriers qualifiés ou spécialisés (555 hommes) et manœuvres simples ou gardiens (546) ; entre eux, se situent 57 apprentis.

(1) Les divers métiers auxquels appartiennent les artisans « installés » et leurs effectifs sont les suivants : tailleurs 26, mécaniciens 4, charpentiers 2, photographes 3, coiffeurs 3, horloger 1, bijoutier 1.

Avec les manœuvres et les gardiens, c'est un quart de la population masculine adulte que l'on trouve confiné, en raison de son inqualification, aux niveaux de salaire les plus bas, près de 6.000 individus, auxquels il faut ajouter les apprentis ouvriers et une large partie des 2.000 cuisiniers boys et blanchisseurs.

Pour résumer, il semble que l'on puisse tenir pour vraisemblables les évaluations suivantes d'effectifs pour chacun des principaux groupes professionnels :

Fonctionnaires et agents des services publics ...	1.250	Ouvriers et chauffeurs ...	6.100
Employés de bureau	600	Apprentis ouvriers	600
Plantons	400	Manœuvres et gardiens ..	5.900
Employés de commerce ..	1.600	Artisans	950
Commerçants	650	Apprentis artisans	450
Petits commerçants et col-porteurs	1.600	Domestiques, employés d'hôtellerie	2.000
Cultivateurs, planteurs ..	100	Divers	150
Pêcheurs	100	Sans profession	600
		Ecoliers	750
			23.800

Répartition professionnelle des hommes arrivés depuis deux ans ou moins.

Vers quelles professions, vers quelles branches de l'activité économique, les hommes, qui arrivent à Douala en quête d'un emploi, se dirigent-ils ? Cela dépendra de leur éventuelle qualification, de leur âge, de leurs préférences, de leurs ressources, mais aussi et surtout des offres d'emploi.

Voyons, par exemple, ce que nous apprend la distribution professionnelle des hommes arrivés depuis peu, depuis deux ans ou moins, pour avoir un échantillon numérique suffisant.

Ce sont principalement des hommes jeunes. La moitié ont moins de 25 ans, les trois quarts n'ont pas dépassé 30 ans. Mais une majorité est passée par l'école et doit sans doute espérer un emploi en rapport avec son instruction. Sauf quelques transfuges d'une ville de l'intérieur, déjà qualifiés professionnellement, la plupart devront faire l'apprentissage, souvent long, d'un métier et demeurer un temps dans les emplois modestes de manœuvres, d'apprentis, d'employés auxiliaires. Les employeurs, faute de trouver suffisamment d'élèves sortis des centres professionnels, s'efforcent généralement de sélectionner parmi leurs manœuvres ou leurs auxiliaires ceux qu'ils espèrent former ou s'attacher comme ouvriers spécialisés ou qualifiés, ou comme employés à responsabilités.

L'indépendance avec l'exercice d'un commerce demande au départ un petit pécule qui ne s'acquiert guère qu'avec les économies de nombreux mois de salaire.

Voici, par comparaison, la répartition entre les principaux types de professions des hommes arrivés depuis moins de deux ans et de ceux qui sont installés depuis plus de deux ans :

	Hommes arrivés depuis :			
	moins de 2 ans		plus de 2 ans	
	Total	En %	Total	En %
I. — Employés :				
Fonctionnaires et agents des Services publics	20	5	96	5,3
Employés de commerce, des banques et entreprises	29	7,2	119	6,7
Employés auxiliaires de bureau .	19	4,7	73	4
II. — Travailleurs manuels salariés :				
Ouvriers spécialisés d'atelier mécanique	29	7,2	174	9,7
Ouvriers spécialisés du bâtiment et du meuble	17	4,2	214	12
Ouvriers d'industrie alimentaire .	2	0,5	15	0,8
Apprentis ouvriers	20	5	37	2
Chauffeurs	13	3,2	89	5
Manœuvres	128	31,8	361	20,2
Gardiens	8	2	49	2,7
Domestiques, employés d'hôtellerie	30	7,5	157	8,8
III. — Professions indépendantes :				
Commerçants installés, transport.	1	0,2	57	3,2
Market-boys	2	0,5	86	4,8
Petit commerce non installé	8	2	50	2,8
Artisans	7	1,8	82	4,5
Apprentis d'artisanat	8	2	33	1,8
Cultivateurs, planteurs, pêcheurs.	12	3	7	0,4
Divers, fonctions religieuses	1	0,2	15	0,8
IV. — Sans profession :				
Ecoliers	21	5,2	51	2,8
Pas de profession définie	27	6,7	26	1,5
	402		1.791	

Remarques :

Si c'est parmi les nouveaux venus que la proportion des non travailleurs est la plus élevée — écoliers non compris —, (6,7 % contre 1,5 %), cette proportion est tout de même faible.

Les cultivateurs et planteurs dénombrés par le sondage sont presque tous des gens de passage ou des gens qui ne résident qu'un temps de l'année à Douala, ou encore des hommes qui viennent juste de se fixer en ville.

Il est significatif qu'un très petit nombre seulement des nouveaux venus s'adonnent au commerce ou à l'artisanat pour leur compte. Il n'y

en a pas plus de 4,5 %, alors que, dans le groupe des plus anciennement établis, ces professions totalisent 15,4 % des hommes.

Si l'on exclut les sans profession et les écoliers, on constate que 90,7 % des travailleurs sont salariés ou apprentis (8 %).

Effet probablement d'un niveau d'instruction plus élevé chez les jeunes, et de mutations de fonctionnaires, le pourcentage des employés est pratiquement identique d'un groupe à l'autre : 16,9 % et 16 %.

Il y a proportionnellement moins d'ouvriers chez les nouveaux venus que chez les plus anciens, et un peu plus d'apprentis, ce qui est normal ; mais la majorité de ces ouvriers se dirigent vers la mécanique, faute de trouver sans doute de l'embauche dans le bâtiment qui subit actuellement une crise et où les emplois sont réservés à des ouvriers déjà formés.

Considérable, la masse de manœuvres représente un tiers des arrivants : 33,8 %, si l'on comprend les gardiens d'entrepôts, de magasin ou d'immeuble, contre seulement 22,9 % chez les hommes venus depuis plus de deux ans.

**

Il est logique qu'une certaine ancienneté de l'installation en ville s'accompagne d'une chance de promotion professionnelle et sociale pour les hommes que le désir de progresser ou le goût de l'entreprise poussent à dépasser le modeste état de manœuvre, d'apprenti ou de petit clerc pour celui d'ouvrier qualifié ou d'employé à responsabilité, ou pour se libérer du salaire en se livrant au commerce ou à l'artisanat.

Il ne serait pas nécessaire ni vraiment utile de le vérifier par une analyse de la répartition des professions à différents degrés d'ancienneté en ville. Encore faudrait-il ne retenir que des catégories d'âge comparables. L'âge, passé un certain délai d'adaptation à la vie urbaine, marque davantage les étapes de l'amélioration de la condition professionnelle, dans une masse laborieuse dont le niveau social au départ est assez uniforme. Mais, alors, il faut tenir compte de ce facteur qualificatif de différenciation entre deux générations, et même entre des fractions de générations, que représentent à la fois le développement de l'instruction et l'imprégnation de plus en plus générale des nouvelles habitudes de vie dans cette société qui évolue très vite depuis un même fond de culture traditionnelle.

Il peut donc être intéressant de rechercher dans la répartition proportionnelle des professions à des niveaux d'âge successifs s'il y a entre les jeunes gens, les hommes mûrs et les vieux des différences d'orientation professionnelle assez marquées pour démentir l'influence propre de l'âge sur l'amélioration de la condition professionnelle.

Répartition des hommes par profession selon les niveaux d'âge.

Présentée sous une forme seulement proportionnelle pour alléger le tableau et faciliter la comparaison des valeurs entre les différentes catégories d'âge, la répartition des hommes par profession est calculée sur la base de l'effectif des seuls travailleurs, pour éviter un amenuisement

inégal des valeurs relatives à chaque catégorie de professions selon l'importance des non travailleurs.

NON TRAVAILLEURS.

En effet, le nombre de ceux-ci diminue rapidement au-delà de 20 ans, puis désigne après 50 ans les hommes âgés qui ne peuvent plus travailler :

	<i>Total des hommes</i>	<i>Sans profession</i>	
		<i>Nombre</i>	<i>En %</i>
16-19 ans	246	77	31,4
20-24 ans	408	30	7,3
25-29 ans	549	7	1,1
30-39 ans	649	0	0
40-49 ans	245	2	0,8
50 ans et plus ..	92	9	9,8

Le reste des hommes se répartit de la façon suivante entre les grandes catégories professionnelles :

TRAVAILLEURS.

<i>Classes d'âge</i>	<i>16-19</i>	<i>20-24</i>	<i>25-29</i>	<i>30-39</i>	<i>40-49</i>	<i>50 et +</i>
	%	%	%	%	%	%
Employés	14,2	21,9	22,9	14,5	9,4	8,4
Travailleurs manuels saliés	63,4	62,2	59,8	63,8	64,4	56,6
Apprentis	17,1	6,6	4,4	2,5	1,6	—
Professions indépen- dantes	5,3	9,2	12,9	19,4	24,5	35

On constatera que c'est bien avec l'âge que s'accroît la proportion des travailleurs indépendants. Bien rares sont ceux qui dès leurs débuts disposent du petit capital nécessaire pour se livrer d'emblée au commerce, ou s'installer comme artisans. Au reste, parmi les jeunes hommes classés dans les professions indépendantes, il faut surtout voir des colporteurs ou des petits revendeurs de pain et de cigarettes, d'une condition généralement modeste. Le pourcentage des commerçants, des market-boys et des artisans possesseurs d'un fond ou d'une installation, dignes de ces noms, s'accroît encore moins vite avec l'âge : 1,2 % avant 20 ans, 4 % avant 25 ans, 9,2 % avant 30 ans, 13,3 % et 15 % respectivement entre 30 et 40 ans et après 40 ans.

Par contre, c'est dans les éléments jeunes, entre 20 et 30 ans, que l'on trouve le plus d'employés, un cinquième des travailleurs.

Enfin, il faut remarquer qu'entre 20 et 50 ans, la masse des travailleurs manuels salariés et des apprentis représente régulièrement les deux tiers de l'ensemble des travailleurs. Elle s'élève à 80,5 % avant 20 ans et tombe à 56,6 % chez les plus de 50 ans.

Voici, en vue de notations plus précises, quelle est la répartition des hommes entre les diverses branches professionnelles que nous avons déjà retenues, et par niveaux d'âge :

Classes d'âge	16-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50 et +
	%	%	%	%	%	%
Fonction publique ...	1,2	4,5	6,3	7,1	5,3	4,8
Employés de commerce	7,7	8,7	11,6	4,5	2,9	2,4
Auxiliaires de bureau .	5,3	8,7	5	2,9	1,2	1,2
Total employés	14,2	21,9	22,9	14,5	9,4	8,4
Ouvriers d'atelier mé- canique	7,1	10,3	9	10,8	9,8	7,2
— du bâtiment	4,7	8,2	8,5	14,8	14	19,3
— d'industrie aliment..	2,4	2,4	0,6	—	0,4	—
Chauffeurs	—	3,7	5,2	5,9	7	6
Ouvriers	14,2	24,6	23,3	31,5	31,2	32,5
Apprentis ouvriers ...	10,6	4	2,6	1,1	1,2	—
Manœuvres	35	28,4	25,2	20,5	17,2	13,3
Gardiens	—	1	2,6	3,4	4,9	6
Domestiques	14,2	8,2	8,7	8,4	11,1	4,8
Travailleurs manuels salariés	74	66,2	62,4	64,9	65,6	56,6
Commerçants installés.	0,6	1,1	1,3	3,2	7,4	8,5
Market-boys	—	1,9	3,3	7,8	4,1	2,4
Petit commerce	3,5	2,6	2,4	2,6	2,4	7,2
Artisans installés	0,6	0,8	4,6	2,3	3,7	1,2
Petits artisans	—	2	0,7	1,9	2	7,3
Apprentis artisans	6,5	2,6	1,8	1,4	0,4	—
Cultivateurs, pêcheurs.	0,6	0,5	0,4	0,8	2,9	2,4
Divers	—	0,3	0,2	0,6	2	6
Professions indépend. (sauf apprentis arti- sans)	5,3	9,2	12,9	19,2	24,5	35

Aux remarques faites à propos des grandes catégories professionnelles, bornons-nous à ajouter quelques observations que suggère une lecture transversale du tableau ci-dessus.

Il est normal que la proportion des employés de la fonction publique augmente entre 20 et 40 ans (affectation en ville à la faveur de l'ancienneté, rétrécissement relatif de la fonction administrative de Douala avec le transfert des grandes directions à Yaoundé), mais diminue après 40 ans (ampleur accrue du recrutement depuis dix ans), et que celle des

petits auxiliaires de bureau diminue avec l'âge. Le cas des employés de commerce est particulier. On en trouve, sur le total des travailleurs, 11,6 % entre 25 et 30 ans, puis seulement 4,5 % entre 30 et 40, et moins de 3 % au-delà. Le développement de l'activité commerciale de Douala transparait là, d'où un appel à des hommes suffisamment instruits qui sont surtout des jeunes. Il semble aussi cependant que les employés de magasin tendent, dès qu'ils ont acquis une certaine expérience du commerce, à s'établir à leur compte.

Nous n'avons pas jusqu'ici donné du « *market-boy* » une définition propre à justifier ce qui le distingue des commerçants établis d'une part et des « petits commerçants » d'autre part, c'est-à-dire des échoppiers, des colporteurs. A tort, on applique souvent ce nom au jeune homme qui dispose d'un petit étal de cigarettes et de menus objets, dans l'enceinte ou à proximité du marché, bref à un apprenti-marchand, comme on en voit tant partout où commercent les Bamiléké. Si nous en avons fait une catégorie distincte de commerçants, c'est que le vocable s'est révélé correspondre à une forme d'exercice du commerce assez bien définie dans l'esprit même de ceux qui se l'appliquent.

Il n'y a pratiquement pas de *market-boys* parmi les nouveaux venus : 2 sur 402. On n'en trouve aucun parmi les moins de 20 ans, et guère jusqu'à 25 ans. Sur les 88 dénombrés, 63 ont plus de 30 ans. La majorité a de 30 à 40 ans. Puis, leur proportion diminue à partir de 40 ans. Ce sont souvent d'anciens *market-boys* que ces commerçants installés, propriétaires de magasin, de bar, « traitants de produits » (entendre produits d'exportation), transporteurs, etc...

Par *market-boy* — il conviendrait mieux de dire *market-man* —, il faut entendre le possesseur, dans l'enceinte du marché, d'une petite boutique, plutôt une loge foraine, achalandée en objets manufacturés les plus divers, des tissus et des vêtements confectionnés à la bimbeloterie et aux ustensiles de ménage. L'enfilade de ces boutiques serrées les unes contre les autres sur plusieurs rangées évoque par le bariolage des éventaires quelque chose d'intermédiaire entre le bazar oriental et le marché d'une bourgade française.

S'il est difficile d'apprécier le revenu moyen du *market-boy* par rapport à ceux du commerçant installé et du petit marchand, il est plausible de le situer à un niveau intermédiaire. Le *market-boy* se distingue nettement de l'échoppier ou du colporteur en ce qu'il dispose sous forme d'un stock de marchandises d'un capital déjà notable, d'au moins 50.000 à 100.000 francs ; il a d'autres frais généraux (location de l'emplacement, patente, manutention, etc...), qui restent cependant très en-dessous de ceux du propriétaire de magasin digne de ce nom.

Quant aux ouvriers, nous devons renouveler l'observation faite à propos des nouveaux venus ; l'attraction de la mécanique s'exerce davantage sur les éléments jeunes que celle des métiers du bâtiment et de l'ameublement qui groupent la majorité des ouvriers dans les classes d'âge supérieures à 30 ans. On le constate même en considérant la distribution respective de ces deux catégories d'ouvriers par âge, les effectifs étant ramenés à 100 hommes :

	1 - 19	20 - 24	25 - 29	Moins de 30	30 - 34	35 - 39	40 - 49	50 et +
Ouvriers d'								
— atelier méca- nique	6	19	25	50	19	16	12	3
— du bâtiment et du meuble ...	3	13	20	36	25	17	15	7

La proportion des manœuvres s'abaisse à mesure que l'âge des individus s'élève. Ils forment le tiers des travailleurs de moins de 20 ans, le quart de ceux de 25 à 29, un cinquième entre 30 et 40 ans, et encore un sixième des quadragénaires. On se doute que l'effectif fond au profit de ceux des ouvriers ou des commerçants et des artisans.

On peut leur assimiler, quant au niveau de ressources et à l'absence de qualification, les gardiens qui sont bien souvent les briscards de la plèbe manœuvrière.

Voici d'ailleurs comment se distribuent les effectifs totaux des manœuvres et des gardiens par tranches d'âge, sur la base de 100 hommes :

Ages	16 - 19	20 - 24	26 - 29	Moins de 30	30 - 34	35 - 39	40 - 49	50 et +
Manœuvres	12	22	28	62	15	12	9	2
Gardiens	—	7	24	31	21	18	21	9

Il ne semble pas enfin que la profession d'employé de maison ou d'hôtellerie, groupant domestiques, boys, serveurs, cuisiniers et blanchisseurs, offre une si large place aux très jeunes gens qui débarquent à Douala, tant ses effectifs sont proportionnellement constants à tous les âges. Si une partie des petits boys envisagent ce métier comme un gagne-pain provisoire, d'autres s'y attachent par goût, d'autant que l'expérience du service « à l'européenne » et le savoir-faire du cuisinier ne s'acquièrent qu'à la longue et font prime aux yeux d'employeurs qui n'ont guère le loisir, ni souvent le temps de former eux-mêmes leur personnel.



Un prolongement fort instructif à ce paragraphe consisterait à envisager, en regard de l'âge, et pour quelques catégories professionnelles, sinon toutes, quelle peut être l'influence de l'instruction générale, voire même celle de la formation reçue dans une école technique, sur l'orientation professionnelle des travailleurs. Nous y avons renoncé, faute de

disposer de renseignements précis sur le degré exact de cette instruction ou la nature réelle de la formation professionnelle acquise en général hors du cadre scolaire.

Néanmoins, il est possible de souligner déjà que, si ce coefficient de chance que représente au départ une bonne instruction scolaire, et, qui plus est, une formation professionnelle, a manqué à une très large partie de la population active actuelle de New-Bell, sa distribution tend à se modifier assez rapidement au profit des couches jeunes. Il est facile de présumer que le niveau des aspirations en s'élevant progressivement va aiguïser les exigences d'une masse laborieuse, mieux qualifiée qu'elle ne le fut jusque-là ou mieux préparée à le devenir. Les répercussions sur les taux de salaires n'entraîneront-elles pas alors une nécessaire élimination des moins qualifiés ? Déjà, la multiplication des engins mécaniques pour les travaux de routes et de voirie crée une petite aristocratie d'ouvriers à responsabilité, mais supprime le recours aux nombreux manœuvres.

Nous aurons l'occasion de voir, par l'étude de la distribution des travailleurs selon l'emploi et de celle du chômage, l'ordre actuel des débouchés qu'offrent les différentes branches de l'activité économique aux gens de New-Bell. Mais, en-deçà du contexte général de la condition professionnelle de ceux-ci, il est des facteurs plus spécifiques de l'orientation professionnelle. Nous nous attacherons maintenant à reconnaître au niveau de collectivités plus homogènes, et par comparaison entre elles, la diversité d'influences que suppose l'appartenance à des cultures, à des tempéraments ethniques distincts.

CHAPITRE VII

PROFESSIONS ET ETHNIES

Répartition proportionnelle des hommes adultes par profession dans les principaux groupes ethniques. Séries comparatives par professions. Remarques. Les Haoussa. Nigériens et Camerounais britanniques. Les Bamiléké. Les Bassa. Les gens du Mbam. Autres groupes

Il ne serait pas moins exagéré de nier toute influence du facteur ethnique, disons, de réflexes culturels spécifiques, sur le choix d'un métier ou d'un genre d'activité, que de lui accorder un rôle toujours déterminant.

Dans une population aussi composite, aussi fraîchement assemblée et qui ne présente donc qu'un faible degré d'amalgame par le sang, c'est encore d'après le clivage ethnique que l'on distinguera mieux les catégories sociales les plus originales. Si l'on veut par conséquent pousser l'analyse des faits sociaux, et notamment celle de la structure professionnelle, au-delà du schéma global qui additionne et confond les tendances les plus caractéristiques, il est logique de se placer au niveau des groupes ethniques. Et l'on constate, en effet, de sensibles différences entre leurs gammes d'appartenance professionnelle.

Cependant, il est évident que notre objet ne peut se confondre avec la distribution par origine des travailleurs de chaque corps de métier de Douala, puisque notre enquête ne nous fournit pas une fraction suffisamment représentative de Douala. Nous renvoyons, à cet égard, à l'étude déjà ancienne, mais toujours utile, à certains points de vue, de M. Guilbot (1).

Le tableau ci-contre consigne, sous la forme proportionnelle, la distribution des hommes par profession dans chacun des groupes ethniques ou ensembles régionaux. Pour simplifier, un minimum de rubriques ont été retenues, récapitulées entre les quatre grandes catégories de condition professionnelle que nous avons distinguées jusqu'ici : I, Fonctionnaires et employés ; II, Ouvriers et autres travailleurs manuels salariés ; III, Commerce et artisanat ; IV, Divers ou sans profession.

Si l'on peut accorder une valeur représentative aux résultats obtenus pour les groupes numériquement forts : Bamiléké, Yaoundé, Bassa, Mbam, voire celui des ressortissants de la Zone anglaise, on tiendra seulement ceux qui concernent les minorités ethniques pour des indications qui peuvent n'être pas très éloignées de la réalité.

Afin de souligner sans long commentaire les oppositions ou les similitudes de vocations entre les différents groupes ethniques, nous pensons utile de donner, pour certaines catégories ou certains regroupements logi-

(1) M. Guilbot. — « Petite étude sur la main-d'œuvre à Douala », Mémoire du Centre I.F.A.N., n° 1, Douala, 1950.

Répartition proportionnelle des hommes adultes par profession dans les principaux groupes ethniques.

	Bamileké (840 h.)	Yaoundé (638 h.)	Bassa (317 h.)	Mboom (222 h.)	Bamoun (75 h.)	Duala et Côte (49 h.)	Mungo-Nkam (37 h.)	Est Cameroun (35 h.)	Zone Anglaise (120 h.)	Haoussa (57 h.)
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
I. — Fonctionnaires et agents des services publics	2,6	10	7,2	5,8	4	18,4	10,8	—	0,8	—
Employés de commerce	9	5,7	6	3,6	9,3	4	5,4	—	1,7	3,5
Employés auxiliaires de bureau	4,1	3,3	5,7	4,5	—	14,3	5,4	—	3,3	—
<i>Employés</i>	15,7	19	18,9	13,9	13,3	36,7	21,6	—	5,8	3,5
II. — Ouvriers :										
— d'atelier mécanique	4,3	22	6,6	7,6	5,3	16,3	16,2	—	19,2	—
— du bâtiment et du meuble ..	2	16,8	28,7	13,5	2,7	9,2	5,4	14,3	13,3	—
— d'industrie alimentaire	1,4	—	1	0,5	—	—	—	—	0,8	—
Chauffeurs	4,5	7,9	1,9	5	6,7	6,1	2,7	5,7	5	—
Apprentis ouvriers	2,9	3,3	2,5	0,9	1,3	2	—	—	4,2	—
<i>Ouvriers</i>	15,1	50	40,7	27,5	16	33,6	24,3	20	42,5	—
Manœuvres et gardiens	30,7	16,6	15,3	40	48	4	18,9	23	16,7	5,3
Domestiques	8,7	4,9	7,9	8,1	16	6,1	10,8	40	4,2	10,5
<i>Travail. manuels salariés</i>	54,5	71,5	63,9	75,6	80	43,7	54	83	63,4	15,8
III. — Commerçants. Transport	4,5	0,5	0,6	0,4	1,3	2	—	2,8	2,5	12,3
Market-boys. Petit commerc. ...	10,7	0,8	2,9	2,3	2,7	—	5,4	—	17,4	19,4
	4,4	2	3,1	1,8	2,6	—	8,1	—	8,3	17,5
Apprentis d'artisanat	3,2	0,5	1,9	1,4	—	—	—	—	—	5,2
<i>Commerce et artisanat ..</i>	22,8	3,8	8,5	5,9	6,6	2	13,5	2,8	28,4	54,4
IV. — Divers	1,2	0,3	0,9	0,4	—	6,1	5,4	—	2,4	12,3
Sans profession, écoliers	5,8	5,4	7,8	3,6	—	12,2	5,4	14,2	—	15
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

ques de professions, des séries comparatives de valeurs tirées du tableau précédent et ordonnées suivant ces valeurs. Nous y avons inclus les résultats obtenus pour le groupe des Fulbé (28 hommes) et pour celui des originaires d'A.O.F. et d'A.E.F. (45 hommes).

I) Dépendance du salaire	(Sans profession)	Profession indépendante (commerçants, artisans et divers)
Bamoun 93,3 %	(—)	Haoussa 66,7 %
Yaoundé 90,5 %	(5,4 %)	Fulbé 32,2 %
Mbam 89,5 %	(3,6 %)	Zone anglaise 30,8 %
Est-Cameroun. 83 %	(14,2 %)	Bamiléké ... 24 %
Bassa 82,8 %	(7,8 %)	A.O.F. - A.E.F. 20 %
Duala 80,4 %	(12,2 %)	Mungo-Nkam . 18,9 %
Mungo-Nkam . 75,6 %	(5,4 %)	Bassa 9,4 %
A.O.F.-A.E.F. . 75,6 %	(4,5 %)	Duala 8,1 %
Bamiléké ... 70,2 %	(5,8 %)	Bamoun 6,6 %
Zone anglaise 69,2 %	(—)	Mbam 6,3 %
Fulbé 64,2 %	(3 %)	Yaoundé 4,1 %
Haoussa 19,3 %	(15 %)	Est-Cameroun. 2,8 %
II) Employés	Fonctionnaires et agents des services publics	Employés du commerce
Duala 36,7 %	Duala 18,4 %	A.O.F. - A.E.F. 20 %
A.O.F.-A.E.F.. 35,6 %	Mungo-Nkam . 10,8 %	Bamoun 9,3 %
Mungo-Nkam . 21,6 %	Yaoundé ... 10 %	Bamiléké ... 9 %
Yaoundé ... 19 %	Bassa 7,2 %	Bassa 6 %
Bassa 18,9 %	Mbam 5,8 %	Yaoundé 5,7 %
Bamiléké ... 15,7 %	A.O.F. - A.E.F. 4,5 %	Mungo-Nkam . 5,4 %
Mbam 13,9 %	Bamoun 4 %	Duala 4 %
Bamoun 13,3 %	Fulbé 3,6 %	Mbam 3,6 %
Zone anglaise 5,8 %	Bamiléké ... 2,6 %	Haoussa 3,5 %
Fulbé 3,6 %	Zone anglaise 0,8 %	Zone anglaise 1,7 %
Haoussa 3,5 %	Est-Cameroun. —	Est-Cameroun. —
Est-Cameroun . — %	Haoussa —	Fulbé —
III) Ouvriers, chauffeurs, apprentis	Ouvriers d'atelier mécanique	Ouvriers du bâtiment et du meuble
Yaoundé 50 %	Yaoundé ... 22 %	Bassa 28,7 %
Zone anglaise 42,5 %	Zone anglaise 19,2 %	Yaoundé 16,8 %
Bassa 40,7 %	Duala 16,3 %	Est-Cameroun. 14,3 %
Duala 33,6 %	Mungo-Nkam . 16,2 %	Mbam 13,5 %
Mbam 27,5 %	A.O.F. - A.E.F. 8,9 %	Zone anglaise 13,3 %
A.O.F. - A.E.F. 24,5 %	Mbam 7,6 %	Duala 9,2 %
Mungo-Nkam . 24,3 %	Bassa 6,6 %	A.O.F. - A.E.F. 6,7 %
Est-Cameroun. 20 %	Bamoun 5,3 %	Mungo-Nkam . 5 %
Bamoun 16 %	Bamiléké ... 4,3 %	Fulbé 3,6 %

Bamiléké ... 15,1 %	Fulbé 3,6 %	Bamoun 2,7 %
Haoussa — %	Est-Cameroun. —	Bamiléké ... 2 %
Fulbé 7,5 %	Haoussa —	Haoussa —
IV) Manœuvres et gardiens	Domestiques et employés d'hôtellerie	Travailleurs manuels salariés
Bamoun 48 %	Est-Cameroun. 40 %	Est-Cameroun. 83 %
Mbam 40 %	Fulbé 17,8 %	Bamoun 80 %
Fulbé 35,6 %	Bamoun 16 %	Mbam 75,6 %
Bamiléké ... 30,7 %	Mungo-Nkam . 10,8 %	Yaoundé 71,5 %
Est-Cameroun. 23 %	Haoussa 10,5 %	Bassa 63,9 %
Mungo-Nkam. 18,9 %	Bamiléké ... 8,7 %	Zone anglaise 63,4 %
Zone anglaise 16,7 %	Mbam 8,1 %	Fulbé 60,6 %
Yaoundé ... 16,6 %	Bassa 7,9 %	Bamiléké 54,5 %
Bassa 15,3 %	A.O.F. - A.E.F. 6,6 %	Mungo-Nkam . 54 %
A.O.F. - A.E.F. 8,9 %	Duala 6,1 %	Duala 43,7 %
Haoussa 5,3 %	Yaoundé ... 4,9 %	A.O.F. - A.E.F. 40 %
Duala 4 %	Zone anglaise 4,2 %	Haoussa 15,8 %

Remarques :

Sauf un, il n'est pas de groupe dont l'effectif ne dépende du salaire pour moins de deux tiers ; pour plusieurs, cette proportion s'élève jusqu'aux neuf dixièmes. C'est le cas des Bamoun, des Yaoundé, des gens du Mbam, et également des gens de l'Est, des Bassa et des Duala, si l'on tient compte du lot des sans profession.

Le pourcentage des indépendants ne présente une certaine importance, sans commune mesure avec le cas des Haoussa (un cinquième à un tiers), que chez d'autres musulmans, les Fulbé, ou parmi les originaires de l'extérieur du Cameroun, des territoires de langue anglaise ou d'A.O.F. et d'A.E.F., qui comptent précisément une notable fraction de musulmans (Lagotiens, Sénégalais, etc...), et chez les Bamiléké. Par là, ces derniers se distinguent nettement des autres groupes du Sud-Cameroun, si l'on fait quelques réserves au sujet des gens du Mungo et du Nkam dont l'échantillon est peu fourni.

La proportion d'employés de bureau et de magasin met en évidence les groupes des Duala et des gens d'A.O.F.-A.E.F., à un moindre degré les gens du Mungo et du Mbam, les Yaoundé et les Bassa. Elle est très faible chez les musulmans ou les étrangers de langue anglaise. Mais, on remarquera dans le détail que la représentation des ethnies diffère sensiblement selon qu'il s'agisse d'employés d'administration (surtout des Duala, des gens du Mungo et du Nkam et des Yaoundé), ou d'employés du commerce (surtout des Aoéfiens, des Bamoun, des Bamiléké).

Si les travailleurs manuels forment le gros des salariés dans presque tous les groupes, il s'agit davantage d'ouvriers spécialisés et qualifiés chez les Yaoundé, les Nigériens et Camerounais britanniques, les Bassa et les Duala, ou bien de manœuvres, de gardiens et de domestiques chez les gens de l'Est, les Bamoun, les gens du Mbam et les Fulbé.

On peut résumer les caractéristiques de la distribution professionnelle au sein des différents groupes ethniques ou régionaux sous la forme simplifiée du tableau suivant, la base étant de 10 hommes :

	SÉRIE DE 10 H. DANS L'EFFECTIF TOTAL	PROFESSIONS INDÉPENDANTES	EMPLOYÉS	OUVRIERS CHAUFFEURS	MANŒUVRES	DOMESTIQUES	SANS PROFESSION
Bamiléké	84	2 à 3	1 à 2	1 à 2	3	1	
Yaoundé	37	—	2	5	1 à 2	0 à 1	—
Bassa	32	1	2	4	1 à 2	1	0 à 1
Mbam	22	0 à 1	1	3	4	1	—
Zone anglaise.	12	3	0 à 1	4	1 à 2	—	—
Bamoun	7	1	1	1 à 2	5	1 à 2	—
Haoussa	6	7	—	—	0 à 1	1	1 à 2
Duala et Côte.	5	1	4	3	—	0 à 1	1
A.O.F.-A.E.F. .	4	2	3 à 4	2 à 3	1	0 à 1	—
Mungo-Nkam .	4	2	2	2 à 3	2	1	0 à 1
Est-Cameroun	3	—	—	2	2	4	1 à 2
Fulbé	3	3	—	—	3 à 4	2	—

Essayons de préciser les caractéristiques professionnelles des groupes dont l'échantillon numérique est suffisamment fourni ou tout au moins homogène.

Les Haoussa : Ils ne sont pas très nombreux, 600 hommes au plus dans New-Bell, mais ils forment un groupe à la fois homogène et ethniquement très individualisé. C'est le seul à présenter une aussi large indépendance vis-à-vis du salaire. Les deux tiers exercent des activités artisanales ou commerçantes. On ne trouve parmi eux ni ouvriers, ni bureaucrates. Les autres travailleurs manuels (trois manœuvres, six domestiques, un motor-boy, deux employés de boutique) sont presque tous au service de marchands haoussa.

Le commerce que pratiquent ces derniers consiste surtout dans la revente, par l'intermédiaire de colporteurs, d'articles de peau, de cuir, de bois, d'ivoire, ou de cuivre, provenant des centres artisanaux du Cameroun ou, plus souvent, des régions soudanaises (Nigéria du Nord, Nord-Cameroun). L'organisation s'appuie sur des réseaux de relations essentiellement familiales, au sens large du terme, en tout cas intra-ethniques ; elle est chevillée sur quelques marchands qui entreposent

dans leur propre maison les ballots de marchandises apportés par des caravaniers modernes descendus du bateau, d'un camion ou de l'avion, logent ces derniers et redistribuent à une clientèle de revendeurs de la ville ou de l'intérieur du territoire.

Si la plupart de ces Haoussa sont originaires du Nord de la Nigéria (Kano, Zaria), d'autres proviennent de ces petites colonies qui ont essaimé aux quatre coins du Cameroun, dans les centres, à la suite des Européens. La colonie de Douala est elle-même fort ancienne ; la moitié de ces hommes sont là depuis plus de quinze ans, plus d'un quart depuis plus de vingt ans. Elle s'était constituée à l'origine en un village écarté qui se trouve complètement englobé aujourd'hui dans les quartiers bami-léké. Les Haoussa restent fidèles à la concession fermée de palissades et à cases multiples, au costume soudanais et à l'enseignement coranique. Entre autres professions, nous avons enregistré, dans un échantillon de 57 hommes seulement, six « marabouts » et maîtres coraniques, quatre élèves coraniques, un griot, cet inévitable parasite. Il y a quatre hommes sans profession en raison de leur âge élevé.

Voici en regard quelle est la distribution par professions libres telles que nous les avons définies :

Commerçants, négociants	7	Artisans : tailleurs	2
Boutiquiers, bouchers, market-boys	7	Brodeurs, savetiers, cordonniers, etc...	8
Colporteurs	4	Apprentis d'artisanat	2

Notons aussi que l'âge moyen des hommes haoussa est assez élevé : 35 sur 57 ont plus de 30 ans (61 %), 19 plus de 40 ans (33 %).

Originaires de la Nigéria du Sud et du Cameroun britannique : Ces étrangers d'installation plus récente, puisque 60 % d'entre eux ne sont là que depuis quatre ans, s'orientent à Douala, soit vers le petit commerce libre et l'artisanat, où l'on en trouve presque un tiers, soit vers les métiers d'ouvriers, et notamment vers ceux qui requièrent une certaine habileté, dans la mécanique de préférence, semble-t-il. Le quart restant se compose surtout de manœuvres, dont une bonne moitié de nouveaux venus ; il n'y a guère d'employés, sinon de modestes clerks, très peu de domestiques, pas de fonctionnaires évidemment. On s'attendrait à trouver parmi eux une fraction plus importante du personnel des maisons de commerce britanniques. Peut-être celui-ci est-il moins nombreux qu'on n'en le croit, mais ne serait-il pas souvent logé par ses employeurs ?

En réalité, il faut souligner de notables différences entre le groupe sud-nigérien et celui des Camerounais britanniques.

Sur 80 Nigériens, 31 sont des commerçants ou des artisans, deux, des pêcheurs, soit 41 % d'indépendants ; chez les seconds, cette catégorie se réduit à 4 hommes sur 40. On trouve chez les Nigériens 31 ouvriers, 10 manœuvres et 2 domestiques, en tout 43, soit 53,7 % de travailleurs manuels salariés ; chez les autres, il y a 20 ouvriers, 10 manœuvres, 3 domestiques, en tout 33, soit 82,5 % de l'effectif total.

L'élément commerçant n'est donc important que chez les Nigériens ; il est en fait essentiellement constitué par les gens de Lagos, en majorité des musulmans.

Les Bamiléké : L'ensemble des hommes adultes bamiléké doit représenter environ 9.000 individus, sur lesquels, d'après notre sondage, 62 % ont moins de 30 ans.

Un quart de l'effectif total (24 %) exerce une profession indépendante du salaire. Ainsi, sur 840 hommes dénombrés, nous trouvons 38 commerçants-proprétaires de magasin ou transporteurs, 65 market-boys, 24 colporteurs ou échoppiers et 37 artisans dont 27 disposent d'une installation qui suppose un petit capital : photographes, coiffeurs, tailleurs, menuisiers, charpentiers, etc... Eu égard à la réputation des Bamiléké pour la passion du négoce, cette proportion de gens vivant réellement du commerce est somme toute modeste. Mais, elle est quand même plus forte que chez les autres groupes ethniques du Sud-Cameroun.

Le reste de l'effectif dépend du salaire, dont une minorité comme employés de bureau ou du commerce. Ce qui frappe dans la répartition des travailleurs manuels, c'est l'importance de la masse ouvrière qui représente, augmentée du petit nombre des gardiens, 30,7 % des hommes. Elle est deux fois plus nombreuse que celle des ouvriers chauffeurs et apprentis réunis (15,1 %). Ce défaut de qualification de la main-d'œuvre bamiléké se remarque mieux encore dans la faiblesse de la proportion des ouvriers proprement dits, d'atelier mécanique ou du bâtiment, qui avec 6,3 % des hommes est par exemple de cinq à six fois inférieure à celle des Bassa ou des Yaoundé, ou, pour prendre une base comparable, de l'ordre d'un dixième des seuls travailleurs manuels contre cinq à six dixièmes chez les Yaoundé, les Bassa, les Duala. Une certaine faveur cependant s'attache au métier de chauffeur, ou, pour commencer, à l'emploi de motor-boy. Ce qui n'est pas étonnant, puisque la plupart des transporteurs africains du Sud-Cameroun sont des Bamiléké qui n'offrent guère d'emplois qu'aux leurs. Et l'espoir de les imiter dans leur ostensible réussite ou simplement de devenir propriétaire d'un taxi n'est pas sans hanter les rêveries de leurs cadets.

La proportion relativement basse d'employés (15,7 %) trahit le très petit nombre de fonctionnaires et d'auxiliaires des services publics (15 et 7 respectivement sur 840, soit 2,6 %), et ce sont tous des fonctionnaires subalternes tels que commis des Services Publics des Postes, préposés des Douanes, secrétaires de Police, etc... Quant à la petite cohorte des employés auxiliaires de bureau (34 individus), les deux tiers sont en fait de simples plantons. On se rappellera à ce propos que le taux d'instruction du groupe bamiléké est un des plus bas par comparaison avec les principaux autres groupes ethniques. Il semble cependant que les élites préfèrent par goût miser leur réussite sociale sur leur dynamisme dans la libre entreprise plutôt que sur une sécurité sans surprises dans les limites d'une hiérarchie où leur solidarité ethnique jouerait moins facilement en leur faveur. On comprend mieux que les Bamiléké abondent dans les emplois du commerce qui groupent ainsi plus de la moitié de tous les employés, 76 sur 132. Sans doute, y font-ils leur apprentissage de futurs commerçants indépendants, ou bien c'est qu'ils s'y trouvent davantage dans leur élément. Mais, là encore, il faut remarquer que ceux que nous appelons des employés à responsabilité ou des employés qualifiés des maisons de commerce et des banques, c'est-à-dire les cais-

siers, les agents de transit, les contrôleurs de magasin, les comptables, les clerks confirmés, etc..., sont une minorité en face des modestes auxiliaires du commerce, vendeurs de magasin, employés de boutique, barmen, magasiniers : 15 d'une part, 61 de l'autre.

Enfin, le métier d'employé d'hôtellerie, ou, surtout, de boy, de cuisinier, de blanchisseur, est un gagne-pain aussi fréquent chez les Bamiléké que chez dans la plupart des autres ethnies. Il occupe près d'un dixième des travailleurs, proportion qui se retrouve du reste à tous les niveaux d'âge.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rapprocher les formules dont on se sert en général pour définir les caractéristiques de l'activité des Bamiléké des constatations que nous venons de faire quant à leur distribution professionnelle à Douala. On les précisera notamment à l'aide d'observations sur l'amélioration de la condition professionnelle avec l'âge.

On a souvent insisté sur la vocation des Bamiléké pour les choses du négoce, et, dans le détail, pour toute activité où peut s'exercer leur goût de la spéculation. Elle est très réelle et elle est, de plus, marquée au coin d'une âpreté au gain peu commune qui les rend capables de déployer l'énergie la plus tenace dans leurs entreprises, et de faire preuve de beaucoup de patience. Entre autres qualités intrinsèques, ce peuple a le sens de l'économie qui va de pair avec la sobriété des mœurs, et, d'autre part, le sens de l'organisation.

On y verra facilement l'héritage d'habitudes contractées dans un milieu d'origine où l'art de vivre est plutôt rude et s'assortit de servitudes régies par des structures sociales aussi rigoureuses que complexes. Un excès de monde pour peu d'espace rend les hommes ingénieux, sinon individuellement originaux.

La brèche faite dans le régime autarcique des temps obscurs a considérablement élargi le processus des échanges, qui est encore à la base de l'économie domestique. Aux femmes, reviennent tout le travail et le surplus du produit de la culture vivrière qui ne passe pas dans la nourriture de la famille ; pour les hommes, qui ont le soin de construire les cases et les palissades qui ferment jalousement les champs, le seul bénéfice possible, la seule monnaie, vient de la vente du petit bétail et du produit de plantations de café, voire de cacao, ou de ramie. L'habitude de commercer se prend donc dès la cellule familiale, par nécessité. Les plus entreprenants se livrent au ramassage sur les marchés secondaires pour revendre sur les marchés que fréquentent les acheteurs de l'extérieur. Faire argent de tout, pour le Bamiléké, est une manière de réflexe.

Expatriés, les Bamiléké conservent entre eux, plus précisément au niveau du clan, des liens étroits, en dépit d'un fond de tempérament très individualiste. Cette solidarité s'exprime constamment dans un mutuel appui, et s'éprouve, sur le plan commercial, par une organisation qui défie les concurrences. Chaque dimanche, à New-Bell, comme ailleurs, ces gens se réunissent chez l'un d'eux, pour garder le contact, pour s'informer des nouvelles du pays, pour se concerter.

C'est là, ajoutée aux qualités individuelles, une des grandes forces des Bamiléké.

Une autre provient de l'importance de leurs effectifs sans cesse renforcés par l'arrivée de ces jeunes gens en surnombre dans un pays trop petit et en plein essor démographique. Par le nombre, les Bamiléké tiennent dans certaines branches professionnelles une place considérable qui, dans quelques secteurs particuliers, confine au monopole.

Bien que notre enquête soit limitée aux résidents de New-Bell, on peut, étant donné l'absence des Duala du circuit commercial, tenir la répartition des hommes des professions indépendantes par ethnie à New-Bell pour voisine de celle qu'on obtiendrait pour Douala. Ainsi, les Bamiléké forment 74 % de l'ensemble des market-boys et autres boutiquiers du marché, 67 % des commerçants et transporteurs, 52 % des employés de commerce, 50 % des artisans installés, 41,5 % des petits marchands et colporteurs...

Ce que l'on retient le plus facilement de l'analyse des professions des Bamiléké de New-Bell, c'est que le plus grand nombre ne parvient pas à se libérer du salaire ou à faire carrière dans les emplois du commerce. Du moins n'y parviennent-ils pas rapidement. D'autre part, une forte minorité demeure à l'état de main-d'œuvre non qualifiée. Il y a, nous l'avons vu, peu d'ouvriers qualifiés, comme de fonctionnaires ou de bureaucrates.

Faut-il en déduire une difficulté spécifique d'adaptation de ces hommes à des métiers techniques supposant un long apprentissage et de la régularité ? Ils proviennent d'un haut-plateau où les défrichements ont fait disparaître tous les arbres de coupe et où la seule habileté consiste à édifier ces cases d'une architecture si célèbre, mais impossible à transporter sous le climat de Douala et avec les matériaux qu'on y trouve. Que savent-ils faire, hors planter ou vendre ?

N'y a-t-il pas plutôt un désir de demeurer dans une position professionnelle d'attente par espoir de s'orienter finalement, mais aussi vite que possible, vers un commerce libre avec les économies accumulées ? Il semble que ces deux raisons non seulement sont explicites, mais se conjuguent.

Que font par exemple les hommes qui sont arrivés depuis peu de temps, depuis deux ans au moins ?

Sur 100 hommes, huit n'ont pas de profession et cinq sont des planteurs, ceux-ci en réalité des gens de passage (1). Il y a abondance de manœuvres : 43, et 9 domestiques ; mais seulement 6 ouvriers ou chauffeurs contre 13 sur l'ensemble des Bamiléké installés depuis plus de deux ans. Par contre, la proportion d'employés de commerce est comparable : 10 au lieu de 9. On ne trouve que trois commerçants à leur compte, mais pas un seul artisan. Le nombre élevé d'apprentis, 8 ouvriers et 4 d'artisanat, prouve assez que ces nouveaux venus sont surtout des hommes jeunes : 81 % ont moins de 30 ans, 52 % moins de 25 ans, 25 % moins de 20 ans.

Il serait donc plus instructif de suivre la distribution par professions

(1) L'échantillon numérique des Bamiléké arrivés depuis moins de deux ans s'élève à 133 hommes. Voir le détail des proportions sur le tableau correspondant, page 84.

aux différents niveaux d'âge, ce qui peut fournir une idée de l'amélioration de la condition sociale au cours de la vie active chez ces Bamiléké.

(voir tableau page suivante)

Chez les moins de 20 ans, c'est-à-dire au départ, la proportion des non travailleurs, dont les deux tiers d'écoliers, atteint 30 %. Il vaut mieux alors, pour ce niveau, juger de la distribution par professions sur la base des seuls travailleurs. Près de la moitié (47 %) sont manœuvres, 21,4 % : apprentis, 12 % : boys et domestiques. Le cinquième restant, 15 hommes, se répartit ainsi : 7 employés de magasin, 3 clerks ou dactylos, un ouvrier, un gérant de boutique, 3 modestes boutiquiers ou revendeurs à leur compte. Sur 75 travailleurs, 11 seulement s'occupent de commerce. Il y a loin de la réalité à la légende qui voit les petits marchands pulluler chez les jeunes gens bamiléké.

Le lot des commerçants et artisans à leur compte s'élève à 14 % chez les hommes de 20 à 29 ans, à 31,3 % entre 30 et 40 ans, et atteint 37,3 % chez les hommes de 40 à 50 ans, juste le tiers. A l'âge mûr qui sanctionne la réussite, nous ne trouvons donc sur 67 individus que 15 commerçants, transporteurs ou gérants de commerce d'une certaine envergure, un cinquième à peine. Il semble qu'ils proviennent du poste des employés de commerce qui fond après 30 ans et surtout de celui des petits et moyens commerçants, des market-boys en particulier, qui diminue après 40 ans. Au total, les gens qui vivent d'une fonction commerçante, qu'ils soient employés ou à leur compte, marchands ou artisans, ne sont pas plus de 42 %.

L'attrait de la fonction publique n'apparaît pratiquement, à aucun âge, comme un pôle de l'ascension sociale ; à peine 4 % des hommes y appartiennent entre 30 et 40 ans. Ce que nous savons du niveau d'instruction des Bamiléké aux âges supérieurs explique en partie que les manœuvres et les gardiens constituent encore un quart de l'effectif entre 30 et 50 ans, et l'ensemble des travailleurs manuels salariés, la moitié.

Il ne fait pas de doute que le travailleur bamiléké s'oriente de préférence vers un métier où il saura mettre à profit son sens du commerce. S'il est dynamique et astucieux, ce qui n'est peut-être pas le cas de tous, il y parviendra, plus ou moins vite.

Mais ce sont l'existence d'une clientèle et l'atonie relative de la concurrence qui suscitent le commerçant. Est-ce le cas à New-Bell, à Douala ? Evidemment non, et nous verrons plus loin, d'après l'ampleur respective des effectifs des divers secteurs économiques, à quel point la fonction commerciale de Douala occupe d'hommes du seul quartier de New-Bell.

Constatons seulement ici qu'il y a à New-Bell un commerçant ou artisan à son compte, à clientèle essentiellement africaine, pour 21 habitants, ou, en faisant abstraction des commerçants qui résident hors de New-Bell, un pour 35 habitants africains de Douala environ. Un peu plus de la moitié de ces commerçants sont des Bamiléké.

Le courant d'immigration depuis le Pays Bamiléké apparaît donc trop fort pour ne pas condamner un grand nombre d'hommes aux tâches de salariés — et même de modestes salariés en raison de leur répugnance

Variation de la distribution professionnelle des Bamiléké par classes d'âge.

	EFFECTIF TOTAL	MOINS DE 2 ANS DE PRÉSENCE	- DE 20	20-29	30-39	40-49
	840 h.	133 h.	107 h.	417 h.	237 h.	67h.
	En %	En %	En %	En %	En %	En %
Fonction publique	2,6	3	0,9	2,6	3,8	1,5
Employés de commerce	9	9,8	6,5	12	12	4,5
Auxiliaires de bureau.	4,1	0,7	1,9	6	6	1,5
<i>Employés</i>	15,7	13,5	9,2	20,6	12,6	7,5
Ouvriers :						
— d'atelier mécanique.	4,3	3	0,9	3,8	6	4,5
— du bâtiment et meuble	2	0,7	—	0,7	5	1,5
— d'industrie aliment..	1,4	0,7	—	2,6	0,4	—
Chauffeurs	4,5	1,5	—	5,3	4,6	6
<i>Ouvriers</i>	12,2	6	0,9	12,4	16	12
Apprentis ouvriers ...	2,9	8,3	7,5	3,1	0,8	1,5
Manceuvres	30,7	42,8	32,7	34,5	25,3	26,8
Domestiques	8,7	9	8,4	9,1	8,9	9
<i>Travailleurs manuels salariés</i>	54,5	66,1	49,5	59,1	51	49,3
Commerç., transport. .	4,5	0,7	0,9	2,4	6	19,4
Market-boys, petits marchands	10,7	2,3	2,8	6,2	20,3	11,9
Artisans	4,4	—	—	5	5	6
<i>Commerçants et artisans indépendants</i> ..	19,6	3	3,7	13,6	31,3	37,3
Apprentis artisans	3,2	3,8	7,5	2,8	3	—
Divers	1,2	5,2	—	0,4	1,7	4,5
Sans profession, écoliers	5,8	8,3	30	3,4	0,4	1,5

ou de leur difficulté à se qualifier — que leur offre la gamme des emplois de cette ville.

Les autres groupes ethniques présentent, du point de vue professionnel, des caractéristiques qui, tout en les distinguant également des Bamiléké, ne permettent pas de les confondre. C'est certainement entre les Yaoundé et les Bassa qu'il y a le plus d'analogies.

Les Yaoundé : Alors que les Bamiléké proviennent d'une savane anthropique où la culture, l'élevage, la rareté des matériaux nécessaires à un artisanat prédisposent peu à l'habileté manuelle, les gens que nous réunissons sous le terme assez imprécis mais usuel de Yaoundé (1) doivent sans doute au milieu de la forêt et au travail du bois toutes autres aptitudes en ce sens. Peu marqués par la notion de lutte pour la vie, médiocrement prolifiques, ils ont beaucoup moins le sens de la concurrence, moins de dynamisme, partant, un certain penchant à rechercher la sécurité, et toutes les garanties possibles. S'ils ont du goût pour le confort et le bien-vivre, ils sont appliqués et sérieux dans leur travail ; au moral, susceptibles et fiers, ils sont cependant confiants et même d'une naïveté qui témoigne d'un défaut fréquent de jugement, de calcul et souvent de fermeté de caractère dont pâtit le sentiment de leur cohésion. Au demeurant, les populations dites Yaoundé présentent dans l'ensemble, du fait d'une large appartenance chrétienne, dans leurs nouvelles couches, un degré d'acculturation beaucoup plus accentué que celui des Bamiléké. Les structures sociales traditionnelles se modifient en assimilant tant bien que mal le complexe des mœurs libérales de l'occident et de la morale chrétienne.

D'autre part, les Yaoundé que l'on trouve à Douala ont pour la plupart pris un premier contact avec le genre de vie urbain à Yaoundé. Ils sont partis vers Douala parce que les débouchés y sont plus nombreux, ce qui était surtout vrai dans les années antérieures, avant le développement, très relatif encore, du rôle économique et commercial de la capitale.

Les caractéristiques de leur distribution professionnelle que nous avons déjà soulignées sont, d'abord, l'absence presque totale de commerçants, ensuite cette proportion considérable d'ouvriers puisqu'elle atteint, les apprentis compris, la moitié de l'effectif de notre échantillon — plus que dans aucun autre groupe ethnique —, enfin un contingent notable d'employés et surtout de fonctionnaires.

La véritable aristocratie professionnelle, pour l'élément instruit chez les Ewondo, les Bulu, les Eton, etc..., c'est la fonction publique. Elle groupe un dixième des Yaoundé de New-Bell. Presque tous sont titulaires et un tiers au moins des fonctionnaires à responsabilité, c'est-à-dire des adjoints administratifs, des secrétaires d'administration, des instituteurs, des commis des Douanes, un chef de gare, etc... Les autres employés comprennent un petit nombre d'auxiliaires de bureau, clerks, dactylos (3,3 % du total des hommes) et dans le secteur commercial, en réalité, autant d'employés qualifiés de bureau que de personnel de magasin.

Dans le commerce libre, on ne rencontre pas plus de 14 hommes sur 368. Ce sont : 1 commerçant, 1 négociant en produits de traite, 1 market-boy, 2 petits marchands de vivres (dont l'un est un gamin et l'autre un quinquagénaire) et, d'autre part, 7 artisans, plutôt des ouvriers installés à leur compte, avec 2 apprentis. Cela constitue à peine 4 % de l'effectif total.

(1) Un terme collectif plus approprié serait celui de Bété.

En dehors des ouvriers, il reste 16,6 % de manœuvres et gardiens, 5 % de domestiques, autant de non travailleurs, la plupart écoliers.

L'analyse de la distribution professionnelle des hommes par âge révèle de toutes autres tendances que dans le groupe Bamiléké.

Ainsi, la proportion des manœuvres augmente-t-elle avec l'âge :

16 à 19 ans	9,5 %	des travailleurs
20 à 24 ans	14,7 %	des hommes
25 à 29 ans	15,5 %	—
30 à 39 ans	18,3 %	—
40 à 49 ans	23,6 %	—
50 à 59 ans	24 %	—

On peut en donner une double explication ; il y a une nette réduction des arrivés de main-d'œuvre non qualifiée depuis l'époque où les offres de travail retentissaient loin en brousse ; la formation professionnelle est plus fréquente chez les jeunes, en relation, du reste, avec leur taux d'instruction remarquablement élevé. Rappelons que 81,5 % des jeunes de 16 à 19 ans lisent et écrivent couramment le français, pour 62,6 % seulement entre 25 et 29 ans, 34,4 % entre 35 et 39 ans et 12,3 % entre 40 et 49 ans.

Parallèlement, la proportion des ouvriers s'accroissant légèrement avec l'âge (47,7 % des travailleurs avant 20 ans, 54,6 % entre 40 et 50 ans), celle de l'ensemble des travailleurs manuels salariés passe de 68 % entre 20 et 30 ans à 83,7 % entre 40 et 50.

Chez les ouvriers, on notera, par ailleurs, ce que nous avons déjà constaté pour New-Bell, cette inversion des proportions d'ouvriers d'atelier mécanique et d'ouvriers du bâtiment et du meuble entre les niveaux d'âge extrêmes :

	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans
Ouvriers d'atelier mécanique .	26,8 %	26, %	18,2 %
Ouvriers du bâtiment	13,1 %	17,3 %	25,5 %

C'est dire que les jeunes se détournent de plus en plus des métiers du bâtiment parce que l'embauche y diminue, mais aussi par attrait pour la mécanique.

Variation de la distribution professionnelle des Yaoundé par classe d'âge.

	EFFECTIF TOTAL	MOINS DE 2 ANS DE PRÉSENCE	CLASSES D'ÂGE			
			- de 20	20-29	30-39	40-49
	368 h.	83 h.	34 h.	159 h.	104 h.	55 h.
	En %	En %	En %	En %	En %	En %
Fonction publique ...	10	13,4	3	10,7	13,5	3,6
Employés de commerce	5,7	4,8	8,8	8,2	3,8	1,8
Auxiliaires de bureau.	3,3	4,8	3	5,7	1,9	—
<i>Employés</i>	19	23	14,8	24,6	19,2	5,4
Ouvriers :	22	18,1	11,7	25,8	26	18,2
— d'atelier mécanique.						
— du bâtiment et meuble	16,8	9,6	8,8	12,5	17,3	25,5
— d'industrie aliment..	—	—	—	—	—	—
Chauffeurs	7,9	4,8	—	7,5	9,6	9,1
<i>Ouvriers</i>	46,7	32,5	20,5	45,8	52,0	52,8
Apprentis ouvriers ...	3,3	6	8,8	4,4	1	1,8
Mancœuvres	16,6	16,8	5,9	15,1	18,3	23,6
Domestiques	4,9	3,6	8,8	3,1	5,7	5,5
<i>Travailleurs manuels salariés</i>	71,5	58,9	44	68,4	74,9	83,7
Commerç., transport. .	0,5	—	—	0,6	—	1,8
Market-boys, petits marchands	0,8	—	3	—	1	1,8
Artisans	2	2,4	—	0,6	1,9	7,3
<i>Commerçants et artisans indépendants</i> ..	3,3	2,4	3	1,2	2,9	10,9
Apprentis artisans	0,5	1,2	—	1,3	—	—
Divers	0,3	—	—	0,6	—	—
Sans profession, écoliers	5,4	14,5	37,1	3,8	—	—

Il est indiscutable qu'une sélection s'opère désormais parmi les immigrants de la région de Yaoundé vers Douala. Les hauts prix du cacao ont certainement contribué à retenir nombre de ruraux sur leurs plantations.

La composition professionnelle du groupe des hommes arrivés depuis 1953 semble confirmer l'impression de cette sélection, surtout en ce qui concerne les jeunes. Il comprend 82 % d'individus de moins de 30 ans, mais la majorité a entre 20 et 30 ans.

Sur un effectif type de 100 hommes, il n'y a pas moins de 23 employés dont 13 fonctionnaires. L'ensemble des ouvriers et chauffeurs l'emporte nettement sur les manœuvres (32 contre 17) et compte exactement 2 ouvriers d'atelier mécanique pour 1 du bâtiment ou du meuble. Mais on notera que 13 des 17 manœuvres ont plus de 25 ans. On est loin des 43 manœuvres sur 100 nouveaux venus bamiléké, dont 24 de moins de 25 ans. Il reste 7 apprentis et 4 boys ou cuisiniers et seulement, à leur compte, 2 artisans. Enfin, sur 14 hommes sans profession, 8 sont encore écoliers ou élèves de l'école professionnelle.

Nous avons eu l'occasion de constater nous-mêmes, par plusieurs exemples, que le mouvement de retour des Yaoundé vers leurs régions d'origine ou tout au moins vers la ville de Yaoundé s'effectuait surtout au niveau des manœuvres ou de petits employés. Il se signale, du reste, à l'attention par la rencontre fréquente de pancartes annonçant la mise en vente de modestes cases lorsqu'on parcourt les quartiers où prédominent les Yaoundé.

Les Bassa : Leur distribution professionnelle présente d'évidentes affinités avec celle des Yaoundé.

Ils comprennent autant d'employés (un peu moins de fonctionnaires, un peu plus d'auxiliaires de bureau), presque autant de manœuvres et une proportion encore forte d'ouvriers (40,7 %). Enfin, les commerçants et les artisans n'y sont guère plus fréquents parmi eux (6,6 % au lieu de 3,3 % chez les Yaoundé).

La seule différence remarquable concerne la classification des ouvriers proprement dits. Chez les Bassa, les huit-dixièmes appartiennent aux métiers du bâtiment ou du meuble ; chez les Yaoundé, quatre-dixièmes seulement. On peut observer cette prédominance des ouvriers du bâtiment sur ceux d'atelier mécanique à tous les niveaux d'âge et pratiquement avec la même proportion.

<i>Classes d'âge</i>	<i>Ouvriers d'atelier mécanique</i>	<i>Ouvriers du bâtiment et du meuble</i>	<i>Ouvriers du bâtiment pour 10 ouvriers</i>
16 à 19 ans	3	5	6,2
20 à 24 ans	3	13	8,1
25 à 29 ans	3	20	8,7
30 à 34 ans	4	27	8,7
35 à 39 ans	2	16	8,9
40 à 49 ans	3	6	6,7

Les Bassa occupent dès lors une place particulière dans le personnel du bâtiment à Douala, où ils forment 40 % de l'ensemble des Non-duala de New-Bell.

Cette constatation faite, on serait tenté de se demander si la fermeture des chantiers de construction de la région d'Edéa, notamment du barrage, n'a pas quelque peu contribué à faire affluer beaucoup de maçons à Douala parmi ce regain d'arrivants enregistré pour 1954. Il ne semble pas, puisque, sur les 59 hommes de notre échantillon de Bassa installés à New-Bell depuis 1953, on ne trouve que 3 ouvriers du bâtiment, soit 5 %. La presque totalité des travailleurs de ce secteur d'activité appartient donc bien à ce qu'on pourrait déjà appeler la grande époque des chantiers de Douala.

On notera en passant l'insignifiance de l'effectif des chauffeurs, 1,9 %, et, au plus, 3 % chez les hommes de 30 à 40 ans.

D'autre part, la proportion des employés diminue nettement vers les niveaux d'âge supérieurs : 29 % (ou 30,4 % des travailleurs) entre 20 et 30 ans, 15,6 % entre 30 et 40 ans, 9,1 % entre 40 et 50 ans. Le chiffre le plus fort concerne les hommes de 25 à 29 ans : 32,8 %. C'est en effet aux âges de 20 à 30 ans qu'on trouve le plus d'employés : 38 sur 61, mais avec une majorité de petits employés : 22, dont 10 auxiliaires de bureau, 3 plantons et 9 auxiliaires de magasin. Au-dessus de 30 ans, on ne trouve presque plus d'employés de commerce (3 sur 23), peu d'auxiliaires de bureau (5), mais plutôt des fonctionnaires (13) ou des employés qualifiés des Services publics. Là encore, il faut se souvenir que l'élément bassa présente un assez bon taux d'instruction dans ses couches jeunes ; entre 20 et 30 ans, un peu plus de la moitié des hommes lisent et écrivent couramment le français.

Le lot des nouveaux venus est constitué pour 83 % de moins de 30 ans — autant que chez les Bamiléké ou les Yaoundé —, mais 37 % ont moins de 20 ans, ce qui met l'accent sur la grande jeunesse des immigrants bassa. Les travailleurs manuels salariés forment évidemment la majorité si l'on tient compte des seuls travailleurs : 54,7 %, et les manœuvres y dominent : 22,1 % de l'effectif total, mais 31 % des travailleurs. Il n'y a guère de gens à leur compte (un artisan, un petit marchand), mais beaucoup d'employés, autant que de manœuvres. Ces employés, en réalité, sont presque uniquement de modestes auxiliaires de magasin ou de bureau : 11 sur 13 en chiffres absolus.

Chez les manuels comme chez les employés, on constate donc un niveau de qualification plutôt bas. Il n'empêche que l'accroissement de la proportion des employés dans les âges jeunes et la quantité d'écoliers qui forme entre 16 et 20 ans le gros des sans profession, et qui rappelle que les Bassa présentent un taux record de scolarisation de la population en âge scolaire (84 % chez les garçons), laissent présumer d'une orientation de plus en plus fréquente des nouvelles couches vers les métiers non manuels. Cela s'accompagnerait, semble-t-il, d'un dédain pour les métiers d'ouvrier qualifié, où les Bassa apparaissent d'autant moins nombreux qu'ils sont jeunes et nouveaux venus.

Variation de la distribution professionnelle des Bassa par classes d'âge.

	EFFECTIF TOTAL	MOINS DE 2 ANS DE PRÉSENCE	CLASSES D'ÂGE			
			- de 20	20-29	30-39	40-49
			317 h.	59 h.	42 h.	131 h.
	En %	En %	En %	En %	En %	En %
Fonction publique	7,2	3,4	—	7,6	9,4	9,1
Employés de commerce	6	13,6	2,4	11,5	3,1	—
Auxiliaires de bureau.	5,7	5,1	2,4	9,9	3,1	—
<i>Employés</i>	18,9	22,1	4,8	29	15,6	9,1
Ouvriers :						
— d'atelier mécanique.	6,6	3,4	7,1	4,6	6,3	9,1
— du bâtiment et meuble	28,7	5,1	12	25,2	43,7	18,2
— d'industrie aliment..	1	—	—	1,5	1	—
Chauffeurs	1,9	3,4	—	2,3	3,1	—
<i>Ouvriers</i>	38,2	11,9	19,1	33,6	54,1	27,3
Apprentis ouvriers ...	2,5	1,7	9,5	2,3	1	—
Manœuvres	15,3	22,1	9,5	15,3	14,5	24,3
Domestiques	7,9	3,4	7,1	9,2	3,1	18,2
<i>Travailleurs manuels salariés</i>	63,9	39,1	45,2	60,4	72,7	69,8
Commerç., transport. .	0,6	—	—	—	2,1	—
Market-boys, petits marchands	2,9	1,7	—	2,3	4,2	6
Artisans	3,1	1,7	—	2,3	4,2	3
<i>Commerçants et artisans indépendants</i> ..	6,6	3,4	—	4,6	10,5	9
Apprentis artisans	1,9	3,4	4,8	1,5	1	3
Divers	0,9	3,4	—	—	—	9,1
Sans profession, écoliers	7,8	28,8	45,4	4,6	—	—

La caractéristique professionnelle des Bassa, c'est néanmoins encore de constituer une masse de médiocre qualification, composée surtout de maçons et de manœuvres, mais aussi, et heureusement pour elle, d'employés de la Régie des chemins de fer qui est en partie son fief.

Son contingent d'aspirants bureaucrates aggrave cette particularité des Bassa de New-Bell de compter la plus forte proportion de chômeurs, par comparaison avec les autres groupes ethniques.

Les gens du Mbam : Ils proviennent de régions où l'économie rurale

est assez peu différenciée, les sols souvent ingrats. A New-Bell, ce sont pour les trois quarts des travailleurs manuels salariés, au médiocre degré de qualification, en général. Les simples manœuvres (36 %) et les gardiens forment déjà 40 % de l'effectif. S'il n'y a que 27,5 % d'ouvriers de tout genre, la moitié sont dans le bâtiment où ils occupent les plus modestes emplois, comme ouvriers maçons, briquetiers, ferrailleurs, plus rarement comme menuisiers. Il en va de même dans les métiers mécaniques où l'on trouve plutôt des forgerons, des fondeurs, des chaudronniers, des treuillistes, des scieurs, etc... que des ajusteurs, des tourneurs, des mécaniciens. C'est à peine aussi si l'on dénombre 1 apprenti pour 30 ouvriers, alors que l'on en compte 1 pour 9 chez les ressortissants anglais, 1 pour 15 chez les Yaoundé, 1 pour 16 chez les Bassa, 1 pour 17 chez les Duala, ou par exemple 1 pour 5 chez les Bamiléké. Il semble que ces ouvriers spécialisés sortent surtout des rangs des manœuvres.

Les chauffeurs ne sont pas rares, en particulier chez les Babuté, où l'on en trouve 4 sur 15 hommes.

Les gens de l'Est exceptés, le groupe du Mbam est, parmi ceux du Sud-Cameroun, et avec les Bamoun, celui qui comprend le moins d'employés ; au demeurant, des petits clercs, des plantons, des employés auxiliaires qualifiés des Services publics, des vendeurs de magasin ou bien des fonctionnaires subalternes. Par le taux moyen d'instruction assez bas, puisque un tiers des hommes et la moitié des jeunes de moins de 25 ans seulement savent lire et écrire, il s'apparente de près aux Bamiléké.

La distribution professionnelle des nouveaux venus reproduit à peu de chose près le tableau que nous venons de brosser. Pour 10 hommes, on trouve 5 manœuvres, 1 domestique ou gardien, 1 ouvrier, 2 employés, simples auxiliaires de bureau ou de magasin, et 1 homme sans profession.

L'âge n'y fait pas intervenir plus de modifications, comme on peut s'en rendre compte par le schéma récapitulatif suivant de l'appartenance professionnelle des seuls travailleurs par principaux genres d'activité.

	<i>16-19 ans</i>	<i>20-29 ans</i>	<i>30-39 ans</i>	<i>40-49 ans</i>
Employés	13	15	16	15
Commerçants, divers, artisans et apprentis	7	11	5	8
Ouvriers et apprentis et chauffeurs	7	28	28	33
Manœuvres et gardiens	66	39	41	33
Domestiques	7	7	10	11
Travailleurs manuels salariés	80	74	79	77

Les autres groupes sont représentés par des séries statistiques trop réduites pour nous permettre de pousser l'analyse au-delà des observations globales.

Les Bamoun : Les huit-dixièmes d'entre eux sont des travailleurs manuels salariés, soit comme manœuvres (48 % de l'effectif total), soit comme simples boys, mais qui sont souvent au service d'hôteliers ou de restaurateurs européens, soit encore comme ouvriers ou comme chauffeurs.

Ils touchent peu au commerce en qualité de commerçants, davantage comme employés, vendeurs de boutique, barmen. Il y a quelques fonctionnaires d'administration générale.

Les Bamoun, nous l'avons déjà dit, viennent seulement passer plusieurs années à Douala puis retournent à Foumban ou dans leurs villages. Ils s'accommodent donc d'un emploi temporaire pour lequel ils s'épargnent un long apprentissage. Ce ne sont du reste pas les très jeunes gens qui dominent puisque, sur 75 individus, 45 ont de 25 à 35 ans et 23 moins de 25 ans. Les proportions sont les mêmes chez les hommes venus depuis 1953. Notons que ces derniers forment le tiers de l'effectif total et comprennent 9 travailleurs manuels salariés sur 10 hommes, dont 7 manœuvres, 1 boy, 1 ouvrier.

Les gens de l'Est sont d'autant plus discrets qu'ils sont peu nombreux et pauvres, en raison de la modestie de leur état. Sur 10 hommes, on trouve 4 boys ou cuisiniers, venus sans doute de Yaoundé où ils sont légion dans ce genre d'emploi, 2 manœuvres, 2 ouvriers du bâtiment ou chauffeur, 1 ou 2 hommes sans profession ou écoliers. Nous n'avons pas dénombré sur le total un seul employé et pas plus d'un commerçant.

Les Duala : Leur échantillon pour New-Bell et Nkané est un peu là pour mémoire, pour rappeler que c'est parmi eux que se recrutent une large partie des fonctionnaires du Cameroun. Les neuf dixièmes ou les trois quarts au moins des jeunes jusqu'à 35 ans parlent et écrivent couramment le français, en plus en général de leur langue. Les chiffres de leur colonne dans le tableau de la page 75 disent assez combien ils dédaignent les emplois de manœuvre ou de domestique, sinon de cuisinier. Ils sont, par contre, volontiers ouvriers d'atelier mécanique ou de meuble, électriciens, fréquemment qualifiés.

On peut leur apparenter dans une certaine mesure les gens du Mungo et du Nkam à cette réserve près qu'ils comprennent, à côté d'éléments façonnés par le voisinage de Douala comme les Abo, des gens qui rappellent plutôt les caractéristiques des Bamiléké, tels les Bandem, ou celles des Bassa, tels ceux qui se disent « Yabassi ». D'où la médiocre signification de la statistique de ce groupe composite.

*
**

En utilisant le cadre commode et réel du clivage ethnique, nous avons pu reconnaître d'incontestables différences d'orientation professionnelle entre les principaux groupes d'origines. C'était éclairer cette diversité d'aptitudes qui, dans un milieu aussi peu différencié socialement et peu préparé aux métiers urbains, explique bien des aspects de la condition matérielle.

Cependant, derrière ce fait, un autre facteur qualitatif nous est apparu qui suggère l'ébauche d'une structuration nouvelle de la masse

laborieuse. Il s'agit des effets de l'instruction plus répandue qui, dans les jeunes couches, se traduisent par une plus grande faveur pour les métiers d'employés, pour ceux de l'administration ou pour ceux qui exigent une spécialisation après un long apprentissage. Que les effectifs d'ouvriers de toutes les branches de la mécanique progressent, cela certes correspond à un développement du commerce industriel, du trafic automobile et, en général, de l'équipement en outillage perfectionné dans les entreprises ou les services techniques. Mais ces métiers, appelant une certaine sélection, sont mieux payés et sont recherchés par les jeunes qui trouvent ainsi, au départ, des horizons professionnels plus larges que ceux qui attendaient leurs aînés. Pour eux, sauf peut-être dans le domaine du commerce, le sens de la solidarité ethnique sera moins fort que celui de leur promotion sociale, aiguisé par des prétentions et des goûts en rapport avec leur instruction et le sentiment de leur compétence plus fréquente. Les moins de trente ans sont au demeurant, à New-Bell, un peu plus nombreux que les plus de trente ans, six pour cinq environ. Ils parviennent déjà à donner le ton aux réactions de la masse.

Aux niveaux d'âge supérieurs, nous avons constaté dans les principaux groupes que la proportion des travailleurs manuels peu qualifiés ne diminuait pas régulièrement, mais tendait à se maintenir, voire à augmenter. Les simples manœuvres, par exemple, formant encore une importante minorité. Pour ceux-là, l'espoir d'une amélioration de leur condition est plus mince. Leur handicap vis-à-vis des jeunes ne pouvant que s'aggraver dans une conjoncture difficile. Moins ouverts aux échanges faute d'instruction, ils conservent sans doute davantage les réflexes de leur communauté ethnique dont ils sont plus solidaires. Et la réussite sociale, quand elle en fait des commerçants, accentue plutôt leur individualisme ou leur isolement.

La méthode et les données de l'enquête statistique ne nous permettent pas d'aller au-delà de ces linéaments. Un dessin plus fourni des modifications sociales relève du plan qualitatif où se place le sociologue une fois qu'il possède les aperçus numériques d'ensemble. Dans le cas de New-Bell, il est particulièrement souhaitable.

Mais on ne saurait faire abstraction du contexte économique qui oriente en fait, dans une large mesure, la distribution professionnelle de la population selon la gamme des emplois offerts par les différents types d'activité représentés à Douala.

CHAPITRE VIII

LES SECTEURS D'EMPLOI

Les Secteurs patronaux. Secteur public. Secteur privé. Les Secteurs d'activité. Salariés. Travailleurs indépendants. Ensemble des travailleurs.

Il va sans dire que l'examen de la distribution des travailleurs selon les secteurs patronaux ou économiques d'emploi ne nous permet pas de proposer un tableau de la structure économique de la ville.

Notre échantillon statistique, représentatif pour New-Bell, l'est peut-être encore de toute la population immigrée, à cette réserve près que nombre de fonctionnaires et employés sont logés dans des cités d'habitation hors des limites de New-Bell. Il ne l'est certainement pas pour l'ensemble de la ville où l'élément Duala, qu'il ne comprend pas, et de loin en proportion de son importance dans le périmètre urbain (2,1 % à New-Bell, 22 à 25 % environ pour Douala), s'oriente surtout vers la fonction publique ou la spécialisation ouvrière, comme nous le savons, et très peu vers le commerce ou les métiers de force.

Néanmoins, le contingent des travailleurs habitant New-Bell forme au moins les deux tiers de la population active de Douala ; il s'est précisément accru en raison de l'insuffisance numérique, parfois de la carence, des Duala en face des besoins en main-d'œuvre créés par le développement de la ville. Savoir de qui il dépend, entre quels secteurs d'activité il se distribue, c'est déjà pouvoir reconnaître les grands traits de l'organisation économique de Douala d'après l'importance respective des effectifs des divers postes.

LES SECTEURS PATRONAUX :

Une des rubriques du formulaire d'enquête demandait à tous les travailleurs salariés, pourvus d'un emploi, la désignation par le nom ou par la raison sociale de leur employeur. Au dépouillement, les réponses imprécises n'ont représenté qu'un faible pourcentage : 5 % environ ; elles provenaient surtout de travailleurs modestes, en particulier de manœuvres, qui ignoraient le nom de leur patron direct, tandis que quelques-uns n'ont pas voulu le donner. Tous, cependant, ont pu, à la demande des enquêteurs, préciser s'il s'agissait de l'administration, d'un employeur européen ou d'un employeur africain.

Aussi est-il possible de fournir un état assez exact de la répartition des travailleurs salariés selon l'emploi, par grands secteurs patronaux, tels qu'on les distingue couramment en Afrique noire, c'est-à-dire l'Administration d'une part, les Secteurs privés européen et africain de l'autre. Si nous avons confondu les grandes maisons de commerce à nombreuses succursales avec toutes les entreprises du Secteur privé européen, c'est qu'il est souvent difficile de trancher d'après les réponses de nos enquêtés.

La distribution des travailleurs salariés de New-Bell entre les principaux secteurs patronaux apparaît ainsi, résumée du tableau de la page 96.

	<i>Employés</i>	<i>Sur le total des salariés</i>
Secteur public	408	28 %
Secteur privé européen	866	59,5 %
Secteur privé africain	177	12,5 %
et missions	5	
	<hr style="width: 10%; margin: 0 auto;"/> 1.456	

L'emploi assuré par le Secteur public apparaît important : plus du quart des salariés et 22,7 % de l'ensemble des travailleurs de New-Bell. Mais la prépondérance du secteur privé est normale avec 7 salariés sur 10, dont 1 seul dépend d'un patron africain ; il groupe 58,4 % des travailleurs effectifs, le reste, soit 19 %, exerçant des métiers libres du commerce, de l'artisanat ou de genres plus particuliers.

La lecture du tableau ci-après suggère quelques observations en rapport avec l'intérêt que nous avons apporté à l'étude de la qualification professionnelle de la population de New-Bell.

Le secteur public :

Un peu plus de la moitié de ses effectifs (244 sur 408) dépend, en fait, des services qui assurent l'entretien ou l'exploitation de l'infrastructure économique de la ville, c'est-à-dire des Travaux publics, du Port, du Service de la base aérienne, de la Régie des Chemins de fer et, dans le cadre municipal, de la Voirie et des Services concédés des eaux et de l'électricité. Par là, le Secteur public contrôle une part non négligeable de la main-d'œuvre manuelle à laquelle il assure dans l'ensemble une meilleure stabilité dans l'emploi et la ressource d'une formation professionnelle sérieuse. Nous citerons par exemple le Centre d'apprentissage de la Régifercam.

Aussi le secteur public occupe-t-il une majorité de travailleurs manuels, 62 %, dont 37 % d'ouvriers, chauffeurs et apprentis. Mais si celle-ci ne représente que 18 % des salariés de New-Bell, l'emploi offert par le secteur public est réellement important pour certaines catégories professionnelles ; il retient 41 % des ouvriers d'atelier mécanique, 25 % de ceux du bâtiment et du meuble, 27 % des chauffeurs, 24 % des manœuvres et des manutentionnaires.

Il n'y a rien d'étonnant, par contre, à trouver dans les branches proprement administratives une grosse fraction des employés habitant New-Bell, notamment de ceux que nous appelons les employés qualifiés, en y comprenant les fonctionnaires. Près des trois quarts, 71 %, dépendent du secteur public. Les auxiliaires y sont deux fois moins nombreux en chiffres absolus que les employés qualifiés et n'y appartiennent que pour un tiers (31 %), de même que les plantons (33 %).

Distribution des hommes adultes par secteurs d'emploi.

	FONCTIONNAIRES	EMPLOYÉS QUALIFIÉS	EMPLOYÉS AUXILIAIRES	OUVRIERS	CHAUFFEURS	APPRENTIS-OUVRIERS	MANCEUVRES	PLANTONS, MANUTENTION., GARDIENS	DOMESTIQUES	TOTAL
I. — Secteur public										
Administration	75	2	21	7	7	2	28	10	6	158
Services techniqu. T.P.	6	1	6	38	12	—	38	9	—	110
Voirie, port, aérodrome	8	2	15	65	3	1	13	4	—	111
Chemin de fer	—	—	2	7	—	2	11	1	—	23
Eau, électricité	—	—	—	3	1	—	1	1	—	6
Camp militaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
II. — Secteur privé										
Entrepris. industrielles	—	1	4	9	1	2	14	2	—	33
Entr. de grands travaux	—	3	1	21	5	1	15	4	—	50
Bâtiments et annexes .	—	1	2	99	2	6	43	6	—	158
Entr. forest. et bois ..	—	1	1	18	1	2	11	—	—	34
Petites entr. de fabric.	—	1	1	7	—	1	3	1	—	14
Transport aérien, mari- time, transit et entre- pôts	—	4	10	18	11	—	40	8	—	91
Tr. terrestre et garages	—	—	1	13	4	4	14	2	—	38
Commerce général, imp.-exp.	—	7	30	14	5	2	43	12	—	113
Com. spécial. industriel	—	3	10	17	3	3	19	5	—	60
Commerce alimentaire.	—	2	13	14	1	1	4	—	—	35
Hôtellerie	—	—	7	—	—	1	—	1	4	13
Banques, assurances, professions libres ...	—	3	6	—	1	—	—	5	—	15
Particuliers	—	—	—	—	4	6	—	—	122	132
Non précisé	—	1	1	7	—	2	53	16	—	80
—	—	27	87	236	38	31	259	62	126	866
III. — Secteur privé africain										
Entr. du bâtiment	—	—	—	9	—	1	3	—	—	13
Garages et transport ..	—	2	—	7	24	10	1	3	—	47
Commerce général ...	—	6	6	1	—	—	—	9	—	22
Hôtellerie	—	3	1	1	—	—	—	—	3	8
Emploi privé	—	—	3	4	1	26	28	4	21	87
—	—	11	10	22	25	37	32	16	24	177
Missions	—	2	—	3	—	—	—	—	—	5

Employés de tous genres et fonctionnaires réunis ne forment cependant pas plus de 10,3 % des salariés de New-Bell. C'est une proportion certainement plus faible que celle que l'on trouverait pour l'ensemble de la ville qui engloberait alors l'élément duala et aussi le personnel non-duala que nous n'avons pu toucher par notre enquête parce qu'il est hébergé hors de limites de New-Bell dans des logements ou des cités administratives.

Le secteur privé : La quantité de salariés qui dépend de lui suggère assez le rôle que tient le secteur patronal européen dans l'activité économique de Douala, partant, son influence sur le marché du travail de la ville. Directement ou indirectement, si l'on estime que plus de la moitié des cuisiniers, boys, blanchisseurs sont au service de ses agents, c'est un travailleur effectif de New-Bell sur deux (47,4 %) et trois salariés sur cinq (59,5 %) qui relèvent de lui.

Sans entrer dans le détail, constatons que les seules branches d'activité qu'il ne contrôle pas totalement, si l'on fait exception de l'autonomie partielle de certains services du secteur public, sont le bâtiment, le transport routier, le commerce général de détail et l'hôtellerie où, en fait, les restaurants et les bars tenus par des Africains ne concurrencent guère les établissements européens. Il n'est pas nécessaire de souligner l'inégalité d'envergure dans presque tous les domaines, entre les entreprises européennes et les entreprises africaines, si l'on considère les masses respectives de biens de production et de capitaux investis. Côté africain, où les entreprises groupant plus de dix employés ne se rencontrent guère que dans le bâtiment ou le transport, c'est l'embauche offerte par les particuliers, les boutiques, les bars, les artisans qui domine. Dans notre échantillon, elle intéresse au moins 111 individus sur 171, c'est-à-dire plus que les deux tiers. Parmi les employés du privé européen, ceux qui dépendent de particuliers ou de petites entreprises sont-ils beaucoup plus de 250 sur les 866 dénombrés, plus d'un tiers ?

La répartition proportionnelle des effectifs par catégories professionnelles, dans les secteurs patronaux européens et africains, est intéressante à comparer.

	<i>Privé européen</i>		<i>Privé africain</i>	
	Total	%	Total	%
Employés qualifiés	27	3,1	11	6,2
Employés auxiliaires, plantons .	103	11,9	16	9
	130	15	27	15,2
Ouvriers	236	27,2	22	12,4
Chauffeurs	38	4	25	14,1
Apprentis	31	3,6	37	21
Manœuvres	259	30	32	18,1
Manutentionnaires, gardiens	46	5,3	10	5,6
	610	70,5	126	71,2
Domestiques, employés d'hôtel ..	126	14,5	24	13,6
	866	100	177	100

Il y a concordance si l'on récapitule les employés d'une part (15 et 15,2 %), les ouvriers et manœuvres de l'autre (70,5 et 71,2 %), et pour les domestiques ou employés d'hôtellerie. On voit que le privé ne fait pas une place très large aux bureaucrates et en général aux non-manuels, en particulier aux employés qualifiés, qui ne comptent que pour 3,1 % dans le personnel du secteur patronal européen. Cela tient évidemment à ce que sa fonction économique, s'identifiant surtout avec la manipulation et bien peu à la gestion d'intérêts, ne nécessite qu'un personnel de bureau réduit, limité au surplus par l'importance de l'encadrement européen. Mais, là encore, on peut supposer que le recrutement des employés supérieurs s'oriente plus largement vers l'élément duala que vers New-Bell.

Alors que les principaux postes d'effectifs du privé européen sont ceux des manœuvres et des ouvriers, le privé africain emploie davantage de chauffeurs et d'apprentis dont, évidemment, ceux de l'artisanat, moins de manœuvres et moins encore d'ouvriers.

Pour information, voici quelle est la proportion des salariés de chaque catégorie professionnelle que contrôle le secteur patronal européen :

- 67 % des ouvriers du bâtiment (132 sur 195) ;
- 66 % des manœuvres (264 sur 395) ;
- 59 % des apprentis ouvriers proprement dits (28 sur 48) ;
- 54 % des ouvriers d'atelier mécanique (94 sur 174) ;
- 44 % des chauffeurs (38 sur 86) ;
- mais 81 % des domestiques et employés d'hôtellerie (126 sur 156) ;
- 76 % des gardiens (41 sur 54) ;
- 62 % des employés auxiliaires de bureau et de magasin (87 sur 141).

La capacité d'emploi du secteur patronal africain intéresse plus spécialement les chauffeurs (29 %), et les motor-boys qui forment le gros des apprentis ouvriers (31 %), secondairement les domestiques (14 %), les manœuvres (10 %) et les ouvriers du bâtiment (8 %).

Prépondérance donc considérable du secteur patronal européen, pratiquement présent dans toutes les branches de l'activité, sous la forme de succursales des grandes maisons de commerce ou des sociétés de travaux publics, ou par de multiples petites et moyennes entreprises, sans oublier la masse des particuliers pour ce qui concerne le service domestique. On devine dès lors à quel point ses réactions à la conjoncture économique peuvent influencer sur l'offre d'emploi à Douala, et partant, sur le sort d'une très large partie de la population de New-Bell qui n'a que son salaire pour vivre ou qui vit du salaire des autres.

LES SECTEURS D'ACTIVITE.

Considérée dans le cadre des secteurs d'activité, la distribution des travailleurs peut fournir un autre aperçu, complémentaire du précédent, de la structure économique de Douala. New-Bell, n'est-ce pas les deux tiers de la population active de la ville ?

Les salariés.

Dans le tableau suivant, les diverses rubriques d'effectifs de salariés du tableau de la page 96 sont récapitulés en six branches principales d'activité, à savoir : l'administration, la production industrielle, l'équipement, c'est-à-dire le bâtiment et les grands travaux, le transport, le commerce, enfin le service des particuliers.

Distribution des salariés selon l'emploi par secteurs d'activité.

<i>Secteurs</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Secteurs</i>	<i>Effectifs</i>
I. ADMINISTRATION	274	IV. TRANSPORT	287
Service administratif	158	Chemin de fer	111
Services techniques :		Transport aérien et maritime, transit et entrepôts	91
Voirie	35	Transports routiers et garages :	
Travaux publics ...	31	(S. europ.)	38
Port	29	(S. afric.)	47
Aérodrome	15		<hr/>
	110		85
Camp militaire	6		
		V. COMMERCE	265
II. PRODUCTION		Commerce général secteur européen	113
INDUSTRIELLE	104	Commerce spécialisé industriel	60
Eau-électricité	23	Commerce alim. hôtel, secteur européen	48
Entreprises industrielles ..	33	Commerce général hôtel, secteur africain	30
Sociétés forestières, scieries	34	Banques, assurances, prof. libres	15
Fabrications diverses	14		
		VI. SERVICES DES PARTICULIERS	158
III. EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION	221	<i>Missions</i>	
Entreprises de grands travaux	50	Secteur européen	132
Bâtiment et annexes (S. europ.)	158	Secteur africain (minim.) .	21
Bâtiment et annexes (S. afric.)	13	Missions	5
	<hr/>		<hr/>
	171	Non précisé	146
			1.296

La distribution proportionnelle des salariés par branches d'activité se présente ainsi :

<i>Branches principales d'activité</i>	<i>Salariés dont l'employeur est connu</i>		<i>Total des salariés</i>
	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
Administration	274	20,9	18,8
Production industrielle	104	8	7,1
Équipement et construction	291	16,8	15,2
Transport	287	22	19,7
Commerce	266	20,3	18,3
Service des particuliers. Missions .	158	12	10,9
Non précisé	146		10
	1.456	100	100

Incontestablement, c'est la fonction distributrice, représentée par les activités du transport, dont le chemin de fer d'une part, celle du commerce de l'autre, qui occupe la fraction la plus importante de travailleurs salariés de New-Bell avec 38 % d'entre eux, au minimum. Moins d'un sixième (15,4 à 16,8 %) dépendent soit du bâtiment et des métiers annexes, soit des entreprises de grands travaux, mais dans une proportion très inégale puisque ce dernier secteur ne groupe que 4 % de travailleurs. Dans l'un comme dans l'autre, les effectifs se sont fortement dégonflés, depuis le courant de 1954, pour les raisons que nous avons déjà exposées : achèvement des grands travaux d'équipement entrepris au titre du premier plan quinquennal, crise de la construction privée liée à l'arrêt de l'euphorie économique des années quarante-sept à cinquante-trois.

Comment ne pas souligner la modestie des effectifs de la production industrielle, vocable sous lequel sont comprises les Régies des eaux et de l'électricité, l'exploitation du bois, des scieries surtout, la petite entreprise de fabrication et la production industrielle proprement dite. Tout cela réuni n'offre que 7 à 8 % de l'emploi. On voit quelles faibles marges de réemploi peut offrir ce secteur à la main-d'œuvre exclue des deux précédents.

Il manque évidemment à cette ville un certain nombre de petites industries de transformation de produits locaux, voire de matières premières importées, ou d'ateliers de montage. L'utilisation d'une main-d'œuvre urbaine en surnombre ne peut pas être garantie longtemps par des réalisations d'équipement qui n'engendreraient pas une multiplication des biens de production. Mais, bien sûr, nous ne sommes pas les premiers à mettre l'accent sur ce problème.

Heureusement pour les gens de New-Bell, les rangs de l'administration sont assez larges pour accueillir un cinquième des salariés, c'est-à-

dire autant que le secteur commercial, tandis qu'un dixième relève des particuliers, la plupart en qualité de cuisiniers, blanchisseurs et domestiques.

Les travailleurs indépendants : Voici comment on peut regrouper les travailleurs indépendants du salaire entre les différents secteurs d'activité que nous avons distingués déjà :

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Travailleurs indépendants</i>	
	<i>Total</i>	<i>En %</i>
TRANSPORT	22	6,5
Transporteurs	12	
Chauffeurs	1	
Mécaniciens	6	
Apprentis à leur compte (?)	3	
COMMERCE	258	76,5
Commerçants divers	182	
Artisans	76	
BATIMENT ET MEUBLE	17	5
Menuisiers et charpentiers	14	
Ouvriers et apprentis à leur compte	3	
SERVICE DES PARTICULIERS	5	1,5
Blanchisseurs	5	
DIVERS - FONCTION RELIGIEUSE	16	5
CULTURE - PÊCHE	19	5,5
	<hr/>	<hr/>
	337	100

Le commerce et les métiers qui s'y rapportent, tels ceux de l'artisanat où le travailleur vend directement le produit de son travail, demeurent le principal domaine où peut s'aventurer un Africain disposant d'un petit capital. D'un capital qui se limite presque toujours, au début, à ses propres économies et comprend rarement des apports de commanditaires, sinon sous une forme de cotisation à court terme où le dépôt est immédiatement utilisé par chacun des participants, à tour de rôle.

Les entrepreneurs d'une certaine envergure que l'on trouve dans le transport peuvent être en même temps commerçants ou bien sont généralement passés par cet état. Dans cette rubrique entrent également un chauffeur à son compte (?), c'est-à-dire qui se loue aux transporteurs, et de modestes artisans de la mécanique, plus dépanneurs que garagistes, que nous avons classés, d'après la profession, parmi les ouvriers d'atelier mécanique.

Celle du bâtiment ne comporte guère que des menuisiers, des charpentiers, des ouvriers et apprentis maçons. Encore des artisans, en fait, mais dont le rôle s'accorde avec les habitudes de la construction à New-Bell. Si la plupart des propriétaires de case ont édifié leur modeste logement de leurs propres mains, ceux qui sont en mesure de bâtir une

maison plus solide, plus importante, se passent d'entrepreneur, achètent les matériaux, mais font appel à des ouvriers de chaque corporation, maçons, charpentiers, menuisiers qui embauchent eux-mêmes alors des manœuvres ou des apprentis. Il va sans dire que le coût de la construction est finalement assez élevé, mais ce système permet au constructeur de s'approvisionner en matériaux et de faire avancer le travail à la petite semaine.

Enfin, nous avons dénombré quelques blanchisseurs à domicile qui trouvent dans la masse de célibataires un minimum de clientèle.

ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS.

La répartition par branches d'activité de l'ensemble des travailleurs, qu'ils soient salariés ou indépendants, aboutit encore à souligner en l'accentuant la disproportion entre les secteurs distributifs, notamment celui du commerce, et les autres.

	<i>Salariés</i>	<i>Indépendants</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
Administration	274	—	274	15,3
Production industrielle	104	—	104	5,8
Bâtiment, meuble et grands travaux	221	17	238	13,3
Transport	287	22	309	17,2
Commerce	266	258	524	29,2
Service des particu- liers	158	5	163	9,1
Divers	—	17	17	1
Culture, pêche	—	19	18	1
Non précisé	146	—	146	8,1
	1.456	337	1.793	100

Population masculine adulte totale suivant l'activité professionnelle.

Voici un parallèle entre les résultats obtenus par le recensement exhaustif de New-Bell, de 1955-1956, de la Statistique générale et ceux de notre sondage.

Nos rubriques ont été regroupées de manière à correspondre à celles du recensement, mais il est possible que nos critères respectifs de classement des réponses sous ces rubriques n'aient pas exactement concordé.

D'autre part, la limite d'âge inférieure des adultes adoptée par le recensement est 15 ans ; la nôtre 16 ans. Aussi, pour rendre les deux séries statistiques comparables, nous avons, ici, déduit de l'effectif total des hommes adultes du recensement (27.314) l'effectif probable des jeunes gens de 15 ans (620) par approximation sur graphique, en affectant

la seule rubrique « sans activité ». Cela tend à réduire la part relative de l'effectif de celle-ci, dans le total, mais sans doute, assez peu.

<i>Activité</i>	<i>Recensement</i>	<i>%</i>	<i>Sondage</i>	<i>%</i>
Administration, Armée et Chemin de fer	4.207	158	385	176
Production industrielle	1.714	64	104	47
Bâtiments, meubles et grands travaux	2.436	91	221	101
Artisanat	1.055	40	96	44
Commerce et Professions libérales	6.095	228	448	204
Transport et transit	2.127	80	195	89
Service des particuliers	1.459	55	158	72
Divers et Missions	190	7	21	9
Culture, pêche, élevage	242	9	19	9
Non précisé	1.069	40	146	67
Sans activité	6.100	228	400	182
	<u>26.694</u>	<u>1.000</u>	<u>2.193</u>	<u>1.000</u>

CHAPITRE IX

LE CHOMAGE

Les non-travailleurs. Répartition des chômeurs par profession. Les chômeurs dans les principaux groupes ethniques.

Nous avons à plusieurs reprises fait allusion à une situation de crise dans la vie économique de Douala ; la statistique du chômage nous fournit le moyen de juger de ses effets sur le degré d'emploi de la population masculine de New-Bell.

Nous connaissons l'effectif des salariés et des travailleurs libres. La différence entre celui-ci et l'effectif total est supérieure à celui, que nous a révélé l'inventaire des professions, des hommes qui n'en ont pas. Il est donc facile de chiffrer la proportion réelle des chômeurs sur l'effectif total.

LES NON-TRAVAILLEURS.

Ils se décomposent ainsi :

Pas de profession définie	53
Ecoliers	72
Chômeurs des métiers salariés	249
Chômeurs des métiers libres	26
Total	400

Ils représentent ainsi 18,3 % de l'effectif total, mais, déduction faite des écoliers qui n'ont pas opté pour une profession d'une part et des hommes de plus de 50 ans qui n'en exercent plus (9), la proportion réelle des chômeurs et assimilés s'établit à 14,6 %.

Sous une forme plus expressive, on peut dire que pour une série de 100 hommes pourvus effectivement d'un emploi ou d'un métier régulier, il en reste 22 qui ne travaillent pas ou n'ont jamais travaillé, parmi lesquels 4 sont des écoliers. Il s'agit donc d'une marge importante, de un pour cinq, mais qui pourra paraître relativement réduite au regard d'une opinion assez répandue qui suppose l'existence dans New-Bell d'une part considérable de population flottante et oisive. Peut-être confond-on justement population flottante et population oisive ?

Certes, la nécessité de simplifier la présentation des résultats dans une enquête de ce genre oblige à trancher entre les situations professionnelles très diverses que révèle la réalité. Multiplierait-on les catégories qu'on se heurterait encore au choix du critère.

Il est des manœuvres qui travaillent dans la mesure où ils ont trouvé de l'embauche le matin. Sont-ils chômeurs, sont-ils travailleurs ? Un cuisinier, un boy, employés régulièrement depuis deux ans, se sont

retrouvés momentanément sans emploi par suite du départ de leurs patrons. Tel maçon, en chômage depuis des semaines ou des mois, est très provisoirement occupé par un particulier pour quelques réparations à sa maison. Les exemples les plus variés ne manquent pas. Hormis la grande majorité de cas qui ne prêtent pas à discussion, fallait-il décider du classement des autres en supputant la réalité, d'après le contexte des réponses ? C'était introduire un risque d'arbitraire qui n'est pas de mise dans un inventaire systématique.

La règle adoptée fut de prendre en considération la situation du travailleur au jour même de sa réponse à l'enquête. La précision était fournie par l'une des réponses aux questions parallèles : « Depuis combien de temps êtes-vous à son service (de l'employeur) ? » ou : « Etes-vous sans travail ? Depuis combien de temps ? ».

En ce qui concerne les hommes exerçant des métiers libres, le critère était moins précis. On s'en est surtout tenu à la réponse à la deuxième question.

Certaines réponses négatives provenaient effectivement de modestes commerçants, artisans ou marchands, hors d'état de payer leur patente ou ayant liquidé leurs biens. D'autres plus ambiguës — une vingtaine — nous ont amené à considérer comme travailleurs indépendants des hommes qui sont peut-être devenus provisoirement marchands de vivres parce que chômeurs, ou bien des apprentis ouvriers dont on ne sait pas trop auprès de qui ils apprennent leur métier, ou encore ces planteurs et cultivateurs qui peuvent être des gens de passage, des résidents secondaires ou des candidats à la fixation. Enfin, il est possible que des griots, voire un « professeur de magie », tirent un bon parti de leur art...

Dans l'ensemble, cependant, les réponses incertaines ont été peu nombreuses. Nous inclinons à penser que la proportion de chômeurs que nous constatons est assez voisine de la réalité, peut-être légèrement inférieure. Les échecs enregistrés par refus, dans notre sondage, provenaient-ils d'éléments inoccupés et soucieux d'échapper à tout contrôle ? Il semble que ce le fut dans une moindre mesure que de la part d'une obstination orientée par l'atmosphère politique de l'époque. Le déficit de réponses par refus caractérisé n'a représenté au demeurant que 3,4 % du total estimé d'hommes adultes dans l'espace de l'aire de sondage, ou l'équivalent de 3,7 % des fiches établies.

D'autre part, comme nous avons mis l'accent dans notre notice explicative et dans nos propos sur l'aspect de préoccupation sociale de notre enquête, l'élément chômeur s'est généralement empressé à se présenter comme tel.

Nous pouvons donc estimer que la proportion des non travailleurs se situe entre 18,3 et 21 % de la population masculine adulte. Celle-ci étant évaluée au chiffre moyen de 23.800 hommes (entre 21.400 et 25.200), le nombre total des chômeurs, sans profession, et écoliers, serait en moyenne de 4.350 à 4.750 individus, avec une marge d'approximation allant de 3.900 à 5.200 individus.

REPARTITION DES CHOMEURS PAR PROFESSIONS.

Connaître la distribution des chômeurs entre les diverses catégories professionnelles dont ils se revendiquent, ou leur importance relative au sein de chacune d'elles, c'est pouvoir dans une certaine mesure apprécier les tendances du marché du travail, soit dans le cadre des genres d'activité, soit en considération de la qualification des travailleurs.

L'effectif total des chômeurs se répartit ainsi par professions :

<i>Catégories professionnelles</i>	<i>Chôm.</i>	<i>En %</i>
Manœuvres	93	33,8
Ouvriers du bâtiment et du meuble	36	13
Boys, cuisiniers, domestiques	25	9,1
Ouvriers d'atelier mécanique	24	8,7
Employés auxiliaires du commerce	20	7,3
Chauffeurs	15	5,5
Employés auxiliaires de bureau	11	4
Apprentis ouvriers	8	2,9
Apprentis d'artisanat	7	2,5
Petits commerçants	6	2,2
Plantons et assimilés	5	1,8
Gardiens	5	1,8
Artisans	5	1,8
Divers : salariés	7	2,5
métiers libres	8	2,9
	275	100

On remarque, en regroupant logiquement les diverses catégories professionnelles, que les travailleurs manuels peu qualifiés, tels que manœuvres, apprentis ouvriers, apprentis d'artisanat, gardiens, forment à eux seuls 41 % des chômeurs, les ouvriers proprement dits et les chauffeurs, plus trois ouvriers boulangers, 28,4 %, les employés auxiliaires de bureau ou de magasin, seulement 13,5 %, et les indépendants, 6,9 %.

Mettons ces résultats en parallèle avec ceux que l'on obtient pour les seuls travailleurs effectifs :

	<i>Chômeurs En %</i>	<i>Travailleurs effectifs En %</i>
Manœuvres, apprentis et gardiens	41	29,6
Ouvriers spécialisés et qualifiés	28,4	26,5
Employés auxiliaires	13,5	10,1
Employés qualifiés et fonctionnaires	1,1	7,2
Boys, cuisiniers, domestiques	9,1	9,1
Métiers indépendants	6,9	17,5

La composition professionnelle du lot des chômeurs fait donc surtout ressortir le fort excédent de manœuvres et non qualifiés, tandis que les proportions de domestiques, d'ouvriers, voire même d'employés auxiliaires, apparaissent identiques ou très voisines de celles que l'on trouve pour l'ensemble des travailleurs.

En fait, il faut préciser. L'inégalité des effectifs entre ces catégories masque le rapport réel entre chômeurs et les non chômeurs dans le cadre de chaque profession, ce qui est beaucoup plus instructif.

Petite fraction de l'ensemble des chômeurs, les employés auxiliaires de bureau ou de magasin sans travail représentent un excédent record dans les limites de leur groupe professionnel ; on en trouve un pour quatre salariés effectifs, soit le même rapport que pour les manœuvres. Or, ce sont des hommes qui ont déjà travaillé, pour avoir ainsi pu désigner une profession. Mais, des hommes encore jeunes, puisque 82,5 % des auxiliaires de bureau et 81,5 % des auxiliaires du commerce ont moins de 30 ans. Il est donc très probable qu'il y ait parmi le groupe des sans professions, qui sont surtout des jeunes, et notamment parmi les écoliers de plus de 16 ans, une majorité de candidats à une occupation d'employé. C'est un fait bien connu que cette faveur croissante des nouvelles couches un tant soit peu instruites pour les emplois où l'on garde les mains propres. On en connaît aussi le corollaire, cette chasse aux postes de secrétaire qui ne ralentit pas autour des services administratifs, des maisons de commerce et des entreprises de toutes sortes.

Voici donc ce qu'il en est pour les diverses professions, le nombre des chômeurs étant calculé sur la base de 100 travailleurs qualifiés :

<i>Professions</i>	<i>Chômeurs</i>	<i>Travailleurs effectifs</i>	<i>Chômeurs pour 100 travailleurs</i>
<i>Métiers salariés :</i>			
Employés auxiliaires du commerce	20	78	26
Employés auxiliaires de bureau ..	11	45	24
Manœuvres et manutentionnaires .	93	396	23
Ouvriers boulangers	3	14	21
Apprentis d'artisanat	7	33	21
Ouvriers du bâtiment et du meuble	36	195	19
Chauffeurs	15	87	17
Apprentis ouvriers	8	48	17
Boys, cuisiniers et domestiques ..	25	162	15
Plantons et assimilés	5	33	15
Ouvriers d'atelier mécanique	24	179	13
Gardiens	5	54	9
Employés qualifiés	3	40	7
Auxiliaires des services publics ..	1	26	4
<i>Métiers indépendants :</i>			
Gérants de boutique	4	3	(133)
Petits commerçants	6	53	11
Artisans	5	86	6
Market-boys	3	87	3
Pêcheurs	1	8	12

Chez les jeunes, encore, le chômage affecte les apprentis : un pour six qui travaillent dans l'artisanat, un pour sept dans les métiers ouvriers.

On remarque que l'excédent est sensiblement plus élevé parmi les ouvriers du bâtiment et du meuble (un pour cinq salariés), que parmi ceux des métiers de la mécanique (un pour sept). Cela, nous le savons, n'a rien d'étonnant. La spécialité de chauffeur n'est pas non plus à l'abri de la concurrence.

Dans les métiers indépendants — toutes réserves faites sur le cas des gérants de boutique, dont trois sur sept se trouvent être inoccupés, mais qui sont bien trop peu nombreux pour que ce soit là une indication généralisable —, les chômeurs sont évidemment plus rares, sinon chez les petits commerçants où il y en a un pour neuf en activité.

Retenons de ces diverses observations que la marge excédentaire de chômeurs ne dépasse pas le quart de l'effectif des travailleurs réels. Dans aucune des catégories professionnelles, elle ne laisse supposer un débauchage brutal récent. Il y a donc plutôt une somme d'excédents relativement comparables et répartis, qui peut exprimer statistiquement un état moyen de crise économique affectant toutes les branches de l'activité, en tout cas toutes les catégories de travailleurs. Le rétrécissement de l'emploi est alors plus sensible au niveau des rôles réservés aux moins qualifiés.

LES CHOMEURS DANS LES PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES.

Voici, pour les principaux groupes ethniques, l'état respectif des chômeurs et non travailleurs :

	Hommes adultes	Non tra- vailleurs	dont écoliers	sans pro- fession	chô- meurs
Bamiléké	840	166	29	20	117
Yaoundé et Est	403	57	17	8	32
Bassa	317	74	13	12	49
Mbam et Babuté	222	40	4	4	32
Zone anglaise	120	12	—	—	12

La comparaison est plus aisée sous la forme proportionnelle, l'effectif total étant ramené à 100 hommes :

	TRAVAIL- LEURS	NON TRAVAIL- LEURS	ECOLIERS	SANS PROFES- SION	CHÔ- MEURS
Bamiléké	80	20	4	2	14
Yaoundé et Est	86	14	4	2	8
Bassa	77	23	4	4	15
Mbam et Babuté	82	18	2	2	14
Zone anglaise	90	10	—	—	10

La proportion élevée de non travailleurs dans les groupes bamiléké, bassa et du Mbam, et qui représente respectivement un excédent de 20,25 et 22 hommes pour 100 travailleurs, rappelle cette caractéristique qu'ils ont en commun de compter une importante masse de main-d'œuvre peu qualifiée. Si les Bassa comprennent moins de manœuvres que les Bamiléké et les gens du Mbam, le chômage touche plus spécialement leur fort contingent d'ouvriers du bâtiment. Quant aux Bamiléké, sachant qu'ils sont nombreux à exercer des métiers indépendants où il n'y a guère de chômeurs, il est facile d'imaginer, sans faire appel aux chiffres, que la proportion de ces derniers doit être nettement plus forte qu'il n'apparaît dans les métiers salariés.

Au contraire, les Yaoundé et les gens de Nigéria ou du Cameroun britannique se distinguent d'abord par l'importance des effectifs d'ouvriers d'atelier mécanique, moins touchés par le sous-emploi, et d'employés qualifiés, pour les premiers, de commerçants, pour les seconds. Si ces deux groupes ne sont pas exempts de chômeurs, l'excédent d'hommes sans emploi n'est que de 11 pour 100 travailleurs dans chacun d'eux.

CHAPITRE X

PROFESSIONS ET NIVEAUX ESTIMÉS DE REVENU

Répartition des hommes par niveaux estimés de revenu.
Répartition par âges et par niveaux de revenu. Niveaux de
revenu selon l'ethnie. Niveaux estimés de revenu et charges
familiales. Femmes et enfants. Autres personnes à charge.
Charges totales. Charges familiales dans les principaux
groupes ethniques

En fait d'information sur les niveaux de vie que connaissent les travailleurs de New-Bell, nous ne pouvons encore que recourir aux données que nous possédons par cette enquête sur les professions. C'est un élément, mais ce n'est bien entendu pas le seul, et de loin. Il nous faudrait au moins disposer d'un certain nombre d'exemples de budgets d'hommes seuls ou de chefs de famille pour chacune des professions que nous avons répertoriées. Nous pourrions alors tenter une extrapolation risquée, mais certainement instructive. Sans cela, comment esquisser cette statification par revenus qui, dans nombre de pays ou dans certaines villes, peut fournir une image utile, sinon tout à fait exacte, de la diversité de condition matérielle d'une population laborieuse ?

C'est pourtant vers une telle formule que tend l'essai que nous proposons et qui consiste à distribuer la population masculine adulte entre différents niveaux de salaire ou de revenu moyen mensuels. La base statistique en est le classement par professions et par degré de qualification professionnelle dont la justification est donnée au début du chapitre VI. Les coefficients de revenu moyen (de I à IV) ont été appliqués dans ce classement même aux rubriques professionnelles, en considération de la hiérarchie des emplois ou des métiers telle qu'elle ressort d'une façon générale de celle des salaires ou — par présomption d'analogie — des revenus des métiers indépendants.

C'est là que réside la part d'arbitraire qu'il nous faut bien avouer, mais aussi admettre, si l'on ne recherche que des ordres de grandeur. Et il va de soi que nous ne pouvons prétendre à plus.

Nous avons été guidés, dans le choix des niveaux de salaire ou de revenu, par les éléments d'information recueillis à dessein au long de l'enquête, au cours de conversations que nous pouvions établir avec des gens qui acceptaient de nous renseigner, sinon sur eux, du moins sur des exemples pris dans leur corps de métier. Les moins pourvus se sont révélés les plus francs ; entre l'aveu de sa misère et les chiffres cités avec envie à propos d'autrui, il y a place pour des estimations que l'on parvient à resserrer en les recoupant. Du reste, fréquemment, ce sont les salaires indiciaires de la fonction publique qui servent d'échelle de référence lorsqu'il s'agit de comparer des standings.

De ce point de vue, nous verrons que la hiérarchie sociale à New-Bell est encore très écrasée.

D'autres renseignements nous sont venus de représentants syndicaux et de chefs d'entreprise.

Nous avons été conduits à répartir la population masculine par rapport à trois seuils qui, respectivement, permettent de distinguer, *grosso modo*, l'indigence et la pauvreté, la possession du minimum vital pour une famille peu chargée d'enfants — 0 à 2 —, puis une relative marge d'aisance au-delà du minimum vital, enfin une condition au-dessus de la moyenne, assurée par des traitements de fonctionnaires ou d'employés à responsabilités, des revenus de négociants, transporteurs, et propriétaires de magasin, ou par des sursalaires d'ouvriers très qualifiés.

C'est évidemment en tenant compte des taux de salaires et des prix pratiqués à Douala que nous avons arrêté les paliers suivants pour délimiter les niveaux de revenu :

- Niveau IV : gains inférieurs à 6.000 F C.F.A. environ par mois,
- Niveau III : gains allant de 6.000 à 9.000 F environ,
- Niveau II : gains allant de 9-10.000 à 15.000 F environ,
- Niveau I : gains égaux ou supérieurs à 15.000 F.

A titre d'indication, voici quel était le budget type du célibataire de Douala, établi par le Service de l'Inspection du Travail et la Direction des Affaires économiques, en décembre 1954 :

Nourriture	21.059	Report	34.237
Combustible	2.547	Couchage	835
Eclairage	456	Blanchissage	534
Habillement	4.175	Dépenses diverses ..	2.420
Logement	6.000	Impôts	830
	34.237		38.856 F C.F.A.

Le taux horaire sur cette base s'établissait à 18,68 F. Or, un arrêté du 7 octobre 1954 l'avait fixé à 19 francs à Douala.

Différents syndicats avaient proposé à l'époque des évaluations plus ou moins concordantes pour ce budget type du célibataire. Elles s'échelonnaient ainsi : 49.151, 49.991, 65.000, 81.000 francs, soit, en solde mensuelle : 4.100, 4.150, 5.400 et 6.750 francs, contre 3.250 prévus par le S.M.I.G. (1).

Le 29 mars 1955, une convention collective des entreprises de travaux publics, du bâtiment et des entreprises annexes du Cameroun fixait le salaire horaire minimum des travailleurs classés au plus faible indice à 24 francs. Cela ne concernait cependant que le manœuvre « confirmé », la base de 19 francs demeurant en principe appliquée à l'embauche.

Enfin, on a pu constater que, si les salaires avaient légèrement augmenté entre 1952 et 1955, le prix de la vie à la consommation africaine semblait n'avoir subi également qu'une faible hausse. Une ration

(1) Cité dans « Marchés Coloniaux » du 25 décembre 1954.

journalière en produits africains comprenant : 1.500 grammes de macabo, 1.000 grammes de bananes plantain, 250 grammes de viande, 50 grammes d'huile de palme, 50 grammes d'arachides décortiquées, 40 grammes de sel, était évaluée en décembre 1954 à 62 francs ; elle était de 58 francs en 1950 à la même époque. Toutefois, les habitudes du consommateur africain se sont modifiées, et des produits tels que le pain, le vin, le poisson frais et la bière entrent de plus en plus dans son alimentation. Or, ces produits marquaient une légère baisse en 1954 sur 1953.

Il nous a paru qu'un salaire de 5 à 6.000 francs constituait le minimum indispensable à l'entretien d'un ménage sans enfant ou avec un enfant en bas-âge, logé dans sa propre case. Il ne comporte pas non plus d'excédent en général pour un célibataire qui doit songer à amasser le montant d'une « dot » en vue de son mariage.

Les chiffres auxquels nous nous sommes arrêtés sont censés ne représenter que le salaire touché par les travailleurs ou le produit moyen d'un commerce ou d'un artisanat, c'est-à-dire que nous faisons abstraction des à-côtés, des compléments de ressources qui bien souvent proviennent de la location des pièces d'une case, du petit commerce de vivres de l'épouse, ou encore de tâches supplémentaires que s'impose le chef de famille en dehors de son travail habituel. Admettons que c'est ce surplus occulte qui dans les meilleurs cas paie les extras.

REPARTITION DES HOMMES PAR NIVEAUX ESTIMES DE REVENU.

Elle est donnée ici d'après l'indication de la profession qui situe les travailleurs à leur niveau de revenu habituel. Mais, il faut tenir compte du chômage qui affecte les différentes catégories de standing, pour approcher la réalité.

	ENSEM- BLE DES HOMMÉS	EN %			EN %	
			Travailleurs	Chômeurs	Travailleurs	Chômeur
Niveau I	85	3,9	85		3,9	
Niveau II	513	23,4	469		21,4	
Niveau III	683	31,1	585		26,7	
Niveau IV	787	35,9	654		29,8	
Sans profession .	125	5,7		125		5,7
Chômeurs				275		12,5
	2.193	100	2.193		100	

Les résultats font apparaître, suivant l'échelle des niveaux, un ordre logique des effectifs. Mais il y a un contraste frappant entre la très petite minorité d'hommes classés au niveau supérieur et la distribution de la grande masse en tranches de proportions hiérarchisées peut-être, mais

assez comparables. Le nombre des chômeurs s'accroît dans le sens des échelons les plus modestes, ce qui contribue à réduire les différences réelles entre les effectifs des niveaux II à IV.

	<i>Chômeurs</i>		<i>Sur effectif total</i>
Niveau II	44	soit	8,5 %
Niveau III	98	soit	14,3 %
Niveau IV	133	soit	17 %

Au niveau I, on trouve à peine 4 % des hommes disposant d'un revenu supposé égal ou supérieur à 15.000 francs par mois. Cela désigne un millier d'hommes dans l'ensemble de New-Bell, tout au plus — sauf lourde erreur de notre part dans l'appréciation du rapport systématique entre la qualification professionnelle et le revenu —, car ce n'est guère auprès des évolués ou des mieux nantis que nos enquêteurs ont essuyé des refus.

Une aussi faible marge de privilégiés peut étonner, d'autant que le seuil de revenu qui la distingue est somme toute assez bas. Pourtant, elle s'explique si l'on prend soin de considérer le contexte morphologique et social de la population de New-Bell.

D'abord, la gamme des professions représentées à New-Bell n'est pas exactement comparable à celle qu'on obtiendrait pour tout Douala, ni surtout l'importance relative de leurs effectifs. Non seulement la population duala est dans l'ensemble beaucoup plus évoluée professionnellement que la masse des immigrés qui se compose principalement de main-d'œuvre, mais, nous l'avons déjà signalé, une bonne partie des fonctionnaires, des employés qualifiés, voire des commerçants non duala habite dans le périmètre du secteur urbain, soit dans des logements administratifs, soit comme locataires de maisons appartenant à des Duala. Pour des gens qui ont quelque moyen, habiter New-Bell souvent n'est qu'un pis-aller provisoire ; beaucoup guettant l'occasion de s'installer ailleurs.

D'autre part, comment ne pas tenir compte de l'incidence que peut avoir un très bas niveau d'instruction sur la qualification générale d'une population largement soumise au salaire pour des métiers de la ville ? Parmi les hommes de plus de vingt ans, 6,4 % possèdent un diplôme quelconque, allant du certificat d'études primaires ou du certificat d'aptitude professionnelle au brevet élémentaire. Il faut également faire état d'une très basse moyenne d'âge de la population active et d'une date moyenne d'installation fort récente encore qui suffiraient à expliquer déjà la modestie du nombre de cas d'ascension sociale et de réussite matérielle.

On ne trouve guère ceux-ci parmi les cadres techniques. Est-ce la présence d'une maîtrise européenne assez nombreuse qui leur barre la route ? On sait qu'au contraire elle joue un rôle initiateur incontestable dans le domaine technique où elle supplée à l'insuffisance qualitative et numérique des élites ouvrières de ce pays. Là, l'encadrement africain ne s'étoffe à la longue qu'à des échelons subalternes. Mais on a vu aussi à quel point le secteur productif industriel offre peu de ressources à l'emploi.

C'est dans d'autres domaines en réalité que se rencontrent les exemples de réussite professionnelle parmi ces « provinciaux » de New-Bell. Des 85 individus dénombrés au niveau supérieur de revenu, 51 sont des commerçants, des transporteurs ou des propriétaires de bars et restaurants, 19 des fonctionnaires à responsabilités (adjoints et secrétaires d'administration, instituteurs, infirmiers brevetés, chef de gare, etc...), 7 des employés supérieurs de bureau ou du commerce, 8 seulement des ouvriers qualifiés tels que conducteur de gros engins, chefs de chantier, etc... Sur les quinze derniers, sept relèvent du secteur public, soit de l'administration, soit du Chemin de fer. Libre entreprise et fonction publique polarisent les aspirations des plus dynamiques ou des privilégiés de l'instruction.

Notons enfin que sept sur dix de ces hommes classés au niveau I ont dépassé 30 ans, et trois 40 ans.

Le niveau II rassemble des hommes plus jeunes en moyenne, puisque 56 % seulement ont plus de 30 ans et 18 % plus de 40 ans. Ils forment un quart de l'effectif total, mais un cinquième en fait si l'on tient compte des chômeurs.

Par catégories professionnelles, ils se répartissent ainsi :

Ouvriers et chauffeurs	250	soit 5/10*
Commerçants	99	soit 2/10*
Artisans	51	soit 1/10*
Fonctionnaires	71	
	107	soit 2/10*
Employés	36	
Planteurs présents à Douala	7	

C'est un groupe intéressant parce qu'il réunit les plus compétents parmi les salariés, ceux qui possèdent une spécialité leur assurant en principe une certaine stabilité dans leur emploi, et des commerçants et artisans ayant boutique et outillage, c'est-à-dire un capital appréciable. Il comprend aussi les fonctionnaires subalternes garantis par leur traitement, bénéficiaires d'allocations familiales et parfois d'un logement administratif, donc de privilèges incontestables.

Il n'échappera pas, aux personnes averties des problèmes de salaires à Douala, que les limites de gains dans lesquelles nous faisons entrer ce groupe marquent assez mal les frontières avec les groupes qui l'encadrent. La réalité, si on pouvait l'atteindre, révélerait sans doute une certaine osmose. Il est probable que beaucoup de ces ouvriers qualifiés ne gagnent pas beaucoup plus de 10.000 à 12.000 francs par mois, tandis que les commerçants ou les fonctionnaires peuvent approcher plus facilement des meilleurs revenus. Mais il peut y avoir compensation entre les mutations marginales. L'ordre de grandeur que nous recherchions garde son intérêt.

On peut dire que les hommes du niveau II, s'ils conservent l'essentiel des habitudes alimentaires africaines, parviennent aisément à se suffire, voire même à épargner, en raison inverse de leurs charges de famille.

Avec les niveaux III et IV, en y comprenant les sans-profession, on se trouve en présence de 73 % de toute la population masculine adulte, et même de 75 %, si l'on y ajoute les chômeurs du niveau II. Les trois quarts seraient donc confinés à des niveaux de salaire ou de revenu inférieurs à 10.000 francs par mois, c'est-à-dire au-dessous de toute marge d'aisance pour qui doit nourrir femme et enfants. Ce raccourci donne quelque idée de la condition difficile du prolétariat africain dans une ville où il abonde. Cette condition, il faut certes, sans la minimiser, la jauger en fonction du coût modeste des éléments de son train de vie qui demeure adapté à des habitudes matérielles encore sommaires.

La note aggravante, nous la trouvons dans la proportion réellement considérable d'hommes recensés au plus bas niveau en raison de leur très médiocre qualification professionnelle, augmentés des non travailleurs et des chômeurs. Elle atteint 48 %, pratiquement la moitié du total de notre échantillon. Les deux tiers d'entre eux seulement travaillaient effectivement au moment de l'enquête.

Rappelons que nous n'avons compris au niveau IV que des salariés : manœuvres, plantons et aides divers, apprentis, gardiens, boys, laissant à l'échelon supérieur tous ceux qui vivent de petit commerce, d'un modeste artisanat ou de la pêche, voire même des hommes peu payés comme les auxiliaires des missions moniteurs d'enseignement ou catéchistes. On peut faire de sérieuses réserves sur la condition de beaucoup de ces travailleurs. Inversement, on doit signaler que certains plantons de l'administration, certains boys de bonne maison ou d'hôtel gagnent plus de 6.000 francs par mois.

Il n'en reste pas moins que la masse des gagne-petit, dont le salaire est calculé d'assez près sur le minimum vital, est, en temps normal, déjà supérieure au tiers de la population active et qu'elle en représente facilement la moitié en période de marasme économique relatif.

**

Nous n'aurions pas épuisé l'intérêt de la méthode que nous essayons si nous ne cherchions pas à nuancer, au-delà de l'absolu de ces résultats, ce qu'ils nous laissent entrevoir de la situation sociale et matérielle de la population de New-Bell.

Ces hommes n'ont pas tous le même âge. La majorité, nous le savons, est formée d'éléments jeunes encore, qui n'ont par conséquent pas encore atteint la condition que suppose leur expérience professionnelle. Nous verrons ce que peut nous apprendre la répartition proportionnelle des hommes aux différents âges.

Par ailleurs, la situation de famille des travailleurs les place dans une condition fort inégale par rapport à un même niveau de revenu, selon qu'ils sont célibataires ou qu'ils assument des charges de famille plus ou moins lourdes. Nous avons pu constater, au début de cette étude, que femmes et enfants entrent très largement dans la composition de la population de New-Bell, ce qui atteste que la famille continue de constituer en milieu urbain la cellule sociale fondamentale. Nous aurons l'occasion de vérifier, en effet, dans un chapitre ultérieur, qu'elle forme

bien souvent le cadre le mieux adapté pour une organisation domestique qui doit allier des habitudes d'indépendance familiale aux nécessités de la solidarité.

Enfin, sachant qu'il faut souvent différencier les observations suivant le clivage ethnique, il ne sera pas inutile de considérer à part les données de la distribution des hommes par niveaux de revenu au sein des principaux groupes ethniques.

REPARTITION DES HOMMES PAR AGE ET PAR NIVEAUX ESTIMES DE REVENU.

Le tableau suivant utilise un classement des hommes par professions, chômeurs compris, tandis que les sans-profession sont incorporés au niveau IV.

Niveaux de revenu	Classes d'âge							
	16-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50-59	60 et +
<i>I. — Répartition numérique :</i>								
I	1	7	16	18	14	22	5	4
II	5	71	146	104	99	69	14	6
III	47	125	172	99	114	85	27	11
IV	189	202	223	114	90	69	14	11
	242	405	557	335	317	245	60	32
<i>II. — Répartition proportionnelle :</i>								
	%	%	%	%	%	%	%	%
I	0,4	1,7	2,8	5,4	4,4	9	8,2	12,5
II	2,1	17,5	26,2	31	31,2	28,2	23,4	18,7
III	19,4	30,8	31	29,6	36	34,6	45	34,4
IV	78,1	50	40	34	28,4	28,2	23,4	34,4
	100	100	100	100	100	100	100	100

On constate une progression assez logique des effectifs aux niveaux supérieurs de revenu, dans le sens des classes d'âge plus anciennes. Elle est cependant très lente et marque même des paliers aux âges mûrs. Ce n'est guère qu'au-dessus de 40 ans que le niveau I groupe environ 1/10^e des hommes ; mais alors les effectifs du niveau II sont en diminution sur la proportion qu'ils atteignent entre 30 et 40 ans (28,2 % au I contre 31 %).

Ainsi, les deux catégories de revenus situés au-dessus de la moyenne ne réunissent-elles pas plus de 37,2 % de travailleurs à l'âge mûr, entre

40 et 50 ans. Si la proportion tombe ensuite à 31,6 % et à 31,2 %, il faut sans doute y voir l'effet de départs ou de décès.

La décroissance des effectifs du niveau IV est également logique par sa régularité, sauf un palier entre 35 et 50 ans. Le taux de 34 % dans la colonne des plus de 60 ans recouvre en fait un lot important de vieillards qui n'exercent plus de profession (8 sur 32). La proportion réelle est donc de 9,4 %.

On notera, par contre, que ce qui disparaît du niveau IV se retrouve au niveau III, au point qu'à partir de la classe d'âge de 30 à 34 ans, ces deux niveaux rassemblent pratiquement une proportion constante d'effectifs, les deux tiers :

<i>Classes d'âge</i>	<i>Niveaux III-IV</i>	<i>Classes d'âge</i>	<i>Niveaux III-IV</i>
16-19 ans	97,5 %	35-39 ans	64,4 %
20-24 ans	80,8 %	40-49 ans	62,8 %
25-29 ans	71 %	50-59 ans	68,4 %
30-34 ans	63,6 %	60 ans et + ...	68,8 %

Il est donc plausible de penser qu'une partie des manœuvres et apprentis s'est élevée à l'état d'ouvriers spécialisés ou de modeste qualification ou bien s'est muée en petits artisans et petits commerçants. D'autres sont partis, tandis que certains, que nous classons au même échelon de revenu, trouvaient des emplois moins pénibles comme gardiens ou comme plantons.

On peut résumer ces éléments d'appréciation sur l'amélioration de la condition professionnelle que suppose l'avancée en âge, en plaçant en regard de ce que l'on observe dans les parties jeunes de la population celle des hommes mûrs.

niveau	<i>Moins de 30 ans</i>		<i>30 à 40 ans</i>		<i>Plus de 40 ans</i>	
	<i>Total</i>	<i>%</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
I ...	24	2	32	4,9	31	9,2
II ...	222	18,4	203	31,2	89	26,4
		20,4		36,1		35,6
III ...	344	28,6	213	32,6	123	36,6
IV ...	614	51	204	31,3	94	27,8
	1.204	100	652	100	337	100

Qu'il y ait parmi les hommes de plus de 40 ans si peu de « bons » revenus (9,2 % au niveau I), et même moins de revenus « moyens » (du niveau II) que parmi les hommes de 30 à 40 ans, pour une masse donc aussi considérable de travailleurs modestes, cela ne suggère-t-il pas ce

handicap propre à leur génération dans l'Afrique Noire aujourd'hui ? Peu instruits dans leur majorité (11 % savent lire et écrire le français, et pas beaucoup plus une autre langue), trop tôt venus pour s'initier aux métiers nouveaux offerts par le développement des entreprises de travaux publics et du commerce industriel, on les trouve surtout dans les emplois du bâtiment et dans l'artisanat, voire dans les scieries, ou, s'ils sont ouvriers du fer, davantage confinés que les jeunes dans les spécialités courantes de forgerons, équarrisseurs, chaudronniers, fondeurs, etc... Par exemple, presque les trois quarts des ouvriers d'atelier mécanique de 25 à 35 ans se situent aux niveaux de revenu I et II (61 sur 87), tandis qu'on n'y trouve guère que la moitié de ceux de 35 à 50 ans (30 sur 57).

Prime donc aux jeunes qui parviennent plus facilement à une bonne qualification professionnelle, les vieux pâtissant de cette hiérarchie des valeurs d'autant plus stricte que l'emploi tend à se rétrécir.

Il est à prévoir que, dans les années à venir, les résultats que l'on obtiendrait pour une distribution selon une échelle comparable de niveaux professionnels, même si les chiffres repères de revenu ont changé, apparaîtraient sensiblement différents. Hormis le cas, évidemment, d'une nouvelle et brutale accumulation de main-d'œuvre venue de brousse.

NIVEAUX ESTIMES DE REVENU PAR ETHNIE.

Considérée séparément pour chacun des groupes ethniques, la distribution des hommes par niveaux de revenu fait apparaître entre eux des différences assez marquées pour retenir l'attention.

NIVEAUX <i>Ethnies</i>	A. — RÉPARTITION NUMÉRIQUE				TOTAL	B. — RÉPARTITION PROPORTIONNELLE			
	I	II	III	IV		I %	II %	III %	IV %
Bamiléké	36	198	178	428	840	4,3	23,5	21,2	51
Yaoundé et Est	19	123	121	105	368	5,1	33,4	32,8	28,6
Bassa	7	54	156	99	316	2,2	17,1	49,3	31,4
Mbam	2	31	74	115	222	0,9	13,9	33,2	52
Zone anglaise	3	35	54	28	120	2,5	29,2	45	23,3
Bamoun	1	12	14	48	75	1,3	16	18,7	64
Haoussa	7	9	21	20	57	12,3	15,8	36,8	35,1
Duala et Côte	4	14	21	10	49	8,2	28,6	42,8	20,4
A.O.F.-A.E.F.	2	13	18	12	45	4,4	28,9	40	26,7
Mungo-Nkam	1	13	11	12	37	2,7	35,2	29,7	32,4

Dans aucun des groupes ethniques ou régionaux à fort effectif, il ne se dégage au niveau I de revenu une proportion d'individus franchement supérieure à celle que l'on obtient pour l'ensemble de New-Bell. Elle s'élève seulement à 5,1 % chez les Yaoundé par suite du nombre de fonctionnaires. Dans les minorités, on reconnaît la place que tiennent

les fonctionnaires chez les Duala, ou ces commerçants d'un type particulier que nous avons décrit chez les Haoussa.

Mais on distinguera mieux les différences et même les oppositions de standing entre ces groupes en marquant la césure entre les bons et moyens revenus d'une part, désignés par les niveaux I et II, et les bas revenus de l'autre, représentés par les niveaux III et IV.

On aboutit à une suite comparative de valeurs incontestablement hiérarchisées :

Bons et moyens revenus :

Un tiers environ :

Yaoundé	38,5 %
Gens du Mungo et Nkam .	37,9 %
Duala et côtiers	36,8 %
Gens d'A.O.F.-A.E.F.	33,3 %
Gens de zone anglaise	31,7 %

Un quart environ :

Haoussa	28,1 %
Bamiléké	27,8 %
Moyenne New-Bell	27,3 %

Moins d'un cinquième :

Bassa	19,3 %
Bamoun	17,3 %
Mbam	14,8 %

Les observations faites lors de l'analyse de la composition professionnelle de chacun de ces groupes nous permettent de reconnaître, dans les rapprochements que met en évidence le classement ci-dessus, des analogies de caractéristiques.

C'est ainsi que les quatre premiers groupes sont justement ceux qui présentent un taux moyen d'instruction élevé par rapport aux autres, Bassa exceptés. Rappelons que 47 % des Yaoundé, 58,1 % des Duala et gens du Mungo et du Nkam ensemble, 49 % des originaires d'A.E.F. ou d'A.O.F., parmi lesquels de nombreux Dahoméens, savent lire et écrire le français. D'autre part, ces groupes comprennent une forte majorité de salariés, notamment aux niveaux de revenu I et II, où l'on en trouve, qu'il s'agisse de fonctionnaires, d'employés ou d'ouvriers qualifiés, sur une série de 10 hommes, 9 chez les Yaoundé et les Duala, 7 chez les gens d'A.O.F. et d'A.E.F. et chez ceux du Mungo et du Nkam. Là-dessus, 3 chez les Yaoundé, 4 dans les autres groupes sont des fonctionnaires ou des employés de bureau.

Grâce, en partie, à une instruction et à une qualification professionnelle plus fréquente, c'est une minorité forte d'au moins un tiers de l'effectif qui accède à des emplois de responsabilités ou de bonne spécialisation manuelle qui lui assurent des moyens d'existence décents. Certes, ces groupes désignent des régions d'origine où l'influence de la ville (Douala, Yaoundé, ou Cotonou, Ouidah, etc...), celle des missions et de

l'école se sont exercées plus profondément, plus anciennement qu'ailleurs. Mais ils indiquent aussi, exception faite des Duala qui sont chez eux, des populations d'un tonus démographique assez moyen et — ou bien — dont la représentation à Douala est plutôt caractérisée par une certaine sélection des aptitudes à l'arrivée en ville que par la nécessité d'émigrer massivement.

Quant aux gens de Nigéria et du Cameroun britannique, aux Haoussa et aux Bamiléké, que nous trouvons dans cet ordre à la suite des précédents, nous savons que ce sont les groupes qui comptent les plus fortes proportions de travailleurs indépendants, mais aussi les plus faibles de fonctionnaires et d'employés qualifiés. Ce qui est évidemment à rapprocher de la qualité d'étrangers des premiers, du handicap que constitue pour eux l'ignorance presque générale de notre langue ou, en ce qui concerne les Bamiléké, de leur très médiocre taux d'instruction.

Cependant, tous les métiers du commerce et de l'artisanat ne nourrissent pas leur homme de la même façon et nous avons pu nous rendre compte que les individus qui les exercent sont déjà bien nombreux pour la clientèle existante. Les Haoussa nous en fournissent un exemple, où la fraction de l'effectif recensée aux niveaux I et II de revenu n'est composée que de commerçants et d'artisans, mais ne représente qu'un peu plus d'un quart de l'ensemble des hommes.

Ce qui distingue les Nigériens et Camerounais britanniques des Bamiléké, c'est l'orientation professionnelle du reste de la population. Chez les premiers, les ouvriers et notamment les ouvriers qualifiés abondent pour un pourcentage relativement faible de manœuvres, de domestiques et d'employés auxiliaires. Aux niveaux de revenu I et II, on trouve, sur 10 hommes, 6 ouvriers et 4 commerçants. Au niveau IV, la proportion est une des plus faibles rencontrées : 23,3 %. Et il ne s'y ajoute, en réalité, qu'un très petit nombre de chômeurs des autres niveaux ; notre échantillon de sondage n'a pas enregistré un seul homme sans profession. On peut donc parler pour ce groupe d'une certaine sélection à l'arrivée, ce qui l'apparente davantage aux premiers.

Au contraire, il est évident, si l'on considère l'importance numérique du groupe bamiléké, que le lot des hommes à bon ou moyen revenu apparaît bien réduit, eu égard à son rôle dans l'économie de Douala ou de New-Bell. Aux niveaux I et II, il y a, sur 10 hommes, 6 commerçants, 3 ouvriers et seulement 1 employé qualifié ou fonctionnaire. Mais les niveaux III et IV rassemblent sur 10 hommes, en moyenne également, 1 indépendant, soit artisan ou commerçant, soit apprenti, 1 ouvrier spécialisé ou apprenti, 2 employés auxiliaires, 1 domestique, 4 manœuvres et 1 homme sans profession. Or, c'est là la composition de plus de 7/10^e de l'effectif total. La fraction la moins qualifiée, qui est censée ne pas dépasser le plus bas niveau de salaire ou qui ne travaille pas, encore, en constitue à elle seule la moitié (51 %) ; en réalité, davantage si l'on y comprend tous les chômeurs : 56,5 %.

Comment ne pas rapprocher alors les Bamiléké de ces autres groupes dont les 8/10^e au moins des hommes se trouvent confinés aux niveaux de revenu III et IV ? Ils ont en commun, si l'on met un peu à part les Bamoun, cette caractéristique de provenir de régions pauvres ou surpeu-

plées où l'émigration ressemble un peu à un exode qui amène à la ville une grosse majorité de gens mal préparés à ces métiers. La plupart, en effet, doivent se contenter d'emplois modestes que justifient, au surplus, soit leur jeune âge, soit leur défaut d'instruction, soit encore une capacité d'adaptation limitée.

Comme les Bamiléké, les gens du Mbam se classent pour moitié au plus bas niveau de revenu : 52 %, en réalité 58 % chômeurs compris. En revanche, il n'y en a guère qu'un septième à vivre de salaires ou de gains décents, et encore ceux-là surtout comme ouvriers qualifiés ou chauffeurs (5 sur 10). Les 6/7^e restants se décomposent ainsi professionnellement par 10 hommes : 5 manœuvres et assimilés, 2 ouvriers spécialisés, 1 domestique, 1 employé auxiliaire, 1 autre soit indépendant, soit sans profession. La condition matérielle plutôt sévère de la très grosse majorité reflète évidemment une inqualification trop générale.

Avec moins de 20 % d'hommes disposant d'un revenu supérieur à 10.000 francs par mois, la condition d'ensemble des Bassa n'apparaît guère plus brillante. Et cela en dépit, d'une part, d'un taux d'instruction de 47,1 %, donc plus élevé que ceux des Bamiléké (36,2 %), des gens du Mbam (29,7 %) ou des Bamoun (environ 20 %) ; d'autre part, de la faible proportion des simples manœuvres et des domestiques : 23,2 % contre 64 % chez les Bamoun, 48,1 % chez les gens du Mbam ou 39,4 % chez les Bamiléké. S'il n'y a que 31,4 % d'hommes au niveau IV de revenu — en réalité 40,6 % avec tous les chômeurs —, c'est que le gros de l'effectif est surtout constitué d'ouvriers spécialisés, particulièrement nombreux dans le bâtiment comme on le sait, mais qui ne semblent guère enclins à sortir de leur spécialité, si la nécessité s'en fait sentir, ou même à s'efforcer d'y acquérir une bonne qualification.

On a pu dire des Bassa qu'ils ont une mentalité de chômeurs, en sous-entendant qu'ils manquent d'énergie. Il faut voir aussi sous cette affirmation une réelle difficulté à se placer sur le marché du travail, dans la plupart des domaines où leur défaut de dynamisme ne leur a pas assuré des positions maîtresses, ni le concours d'amis suffisamment nombreux pour les y introduire. Ils se rabattent sur leurs postes d'embauche habituels, le bâtiment et le Chemin de fer, mais évidemment en surnombre.

Le tableau de la condition matérielle des Bassa de New-Bell, au reste, est à l'image du décalage économique de leur région d'origine, médiocre productrice par rapport à la richesse en cacao ou en café des Pays Yaoundé ou Bamiléké. Le défaut d'énergie des Bassa de la ville n'est évidemment pas sans relation, comme nous l'a appris le contact de ces hommes avec des habitudes de pauvreté, et même de misère, mais alors d'une misère trop souvent ombrageuse.

**

Le classement par niveaux de revenu habituel des hommes nous fournit les dimensions d'un profil de la hiérarchie des conditions de la population active, mais des conditions sociales seulement, si l'on peut dire.

Néanmoins, pour approcher d'une notion plus expressive, même si

c'est d'une façon quelque peu empirique, des conditions réelles, c'est-à-dire de l'échelle des niveaux de vie et des effectifs qui s'y rapportent, ce profil est le cadre le plus utile dont nous disposions, puisque nous sommes en présence d'un genre de vie essentiellement urbain où tout apport de ressources par la culture est exceptionnel. Il va de soi qu'il faut au moins le réviser en fonction de l'importance des charges familiales qui pèsent sur les travailleurs.

NIVEAUX ESTIMÉS DE REVENU ET CHARGES FAMILIALES.

A) Femmes et enfants.

On trouvera dans le tableau suivant, pour chacun des niveaux estimés de revenu, la répartition numérique et proportionnelle des hommes d'après le nombre de personnes à charge de la famille restreinte, épouses et enfants, sous une forme légèrement abrégée pour la commodité. Les chômeurs sont regroupés en deux rubriques distinctes, selon qu'ils disposent comme propriétaires ou locataires d'un logement personnel (Ch. N.H.) ou sont hébergés (Ch. H.) (1).

(voir tableau page suivante)

On constate que la proportion des hommes assumant des charges en épouses et enfants s'accroît dans le sens des niveaux de revenu supérieur.

Ont au moins une personne à charge :

- 91 % des hommes classés au Niveau I ;
- 66 % des hommes classés au Niveau II ;
- 48 % des hommes classés au Niveau III ;
- 27 % des hommes classés au Niveau IV ;
- 48 % des chômeurs non hébergés ;
- 9 % des chômeurs hébergés.

L'explication est évidente ; il y a une plus grande proportion d'hommes mariés dans les niveaux supérieurs de revenu en raison, d'une part, des facilités que donne un bon salaire pour réunir le montant de la « dot » — disons, plutôt, de l'« indemnité coutumière de mariage » —, d'autre part, d'un âge moyen plus élevé qu'implique une meilleure condition professionnelle résultant en général d'une certaine ancienneté dans le métier. C'est ainsi que l'on dénombre :

- au Niveau I : 93 % de mariés et 6 % de célibataires,
- au Niveau II : 71 % de mariés et 24 % de célibataires,
- au Niveau III : 54 % de mariés et 44 % de célibataires,
- au Niveau IV : 32 % de mariés et 65 % de célibataires,

(1) Une légère dissimilitude apparaît entre les effectifs globaux comptés pour chaque niveau de revenu dans le tableau ci-après et dans celui de la page 112. Elle résulte de modifications intervenues dans le classement de certaines fiches, compte tenu des charges familiales et d'une vérification du contexte des réponses concernant la profession postérieure au dépouillement des statistiques de profession. Elle n'entraîne pas cependant de différences supérieures à 0,6 % dans les proportions respectives des divers effectifs sur le total.

NIVEAU	HOMMES	ÉPOUSES ET ENFANTS A CHARGES						
		0	1	2 ou 3	4 ou 5	6 ou 7	8 ou 10	11 et +
A. — Répartition numérique.								
I	100	9	18	39	14	13	3	4
II	458	154	100	130	49	18	6	1
III	597	312	113	125	30	9	6	2
IV	656	479	87	71	18	—	1	—
Ch. N. H.	150	79	21	34	14	2	—	—
Ch. Héb.	233	213	7	10	3	—	—	—
	2.193	1246	346	409	128	42	16	7
B. — Répartition proportionnelle.								
I	100	9	18	39	14	13	3	4
II	100	34	22	28	11	4	1	—
III	100	52	19	21	5	2	1	—
IV	100	73	13	11	3	—	—	—
Ch. N. H.	100	52	14	23	10	1	—	—
CH. héb.	100	91	3	5	1	—	—	—
	100	57	16	18	6	2		

et, chez les chômeurs :

non hébergés : 59 % de mariés et 38 % de célibataires,
hébergés : 10 % de mariés et 87 % de célibataires,

la différence étant constituée par les veufs et les divorcés, relativement nombreux seulement au Niveau II : 5 %. Signalons aussi que la proportion d'hommes mariés sans épouse présente à New-Bell, sur l'ensemble des mariés, s'élève respectivement à 3, 10, 15, 18 % dans les Niveaux I à IV, à 19 et 22 % chez les chômeurs non hébergés et hébergés. Ce qui est une progression logique.

Nous constatons également que la proportion des hommes chargés de famille nombreuse croît selon l'échelle des Niveaux de revenu, du IV^e au I^{er}. Cela découle évidemment de la raréfaction des célibataires dans le sens des meilleurs revenus et, parallèlement, de l'élévation de l'âge moyen des chefs de famille, partant, de l'ancienneté moyenne plus grande des foyers.

Hommes ayant épouses ou enfants à charge			
	0 ou 1 En %	2 et plus En %	4 et plus En %
Niveau I	27	73	34
Niveau II	56	44	16
Niveau III	71	29	8
Niveau IV	86	14	3
Chômeurs N. héb.	66	34	11
Chômeurs héberg.	94	6	1

Mais la constatation demeure valable si l'on ne considère que les seuls hommes mariés ayant au moins une épouse près d'eux :

Hommes mariés ayant épouses ou enfants à charge			
	0 ou 1 En %	2 et plus En %	4 et plus En %
Niveau I	19	81	38
Niveau II	32	68	25
Niveau III	38	62	17
Niveau IV	49	51	11

Nous vérifions donc qu'il y a statistiquement un rapport de même sens entre la condition matérielle et la charge en femmes et enfants. Nous savons que les couches privilégiées de la société africaine ignorent le malthusianisme et, bien au contraire de cette théorie, ne séparent pas le rang social de l'honorabilité d'une nombreuse descendance. Il est intéressant de retrouver cette tendance en milieu urbain où elle se révèle, il est vrai, d'autant plus facilement que la démarcation sociale est presque un mot, tandis que la très grande majorité des hommes est encore en âge de fonder ou d'agrandir un foyer dont l'avenir et l'entretien dépendent avant tout du travail du chef de famille.

S'il est impossible, faute de connaître le revenu véritable des hommes classés au Niveau I, d'apprécier les situations réelles qu'impliquent leurs divers degrés de charges familiales, puisque la plupart sont mariés, nous pouvons, à propos de ceux du Niveau II, remarquer qu'un peu plus de la moitié seulement n'ayant pas plus d'une personne à charge disposent, par rapport à un gain minimum de 10.000 francs, d'un relatif pouvoir d'achat, sinon d'une marge d'aisance.

Aux échelons de revenu plus modestes, le célibat ou la séparation d'avec les siens est évidemment un moyen de mieux subsister ou une nécessité ; c'est, semble-t-il, le cas de la moitié des hommes au Niveau III ou des deux tiers au Niveau IV. Mais le manœuvre ou le modeste ouvrier finissent bien par se marier et, dans ces foyers, la charge en bouches à nourrir n'est pas tellement moindre que celle des hommes du Niveau II. Aux Niveaux III et IV, 45 % et 40 % des hommes respectivement ont une femme et un ou deux enfants à entretenir, 17 et 11 %, une femme au moins et plus de deux enfants.

N'y aurait-il pas dans les groupes ethniques surabondants en main-d'œuvre peu qualifiée, tels les Bamiléké ou les gens du Mbam, un certain retardement voulu des naissances, si l'on se rappelle le nombre moyen assez bas d'enfants par ménage, indépendamment de ce qu'il faut en attribuer aux fondations récentes de foyers ? C'est douteux, mais on peut poser la question.

**

Veut-on préciser l'incidence des charges familiales sur le pouvoir d'achat, voire les possibilités d'épargne de cette population active ? Il faut alors redistribuer les travailleurs des différentes catégories de revenu selon une échelle inversement proportionnelle aux charges qui pèsent sur eux.

Cette recherche demanderait une base statistique détaillée. Mais ne serait-ce pas risqué de l'interpréter à partir d'estimations de revenu assez grossières ? On peut cependant, dans un raccourci qui n'est pas sans intérêt, s'en tenir à un schéma.

Si l'on nous autorise à introduire un nouvel élément d'arbitraire, nous proposerons d'adopter le barème ci-dessous des sommes à tenir pour un minimum vital pour les différentes catégories d'effectifs des foyers. La base de calcul choisie sera le montant du budget-type du célibataire de Douala, reproduit page 111.

La dépense moyenne mensuelle concernant les rubriques de l'éclairage, du logement, du couchage et des impôts, soit 720 francs, sera considérée comme constante pour tous les foyers, quel que soit le nombre de personnes. La dépense concernant les autres rubriques (nourriture, combustible, habillement, blanchissage, dépenses diverses), soit 2.530 francs pour un célibataire, sera augmentée dans une proportion décroissante vraisemblable dans le sens du plus grand effectif, pour tenir compte de l'économie réalisée par l'organisation domestique collective et de la modicité des dépenses relatives aux enfants.

La présentation du tableau de la page 127 se réfère au barème ci-après où :

C est l'élément constant : 720 francs,
V est l'élément réductible : 2.520 francs.

		<i>Minimum vital estimé Francs</i>
<i>Total de personnes</i>		
1	C + V	3.240
2	C + 2 × V — 20 %	4.750
3	C + 3 × V — 25 %	6.390
4	C + 4 × V — 33 %	7.440
5	C + 5 × V — 40 %	8.280
6	C + 6 × V — 45 %	9.030
7	C + 7 × V — 50 %	9.540
8	C + 8 × V — 52,5 %	10.300
9	C + 9 × V — 55 %	10.920
10	C + 10 × V — 57,5 %	11.430
11	C + 11 × V — 60 %	11.810
12	C + 12 × V — 61,2 %	12.440
13	C + 13 × V — 62,5 %	13.000

La disposition du tableau exprime la distribution des effectifs selon une échelle d'*excédent minimum théorique* ou de *manque minimum théorique* par rapport à la limite inférieure des gains supposée par l'appartenance à un niveau de revenu défini, déduction faite de la dépense représentée par le minimum vital, celui-ci étant proportionné au nombre de personnes du foyer.

Le trait horizontal dans les lignes « en escalier » indique approximativement, pour les effectifs des Niveaux II, III et IV, la limite supérieure de l'excédent théorique ou la limite inférieure du manque.

Les effectifs cités à un même échelon d'excédents statistiques ou de manque sont récapitulés de façon à constituer les éléments d'une distribution des hommes compensée selon le revenu et les charges de famille.

*Distribution des hommes par niveaux estimés de revenu
révisée d'après l'importance des charges de famille*

Excédent ou déficit minimum théorique sur le minimum total

MINIMUM VITAL (MILLIERS DE FR.)		3,3	4,8	6,4 $\sqrt{7,4}$	8,3 $\sqrt{9}$	9,6 $\sqrt{10,3}$	10,9 $\sqrt{11,8}$	13 et +	RÉCAPITU- LATION	% CUMULÉS	
Pers. à charge		0	1	2/3	4/5	6/7	8/10	11 et +			
Excédent minimum théorique sur le minimum vital (En milliers de francs)	12	9							9	0,4	
	11		NIVEAU I								
	10		18						18	1,3	
	9			39					39	3	
	8		NIVEAU II								
	7	154			14				168	10,7	
	6								113	15,8	
	5		100				13				
	4	NIVEAU III									
	3			130				3	133	21,9	
	2	312			49				4	316	36,4
	1	479	113							49	38,6
0		87				18			592	65,6	
Manque sur le minimum vital (En milliers de francs)	1	NIVEAU IV									
	2		125				6		131	6	
	3		71						71	9,2	
	4	288		30				1	319	23,8	
	5		28		18	9			27	25	
	6						6		34	26,6	
	et plus	Chômeurs:		44	17	2	1	2	66	29,6	
	1.242	346	409	128	42	16	7				

Nos observations se borneront à une évaluation sans doute très approximative, mais une évaluation quand même des proportions de travailleurs qui peuvent disposer, une fois assurée la part de dépenses indispensables à leur entretien personnel et à celui des leurs, d'une certaine marge d'économies ou d'argent à employer autrement.

En principe : 1,3 % des hommes (9 du Niveau I, 18 du Niveau II) pourraient avoir un excédent théorique de 10.000 francs par mois, 15,8 % (90 du Niveau I, 24 du Niveau II), un excédent minimum de 5.000 francs ou plus, 36,4 % (100 du Niveau I, 384 du Niveau II, 312 du Niveau III), un excédent d'au moins 2.000 francs par mois, etc...

On voit donc qu'il y a pour des célibataires sobres et organisés, notamment pour ceux qui bénéficient de l'hospitalité du toit chez un parent ou un ami, une réelle possibilité d'économiser, soit le montant de l'indemnité de mariage, soit le prix de la construction d'une modeste case, soit le pécule qui en fera peut-être des commerçants. Mais ceux qui « s'en tirent » assez bien forment-ils réellement jusqu'à un tiers des hommes ?

En revanche, 29,6 % — un autre tiers — ne parviennent pas avec leur salaire ou par suite de chômage à assurer le minimum de dépenses indispensables. Ce sont les indigents. Le reste, le troisième tiers, doit se suffire tant bien que mal.

B) *Personnes à charge autres que femmes et enfants.*

En ne faisant état que des charges normales en bouches à nourrir, celles des épouses et des enfants, pour réviser le classement des travailleurs selon les ressources, nous avons en quelque sorte envisagé le cas d'une société normale, où chacun bâtirait sa case et vivrait chez soi avec les siens. Mais c'est faire abstraction d'un facteur matériel aggravant qui est une caractéristique particulièrement répandue des villes africaines. Il s'agit du fréquent surcroît de charge que représente pour de nombreux travailleurs la présence à leur foyer de parents proches, mère, sœurs, frères, neveux, cousins, etc..., qui bénéficient d'une hospitalité qui n'a pas le droit de se démentir, ou encore l'entretien charitable d'un jeune homme, habituellement hébergé à quote-part, mais qui se trouve soudain sans travail. Ce fardeau peut n'être que temporaire, mais aussi se renouveler. Irrégulière, mouvante, en général, si l'on prend la plupart des cas particuliers, cette charge n'en pèse pas moins sur l'ensemble statistique d'une façon permanente. Telle que nous l'avons décomptée, la disparition du chômage l'amenuiserait sensiblement. Elle englobe, en effet, en particulier, tous les hommes hébergés — locataires exclus — qui ayant plus de 15 ans ne travaillent pas.

Répartition des hommes par niveaux estimés de revenu et par personnes à charge autres que femmes et enfants propres

NIVEAU DE REVENU	HOMMES	AYANT PERSONNES A CHARGE										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A. — Répartition numérique												
I	100	39	23	16	9	6	2	2		1	1	1
II	458	249	110	53	19	17	6	1	2	1		
III	597	425	95	38	22	12	4		1			
IV	656	559	52	27	10	3	4	1				
Ch. N. heb.	150	83	32	21	6	4	4					
	1.961	1.355	312	155	66	42	20	4	3	2	1	1
Chôm. heb.	233	224	7	2								

B. — Répartition proportionnelle

		0	1	2 ou 3	4 ou 5	6 ou 7	8 ou 10
I	100	39	23	25	8	2	3
II	100	54	24	16	5	1	
III	100	71	16	10	3		
IV	100	85	8	6	1		
Ch. N. heb. ..	100	55	21	19	5		
Chôm. heb. ..	100	96	3	1			

La proportion des hommes ayant une ou plusieurs personnes hébergées à charge n'est guère inférieure que d'un tiers à celle que l'on a obtenue en ne tenant compte que des épouses et des enfants, et cela aux différents niveaux de revenu.

Sur l'ensemble des hommes, chômeurs hébergés exceptés, elle s'élève seulement à 31 %. Mais la fréquence de la charge diminue rapidement ; la moitié de ces 31 % (312 h.) n'entretiennent qu'une personne, un quart (155), deux, un dixième (66), trois.

Cependant, nous vérifions là encore que la charge augmente selon l'échelle des différents niveaux de revenu. La proportion des hommes ayant deux personnes supplémentaires à nourrir ou plus, celle de ceux qui en comptent quatre et davantage, doublent pratiquement d'un niveau à l'autre.

Hommes ayant personnes hébergées à charge			
	1 personne ou plus En %	2 personnes ou plus En %	4 personnes ou plus En %
Niveau I	61	38	13
Niveau II	46	22	6
Niveau III	29	13	3
Niveau IV	15	7	1
Chômeurs n. héb.	45	24	5
Chômeurs héberg.	4	1	—

C) *Charges totales.*

La *charge totale* en famille directe ou indirecte devient donc particulièrement lourde pour les travailleurs qui gagnent le mieux leur vie. On en jugera, par exemple, pour ceux du Niveau I, dont voici la répartition selon le nombre total de bouches à nourrir :

Nombre total de personnes à charge	Hommes	Nombre total de personnes à charges	Hommes
0	3	8	6
1	10	9	4
2	10	10	1
3	14	12	1
4	15	18	1
5	10	19	1
6	14	20	1
7	9		
			100

Les trois foyers les plus nombreux sont ceux d'un polygame Bami-léké, et de deux polygames Haoussa ; le premier abrite sous son toit 4 épouses, 6 enfants à lui et 10 autres personnes dont plusieurs enfants.

La plus grande fréquence est de trois à six personnes totales à charge. Si trois hommes sur 100 seulement sont seuls, 77 ont au moins trois personnes à nourrir et 48, au moins cinq.

On comparera plus facilement sous une forme globale l'importance des charges totales qui pèsent sur les effectifs de travailleurs des divers niveaux de revenu, et notamment sur la base d'effectifs ramenés à 100 hommes.

Le tableau suivant résume très nettement nos constatations précédentes quant à la diminution de la proportion de charges familiales et autres reposant sur les travailleurs, dans le sens des moins bonnes catégories de revenu.

Ainsi, en moyenne, 50 personnes dépendent de 10 travailleurs ayant un revenu mensuel égal ou supérieur à 15.000 francs, 26 de 10 travailleurs aux gains compris entre 10.000 et 15.000 francs par mois, 16 de 10 travailleurs gagnant de 6.000 à 10.000 francs, et 8 seulement de tâcherons et d'auxiliaires à 5 ou 6.000 francs.

En fait, c'est par la fréquence d'autant plus grande des célibataires que le revenu est plus modeste et que s'explique surtout l'amenuisement sensible de la charge moyenne en bouches à nourrir dans le sens des niveaux inférieurs de revenu. Le plus clair de cette charge repose sur les hommes mariés. Une récapitulation concernant ces derniers seulement révèle des différences beaucoup moins accusées entre les charges proportionnelles comptées pour les divers niveaux de revenu. L'écart n'est que de 28 personnes entre le Niveau IV (25 personnes à charge) et le Niveau I (53 personnes), pour 10 hommes.

Charges totales par niveau de revenu pour 100 hommes mariés ayant au moins une épouse près d'eux

Niveaux	Hommes	Epouses	Enfants	Autres personnes	Total
I	100	136	246	153	535
II	100	116	152	100	368
III	100	108	135	77	320
IV	100	103	92	61	256
Ch. N. H.	100	107	144	103	354

Avec les meilleurs revenus, les cas de polygamie augmentent ; on en trouve :

- 6 (à deux épouses) pour 100 h. mariés, chez les chômeurs non hébergés,
- 3 (à deux épouses) pour 100 h. mariés du Niveau IV de revenu,
- 7 (dont 1 à 3 ép.) pour 100 h. mariés du Niveau III de revenu,
- 13 (dont 2 à 3 ép., 1 à 4 ép.) pour 100 h. mariés du Niveau II de revenu,
- 22 (dont 7 à 3 ép., 3 à 4 ép.) pour 100 h. mariés du Niveau I de revenu (1).

De même croissent, dans le même sens, les proportions d'enfants et des autres personnes à charge. (Celles-ci, cependant, ne se rencontrent pas dans tous les foyers, mais seulement dans 55 et 54 % respectivement de ceux des travailleurs des Niveaux I et II, dans 39 et 31 % respective-

(1) En chiffres absolus, Niveau IV : 5 polygames à 2 épouses ; Niveau III : 19 polygames dont 16 à 2 épouses, 2 à 3 épouses, 1 à 4 épouses ; Niveau II : 38 polygames dont 30 à 2 épouses, 7 à 3 épouses, 1 à 4 épouses ; Niveau I : 20 polygames, dont 11 à 2 épouses, 6 à 3 épouses, 3 à 4 épouses. Parmi les sans profession, 5 polygames à 2 épouses, tous hommes âgés.

ment de ceux des travailleurs des Niveaux III et IV, mais encore dans 43 % de ceux des chômeurs non hébergés. Bien entendu, certains des autres foyers peuvent comprendre des hébergés, hommes ou femmes, qui, travaillant, ne sont pas censés constituer une charge.

En ce qui concerne les hommes seuls : célibataires, veufs et divorcés, mariés dont la femme est habituellement absente ou partie, la charge qui se résume — sauf quelques orphelins ou quelques enfants séparés de leur mère — à des collatéraux, des ascendants, des parents et des amis, sans travail, n'apparaît lourde, en moyenne, que pour les travailleurs du Niveau I.

Précisons que, sur l'ensemble de la population à charge que l'on dénombre pour tous les foyers dont l'enquête a permis de toucher le chef de famille, soit 3.514 personnes au sondage :

- 14,3 % dépendent de 4,5 % des hommes (Niveau I),
- 34,2 % dépendent de 21 % des hommes (Niveau II),
- 28,1 % dépendent de 27,3 % des hommes (Niveau III),
- 14,9 % dépendent de 30 % des hommes (Niveau IV),
- 8,5 % dépendent de 7 % des hommes (chômeurs non hébergés).

Charges totales par niveaux de revenus des travailleurs					
Niveaux	Hommes	Femmes	Enfants	Autres personnes	Total à charge
I	100	122	224	15	501
II	458	338	464	399	1.201
III	597	295	386	306	987
IV	656	175	172	176	523
Ch. N. H.	150	76	102	124	302
Ch. Héb.	233	27	30	12	69

Charges totales par niveaux de revenu pour 100 hommes					
I	100	122	224	155	501
II	100	74	101	85	260
III	100	49	65	51	165
IV	100	27	26	27	80
Ch. N. H.	100	51	68	82	201

*Charges totales par niveau de revenu pour 100 hommes célibataires
veufs, divorcés ou mariés seuls*

Niveaux de revenu	Hommes	H. ayant pers. à charge (1)	Enfants	Autres personnes	Total
I	100	(70)	30	170	200
II	100	(32)	13	65	78
III	100	(19)	6	30	36
IV	100	(9)	1	17	18
Ch. N. heb.	100	(38)	—	65	65

Le cas n'est pas rare en effet de célibataires qui gagnant correctement leur vie doivent nourrir leur mère, des frères et sœurs ou d'autres parents venus rechercher ou forcer l'hospitalité d'un privilégié d'entre les leurs. Nous en avons dénombré dans notre échantillon de sondage 56 (à l'exclusion des chômeurs), qui entretiennent de deux à six personnes, soit sans doute un peu plus de 600 par évaluation à New-Bell. Mais la charge en parents, répartie sur l'ensemble des hommes seuls, est évidemment beaucoup plus légère, par comparaison avec le groupe des mariés, sur les travailleurs aux revenus modestes. Ceux-ci, seuls, à Douala, sont plus souvent locataires ou hébergés. Ensuite, un foyer aux soins duquel préside une femme est mieux organisé pour faire place à des hôtes dont l'impécuniosité les amène à rechercher le genre de pension le moins coûteux.

Il nous faut enfin faire une remarque fort instructive à propos de ce qu'on pourrait appeler la capacité de prise en charge par les travailleurs de la population entretenue autre que celle de leurs épouses et de leurs enfants. C'est une indication que l'on peut tirer de la proportion de ces hébergés sur le total des charges.

Sur 3.514 personnes dépendant des hommes que nous avons interrogés, à l'exclusion des chômeurs hébergés qui se retrouvent presque tous dans ce nombre (2), 1.162 ne sont ni des épouses, ni des enfants de filiation directe, soit 33,1 %. Or, cette proportion se révèle pratiquement constante, quel que soit le niveau de revenu des travailleurs :

Personnes hébergées sur le total des charges :		
Niveau	de l'ensemble des hommes	des mariés seulement
I	31 %	29 %
II	33 %	27 %
III	31 %	24 %
IV	34 %	24 %
Chom. N. Héb.	41 %	29 %

(1) Autres que des enfants de filiation directe.

(2) Les critères du codage ne nous ont pas permis de distinguer parmi les chômeurs hébergés le petit nombre de ceux qui ne logent pas chez autrui mais occupent une case entière qui leur a été « prêtée » par un parent ou un absent à titre provisoire, et par conséquent, ne sont pas comptés dans nos tableaux comme étant à la charge de travailleurs.

Cela nous conduit à cette constatation qu'il n'est pas de condition qui dispense plus qu'une autre de la loi de l'hospitalité à l'égard de ses parents ou à l'égard de ses amis indigents ; mais cette hospitalité « entière », qu'elle représente le poids d'un usage inéluctable, ou un avantage s'il s'agit d'une sœur ou d'une mère qui tient le ménage ou y aide, ou encore le revers de la médaille d'une organisation profitable quand l'hébergé travaille, tend d'une façon générale à se limiter suivant ses ressources. Dans le cas des hommes mariés, elle est proportionnée à la dimension de la famille : 3 ou 4 personnes en moyenne en plus de 10 épouses ou enfants. Qu'elle paraisse plus lourde pour l'ensemble des chômeurs non hébergés, il faut voir dans ce fait l'indice d'un certain entassement des travailleurs de modeste condition les uns sur les autres, et notamment auprès des célibataires propriétaires ou locataires d'une case. Le pourcentage de ces derniers est particulièrement élevé dans ce groupe de chômeurs où n'entrent pas les hébergés : 38 % au lieu de 25, 24, 13 et 3 % respectivement des effectifs des Niveau IV à I. Pour 100 propriétaires-célibataires, on décompte 70 personnes hébergées à charge dans le groupe des chômeurs non hébergés, contre 36, 43, 115 et 75 personnes respectivement du Niveau IV au Niveau I. Il est probable qu'une analyse des effectifs véritables par cases ou logements ferait ressortir ce fait.

Un prochain chapitre nous donnera l'occasion de préciser les rapports entre titre d'occupation du logement et condition matérielle. La charge repose particulièrement sur les propriétaires de cases qui sont plus désignés pour accueillir la foule des célibataires ou des arrivants en peine d'édifier leur logement. Mais cette hospitalité peut aussi être bénéficiaire.

NIVEAUX ESTIMES DE REVENU ET CHARGES FAMILIALES PAR ETHNIE.

L'analyse des charges familiales était utile pour préciser et même réviser une classification assez sommaire des travailleurs d'après le revenu, conçue pour nous fournir une idée de leurs conditions de vie. Elle serait incomplète si l'on ne se préoccupait pas de rechercher, même brièvement, les différences que sont susceptibles de présenter à cet égard les principales collectivités ethniques, éventuelles résultantes de ces dissemblances, voire de ces oppositions, que nous avons pu reconnaître entre leurs caractéristiques morphologiques et démographiques. Ces dernières ne représentent-elles pas l'élément spécifique qui permet d'expliquer justement la diversité des formes d'organisation de l'habitat à New-Bell malgré le facteur uniformisant du genre de vie urbain ?

Comme nous l'avons constaté pour l'ensemble de New-Bell, la charge totale en bouches à nourrir s'accroît des modestes aux meilleurs revenus. Elle est surtout élevée pour les travailleurs classés au Niveau I : 6 personnes en moyenne pour un homme chez les Bassa et dans le groupe réunissant les Duala et les gens du Mungo et du Nkam, 5 pour un homme chez les Bamiléké, mais 7 à 8 pour un homme du « Reste », c'est-à-dire de l'ensemble des Haoussa, Fulbé, Bamoun, Aoéfiens, où dominent surtout les musulmans.

*Nombre total de personnes à charge
pour 100 hommes de chaque niveau de revenu*

<i>Groupes ethniques</i>	<i>Niveaux estimés de revenu</i>			
	I	II	III	IV
Bamiléké	515	294	180	80
Bassa	615	230	182	102
Yaoundé et Est	335	224	139	73
Duala, Mungo-Nkam ..	580	246	197	116
Mbam	400	304	190	92
Zone anglaise	440	205	77	96
Reste	773	283	185	47

Elle est de l'ordre de 2 à 3 personnes en moyenne pour le travailleur du Niveau II, d'un peu moins de 2 personnes pour celui du Niveau III et d'environ une personne ou moins pour le gagne-petit du Niveau IV.

Cependant, les groupes des Yaoundé et des Nigériens ou Camerounais britanniques sont incontestablement moins chargés que les autres.

Avant de constater d'emblée un rapport entre ces données et le contexte du chômage ou celui de la démographie, nous pouvons les différencier selon les proportions de femmes et d'enfants, d'une part, de personnes hébergées à charge, d'autre part.

*Nombre total d'épouses et d'enfants à charge
pour 100 travailleurs de chaque niveau de revenu*

<i>Groupes ethniques</i>	<i>Niveaux estimés de revenu</i>			
	I	II	III	IV
Bamiléké	331	187	116	52
Bassa	429	161	129	54
Yaoundé et Est	224	157	100	50
Duala, Mungo-Nkam ..	400	177	126	108
Mbam	200	186	135	65
Zone anglaise	320	157	67	88
Reste	655	206	122	27

*Nombre total de personnes hébergées à charge
pour 100 travailleurs de chaque niveau de revenu*

<i>Groupes ethniques</i>	<i>Niveaux estimés de revenu</i>			
	I	II	III	IV
Bamiléké	184	107	64	28
Bassa	186	69	53	48
Yaoundé et Est	111	67	39	23
Duala, Mungo-Nkam ..	180	69	71	8
Zone anglaise	120	48	10	8
Mbam	200	118	55	27
Reste	118	77	63	20

Tout l'intérêt de l'analyse simultanée des deux derniers tableaux donc de la comparaison des résultats relatifs aux différents groupes peut se résumer dans la proportion représentée par les **personnes hébergées sur le total des bouches à nourrir** :

<i>Groupes ethniques</i>	<i>Niveaux estimés de revenu</i>			
	I	II	III	IV
	%	%	%	%
Bamiléké	36	36	35	35
Bassa	30	30	29	47
Yaoundé et Est	33	30	28	31
Duala, Mungo-Nkam ..	30	28	36	7
Mbam	50	38	29	29
Zone anglaise	27	23	13	8
Reste	15	27	38	43

Le groupe Bamiléké, avec une netteté significative, ceux des Bassa et des Yaoundé, à une variante près, nous donnent l'occasion de vérifier que la charge en personnes hébergées demeure proportionnée à celle du ménage proprement dit, quel que soit le niveau de ressources. Elle ne diminue en absolu que dans la mesure où celle-ci diminue, c'est-à-dire selon l'échelle des moindres revenus. Les résultats concernant l'ensemble de New-Bell ne résultent donc pas d'une compensation statistique à signification incertaine ; ils reflètent ceux que l'on obtient pour les 71 %

au moins de la population masculine adulte que constituent à eux seuls ces trois groupes.

On remarquera à propos du groupe Bamiléké que la charge en personnes hébergées est une des plus fortes que l'on constate à chaque niveau de revenu, alors que celle des épouses et enfants est assez moyenne, par rapport aux autres groupes, sauf au Niveau II. On peut lui comparer le groupe du Mbam où la charge en hébergés se répartit davantage cependant sur les travailleurs les mieux partagés. Mais ceux-ci, on s'en souvient, sont bien peu nombreux (1/7^e). Chez les Bassa, la proportion élevée des personnes autres que femmes et enfants légitimes à la charge des travailleurs du Niveau IV évoque cet entassement que nous citions plus haut, fréquent parmi les hommes de modeste condition. On le retrouve à propos de chômeurs non hébergés bassa, mais aussi bamiléké (47 et 45 % respectivement d'hébergés). Ce qu'il faut mettre évidemment en rapport avec la quantité de chômeurs signalée dans ces deux groupes.

Les caractéristiques du groupe des Duala et des gens du Mungo et du Nkam ne le distinguent des précédents qu'en ce qui concerne le Niveau IV. Plus riche en enfants, surtout dans l'élément duala, la famille fait peut-être moins de place aux hébergés quand les ressources sont trop modestes. En fait, ce groupe comprend peu de simples travailleurs manuels et, partant, peu de chômeurs. C'est aussi le cas des ressortissants des territoires anglais voisins que leurs parents viennent moins facilement rejoindre, ce qui épargne à cette colonie une accumulation excessive de main-d'œuvre inqualifiée.

Dans le « Reste » à majorité musulmane (à part quelques bamoun et dahoméens), la proportion des hébergés varie en sens inverse. Les mieux pourvus sont des commerçants, polygames pour la plupart, dont la famille directe est par conséquent très nombreuse. Les hébergés, surtout des membres de proche parenté, sont un peu noyés dans le nombre.

Mais l'hospitalité est réelle et apparaît d'autant plus qu'elle émane de travailleurs modestes et de célibataires peu chargés de famille. Dans les bas niveaux de revenu, on rencontre en particulier des Bamoun, si souvent manœuvres et domestiques, qui, au demeurant, sont célibataires pour les deux tiers, ou peu chargés d'enfants quand ils sont mariés.

*
**

Dans notre effort pour approcher d'une vue suffisamment diversifiée de la condition matérielle de cette population de New-Bell, nous avons fait une référence essentielle au revenu que suppose la profession ou la qualification professionnelle, faute d'autres données. D'une façon générale, on peut dire que le plus clair des ressources provient, pour le salarié, de sa solde, pour le travailleur indépendant, du produit de son commerce ou de son artisanat. Et, de fait, nous avons constaté une indéniable hiérarchie des effectifs selon le revenu estimé d'après un critère professionnel. Hiérarchie aussi des charges familiales qui confirme la vraisemblance de ce classement. On ne peut manquer d'être frappé de l'importance de ces charges lorsqu'on les met en regard des chiffres supposés de revenu. Qu'il s'agisse surtout d'épouses et d'enfants, c'est la preuve

que cette population s'enracine. Mais la fréquence des charges en hébergés, notamment pour les travailleurs les mieux nantis, est un facteur à retenir lorsqu'on est tenté de déduire une certaine aisance d'un bon traitement ou d'un revenu décent.

Cette charge en hébergés est-elle aussi absolue que nous le supposons ? Nous ne pouvons l'apprécier, au juste, mais il nous paraît probable, si l'on additionne les cas, qu'il y a compensation entre ceux où le chômeur se « débrouille » et ceux où un jeune apprenti, un manœuvre marié avec enfants pèsent, dans une certaine mesure, bien que travaillant, sur le budget de celui qui les héberge.

Il est bien évident, d'autre part, que, dans une population dont d'aussi larges couches vivent mal, on s'ingénie pour subsister à tirer parti d'autres ressources. C'est la location d'une ou deux pièces de sa case, ce seront des tâches supplémentaires « grapillées » les jours de congé, parfois le travail des femmes ou des enfants. Dans les cas limites, certes, il faut parfois s'en remettre à la charité d'un parent, ou repartir, ce que certains n'hésitent plus à faire. Et c'est sans doute là une des raisons pour lesquelles la proportion totale des chômeurs parmi les hommes apparaît moins forte qu'on ne la supposerait.

Avant d'aborder l'étude des modes de logement et ce qu'elle peut révéler des formes d'organisation de la vie matérielle, notamment de celles qui répondent à une nécessité de la solidarité, il ne sera pas sans intérêt de voir dans quelle mesure le travail des femmes représente un appoint à l'entretien des familles.

CHAPITRE XI

LES PROFESSIONS FEMININES

Situation de famille des femmes adultes. Femmes exerçant une profession. Les métiers féminins. Profession des femmes suivant l'ethnie

Les observations de ce chapitre reposent sur le dépouillement de 1.598 fiches de femmes adultes de plus de 15 ans. Le déficit en réponses est proportionnellement le même que pour les hommes ; il s'élève à 133 fiches, représentant 75 cas d'absence temporaire, et 58 cas de refus caractérisé — souvent parce que le mari était absent —, sur lesquels 31 ont pu être dénombrés et 27 évalués par une estimation serrée. Deux fiches étaient inutilisables. Le déficit est donc, sur le total estimé de femmes adultes, de 7,8 %. Le coefficient d'extrapolation s'établit, compte tenu du pourcentage de la surface sondée, à 10,7 %.

SITUATION DE FAMILLE DES FEMMES ADULTES.

1. Vivent avec leur mari	1.185	74,2 %	}	76,4 %
2. Vivent avec un ami	35	2,2 %		
3. Vivent chez leurs parents	48	3 %		3 %
4. Vivent chez un frère, une sœur	121	7,6 %		
5. Vivent chez un oncle, une tante	16	1 %		
6. Vivent chez leurs enfants	32	2 %		
7. Vivent chez une autre personne	23	1,4 %		12 %
8. Vivent seules	138	8,6 %		8,6 %
	1.598			

Les trois quarts des femmes vivent donc dans leur propre foyer, auprès de leur mari. Moins d'un dixième sont indépendantes. On notera la proportion relativement importante de celles qui habitent auprès d'un frère ou d'une sœur ; il est fréquent, en effet, qu'une jeune fille vienne s'occuper du ménage d'un frère célibataire ou aider une sœur mariée chargée d'enfants.

FEMMES EXERÇANT UNE PROFESSION.

Situation de famille Référence au tableau précédent	Total de femmes	SANS PROFESSION ECOLIÈRES	EXERÇANT UNE PROFESSION	
			Nombre	En %
1	1.185	968	217	18,3
2	35	22	13	37
3	48	38	10	20,8
4	121	85	36	29,7
5	16	12	4	25
6	32	24	8	25
7	23	17	6	26,1
8	138	69	69	50
	1.598	1.235	363	22,7

Entre un quart et un cinquième des femmes ont décliné une profession selon leur situation de famille. En fait, on remarque que la proportion oscille autour d'un quart pour l'ensemble des femmes hébergées par une personne autre qu'un mari, un père ou une mère. Cela dénote une certaine participation de leur part à leur entretien, donc une atténuation de la masse de dépense qui incombe au chef de famille. De même, travaillent un tiers de celles qui vivent en concubinage avoué, à l'exclusion en principe des fiancées qui anticipent un peu. La proportion s'élève à la moitié en ce qui concerne les femmes vivant seules. Il nous a été donné de constater cependant que, parmi l'autre moitié, une partie, bien que se disant seules, étaient en fait hébergées par un parent. Quant aux femmes mariées, possédant un foyer régulier, une sur cinq ou six seulement exerce une profession. C'est peu et cela ne donne que plus d'intérêt à la considération du revenu du chef de famille pour apprécier la condition matérielle de la plupart des foyers.

Notons d'autre part que, suivant l'état matrimonial proprement dit, la proportion des femmes qui travaillent est encore de 18 % parmi les mariées, de 24 % parmi les célibataires, mais de 37 % parmi les veuves et les divorcées.

LES MÉTIERS FÉMININS.

La gamme des métiers que peuvent exercer les femmes est réellement limitée. La presque totalité des professions recensées relèvent soit de l'artisanat à domicile, soit du petit commerce.

Répartition des femmes qui travaillent par profession

<i>Profession</i>	Eff.	%	<i>Profession</i>	Eff.	%
Employées :			<i>à reporter</i>	193	53,2
de commerce, de banque	1		Petit commerce :		
de magasin	1		« Vendeuses » de vivres	77	21,2
de bar	5		« Vendeuses » de boissons	35	9,6
	7	1,9	Commerçantes, vendeuses d'objets manufacturés	45	12,4
de l'Administration :				157	43,2
Institutrices	2		Divers :		
Infirmières	6		Cultivatrices	8	2,2
Aides sociales	4		Blanchisseuses	1	0,3
	12	3,3	Filles publiques ...	4	1,1
Artisanat :		5,2		13	3,6
Couturières et app.	160	44	<i>Total</i>	363	
Brodeuses	14	4			
	174	48			

Ainsi, sur 10 femmes qui travaillent, 5 sont couturières ou apprenties couturières, 4 sont des marchandes de vivres ou d'objets divers, une est soit employée, soit cultivatrice. Celles qui se désignent sous ce dernier terme doivent sans doute à un arrangement avec les Duala d'utiliser un lopin de terre en dehors de New-Bell. Laissons de côté les filles galantes qui furent en fait plus nombreuses à s'avouer telles, mais dont nous avons eu la surprise de ne pas retrouver trace après le dépouillement des résultats ; quelque employé pudibond les a systématiquement confondues lors du codage des fiches dans la masse des femmes sans profession. Il va sans dire que ce n'est pas là nécessairement l'état de toutes les femmes seules qui se déclarent sans profession. Certaines tirent parti de la location de pièces de leur case ou plus souvent encore d'un petit commerce semi-clandestin de vivres ou de boissons.

La couture et la broderie sont des occupations recherchées surtout des femmes mariées. Huit sur dix de celles qui se sont données pour couturières, apprenties couturières ou brodeuses sont mariées. Il s'agit plutôt d'un métier à mi-temps pour la plupart, qui a l'avantage de ne pas les obliger à s'éloigner de leur domicile. Au contraire, trois sur quatre des veuves ou divorcées ou des femmes seules s'adonnent au petit commerce dans l'enceinte ou à proximité du marché, ou bien chez elles, s'il s'agit de boissons indigènes, parfois dans une petite échoppe, où l'on trouve pain, sucre, savon, cigarettes, piles, etc...

Les professions à revenu régulier matérialisé par un salaire sont l'exception ; elles ne groupent que 5 % des femmes qui travaillent. Il

semblerait qu'elles correspondent à une nécessité, puisque 4 seulement des 19 femmes employées vivent près d'un mari.

PROFESSIONS DES FEMMES SELON L'ETHNIE.

Femmes ayant une profession

Ethnie	Total de femmes	Exerçant une profession		Femmes travaillant % selon l'état matrimonial		
		Nombre	En %	Célib.	Mariées	V. et D.
Bamiléké	477	44	9,2	9	8	25
Yaoundé et Est	333	103	31	27	32	32
Bassa	262	64	24,4	28	20	32
Mbam, sauf Babuté	134	26	19,4	22	17	26
Nigéria et Cam. brit.	77	41	53,3	66	50	61
Duala et Côte.	73	34	41,6			
Mungo-Nkam .	47	5	10,6			
Haoussa	69	9	13	0	13	37
Fulbé.....	41	13	31,7			
Bamoun.....	36	12	33,3	50	11	50
Babuté.....	26	12	46,1	0	18	71
A.O.F-A.E.F.	22	6	27			

Le groupe bamiléké se distingue nettement des autres par sa très faible proportion de femmes exerçant une profession : 9,2 % et même 8 % parmi celles qui sont mariées. C'est une donnée d'autant plus indubitable qu'elle résulte de l'examen de près de 500 réponses. Il n'y a guère que les groupes du Mungo et du Nkam et haoussa — beaucoup plus réduits — à présenter une proportion comparable avec respectivement 10,6 % et 13 % de femmes avouant un métier. Le pourcentage de celles-ci s'élève sensiblement dans les autres ethnies : près de 20 % chez les originaires du Mbam, près de 25 % chez les Bassa, un tiers environ chez les Yaoundé, les Fulbé et les Bamoun ; il dépasse 40 % chez les Duala et chez les Babuté et 50 % chez les ressortissantes du Sud-Nigéria et du Cameroun britannique. En réalité, chez les seules Nigériennes, il atteint 63,5 % (31 sur 52).

Ce sont là les indices d'une extrême diversité de conceptions en fait d'organisation domestique et, partant, du rôle qu'y tiennent les femmes ; elles sont liées à des habitudes sociales importées de différents horizons. On en a sans doute une échelle plus expressive dans la proportion des femmes mariées qui travaillent, car elle est exempte de l'incidence d'une répartition fort inégale des femmes par situation matrimoniale suivant

l'ethnie, comme nous avons pu le constater dans la première partie de cette étude. Le lot des femmes célibataires, veuves et divorcées ne varie-t-il pas dans un rapport de un à cinq ?

D'une façon générale, cependant, la proportion de femmes ayant une profession est plus élevée parmi les veuves et divorcées dont beaucoup doivent se suffire à elles-mêmes.

Les différences entre ethnies peuvent se caractériser, d'autre part, d'après le genre d'activité vers lequel s'orientent les femmes.

On penserait trouver les femmes bamiléké dans les petits métiers du commerce. C'est une erreur. Les 8/10^e sont couturières. Le travail à domicile demeure presque la seule forme sous laquelle elles peuvent

Répartition des femmes par profession suivant l'ethnie

ETHNIE	FEMMES TRAVAIL- LANT	COUTURE		PETIT COMMERCE		EMPLOYÉES		DIVERS	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Bamiléké	44	35	80	8	18	1	2	—	—
Yaoundé et Est	103	66	64	23	22	7	7	7	7
Bassa	64	39	61	18	28	7	11	—	—
Mbam	26	7	28	17	65	—	—	2	7
Babuté	12	1	8	11	92	—	—	—	—
Zone anglaise	41	4	10	37	90	—	—	—	—
dont Nigéria .	33	—	—	33	100	—	—	—	—
Duala et Côte .	34	18	53	12	35	2	6	2	6
Fulbé	13	2	15	11	85	—	—	—	—
Bamoun	12	—	—	11	92	1	8	—	—
Haoussa	9	3	33	6	67	—	—	—	—

apporter un peu d'argent dans le ménage, forme qui soit compatible avec la condition très stricte que la société bamiléké impose à la femme, en ville comme en brousse. On en trouve bien peu qui vivent en affranchies à New-Bell ; rappelons-nous les infimes proportions de femmes célibataires (4,6 %), de veuves (4,2 %) et de divorcées (2,5 %). Sur 10 femmes qui se livrent au petit commerce, 8 sont des veuves, les deux autres, probablement, des vieilles. Une seule sur les 477 femmes bamiléké est employée, en qualité de barmaid. C'est une célibataire, mais qui vit chez son frère.

Le rôle de la femme bamiléké n'est donc pas, hormis le cas d'une nécessité absolue, de contribuer financièrement à l'entretien du ménage. Il n'en est pas moins primordial, dans le cadre du foyer, pour être d'une autre nature.

Par contre, ce sont surtout des marchandes que l'on trouve parmi les haoussa ou les fulbé, les premières étant bien moins nombreuses en proportion à exercer un métier, 13 % contre 32 %. Il faut dire que plus de la moitié des femmes fulbé vivent seules à New-Bell, divorcées ou

veuves : outre le petit commerce de vivres, et parfois celui de leurs charmes — c'est un fait bien connu —, elles tirent généralement un revenu de la location de logements.

Commerçantes encore, sauf une infirmière, que les Bamoun, dont on se souvient que la moitié sont des célibataires ou des divorcées, tandis que les femmes mariées, semble-t-il, ne travaillent guère. Si l'on met à part le petit nombre des femmes venues du Cameroun britannique qui sont soit couturières, soit vendeuses, on constate que les deux tiers des Nigériennes du Sud, mariées ou non, exercent une activité qui est la même pour toutes, le commerce. Elles se spécialisent en particulier dans la vente des objets manufacturés d'un usage courant : pagnes, robes, plats émaillés, savon, etc... qui proviennent en général des marchés de Nigéria. Cette participation si fréquente de la femme mariée aux revenus de la famille reflète sans doute des habitudes qui ne cadrent pas nécessairement avec celles d'une origine ethnique. La plupart de ces femmes viennent de Lagos et, notamment, des colonies de commerçants musulmans fixées de longue date dans la grande ville.

Les éléments d'appréciation que nous avons pu réunir sur la condition matérielle de ces nigériens du Sud installés à New-Bell donnent à penser qu'elle est généralement bonne. Ce groupe comprend peu de chômeurs, une charge réduite en personnes hébergées, moyenne en enfants, une proportion minime de travailleurs à faible revenu, enfin une majorité de femmes exerçant une profession.

Les femmes du Mbam qui travaillent (19,4 %), un peu plus nombreuses en proportion que les bamiléké, sont pour les deux tiers des vendeuses de vivres. Deux autres se disent cultivatrices.

Chez les yaoundé, les bassa et les duala, les couturières dominent (64,61 et 53 %) ; les huit dixièmes des femmes mariées yaoundé qui ont décliné une profession le sont, les sept dixièmes seulement parmi les bassa et les duala. Ces trois groupes réunissent, d'autre part, 16 des 19 employées recensées, le premier notamment 5 infirmières, 1 aide sociale, 1 barmaid ; le second, 3 aides sociales et 4 barmaids ; le troisième, une institutrice et une vendeuse de magasin. Infirmières, institutrices ou aides sociales sont pour la plupart des épouses ou des filles de fonctionnaires.

Les veuves yaoundé qui doivent travailler sont toutes des vendeuses de vivres ou de boissons ; les bassa, en nombre égal, couturières ou marchandes. On retiendra surtout que la proportion des femmes mariées qui ajoutent une activité lucrative à leurs fonctions ménagères est la plus considérable après celle des nigériennes, puisqu'elle est de l'ordre d'un tiers.

Les indications que nous avons pu réunir dans ce court chapitre sur l'activité professionnelle des femmes, et par conséquent sur leur contribution au budget familial, peuvent se résumer ainsi.

Privées de terre cultivable, ces femmes qui, la plupart, proviennent d'un milieu rural, n'ont plus à New-Bell, à de rares exceptions près, la

ressource, fréquente dans d'autres villes d'Afrique Noire, d'alimenter leur foyer en légumes frais. Elles sont entièrement à la charge de leurs maris ou des parents qui les hébergent.

Il est naturel que les femmes seules s'astreignent à gagner leur vie.

Les autres recherchent plutôt un appoint aux recettes du ménage : qu'elles s'en réservent souvent le bénéfice, cela n'en soulage pas moins le chef de famille en ce qui concerne leur habillement et leurs menues dépenses. Mais combien d'entre elles font cet effort ? Un cinquième à peine. Et, dans certains groupes, moins d'un dixième.

Un salaire régulier représenterait une contribution plus substantielle. Or, est-ce obstacle de la part du mari, est-ce le handicap d'une instruction encore peu répandue chez les femmes, le nombre des employées est infime.

Il est probable qu'il ira en s'accroissant mais, pour l'instant, on peut dire que le rôle de la femme à New-Bell reste essentiellement domestique et seulement susceptible d'un apport en argent intermittent. Le rôle n'en est pas moins très important, et avantageux, si l'on en juge par l'énorme proportion des hommes mariés.

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE XII

LE LOGEMENT

Une étude exhaustive de l'habitat à New-Bell a fait l'objet des travaux d'un sociologue, M. Gouellain, travaux menés parallèlement aux nôtres et qui reposent en partie sur les bases mêmes de notre sondage.

Nous nous bornerons donc à faire état des données de notre enquête relative au titre d'occupation du logement. Cela suffit à fournir un aperçu sur les diverses formes d'organisation de cette population dans un domaine inséparable de la notion de condition matérielle.

La solution qu'adopte pour se loger le travailleur de la ville est d'abord fonction de son revenu, de sa situation de famille et éventuellement de ses charges. Mais elle est aussi déterminée par un choix entre les ressources que lui offre cette ville en locaux ou en terrain. Enfin, dans la mesure où l'homme peut marquer de son empreinte la forme et la disposition même de sa maison, cette solution peut refléter des préoccupations d'organisation domestique propres à des habitudes antérieures ou à un tempérament ethnique particulier.

Dans un quartier à population laborieuse d'une ville de la zone tropicale africaine, l'apparence plus ou moins à la fois monotone, rustique et précaire de l'habitat peut donner une idée des formes d'organisation domestique dominantes ou des degrés de la condition matérielle ; elle ne renseigne pas d'emblée sur la fréquence des différents modes d'occupation du logement, surtout s'il se pose un problème d'espace qui oblige la population à s'entasser.

Il va sans dire que la normalisation d'une installation en ville s'exprime par l'acquisition d'un logement fixe. Dans une ville africaine, cela signifie l'accession à la propriété, dans la plupart des cas, même si cette propriété se résume à la possession d'une case extrêmement modeste d'apparence.

Dans quelle proportion la population active de New-Bell s'est-elle ainsi fixée en parvenant à ce stade qui, au demeurant, représente un effort qui n'est pas, ou n'est plus, en général, à la portée de l'immigrant aux poches vides ?

L'espace habitable de New-Bell apparaît aujourd'hui nettement insuffisant pour la masse d'hommes qui s'y est accumulée. Dans plusieurs

sous-quartiers, la densité des cases et des hommes atteint un point de saturation que seule la généralisation de la maison en hauteur permettrait de dépasser. Mais nous savons que le statut juridique du sol exclut l'appropriation de celui-ci par les non-duala et par là-même, en principe, l'édification de bâtiments durables.

Si cela constitue un inconvénient pour qui désire construire une demeure solide ou même des maisons de rapport, c'est au contraire une sauvegarde pour le modeste arrivant qui peut, ou pouvait naguère, choisir, en vertu du droit de premier occupant, un emplacement où bâtir sa demeure dès qu'il en avait réuni les matériaux. Chacun devenait ainsi propriétaire de sa case, d'un logis certes à l'image de ses moyens, mais qui l'affranchissait des inconvénients de la condition de locataire ou d'hébergé. Cet emplacement, il faut aujourd'hui le rechercher à prix d'argent sous la forme d'une case vétuste que l'on démolit pour y substituer la sienne. C'est une entreprise de plus en plus coûteuse, mais qui reste la première ambition de la plupart de ces immigrants habitués dans leurs villages à concevoir l'indépendance de l'habitation comme le symbole même de la création d'une nouvelle cellule domestique.

La propriété d'une case à New-Bell comporte des avantages certains. Elle permet d'adapter le logement à l'importance de la famille, de le disposer à sa convenance, mais aussi de louer une ou deux chambres ou bien de prendre des pensionnaires. D'autre part, la construction la plus rustique, avec des parois en planches grossières dites « carabottes » et un toit en palmes tressées, exige en 1955 de 25.000 à 30.000 francs pour deux ou trois petites pièces, indépendamment du débours qu'entraîne l'achat d'une vieille case. Elle ne durera guère plus de cinq ou six ans. L'amortissement est donc de l'ordre de 500 francs par mois au minimum, ce qui représente le prix courant de location d'une chambre. Eu égard à la dimension de son logement, le propriétaire s'y retrouve donc, surtout s'il peut louer une pièce.

REPARTITION DES HOMMES D'APRES LE TITRE D'OCCUPATION DU LOGEMENT.

	<i>Hommes</i>		<i>Femmes seules</i>	
	<i>Total</i>	<i>En %</i>	<i>Total</i>	<i>En %</i>
Propriétaires	1.049	47,8	77	58
Locataires	302	13,8	8	6
Hébergés	842	38,4	48	36
	<hr/>		<hr/>	
	2.193		133	

Ainsi, la moitié à peine des hommes sont propriétaires de leur logement ; ils logent donc l'autre moitié.

La distinction entre hébergés et locataires respecte celle qu'ont établie à la fois les hommes qui se désignent par ce terme et les propriétaires eux-mêmes dans l'énumération des personnes abritées sous leur

ne prévoyait que deux questions : « Avez-vous une case à vous ? » et « Etes-vous locataire ? ». La réponse faite à la seconde fut toujours exempte d'ambiguïté : « Pas locataire, hébergé » ou « Oui, locataire, pas hébergé ». L'hébergé n'est jamais totalement étranger au propriétaire de la case où il habite ; c'est au moins un ami et, presque sans exception, un homme de la même ethnie. Il dispose de la même entrée et prend en général ses repas avec la famille qui l'a accueilli. S'il habite sous le même toit que le propriétaire, le locataire occupe une pièce indépendante d'accès. Mais, souvent, c'est une case de « rapport » qu'on loue tout entière, après l'avoir divisée en plusieurs logements.

Il est intéressant de constater que c'est une minorité seulement des non-propriétaires qui recourt à la location, un quart.

Nous n'avons pas fait une catégorie spéciale des hommes logés par leur employeur ou par l'administration ; nous en avons dénombré 19 dans notre sondage. Certains paient un loyer, d'autres sont effectivement hébergés.

Deux sur trois seulement des femmes seules disposent d'un logement indépendant, la plupart comme propriétaires. Il y en aurait ainsi quelque 900 dans l'ensemble de New-Bell.

MODE D'ACQUISITION DE LA CASE.

Un classement des propriétaires d'après le mode d'acquisition de la case nous permet de vérifier que la plupart l'ont construite, surtout parmi les hommes.

<i>Propriétaires par</i>	<i>Hommes</i>		<i>Femmes</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>En %</i>	<i>Nombre</i>	<i>En %</i>
Construction	811	77,3	40	52
Héritage	20	1,9	25	32,5
Achat	218	20,8	12	15,5

Cependant, l'acquisition d'une case en bon état par achat, même si elle s'accompagne de modifications, est un fait assez courant. En principe, il ne s'agit pas, dans cette statistique de cas d'achat, de cases démolies depuis et remplacées, mais bien de cases en bon état. Si quelques réponses ont été mal interprétées, cela ne peut modifier l'ordre de grandeur obtenu.

La transmission d'une case par héritage est plus exceptionnelle, sauf chez les femmes. Parmi ces dernières, les veuves évidemment conservent le logement qu'elles habitaient avec leur mari.

TITRE D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET NIVEAU DE REVENU CHEZ LES HOMMES.

Il est plausible de supposer une plus grande fréquence de propriétaires parmi les hommes qui disposent des meilleurs revenus, indépendamment même des différences de valeur et d'importance que peuvent présenter les maisons de propriétaires aux standings inégaux.

Voici ce que révèle un classement des hommes selon le titre d'occupation du logement par niveaux de revenu :

Niveaux	A. — RÉPARTITION NUMÉRIQUE				B. — RÉPARTITION PROPORTIONNELLE		
	Propri.	Locat.	Héber.	Total	P. opr.	Locat.	Héber.
	H.	H.	H.	H.	%	%	%
I	80	10	10	100	80	10	10
II	329	44	85	458	72	9,6	18,4
III	315	92	190	597	52,6	15,4	32
IV	203	128	324	655	31	19,5	49,5
Chômeurs ..	122	28	233	383	31,7	7,3	61

La proportion des propriétaires diminue effectivement dans le sens des niveaux de revenu les plus modestes, tandis que croissent celles des locataires et des hébergés. Cette dernière, faible aux Niveaux I et II — un ou deux sur dix hommes —, groupe la moitié des hommes du Niveau IV. Quant aux chômeurs et aux sans profession, les deux tiers sont hébergés, tandis qu'un mince pourcentage vit en location. Trois hommes sur dix seulement, bien que travaillant, chez les manœuvres, les apprentis, les gardiens et les boys, c'est-à-dire tous les gagne-petit, possèdent leur case. Ceci est éloquent. Mais nous savons aussi que, dans les catégories inférieures de revenu, la proportion des célibataires est très élevée. Il s'agit surtout de jeunes qui s'accommodent plus facilement d'une chambre partagée. Ce qui est toute économie lorsque l'on doit songer à épargner le montant de la « dot ». L'homme marié, libéré de ce souci, consacra davantage ses ressources à l'édification d'une case.

TITRE D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET ETAT MATRIMONIAL.

La situation de famille est certainement un critère plus expressif pour juger des habitudes et des tendances de cette population quant au mode de logement.

ETAT MATRIMONIAL	A. — RÉPARTITION NUMÉRIQUE				B. — RÉPARTITION PROPORTIONNELLE		
	Prop. Hom.	Locat. Hom.	Héber. Hom.	Total Hom.	Prop. %	Locat. %	Héber. %
Célibataires ..	227	197	642	1.066	21,3	18,5	60,2
Veufs et div. .	34	13	21	68	50	19,2	30,8
Mariés	778	92	179	1.059	74,5	8,7	16,9
Mar. épouse(s) présente(s) .	721	62	131	914	79	6,7	14,3
Mariés seuls .	67	30	48	145	46,2	20,7	33,1

Les hommes mariés sont en grosse majorité propriétaires de leur case : presque 75 % d'entre eux. Cette proportion des propriétaires s'élève un peu plus encore parmi les mariés qui ont au moins une épouse près d'eux : 79 %. Le reste, 21 %, qui recourt à la location ou se fait héberger, ne comprend guère qu'un tiers d'hommes dont la charge de famille excède une personne ou un enfant en plus de l'épouse légitime. Il est exceptionnel que cette charge soit vraiment lourde pour des locataires ou des hébergés, sauf le cas de ménages installés dans une case prêtée. Nous n'avons rencontré, d'autre part, que trois cas de polygames à deux épouses qui ne fussent pas propriétaires.

La proportion des propriétaires parmi les hommes mariés qui vivent dans un foyer normalement constitué ne varie que très légèrement selon l'échelle des niveaux de revenu.

Hommes mariés ayant leur(s) épouse(s) près d'eux

Niveaux	A. — RÉPARTITION NUMÉRIQUE				B. — RÉPARTITION PROPORTIONNELLE		
	Prop. Hom.	Locat. Hom.	Héber. Hom.	Total Hom.	Prop. %	Locat. %	Héber. %
I	73	9	8	90	81	10	9
II	255	16	20	291	88	5	7
III	205	24	43	272	75	9	16
IV	118	12	40	170	69	7	24
Chômeurs	70	1	20	91	77	1	22

Les plus pauvres sont un peu plus souvent hébergés, mais rarement locataires. Certains des locataires et hébergés du Niveau I logent en fait dans des bâtiments administratifs, ce qui les dispense de posséder une case. Ceux qui louent une case indigène sont certainement moins nombreux proportionnellement que les hommes du Niveau II.

Les hommes seuls, célibataires, veufs, divorcés ou mariés sans épouse présente recourent davantage à la location, dans la proportion d'un sur cinq, environ. Mais, parmi les célibataires, une minorité seulement possèdent leur case ; tous les autres vivent chez autrui. Le pourcentage des hébergés augmente, du reste, dans le sens des plus médiocres niveaux de revenus, ainsi que le montre le tableau suivant :

Célibataires

Niveaux	A. — RÉPARTITION NUMÉRIQUE			TOTAL H	B. — RÉPARTITION PROPORTIONNELLE		
	Propriétaires	Locataires	Hébergés		Propriétaires	Locataires	Hébergés
	H	H	H		%	%	%
I	3	1	2	6	50	17	33
II	41	20	51	112	37	18	45
III	83	58	122	263	32	22	46
IV	62	99	267	428	14,5	23	62,5
Chômeurs	38	19	200	257	15	7	78
S.P.							

On constatera que 54 % (127 propriétaires, 79 locataires sur 381) de ceux qui appartiennent aux catégories de revenu supérieur au minimum vital (Niveaux I à III) sont indépendants, dont 33,3 % comme propriétaires de leur case. Au contraire, la plupart des modestes travailleurs, et plus encore des chômeurs, parmi lesquels il faut comprendre les écoliers qui vivent chez leurs parents, sont hébergés : 6 à 8 sur 10. Un ou deux seulement sur 10 est propriétaire de sa case.

Même si cette dernière n'est qu'une mesure d'une pièce raboutée à la construction d'un parent ou d'un ami sur les quelques mètres carrés de terrain que celui-ci a bien voulu céder, elle représente une indiscutable garantie contre le risque de chômage qui met toujours le locataire dans une situation difficile. A cet égard, on peut dire que l'aspect souvent misérable ou même précaire de l'habitat dans nombre de sous-quartiers de New-Bell ne traduit pas nécessairement une condition d'indigence. L'indigent est celui qui ne parvient pas à construire une case même modeste, ni à payer un prix de loyer en rapport avec l'importance de sa famille. Si la ville ou des sociétés d'habitation entreprenaient d'édifier des immeubles de rapport, pourraient-elles offrir aux non-logés des taux de loyer extrêmement bas qui couvriraient les besoins d'une opération financière normale ? Il nous semble plutôt que ce sont les travailleurs de meilleur standing qui se trouvent être, relativement aux autres, les mieux logés aujourd'hui, qui se porteraient plus volontiers vers la formule de la location de logements en « dur ». En particulier ceux auxquels un emploi ou une profession stables assurent des revenus réguliers. Nous avons pu nous rendre compte qu'à la différence de ces derniers, les modestes travailleurs incertains du lendemain se refusaient à envisager

l'octroi d'un crédit à long terme qui leur permettrait de construire une maison en matériaux durables. Ils répugnent, de même, à louer leur logement s'ils ont charge de famille, car ce serait s'exposer à l'expulsion le jour où ils ne pourraient plus payer.

Si la formule de l'hébergement est si répandue, c'est sans doute qu'en dehors de ses avantages, elle fait partie du système de solidarité qui intervient très souvent au bénéfice de ceux qui veulent bâtir leur case. Dans certaines colonies ethniques, il est même généralisé. Tel homme jeune hébergé jusque-là, qui travaille et inspire confiance à ses amis et parents, désire édifier une case afin de se marier. S'il n'a pas encore réuni tous les moyens qui lui sont nécessaires, il pourra recevoir d'un groupe d'amis le concours qui lui manque, généralement sous forme de matériaux et de travail. La dépense sera réduite au minimum. A son tour, alors, il hébergera un ou deux célibataires. A la première occasion, il rendra à ses prêteurs leur apport, sous la même forme ou en espèces. Comment cette solidarité jouerait-elle dans une ville où la seule issue serait, pour le travailleur, de payer régulièrement un loyer dont le taux pourrait varier selon la loi de l'offre et de la demande ?

C'est bien là un des problèmes cruciaux que posent la surpopulation de New-Bell et la médiocrité si fréquente de sa condition. En raison d'un statut du sol favorable à l'élément pauvre, puisqu'il exclut la spéculation, la solution résiderait dans l'ouverture aux immigrants de nouveaux espaces. Les cases modestes y trouveraient leur place probablement vers la périphérie, tandis que des règles d'urbanisme plus sévères permettraient d'aérer les quartiers surpeuplés. Evidemment, cette solution poserait d'autres problèmes qui ne sont pas ceux-là d'ordre technique, exception faite pour un indispensable réseau d'autobus publics, qui compenserait et encouragerait l'éloignement des travailleurs de leur lieu de travail.

REPARTITION DES HOMMES D'APRES LE TITRE D'OCCUPATION DU LOGEMENT PAR GROUPES ETHNIQUES.

Si l'on reprend les observations que nous avons faites pour l'ensemble de la population masculine active de New-Bell, à l'échelon des différents groupes ethniques ou régionaux, on est amené à constater entre ceux-ci une sensible disparité de résultats, voire même des contrastes flagrants.

(voir tableau ci-après)

Remarque liminaire.

D'après les proportions de propriétaires et de locataires, on distingue nettement entre ces groupes deux ensembles :

- *celui des ethnies du Sud du Cameroun* où, d'une part, les Bamiléké et les Bassa comptent plus de 50 % d'hommes propriétaires, avec une minorité de locataires inférieure à 10 % ; d'autre part, les Yaoundé, les gens du Mbam et les originaires de Wouri, des régions de Kribi, du Mungo et du Nkam, réunis, comptent de

Ethnies	Etat Matrimonial	A. — RÉPARTITION NUMÉRIQUE			Total Nombre	B. — RÉPARTITION PROPORT.		
		Propriét. Nombre	Locat. Nomb.	Hé berg. Nomb.		Propriét. %	Locat. %	Héberg. %
Bamiléké...	TOTAL	483	37	323	843	57,4	4,4	38,2
	Mariés	348	4	44	396	88	1	11
	C. V. D.	135	33	279	447	30,2	7,4	62,4
Bassa	TOTAL	164	26	122	312	52,5	8,4	39,1
	Mariés	122	8	23	153	79,7	5,3	15
	C. V. D.	42	18	99	150	26,5	11,3	62,2
Yaoundé et Est	TOTAL	187	50	166	403	46,4	12,4	41,2
	Mariés	142	13	43	198	72	6,5	21,5
	C. V. D.	45	37	123	205	22	18	60
Mbam.....	TOTAL	98	32	91	221	44,4	14,5	41,1
	Mariés	80	6	28	114	70,2	5,3	24,5
	C. V. D.	18	26	63	107	16,8	24,3	58,9
Duala et Mungo- Nkam.....	TOTAL	34	14	37	85	40	16,5	43,5
	Mariés	26	8	7	41	63,5	19,5	17
	C. V. D.	8	6	30	44	18,2	13,6	68,2
Haoussa-Fulbé.. Bamoun, Hors-C..	TOTAL	57	66	75	198	28,8	33,3	37,9
	Mariés	48	21	24	93	51,6	22,6	25,8
	C. V. D.	9	45	51	105	8,6	42,8	48,6
Nigeria et Came- roun Britannique.	TOTAL	26	77	27	130	20	59,2	20,8
	Mariés	22	32	10	64	34,2	50	15,6
	C. V. D.	8	45	17	66	6	66,3	26,7

40 à 46 % seulement de propriétaires et plus d'un dixième de locataires ;

— celui des originaires de l'extérieur du Cameroun ou des régions du Territoire à majorité musulmane, qui comprend plus de locataires que de propriétaires.

LES BAMILEKE.

Le pourcentage élevé de propriétaires les distingue des autres groupes aussi bien dans la catégorie des mariés (88 %) que dans celle des célibataires et des ex-mariés (30,2 %). Il n'y a pratiquement pas de locataires parmi les hommes mariés : 1 %.

Les Bamiléké qui ne sont pas propriétaires sont presque tous des

hébergés. Et, parmi ces derniers, on ne trouve que 13,5 % d'hommes mariés (44 sur 323).

Sur ces 44 : 6 n'ont pas leur épouse près d'eux, 8 sont chômeurs, 19 travaillent mais n'ont pas d'enfant, 11 seulement ont au moins un enfant et une ou plusieurs personnes à charge. Il est probable qu'une partie de ces derniers et quelques-uns des précédents habitent une case qui leur a été prêtée par un absent et, par conséquent, n'entrent pas exactement dans la catégorie des hébergés pensionnaires.

Sur 37 locataires, 33 sont des célibataires ; les 4 hommes mariés n'ont pas d'enfant. Précisons même qu'aucun des locataires n'est chômeur.

On peut donc dire que chez les Bamiléké, pratiquement, *tous les hommes mariés qui ont des enfants sont propriétaires* à 5,5 % près. D'autre part, 89 % des hommes mariés qui ont leur femme près d'eux le sont.

Cette proportion atteint — toujours chez les mariés — 97,5 % de ceux que nous avons classés au Niveau de revenu I, 94,4 % et 90 % respectivement de ceux des Niveaux II et III, mais seulement 79,8 % des travailleurs du Niveau de revenu IV (82,5 % des chômeurs).

Quant aux hommes seuls, célibataires et veufs ou divorcés, leur classement, selon le titre d'occupation du logement par niveau de revenu, permet de faire les remarques suivantes :

— le plus grand nombre : 71,6 % (341 sur 476) appartiennent au plus bas niveau de revenu (IV) ou bien sont chômeurs ou sans profession. Ce qui nous amène à conclure qu'en général un célibataire bamiléké, qui parvient à gagner sa vie de façon décente, se marie et construit sa case ;

— l'accession à la propriété est d'autant plus fréquente que le travailleur atteint un meilleur niveau de revenu, mais dans une proportion bien moindre que pour les hommes mariés. On ne trouve en effet que 2/5^e de propriétaires au Niveau II, la moitié au Niveau III et un quart au Niveau IV.

Niveaux	A. — RÉPARTITION NUMÉRIQUE				B. — RÉPART. PROPORT.		
	Propr. Nomb.	Locat. Nomb.	Héber. Nomb.	Total Nomb.	Propr. %	Locat. %	Héber. %
I	4	1	—	5	80	20	—
II	30	2	19	51	59	4	37
III	38	6	35	79	48	8	44
IV	55	24	146	225	24	11	65
Chôm. S.P. ..	31	—	85	116	27	—	73

Ce sont plutôt des travailleurs modestes qui recourent à la location pour se loger, mais dans une mesure toujours très faible.

Le groupe des Bamiléké présente en matière de logement une orga-

nisation qui mérite qu'on la précise. Elle ne lui est pas exclusive, mais il l'a érigée en système très généralisé.

Si l'on feuillette des fiches résumant la composition en individus d'un foyer bamiléké, ou bien les listes de recensement d'un quartier de bamiléké à New-Bell ou dans une autre ville où ils sont nombreux (Yaoundé, Mbalmayo, Nkongsamba, etc...), on constate que presque tous les « feux » comprennent une femme et, en général, une seule ; au mari et éventuellement aux enfants il s'ajoute souvent un ou deux jeunes hommes hébergés, voire des enfants. La femme — ce peut être une jeune fille parmi ses frères — est exclusivement chargée du soin du ménage et de la cuisine. Sa présence permet au chef de famille d'accueillir sous son toit de jeunes parents que parfois il emploie lui-même. Pour ceux-ci, le problème du logement ne se pose pas. Nous sommes, certes, mal renseignés sur les formes de participation que les hébergés qui travaillent apportent à leur logeur, mais il est à présumer que la quote-part versée pour leur nourriture représente une dépense minimum. Dès lors, le célibataire bamiléké est en mesure d'économiser une proportion souvent considérable de ses gains. Il réunira vite un pécule pour se lancer dans le petit commerce ou pour construire sa case et se marier. Or, la collectivité lui facilite les choses et, par là, parvient à accroître son emprise sur l'espace au détriment des autres collectivités ethniques moins cohérentes.

LES BASSA.

Ils présentent une répartition d'après le titre d'occupation du logement très voisine de celle des Bamiléké. Si la proportion des hébergés est la même, il y a un peu plus de locataires, un peu moins de propriétaires.

Il semble que le léger excédent d'hommes mariés hébergés provienne du lot des employés du chemin de fer qui bénéficient de logements de la Régie construits à leur intention dans les environs de la gare de New-Bell.

Hormis deux célibataires, il n'y a pas de locataires chômeurs. Les hébergés sont presque tous des jeunes gens célibataires, et de ressources très modestes. En effet, 10,5 % seulement des célibataires classés au Niveau IV de revenu possèdent leur case, contre 42 % de ceux du Niveau III, et 63,6 % de ceux du Niveau II. La solidarité joue donc chez les Bassa comme chez les Bamiléké. Cependant, chacun s'efforce de se rendre indépendant dès qu'il en a les moyens, ne serait-ce qu'en construisant un logement exigü à l'extrême. C'est une des particularités des quartiers bassa que l'extraordinaire densité des logements et des cases, dont beaucoup sont de très petites dimensions. L'espace manquant, elles se sont construites au détriment des rues, au point de ne laisser au passage qu'un labyrinthe de venelles et de couloirs, d'un pittoresque pour le moins douteux.

LES YAOUNDE ET LES GENS DU MBAM.

Ces deux groupes révèlent des proportions presque analogues. Un peu moins de la moitié des hommes sont propriétaires : 46,4 et 44,4 %. Parmi les mariés, on en trouve 72 et 70 %, parmi les hommes seuls, 22 % et 16,8 %. La fraction des locataires augmente, surtout parmi les hommes seuls : 18 % et 24,3 %. Il ne fait pas de doute que ces colonies du centre du Sud-Cameroun disposent d'une moindre capacité de logement, ce qui ne leur permet pas d'accueillir tous les arrivants, même à titre de locataires. Cependant, la proportion des hébergés dans ces deux groupes est légèrement plus forte que chez les Bamiléké et chez les Bassa, 41 % au lieu de 38 et 39 %. Cela provient de son importance dans la catégorie des hommes mariés : 21,5 % et 24,5 %. Il s'agit sans doute, pour partie, de fonctionnaires logés par leur administration. Mais la répugnance des hommes mariés à vivre en location — il n'y en a pas plus de 5 à 6 % — est probablement encouragée par les possibilités d'hébergement qu'offre l'habitation souvent vaste de l'ewondo, de l'éton ou du bulu installé de longue date à New-Bell, c'est-à-dire à une époque où la place faisait moins défaut. La préférence y serait donnée aux ménages de parents, tandis que les célibataires semblent devoir plus souvent recourir à la location chez un propriétaire étranger à sa famille et d'ordinaire même à son ethnie.

Nous avons du reste constaté un mouvement de départs de Yaoundé vers leur pays d'origine, mouvement qui s'accompagne de la vente de la case au plus offrant, c'est-à-dire bien souvent à un Bamiléké. Il y a un très net recul de l'espace occupé par les Yaoundé et même de celui des gens du Mbam, Babuté, Bafia, etc..., partant, une plus grande difficulté pour les jeunes hommes à devenir propriétaires.

DUALA ET GENS DU MUNGO ET DU NKAM.

Dans ce groupe composite et peu nombreux, la répartition des hommes d'après le titre d'occupation du logement est encore très voisine de celles que l'on constate pour les gens du Mbam et les Yaoundé. Cependant, l'élément duala, qui est généralement propriétaire et qui possède des cases souvent spacieuses, tire un appréciable parti de la location de pièces. Or, les originaires du Nkam ou du Mungo, en particulier les représentants d'ethnies apparentés aux Duala, comme les Abo, les Pongo et les Mungo, sont à ce titre leurs hôtes les plus fréquents. On les rencontre notamment dans la partie du sous-quartier de Nkane située hors des limites du Secteur administratif de New-Bell, mais que nous avons cependant comprise dans notre aire de sondage. Là, les Non-Duala ne peuvent guère construire leur case ; ils sont nécessairement locataires.

Remarquons la très forte proportion d'hébergés (43,5 %), qui sont surtout des célibataires ou des hommes seuls (30 sur 37) : 68,2 % de ceux-ci le sont. Il y a au contraire, dans le petit nombre de locataires enregistrés, plus d'hommes mariés que de célibataires.

AUTRES GROUPES.

Avec les deux groupes suivants, musulmans d'une part, ressortissants de pays extérieurs au Cameroun, d'autre part, nous nous trouvons en présence d'une répartition selon le titre d'occupation du logement fort différente. Il s'agit aussi, et plus encore que dans le groupe précédent, de colonies ethniques minoritaires qui n'ont pas réussi à s'implanter en masse sur le sol de New-Bell, toutes proportions d'effectifs gardées, comme celles du Sud-Cameroun.

Le nombre des locataires l'emporte de beaucoup sur celui des propriétaires. Si, dans l'ensemble des Haoussa, des Fulbé, des Bamoun et des gens d'A.O.F. et d'A.E.F., l'élément haoussa marié possède presque toujours sa case et parfois plusieurs cases par concession, sans compter celles qui sont régulièrement louées, les Bamoun, au contraire, venus pour peu de temps, s'abstiennent en général de construire, même mariés. Ils préfèrent louer. Haoussa et gens d'A.O.F., les Dahoméens entre autres, hébergent souvent de jeunes gens de leur ethnie.

L'organisation des originaires des Territoires de langue anglaise voisins est plus encore orientée vers la location. Sur 10 hommes, 2 seulement sont propriétaires et 2 autres hébergés, 6 locataires. C'est que, dans ce groupe, la date moyenne d'installation est très récente. Les nouveaux venus n'ont guère trouvé d'emplacements où construire, ni de parenté pour les héberger. Les commerçants, qui préfèrent se tenir près de marchés, ont donc cherché des logements dans les quartiers les plus animés de New-Bell qui sont aussi les plus anciens : Accra, Banyangui, Congo, etc... Plutôt que de se disperser, les travailleurs salariés se sont mêlés à eux. Il est très probable que les Nigériens louant, très souvent du reste chez leurs compatriotes venus à Douala, ont pour la plupart déjà vécu en ville dans la populeuse Nigéria et se sont donc familiarisés avec le système de la location, beaucoup plus en tout cas que les néo-citadins sortis droit de la brousse camerounaise. Comment ne pas faire un rapprochement, au demeurant, entre cette organisation assez coûteuse et le fait que la majorité des femmes mariées nigériennes exercent un métier ? D'autre part, ces gens désirent-ils se fixer, ou bien, comme la plupart des Bamoun, n'envisagent-ils pas de retourner chez eux au bout de quelques années ? Ce seraient là des points à préciser.

Nous pouvons résumer ainsi les observations sur l'accession à la propriété dans les différents groupes ethniques ou régionaux considérés.

Ce ne sont pas nécessairement les colonies ethniques qui présentent les meilleures proportions de travailleurs à bons et moyens revenus qui comptent le plus de propriétaires. Les Bamiléké et les Bassa ne comptent-ils pas une majorité de très modestes salariés ? Inversement, les Yaoundé, les Duala et les gens du Mungo et du Nkam, les ressortissants des Territoires de langue anglaise, qui sont dans l'ensemble mieux partagés quant au revenu, comprennent moins de propriétaires que les premiers et, même, les Yaoundé mis à part, que les gens du Mbam, si pauvres.

La fréquence des propriétaires s'explique dans une certaine mesure par l'ancienneté de l'implantation à New-Bell. C'est certes vrai des Bassa,

des Yaoundé, dont l'effectif était proportionnellement plus important il y a cinq ou dix ans, comparé à celui des Bamiléké, mais que penser du cas des Duala et des gens du Mungo et du Nkam, qui, surtout les premiers, sont en moyenne établis de plus longue date que les Bamiléké ?

Il y a deux éléments d'appréciation, pensons-nous, à ne pas négliger dans ce New-Bell où l'espace habitable est devenu rare.

C'est d'abord la conception de l'organisation domestique qu'appor- tent avec eux les immigrants et qui reflète des habitudes, soit rurales, soit déjà citadines. Dans une ville où tout est à construire, elle se conserve plus ou moins longtemps en subissant un minimum d'adaptation aux impératifs du genre de vie urbain. Or, moins une population est aisée, plus la latitude de conserver au début ses habitudes domestiques a des chances de la prémunir contre l'incertitude du sort et l'épreuve du premier contact. Le processus d'amélioration de la condition matérielle se déroule alors sans contrainte excessive du cadre préexistant, c'est-à-dire suivant des normes qui restent à la mesure du travailleur. D'un travailleur passé d'un système économique traditionnel aux aléas du salariat ou des métiers qui astreignent à un effort soutenu.

D'autre part, s'ils ne sont pas trop dépayés, les membres d'une même colonie ethnique peuvent non seulement conserver certains des liens sociaux qui les régissaient chez eux, mais les transformer en une solidarité agissante et constructive. Et c'est là un autre phénomène d'importance.

Il se produit une certaine concurrence entre les groupes ethniques pour la possession du sol par le jeu de l'influence du nombre, par suite d'une inégale efficacité de la cohésion ethnique ou de préoccupations très différemment orientées.

Il est indiscutable, par exemple, que le groupe des Bamiléké prend de plus en plus l'avantage dans la lutte qu'il mène pour la possession du sol, parce qu'il est plus nombreux, parce qu'il pratique l'entraide et aussi parce qu'il s'efforce à une hégémonie du commerce de détail en insinuant peu à peu ses boutiques, puis ses maisons, tout au long des principales artères. Les Bamiléké, qui représentent 38,4 % de la population masculine adulte de New-Bell, forment à eux seuls 46 % des propriétaires. Dans la catégorie des célibataires et des hommes seuls, ils comptent pour 39 % ; or, ils ne réunissent pas moins de 52 % de ceux qui sont propriétaires.

Cette conquête s'exerce, en général, par l'achat de cases, au détriment des espaces occupés par certaines minorités ethniques du Mbam, notamment les Babuté, ou surtout par les Yaoundé, qui n'opposent qu'une médiocre résistance en raison de leur impécuniosité et de leur sens assez désastreux des affaires. En veut-on un exemple ? On le trouvera dans cette pancarte accrochée par un ewondo sur la porte de la case dont il annonce la mise en vente. Successivement, trois valeurs ont été barrées de deux traits légers : 60.000, 50.000 et 40.000 francs, au-dessus de l'indication du dernier chiffre proposé : 38.000 francs. Pourquoi l'acheteur intéressé n'attendrait-il pas de nouveaux rabais jusqu'à un prix raisonnable, surtout si c'est un Bamiléké qui s'est mis d'accord avec ses compatriotes du voisinage ? Du reste, la suprême injure du Bamiléké à l'homme

du Centre un peu hautain prend souvent cette forme : « Tu seras bien heureux de trouver un " grassfield " pour acheter ta case. » (1).

Les progrès des Bamiléké sont plus difficiles à l'encontre des espaces occupés par les Bassa, parce que ces derniers sont plus soucieux de leur cohésion, et trop serrés pour permettre l'accaparement de leurs cases par les membres d'une colonie qu'ils savent envahissante.

REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE D'APRES LE TITRE D'OCCUPATION DU LOGEMENT DU CHEF DE FAMILLE.

Nous avons constaté que la plupart des propriétaires sont des hommes mariés et, qu'inversement, les célibataires sont en majorité parmi les hébergés ; nous devons donc nous attendre à ce qu'une meilleure proportion de la population prise dans son ensemble (hommes, épouses et enfants), soit logée chez elle, par comparaison avec la statistique des hommes seuls. Et, cependant, si nous classons parmi les hébergés la partie de la population qui vit à la charge des chefs de foyer sans appartenir directement à leur ménage conjugal, nous réduisons à un minimum la catégorie des gens logés chez eux.

Le tableau suivant n'englobe que la population dépendant des chefs de famille hommes, et seulement de ceux que nous avons pu interroger. Il nous en échappe donc une fraction qui relève d'hommes absents et des femmes chefs de famille, ainsi que les femmes seules. Cela représente un déficit de l'ordre de 12,5 %. Il est assez peu considérable pour compromettre l'intérêt des proportions obtenues par l'analyse de 87,5 % du total de l'effectif évalué pour New-Bell.

	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL		AUTRES PERSONNES A CHARGE
				Nombre	%	
Propriétaires et familles ...	1.049	829	1.156	3.034	55,6	1.022
Locataires et familles ...	302	64	59	425	7,8	65
Hébergés travaillant et familles	609	113	117	839	15,3	73
Héberg. à charge				1.160	21,3	1.160
				5.458	100,0	

(1) Grassfields = vocable désignant les Bamiléké en pidgin-english, qui est la langue de relations presque obligée à New-Bell. Il évoque le paysage de prairie anthropique cloisonnée de champs fermés du plateau bamiléké au contraste si violent avec la forêt environnante. Le terme « bamiléké » est un à-peu-près, datant de l'époque française, rappelant le « Mbaliku », qu'utilisent les Bamiléké dans leurs dialectes, lorsqu'ils veulent se désigner en général. « Mbaliku » signifie « les gens des creux ».

Un peu plus de la moitié de la population totale (55,6 %) habite un logement qui lui appartient ou qui appartient au mari ou au père. C'est une proportion légèrement supérieure à celle que nous a révélée la statistique des seuls chefs de famille (47,8 %). Au contraire, les effectifs totaux vivant en location ne représentent plus que 7,8 % contre 13,8 %. Nous savons qu'il s'agit surtout de célibataires.

Ainsi donc, ce sont presque les deux tiers de la population totale qui vivent chez eux ou dans un logement autonome. On peut même dire qu'il s'agit des deux tiers, car il eût été logique de comprendre dans ce total les jeunes gens de plus de 15 ans, encore écoliers ou sans profession, qui vivent chez leurs parents, mais que nous avons classés parmi les hébergés à charge, et, aussi, les veuves et les enfants orphelins de père qui ont pu être comptés comme personnes à charge du fils aîné célibataire, mais qui habitent tout de même la case du chef de famille disparu.

Grosso modo, c'est un tiers des habitants de New-Bell qui doivent loger chez autrui, c'est-à-dire quelque 21 à 22.000 personnes, pour une population évaluée à 64.000 âmes.

Sur ce nombre, il y a près d'une moitié d'hommes qui travaillent et leurs familles (15,3 % contre 18 à 21,3 % de personnes hébergées à charge sur le total de la population).

La masse des individus qui représentent en principe une charge complète pour l'ensemble des hommes ou des foyers logés chez eux ou en location, ou encore hébergés mais travaillant, se réduit ainsi au cinquième de la population totale, soit, dans New-Bell, par évaluation : 12 à 13.000 personnes.

On peut recenser ainsi la distribution de la population totale selon le titre d'occupation du logement, sur la base de 100 personnes :

LOGEMENT	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL	AUTRES PERSONNES A CHARGE
Propriétaires et famil.	19	15	21	56 p.e.	10
Locataires et familles .	6	1	1	8	1
Hébergés travaillant et familles	11	2	2	15	1
Hébergés à charge ...				21	

REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE D'APRES LE TITRE D'OCCUPATION DU LOGEMENT DU CHEF DE FAMILLE DANS LES PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES.

Pour comparer la situation que présentent les différents groupes ethniques, il suffira de considérer les fractions globales de populations comptées par mode de logement.

	NEW-BELL		BAMILÉKÉ		BASSA		YAOUNDÉ	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Propriétaires ...	3.034	55,6	1.340	61,3	448	58,6	519	55
Locataires	425	7,8	40	1,8	32	4,2	73	7,8
Hébergés travail- lant	839	15,3	273	12,5	108	14,2	176	18,7
Héberg. à charge	1.160	21,3	533	24,4	175	23	174	18,5
	5.458		2.186		763		942	

	MBAM		DUALA MUNGO Nkam		HAOUSSA FOULBÉ BAMOUN		ZONE ANGLAISE	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Propriétaires ...	269	52,7	116	46,7	241	46,1	101	35,2
Locataires	39	7,7	35	14,1	90	17,3	116	40,4
Hébergés travail- lant	98	19,2	47	19	96	18,4	41	14,3
Héberg. à charge	104	20,2	50	20,2	95	18,2	29	10,1
	510		248		522		287	

Ce tableau nous suggère deux sortes de remarques.

A) Rapport entre les proportions fournies par la répartition de la population globale et celles fournies par la répartition des seuls hommes.

En ce qui concerne les propriétaires et les locataires, nous constatons que la hiérarchie des valeurs est pratiquement la même entre les groupes, qu'il s'agisse de la population globale ou des seuls hommes.

Ethnies	PROPRIÉTAIRES			LOCATAIRES		
	I	II	Rapport	I	II	Rapport
	Hommes %	Hommes et familles %	II/I	Hommes %	Hommes et familles %	II/I
Bamiléké	57,4	61,3	1,07	4,4	1,8	0,41
Bassa	52,5	58,6	1,12	8,4	4,2	0,50
Yaoundé et Est	46,4	55	1,18	12,4	7,8	0,63
Mbam	44,4	52,7	1,19	14,5	7,7	0,53
Duala-Mungo-Nkam	40	46,7	1,17	16,5	14,1	0,87
Haoussa - Fulbé - Bamoun - hors-Cam.	28,8	46,1	1,60	33,3	17,3	0,52
Zone anglaise	20	35,2	1,76	59,2	40,4	0,67

Dans la catégorie des propriétaires, le rapport entre les valeurs des deux séries (population ou hommes) s'accroît dans le sens des groupes où la proportion des propriétaires est la plus faible. Ce qui explique la plus grande fréquence, parmi ces derniers, d'hommes mariés, donc de chargés de famille, dans les collectivités où l'accession à la propriété apparaît plus difficile. C'est particulièrement vrai du groupe des Sud-Nigériens et des Camerounais britanniques, et de celui qui réunit surtout des musulmans (Haoussa, Fulbé, Bamoun, Aoéfiens), où, en outre, le taux de polygamie est élevé. Cela se retrouve dans les rapports de 1,76 % et de 1,60 %.

Dans la catégorie des locataires, le rapport nettement inférieur à l'unité tend cependant davantage vers celle-ci dans les colonies où le nombre des gens vivant en location prouve que ce mode de logement est davantage entré dans les mœurs. Ce serait dans le cas des Yaoundé, des Duala et des gens du Mungo et du Nkam, des originaires des Territoires britanniques. Tandis que, chez les Bamiléké, les Bassa, et les gens du Mbam, nous vérifions qu'il n'y a guère que les célibataires pour recourir à la location. Et, ceci, provisoirement.

B) *Population à logement autonome et population hébergée.*

Si l'on veut s'en tenir à une notion-repère simple pour comparer la situation des différentes colonies ethniques quant au mode de logement, il sera par exemple intéressant de considérer d'une part la partie de la population qui dispose d'un logement autonome (en propriété ou à titre de locataire), et la fraction restante, réduite à se faire héberger.

<i>Ethnies</i>	<i>Population globale</i>	
	<i>Autonome</i> %	<i>Hébergés</i> %
Bamiléké	63,1	36,9
Bassa	62,8	37,2
Yaoundé et Est	62,8	37,2
Mbam	60,4	39,6
Duala - Mungo - Nkam	60,8	39,2
Haoussa - Fulbé - Bamoun - A.O.F. - A.E.F.	63,4	36,6
Zone anglaise	75,6	24,4

Constatons que, dans tous les groupes, à l'exception de celui dit de la Zone anglaise, les proportions cumulées de propriétaires et de locataires donnent un pourcentage pratiquement constant, de l'ordre des trois cinquièmes (60,4 % seulement chez les gens du Mbam, 63,4 % chez les Haoussa et autres Musulmans). Il y a donc une compensation statistique entre les pourcentages des propriétaires et des locataires, la fraction de

ces derniers croissant dans la mesure où celle des premiers s'amointrit, si l'on prend par exemple pour référence le groupe des Bamiléké.

C'est donc un fait qu'une partie de la population qui ne parvient pas à construire un logement s'efforce tout de même d'acquérir une organisation domestique indépendante, parce qu'elle a les moyens de renoncer à la formule de l'hébergement chez autrui. Il semble en fait qu'elle y soit souvent contrainte. En effet, les propriétaires, surtout, doivent abriter une masse d'hébergés qui apparaît proportionnellement aussi importante dans tous les groupes (36,6 % à 39,6 %). Ce chiffre constant du pourcentage des hébergés ne marque-t-il pas un seuil de saturation en hébergés, au-delà duquel les ressources globales de l'hospitalité intra-ethnique étant épuisées, les plus aisés des travailleurs doivent chercher un logement, en général, hors de la collectivité ethnique, en le payant ?

Cette saturation serait effective dans presque tous les groupes, sauf probablement chez les Bamiléké, à la rigueur encore chez les Bassa, si l'on doit en juger par le très faible pourcentage de locataires.

Mais distinguons parmi ces hébergés, d'une part, ceux qui travaillent et leurs familles, et, d'autre part, l'ensemble des personnes à la charge soit des précédents, soit des locataires, soit surtout des propriétaires. Le pourcentage des seconds est particulièrement élevé dans les groupes bamiléké (24,4 %) et bassa (23 %). Chez eux, pour 10 hébergés qui travaillent et leurs familles, on compte en gros 20 personnes à charge ; dans les autres groupes, 10 personnes à charge seulement.

Il semble donc que les Bamiléké et les Bassa, qui comptent les plus fortes proportions de propriétaires, offrent une capacité d'hébergement plus grande et soient encore — ou l'étaient naguère — en mesure d'attirer de nouveaux immigrants.

Comme l'espace habitable dans New-Bell tend à manquer sérieusement, il ne fait pas de doute que l'effort de la colonie bamiléké, pour conserver ses habitudes d'organisation domestique fondée sur la possession d'une case dès après l'hébergement, s'exerce au détriment des autres groupes et en particulier des moins nombreux. S'il y a peu de locataires encore parmi les Bassa, c'est sans doute parce qu'ils ont réussi à maintenir homogène leur emprise sur leurs quartiers, où l'on entasse certes, mais en enlevant aux entrepreneurs de location la possibilité de multiplier les cases de rapport. Ce qui se pratique sur une échelle appréciable, par exemple, sur Nkané, Congo, Accra, etc..., dans le quartier haoussa. La situation est déjà plus difficile pour les Yaoundé et les gens du Mbam qui perdent peu à peu le contrôle de leurs espaces.

Nous ne pouvons guère juger de celle du groupe composite des Duala et gens de Kribi, du Mungo et du Nkam, dont l'échantillon recueilli provient en grande partie du quartier de Nkané qui dépend du Secteur Administratif Urbain.

Quant aux ressortissants du Sud de la Nigéria et du Cameroun britannique, ils comprennent, nous le savons, peu de chômeurs et peu de parenté parasite, en raison de l'éloignement de leurs bases familiales. La modestie de la charge en hébergés totaux favorise la tendance d'une large fraction à se contenter d'un logement de location.

On peut résumer la situation que présentent les différents groupes ethniques quant au mode de logement en plaçant, en regard des proportions de population propriétaire, ou hébergés à charge, celles des locataires et hébergés non à charge.

<i>Groupes ethniques</i>	PROPRIÉTAIRES	HÉBERGÉS A CHARGE	LOCATAIRES ET HÉBERGÉS NON A CHARGE
	%	%	%
Bamiléké	61,3	24,4	14,3
Bassa	58,6	23	18,4
Yaoundé et Est	55	18,5	26,5
Mbam	52,7	20,7	26,9
Duala - Mungo - Nkam	46,7	20,2	33,1
Haoussa - Fulbé - Bamoun - hors-Cameroun	46,1	18,2	35,7
Zone anglaise	35,2	10,1	54,7

On voit que la masse de population non propriétaire et non hébergée à charge s'accroît dans l'ordre des groupes qui comptent le moins de propriétaires. Elle passe, par rapport au groupe bamiléké, au coefficient 1,3 chez les Bassa, 1,9 chez les Yaoundé et les gens du Mbam, 2,3 chez les Duala et gens du Mungo, et du Nkam, 2,5 chez les Musulmans, et 3,8 chez les ressortissants des pays britanniques voisins.

Dans cette masse, nous savons que c'est surtout la proportion de locataires qui s'accroît à mesure qu'il y a moins de propriétaires, parce que sur ceux-ci le poids de l'hospitalité, c'est-à-dire la charge en hébergés travaillant ou non, pèse de plus en plus lourd.

Voici par exemple ce que représente cette charge, calculée pour 100 foyers de propriétaires (A), ou encore par rapport à 100 personnes vivant en propriété (B) :

	A	B
	<i>Personnes</i>	<i>Personnes</i>
Bamiléké	166	59,5
Bassa	164	60,3
Yaoundé et Est	182	66
Mbam	200	73
Duala - Mungo - Nkam	253	74
Zone anglaise	261	67
Haoussa - Fulbé - Bamoun - hors-Cameroun	307	72,5

Et, pourtant, le groupe bamiléké est celui qui comprend le plus fort effectif d'hébergés à charge, reposant sur la fraction de la population propriétaire : 38 pour 100 personnes propriétaires (507 pour 1.340), contre 33,5 chez les Bassa, 33,2 chez les gens du Mbam, 30,1 chez les Yaoundé, 29,3 chez les Duala et les gens du Mungo et du Nkam, 28,6 chez les Musulmans, 24,8 chez les ressortissants du Sud de la Nigéria et du Cameroun britannique.

Ainsi, plus une colonie compte de propriétaires, plus elle est à même d'accueillir les immigrants qui sont souvent des jeunes hommes et qui vont profiter des facilités d'organisation et d'épargne qu'elle offre au départ pour réunir les moyens de construire à leur tour en s'emparant des emplacements vacants ou des cases à vendre.

Cette part du revenu qui ne passe pas aux mains des loueurs de cases représente, à l'échelon du groupe, une économie substantielle, et, partant, une somme de moyens d'action beaucoup plus importante que celle des groupes où les candidats à la construction ne peuvent guère se faire héberger longtemps, ni aussi fréquemment, et doivent dès lors laisser une partie de leurs gains en loyers.

On conçoit le rôle important que tiennent les liens de solidarité ethnique dans une ville comme New-Bell où, la place se raréfiant, la concurrence se fait sévère entre des colonies résidentes qui conservent des habitudes domestiques tellement proches encore de celles de leurs milieux originels. La référence au facteur ethnique est donc essentielle, ou tout au moins très utile, si l'on veut comprendre le jeu des rivalités pour la possession du sol habitable. Aussi bien, l'expérience directe que l'on peut posséder de la vie quotidienne de New-Bell, que l'analyse des statistiques, y ramènent.

Tout projet d'aide ou de prêts aux particuliers pour l'amélioration de leur habitat, c'est-à-dire, surtout, pour la construction de logements décents, toute formule envisagée pour faciliter le logement autonome de cette population, doivent tenir compte aussi des habitudes d'organisation domestique propres aux divers horizons ethniques principaux et du degré d'efficacité de la solidarité ethnique.

Il est des groupes, suffisamment organisés, tels les Bamiléké, et peut-être les Bassa, auprès desquels des formules imposées (logement à loyer modéré, prêts de construction à moyen terme), connaîtraient un accueil très mitigé, voire hostile, ou n'intéresseraient qu'une minorité de gens aisés. Il en est d'autres qui y recourraient dans l'ensemble plus volontiers, dans la mesure où elles leur assureraient, et la stabilité dans le logement, et la consolidation de leur implantation ethnique homogène, sans compter évidemment de charges excessives pour leurs ressources. Ce serait plutôt le cas des Yaoundé, des gens du Mbam, du Mungo et du Nkam, et aussi d'une partie des Bassa.

Il ne fait pas de doute que l'adhésion des particuliers à certaines de ces formules restera longtemps subordonnée à des réflexes inspirés par leur appartenance à la collectivité ethnique et par l'intérêt supérieur de celle-ci, considéré comme garant de l'intérêt de ses membres.

D'autre part, on ne peut perdre de vue la difficile condition matérielle de la majorité des travailleurs, condition aggravée par des charges familiales fréquemment lourdes.

Une solution efficace au problème du logement et de l'amélioration du logement, parce qu'elle serait logique, consisterait dans l'ouverture de nouveaux espaces habitables, aux immigrants et à ceux qui vivent déjà à New-Bell. Ce serait donner à tous, aux plus modestes comme aux gens aisés, la possibilité de construire leur case, selon leurs moyens, dans des délais beaucoup plus rapides. Un plan d'urbanisme et des règles strictes d'implantation des cases préserveraient ces espaces du désordre, et nous avons pu nous rendre compte qu'ils correspondraient aux vœux mêmes des habitants de New-Bell.

L'aide financière que l'Etat ou des organismes de crédit se proposeraient d'apporter aux constructeurs serait beaucoup plus adaptée si elle se bornait, dans la majorité des cas, à des prêts de petite importance : trente à cent mille francs, qui devraient s'ajouter à l'apport du solliciteur, et que celui-ci rembourserait dans des délais relativement courts, deux à cinq ans. Car l'Africain redoute de contracter une dette qui ne serait pas amortie au moment où il envisagerait de transformer, d'agrandir ou de réparer sa case, ou encore de la vendre.

Sous cette forme, un concours financier servirait au plus grand nombre possible, outre ceux, transporteurs, cafetiers, commerçants, fonctionnaires et ouvriers qualifiés stables, qui demanderaient un apport plus considérable.

Il convient, dans une démarche qui vise à pénétrer la psychologie d'une population pour l'amener, avec son assentiment, vers de nouvelles formules susceptibles d'améliorer son bien-être matériel, de se mettre justement à la portée de cette psychologie, dans ses ressorts actuels.

Voici une population qui reste très proche de ses caractéristiques morphologiques, de celles de ses milieux originels. Elle s'est accumulée depuis peu — la moitié depuis cinq ans seulement. Les travailleurs, en appelant aussi vite que possible des épouses de leurs villages, s'efforcent de se recréer une organisation domestique proche de celle qu'ils ont quittée. Or, tout ce monde prend difficilement contact, en réalité, avec l'univers qu'il découvre à Douala, faute d'une instruction qui manque à plus de la moitié des hommes, aux deux tiers à partir de 30 ans, et aux neuf dixièmes des femmes. Ce handicap et le défaut d'apprentissage se traduisent fréquemment par une très médiocre condition professionnelle. Aussi, la sévérité de l'existence accroît-elle la valeur des recettes de vie que l'on pratique depuis longtemps ou autour de soi, et, parallèlement, la défiance à l'égard des innovations qui sont hors de portée. Le maintien à New-Bell et l'espoir d'une vie meilleure grâce à un revenu régulier et progressif ne sont possibles qu'au prix de cette prudence. Celle-ci s'inscrit au surplus dans un contexte de solidarité avec le groupe ethnique, auquel il serait bien peu sage de se soustraire.

Que l'immense fraction des travailleurs modestes ne trouve pas à se loger de façon économique, et rationnelle à son sens, c'est-à-dire dans

une case personnelle, ou provisoirement chez un parent, alors elle devra passer par les fourches caudines de l'entrepreneur de location, au risque de se retrouver dans la rue en cas de chômage.

Il va sans dire que l'on ne peut qu'encourager les travailleurs les plus aisés à améliorer leur logement ou à le construire selon le type qui leur convient, dans la mesure de leurs moyens et de leur solvabilité. Le processus de l'ascension sociale amènera d'autres couches de candidats à un logement durable et décent à suivre leur exemple.

L'essentiel, c'est évidemment que le mouvement parti d'une initiative extérieure prenne racine dans l'esprit de la population. Il y réussira s'il est adapté aux besoins, c'est-à-dire aussi aux moyens.

Il y a certes un préalable à ce progrès. Il réside dans l'ouverture de nouveaux espaces à l'installation des Non-Duala, ne serait-ce que pour respecter la loi de la progression numérique de la population d'une ville qui se développe. Surtout quand cette foule est encore loin de s'habituer à vivre en immeubles de cinq ou dix étages.

Il suffit pour s'en convaincre d'analyser les densités que présente New-Bell dans ses différents quartiers.

CHAPITRE XIII

LES DENSITES

Densités des habitants à l'hectare. Densités et ethnies.
Nombre moyen de personnes par habitation. Densité des
habitations à l'hectare

L'OCCUPATION DU SOL ET LA DENSITE DES HABITANTS.

Le Secteur administratif de New-Bell couvre environ 415 hectares. Déduction faite des espaces « non habitandi » : zone de sécurité autour de la piste de l'aérodrome, concessions de la Station de T.S.F., du Collège de Jeunes Filles, de la Résidence et des Missions, emprise du chemin de fer et des marchés, la surface réellement habitée n'excède pas 330 hectares. La densité moyenne réelle s'établit alors à 190 habitants à l'hectare.

Mais le degré de concentration n'est pas le même partout, sans cependant varier plus que de un à trois. Le carton des densités par grands îlots, annexé à cette étude, a été établi à partir d'un regroupement des carrés de sondage en 28 secteurs délimités par des rues, par le chemin de fer ou par des drains et des ruisseaux, en fonction des différences d'aspect dans l'ordre des habitations. Le chiffre de la population a été reconstitué à l'aide du rapport de la surface réelle sondée à la surface habitée totale du secteur, voirie comprise.

On constate que si la valeur moyenne de 190 habitants à l'hectare est assez largement reproduite à 10 % près, les densités les plus fortes apparaissent dans la partie Ouest de New-Bell, la plus anciennement occupée, tandis que des valeurs plus faibles signalent la zone d'extension récente vers l'aérodrome, à l'Est de Nkololum, sur Nkolmintag et dans le quartier Bandjoun.

(voir tableau ci-après)

Près de la moitié de la population (47,4 %) est concentrée à raison de 200 habitants à l'hectare et plus, sur un bon tiers (37 %) de la surface.

Par endroits, au cœur de pâtés de cases particulièrement serrés, la concentration excède 300 habitants à l'hectare. Douze de nos carrés de sondage dépassent ce chiffre : dans Nkongmondo, Nkane, Guibassas et près de l'Eglise de New-Bell ; six d'entre eux contiennent plus de 350 personnes à l'hectare. La valeur maximum est atteinte dans Nkongmondo avec 119 personnes dénombrées dans un carré, soit 476 à l'hectare.

Quelles différences d'aspect, dans l'ordre et la contiguïté des cases, ces divers niveaux de densité peuvent-ils traduire ?

Notons d'abord qu'aucune des 1.476 habitations repérées et visitées au cours de l'enquête ne comportait d'étage. Dans tout New-Bell, hormis quelques bâtiments publics pouvant loger des fonctionnaires, nous n'avons rencontré qu'une maison privée en dur, à un étage, celle d'un

Répartition statistique des densités des grands ilots

HABITANTS A L'HECTARE	SUPERFICIE En %	POPULATION	
		En %	% cumulés
75 à 99.....	5,1	2,3	2,3
125 à 149.....	11,2	8,1	10,4
150 à 174.....	14,9	11,5	21,9
175 à 199.....	31,8	30,7	52,6
200 à 224.....	9,2	10	62,6
225 à 249.....	13	15,9	78,5
250 à 274.....	6	8	86,5
275 à 300.....	8,8	13,5	100

commerçant haoussa ; dans le quartier bafang, une case en planches et tôles venait d'être surélevée d'une pièce aux parois faites de fûts de tôle déroulés. D'une façon générale, les matériaux employés sont trop légers pour supporter un étage. Mais aussi l'autorisation de bâtir en « dur » n'est que très exceptionnellement accordée, par exemple quand la construction respecte un alignement considéré comme définitif. Ceci tient à l'incertitude juridique qui pèse sur l'attribution du sol dont l'occupation est de fait et non de droit. Rien d'étonnant alors que l'habitation conserve un caractère provisoire.

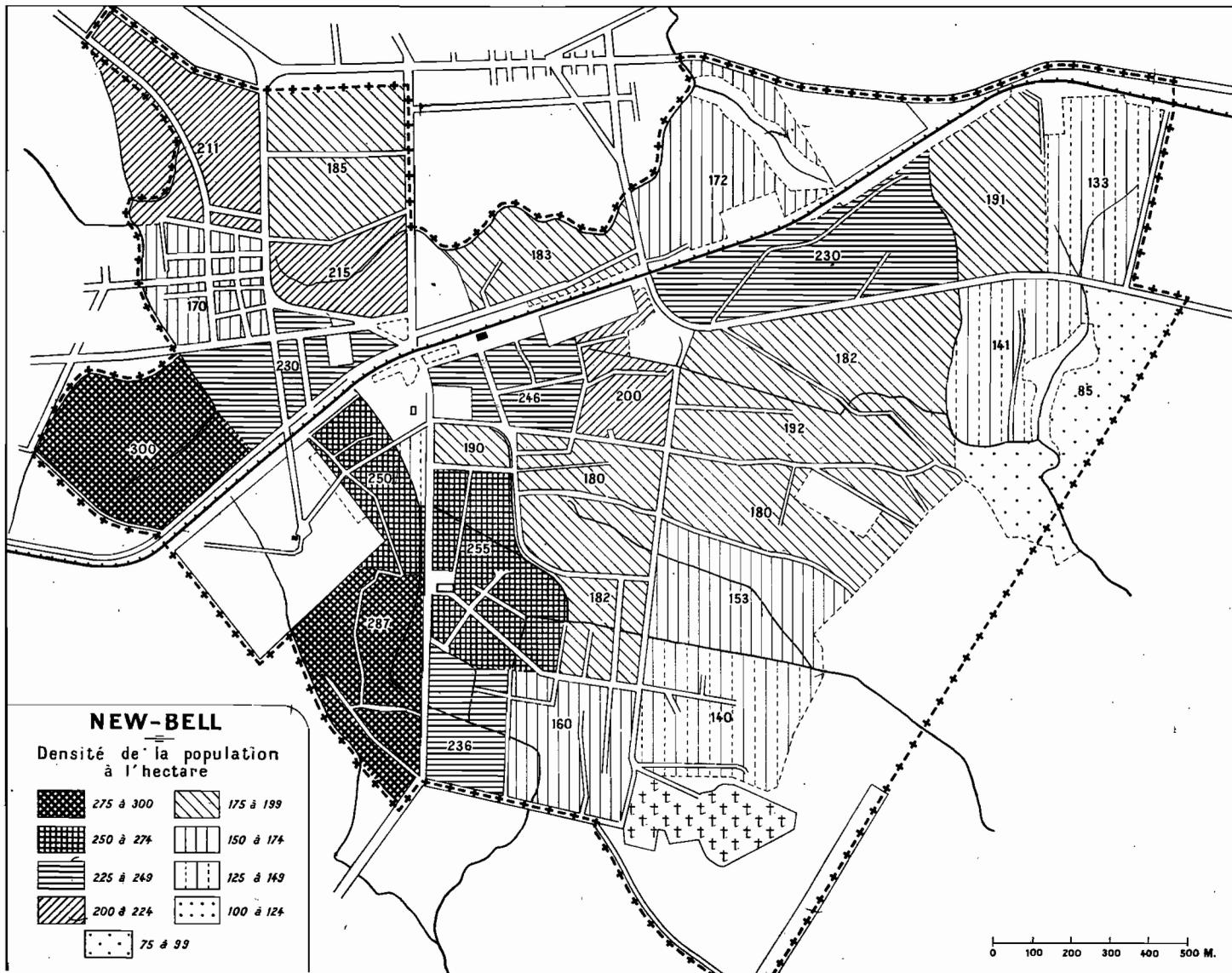
Cependant, la légèreté des matériaux est le plus souvent fonction des moyens des bâtisseurs.

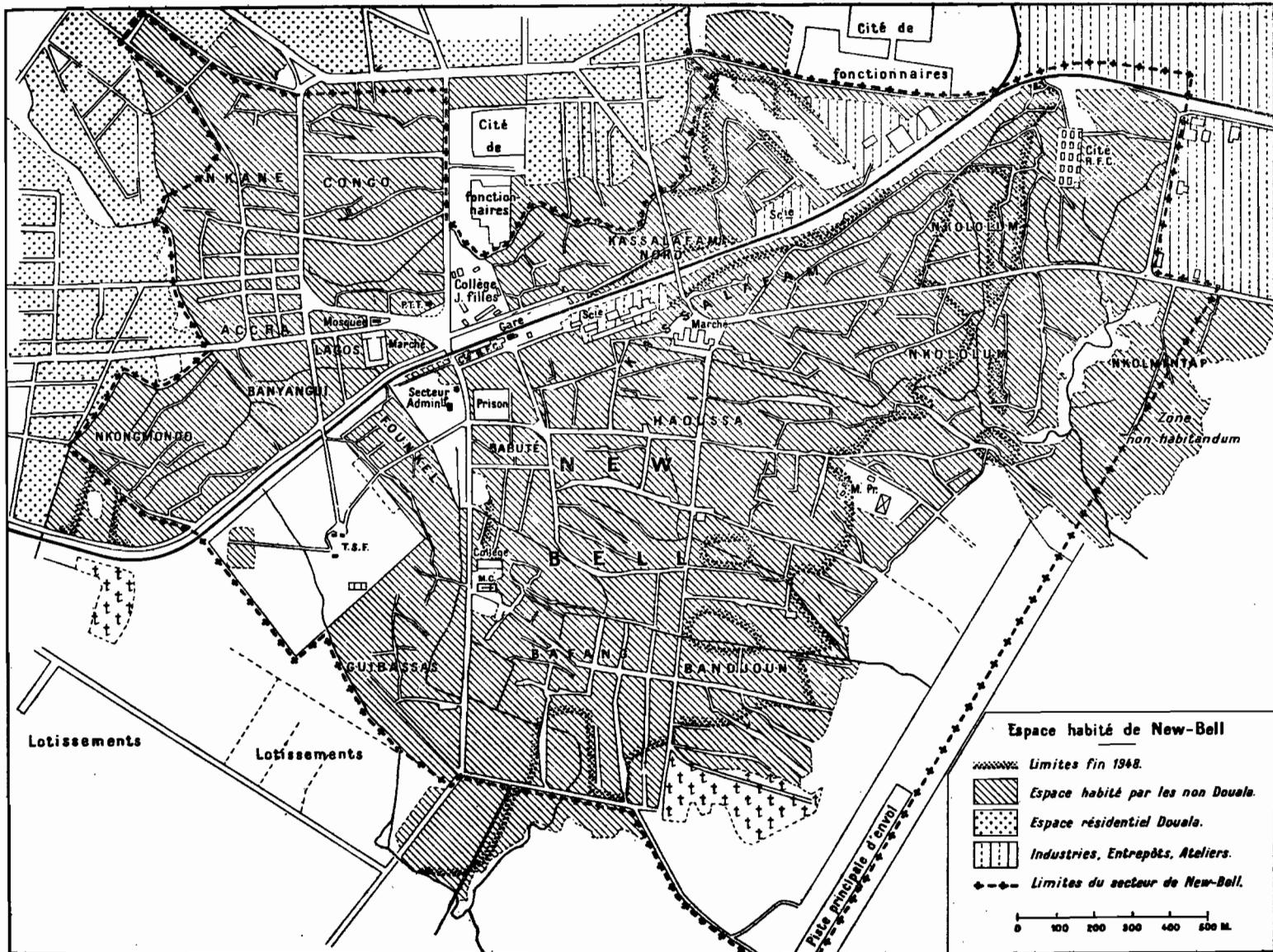
Un type de case très fréquent se compose de murs en planches de bois tendre, dites « carabottes », clouées en chevauchement sur des piquets, et d'un toit en nattes de feuilles de palmier ; il coûte en moyenne de 30.000 à 50.000 francs, pour trois pièces, soit l'équivalent de six à dix mois du salaire d'un manoeuvre. Au bout de cinq à six ans, l'habitation sera à refaire, si elle n'a pas subi périodiquement des réparations.

Un type plus éloigné, en bonnes planches bien jointes et peintes, au sol cimenté, au toit en tôle à quatre pentes, avec plusieurs pièces, peut coûter de 250.000 à 500.000 francs. Il fait la fierté de commerçants enrichis.

Entre ces deux types, on trouvera toutes les combinaisons de matériaux, dont l'effet plus souvent médiocre que coquet ne perce guère dans la monotonie des planches grises.

La disposition de l'habitation, quelle qu'en soit la dimension, obéit presque toujours à une forme d'organisation domestique qui est encore celle de tous les villages de brousse. Que la case soit rectangulaire, sous un toit à double pente, ou tende vers le carré, sous un toit plus vaste à quatre pans, elle comporte une pièce centrale sur laquelle ouvrent deux ou plusieurs chambres latérales, et qui forme passage de la rue vers la





Cité de

fonctionnaires

Cité de

fonctionnaires

Cité de
A.F.C.

KANE

CONGO

KASSALAFAMA

HAOULOU

ACARA

Mosquée

P.T.T.

Collège
J. Filles

Scie

BAKOS

Marché

CASE

Scie

Marché

HAOULOU

BANYANG

Secteur
Administ.

Prison

HAOUSSA

NKONGMONG

HOULOU

SABUTE

NEW

HAOULOU

NKOLANTAP

Zone
non habitandum

T.S.F.

Collège

M.C.

BELLI

M. Pr.

GUTBASSAS

BEFAM

BANDILOU

Lotissements

Lotissements

Rue municipale d'envol

« cour ». Les plus favorisés disposent d'une véritable petite cour enclose, mais cet espace peut se réduire aux quelques mètres carrés indispensables, où les femmes aiment à se tenir, où elles préparent les aliments, lavent et étendent le linge. C'est sur cette cour ou cet espace qu'ouvre la cuisine, construction isolée, bâtie à côté de l'habitation, mais sans s'y adosser. Par précaution contre le feu, elle est souvent faite de tôles.

Si l'on observe sur des photographies aériennes l'ordre interne des différents sous-quartiers, on reconnaît nettement, même dans les zones les plus confuses, le canevas spontané de ces axes et de ces portions d'axes suivant lequel s'est faite la première occupation du terrain. Deux rangées de cases s'alignaient en vis-à-vis de façon à former une rue. Les rangées de cases parallèles ou subparallèles s'implantaient de même façon, mais à distance suffisante pour respecter les espaces « cour-cuisine » de l'alignement voisin et y adjoindre les leurs. Entre deux rues, entre deux véritables murs de cases, il subsistait un « creux », où l'on pouvait trouver autour des cuisines quelques bananiers, quelques pieds de manioc, plus ou moins enfermés dans une mosaïque de frêles clôtures.

Peu à peu, dans l'intervalle le plus large de deux rues divergentes, des bretelles à angle droit sont venues couper les bandes de jardin. Les possesseurs d'espaces libres ont dû autoriser amis ou parents à construire sur leur cour, où les cases nouvelles se sont implantées, tant bien que mal, dans le sens que permettait la place disponible.

**

Les plus fortes densités, aujourd'hui, correspondent aux quartiers où cours et jardins ont en grande partie disparu. Les habitations, non seulement se serrent les unes contre les autres, mais elles ont occupé les emplacements les plus incommodes et les plus humides, au bord même des ruisseaux ; les ruelles sont souvent réduites à des passages étroits qui finissent par se confondre à une extrémité avec un véritable labyrinthe où seuls les habitués se reconnaissent. Ce sont les quartiers de Nkané, Congo, Lagos, Banyangui, et Nkongmondo, au nord de la voie ferrée, ceux de Founkel, Guibassas, Kassalafam, et même le quartier Ewondo entourant l'Eglise de New-Bell. La densité réelle d'Accra est certainement plus élevée qu'elle n'apparaît dans les îlots que découpe un réseau de rues très développé ; elle doit avoisiner celle de Banyangui. Toutefois, on y trouve d'assez nombreuses boutiques.

On peut dire que les valeurs comprises entre 175 et 200 habitants à l'hectare désignent les zones où la plupart des propriétaires de cases ont réussi à conserver une petite concession non bâtie et souvent enclose, bien qu'au long des rues, qui sont assez larges, les cases se serrent au point de former une façade presque ininterrompue. Les abords des ruisseaux sont davantage garnis de bananiers et de plantes vivrières et les arbres subsistent nombreux. Ici et là, un occupant dispose encore d'une pièce en herbe où, d'ailleurs, tiendraient deux ou plusieurs cases. De sorte que ces quartiers donnent une impression d'aération relative. Et celle-ci est d'autant plus sensible que l'on se rapproche de la limite de New-Bell, vers le terrain d'aviation, notamment au Sud-Est, dans le quar-

tier Bandjoun, près du cimetière. Là, les densités s'abaissent à 140-160 habitants à l'hectare. On est surpris d'y découvrir parfois un élevage de porcs ou de volailles.

Sur Nkolmintag, l'occupation du terrain garde un caractère très provisoire. C'est une zone de sécurité imposée autour de l'aérodrome, mais qui devra être évacuée lors du prolongement de la piste d'envol. Ce sont surtout des nouveaux arrivants qui s'y installent et qui profitent, en attendant, de la place pour s'y tailler des petites pièces de culture.

Ces différences dans le degré de concentration des hommes et des cases à travers New-Bell s'expliquent par deux facteurs qu'il convient de replacer dans la perspective de l'extension progressive de l'espace habité.

C'est d'abord le facteur de la distance.

La concentration correspond en effet aux quartiers les plus anciens, mais qui sont aussi les plus proches du centre de la ville, auxquels les relie directement les grands axes que sont les avenues Jamot, de la Résistance et du 27-Août-1940. Ils sont également desservis par la navette du chemin de fer qui fait passer chaque matin et chaque soir de très nombreux travailleurs pour la gare de New-Bell.

De Nkané ou de Congo au port, de Nkongmondo ou de Founkel aux quartiers résidentiels européens, il y a une demi-heure de marche ; du fond de Nkololum ou de Bandjoun, il faut cinquante à soixante minutes. La différence est appréciable à une latitude où le grand jour vient et disparaît en l'espace d'une heure, quand les chantiers, souvent éloignés, ouvrent à 6 ou 7 heures du matin. L'extraordinaire faveur dont jouit la bicyclette répond bien à une nécessité.

Or, ces quartiers de l'ouest, en se développant, ont assez vite atteint les limites rigoureuses de la voie ferrée, de la concession de la T.S.F. et du domaine résidentiel duala ; on s'y est entassé plutôt que de s'éloigner davantage du lieu de travail, mais aussi plutôt que de s'isoler du voisinage de gens de même ethnie auprès desquels on trouve hébergement et assistance et dont naguère encore on obtenait plus facilement un emplacement à bâtir. Et c'est bien là l'autre facteur de concentration que l'attraction exercée par les diverses zones d'implantation ethnique dans une ville où le partage du sol fait apparaître des délimitations selon les origines régionales.

DENSITES ET ETHNIES.

L'implantation distincte des divers groupes ethniques, sans être toujours homogène ni facile à circonscrire, comporte cependant des dominances assez marquées pour que l'on puisse parler de quartiers bassa, bamiléké, yaoundé, babuté, haoussa, etc...

On retrouve les ressortissants d'une même parenté ethnique en plusieurs endroits, les premiers îlots homogènes groupés dans la partie nord-ouest de New-Bell s'étant généralement dédoublés à mesure que New-Bell s'étendait.

Si les étrangers au Cameroun, gens d'A.O.F., dahoméens, togolais, gens d'A.E.F. et surtout de Nigéria, sont restés cantonnés à la lisière des quartiers duala de Bali et d'Akwa, si le « village » haoussa, qui s'était

organisé à l'écart dès avant 1916, est aujourd'hui enveloppé de toutes parts, une concurrence s'est exercée entre les principaux groupes ethniques du Sud-Cameroun sur la possession du sol, de plus en plus vive à mesure que le rayon moyen des distances depuis le centre de la ville tendait à s'allonger.

Nous avons déjà dit qu'elle se poursuit surtout par le jeu du rachat des vieilles cases.

La collectivité la plus cohérente et la mieux organisée, qui est aussi la plus nombreuse, celle des Bamiléké, se taille la part du lion. Ses membres, en effet, forment plus de 50 % de l'effectif dans 55 de nos carrés de sondage et de 25 à 50 % dans 26 autres. Il n'en est qu'une trentaine sur 140 d'où ils soient complètement absents.

Nous devons noter que les secteurs, où ils dominent ou représentent un pourcentage notable de l'effectif, ne portent pas les plus fortes densités. Sauf pour le quartier de la gare, les arrières de l'Eglise de New-Bell et Kassalafam, où se mêlent d'ailleurs des Yaoundé, le nombre d'habitants à l'hectare n'y excède pas 200.

Les Bassa, au contraire, sont confinés en deux groupes sur une surface beaucoup plus restreinte. Dans Nkongmondo, ils sont mêlés aux gens du Mbam des subdivisions de Bafia et de NdiKinimeki ; la densité moyenne y atteint 300 habitants à l'hectare. Dans Guibassas et dans le prolongement de ce quartier au sud de l'Eglise de New-Bell, ils sont pratiquement seuls. Entre eux et Founkel s'est maintenue une colonie homogène de Yambassa et de Bafia. La densité est assez comparable à celle de Nkongmondo : 287 à l'ouest de l'avenue Jamot. De l'autre côté de celle-ci, il se peut que la densité moyenne, offerte par les carrés de sondage, ne soit pas parfaitement représentative et qu'elle excède en réalité un peu 236. Cependant, le secteur paraît plus aéré ; les arbres et les petits espaces libres n'y manquent pas.

On ne rencontre guère de Bassa, ailleurs, qu'au long du chemin de fer et surtout dans les logements que la Régifercam a construits pour les employés. Depuis quelques années, des familles Bassa et Bafia sont allées s'installer près de l'aérodrome sur des terrains humides, presque marécageux, qu'avaient dédaignés les Bamiléké.

Le groupe des Yaoundé qui désigne les populations plus ou moins apparentées de la région du Centre (Ewondo, Eton, Bané, Bulu, Mvele, Yesum, etc...) s'était implanté, à l'origine, à la lisière des quartiers duala puis à Founkel, puis entre les Bafia et les Bassa d'une part, les Bamiléké et les Babuté d'autre part, autour de l'emplacement actuel de l'Eglise de New-Bell. Quand cette écharpe développée de la voie du chemin de fer au cimetière Sud s'est révélée trop étroite pour accueillir les arrivants, ceux-ci durent se transporter au-delà du quartier Haoussa, vers Kassalafam et Nkololum, où ils n'ont nulle part pu demeurer complètement entre eux. Le toponyme Nkololum appartient du reste à la langue éwondo et il signifie « le lieu de la colère (ou de la tristesse) ». Il est accrédité qu'il a été donné à ces lieux pour exprimer le ressentiment des Yaoundé devant une implantation qui rompait l'unité de leur emprise ethnique sur le sol et surtout les rejetait à la périphérie de la ville. Notons que le terme de « Nkolmintag » se traduit par « le lieu de la réjouissance ».

Ne proviendrait-il pas d'une forme d'humour qui, cette fois, saluait l'occupation d'espaces plus reculés encore ?

Mais déjà, dans ces secteurs, les Yaoundé, faute de pouvoir racheter les cases des partants, doivent les céder aux Bamiléké qui mettent le prix. C'est ainsi que les derniers venus ont dû se transporter jusque sur Nkolmintap. La densité s'abaisse à mesure que l'on s'éloigne du centre de la ville : 191, 140, 133, 85. Sur Founkel et autour de l'Eglise de New-Bell, elle reste cependant avec 250-255 habitants à l'hectare, nettement en-dessous de celles qu'offrent les quartiers bassa de Nkongmondo et Guibassas.

Quant aux gens du Mbam, groupés principalement de part et d'autre de la concession de la T.S.F., et, pour ce qui est des Babuté de la subdivision de Yoko, autour de la prison, ils ont dû ensuite se répartir tant bien que mal dans les vides de la zone d'extension récente : près du cimetière Sud, dans les cuvettes humides situées entre le quartier haoussa et l'aérodrome, sur Nkololum puis sur Nkolmintap. Leur implantation est déjà très éclatée et n'est plus guère homogène que sur un hectare environ entre Founkel et Guibassas.

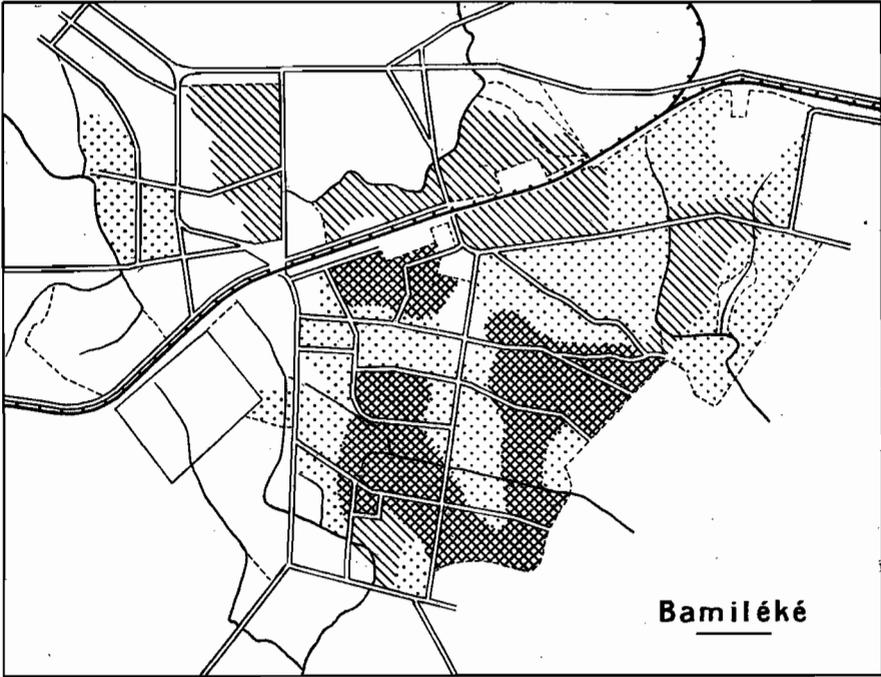
Les Bamoun, dont l'installation en ville est en général provisoire, se disséminent par ilots dans les quartiers du centre, où ils préfèrent demeurer comme locataires que de s'isoler à la périphérie.

En dehors de toute considération des facteurs qui contribuent à accroître la densité : proximité du centre de la ville, tendance à la concentration par le jeu de l'hébergement dans les espaces d'implantation ethnique antérieurs, etc..., il peut être intéressant d'établir et de comparer les valeurs moyennes de densité que présente l'ensemble de l'aire de prédominance de chaque groupe ethnique. Cette aire peut être fournie par le groupe des carrés de sondage où un élément ethnique représente plus de 50 % de l'effectif du carré. (Voir les croquis de l'implantation des principaux groupes ethniques).

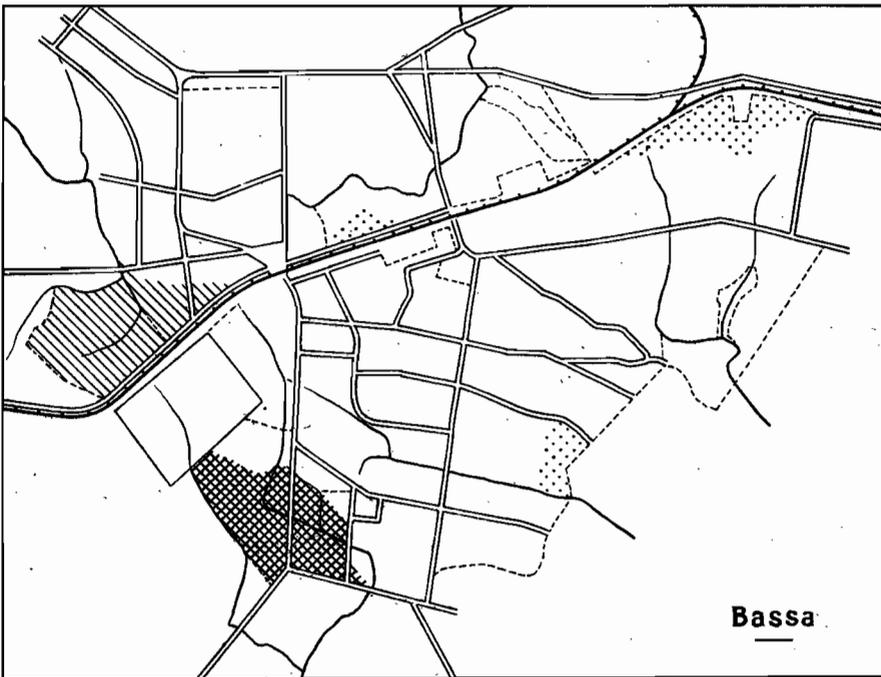
PRÉDOMINANCE	DENSITÉ MOYENNE A L'HECTARE
Bassa	268 habitants
Etrangers	262 »
Mbam	260 »
Yaoundé	181 »
Bamiléké	178 »
Haoussa	152 »

Pour n'être que des résumés, ces valeurs se différencient nettement. Il semble ressortir que les Bamiléké et les Yaoundé, et surtout les Haoussa, sont plus à l'aise sur les espaces qu'ils occupent que les Bassa, les gens du Mbam, et, d'une façon générale, les habitants de la partie la plus

IMPLANTATION DES PRINCIPAUX
(d'après les carrés)

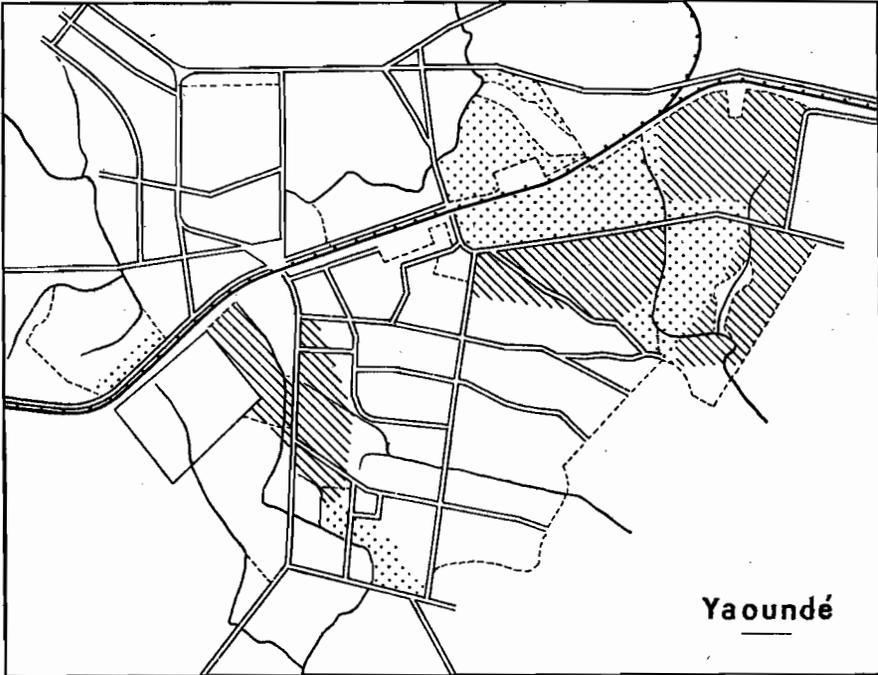


75 à 100% 50 à 74% 25 à 45%



75 à 100% 50 à 74% 25 à 45%

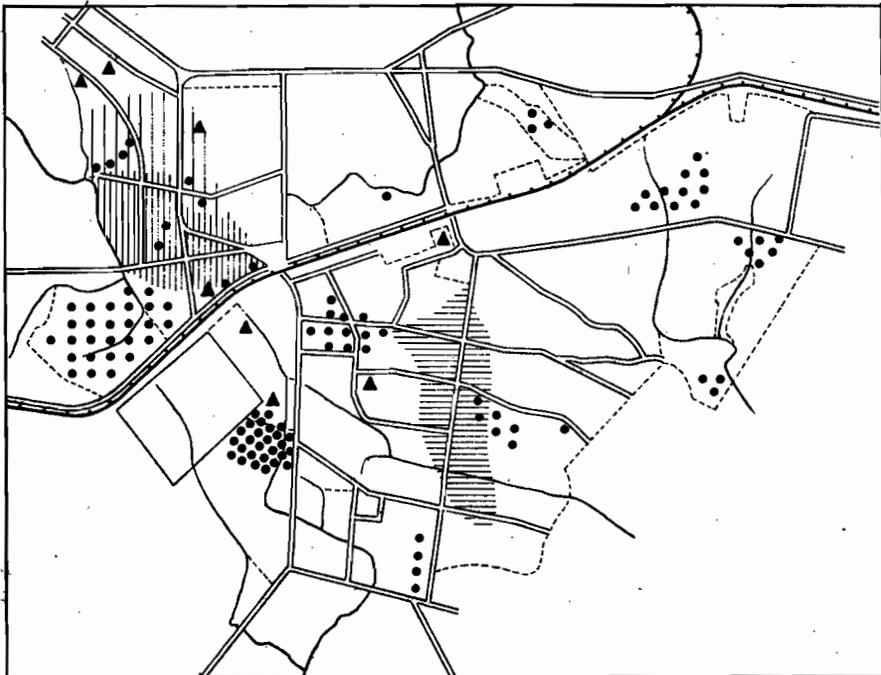
GROUPES ETHNIQUES
de sondage)



▨ 50 à 74 %

● 25 à 49 %

Yaoundé



● Gens du Mbam
Bafia, Yambassa, Babute...

▲ Bamoun

▨ 25-50% ▨ + de 50%

▨ Haoussa

Hors Cameroun

ancienne de New-Bell : étrangers de Nkané, Congo, Accra, Lagos, Banyangu.

Les Haoussa doivent à leur antériorité de disposer de concessions encore spacieuses qu'ils ont, par réflexe islamique, soigneusement encloses.

Ces contrastes de densité globale entre zones à noyau ethnique distinct s'expliquent-ils par l'existence de formes d'organisation domestique différentes selon les ethnies, c'est-à-dire en fait par un nombre moyen plus ou moins élevé de personnes par habitation ou bien par une utilisation du sol inégalement serrée, c'est-à-dire selon la densité des cases et des logements autonomes ?

Ce sont là des indications qui valent la peine d'être précisées.

A) Nombre moyen de personnes par habitation.

a) *Par séries de carrés de sondage à même noyau ethnique dominant.*

Ce terme d'« habitation » que nous choisissons à dessein peut désigner soit une case entière, et c'est le cas le plus fréquent quelque dimension qu'elle offre, soit un logement occupé en location ou à titre d'hébergé, mais indépendant de celui de l'occupant principal ou d'un autre locataire.

La base numérique retenue pour le décompte des habitations est le total des cases ou logements repérés dans les surfaces sondées et où il a été remis, à l'intention du chef de famille, un avis le prévenant du passage des enquêteurs.

On a exclu de ces séries les carrés comprenant des logements administratifs pour fonctionnaires qui sont en général plus garnis.

POPULATION		CASES	PERSONNES PAR HABITATION
Etrangers	367	64	5,74
Haoussa	228	40	5,70
Mbam	494	105	4,70
Bassa	669	160	4,18
Yaoundé et Est	470	114	4,15
Bamiléké	2.224	545	4,10

La population moyenne par habitation apparaît nettement plus forte chez les Haoussa et chez les Etrangers, qui comprennent une forte majorité de musulmans. Les familles polygamiques sont fréquentes dans ces groupes, avec enfants nombreux et domestiques. Dans la mesure du possible, nous avons fait entrer dans le calcul le total des cases qui, par deux ou trois dans une seule concession, abritent souvent une même famille.

Quant aux autres groupes principaux, nous constatons qu'ils présentent pratiquement le même nombre de personnes par habitation, avec seulement une demi-unité en plus dans celui des gens du Mbam. Rappelons-nous que, des quatre, ce dernier groupe est celui qui compte la

plus forte charge en hébergés pour 100 foyers de propriétaires avec le moindre pourcentage de propriétaires (v. p. 163).

Ce chiffre de 4 habitants par habitation, chez les Bassa, les Yaoundé et les Bamiléké, indique que l'habitation reste proportionnée d'une façon générale au ménage (1). Les différences de densité constatées entre les aires de dominance de chacun de ces groupes doivent, par conséquent, plutôt s'expliquer par des différences de densité des cases ou logements.

Les moyennes de population par habitation sont-elles, d'autre part, susceptibles de varier sur l'étendue de New-Bell ?

(1) On peut obtenir également la valeur moyenne de personnes par habitation par groupe ethnique, sur une base de calcul différente, étendue par exemple à la totalité des foyers autonomes dénombrés par chaque ethnité. Il va sans dire que ces séries statistiques maxima englobent non seulement les foyers installés sur leur aire ethnique propre, mais encore tous ceux qui occupent des logements loués ou administratifs et qui ont dû en général se disséminer hors de leur aire ethnique. Ces derniers ne comprennent souvent alors qu'un effectif très réduit, du célibataire seul à 2 ou 3 personnes.

La valeur moyenne peut donc se trouver affectée dans une proportion qui varie avec les taux de population vivant en location.

Voici néanmoins ces résultats :

GROUPES	PERSONNES	HABITATION	PERSONNES par HABITATION
Bassa.....	917	210	4,36
Mbam	584	136	4,30
Bamiléké	2.397	596	4,20
Yaoundé et Est	1.057	266	3,97
Etrangers.....	433	105	4,13
Haoussa	226	46	4,92

Si, entre les quatre premiers groupes, la hiérarchie des valeurs n'est pas exactement la même que celle obtenue par aires à dominance et déduction faite des foyers de fonctionnaires, nous constatons cependant que ces valeurs reproduisent le même ordre de grandeur, soit environ 4 personnes, et même légèrement plus, par habitation. Elles sont à peine supérieures pour les Bamiléké (4,20 au lieu de 4,10) et les Bassa (4,36 au lieu de 4,18) ; sensiblement inférieures pour les Yaoundé (3,97 au lieu de 4,15) et les gens de Mbam (4,30 au lieu de 4,70), groupes qui comptent tous deux davantage de locataires, parmi lesquels un net excédent de célibataires sur les chefs de familles nombreuses.

Les différences de valeurs sont particulièrement sensibles pour les groupes des étrangers (4,13 au lieu de 5,74), et celui des Haoussa (4,92 au lieu de 5,70). Il se révèle dans les deux groupes une proportion considérable de foyers ne comportant qu'une personne (respectivement 25,6 % et 24 %), ou de ceux qui n'en comportent qu'une ou deux (43 % et 41,5 %). Evidemment, dans la plupart de ceux-ci, il faut voir des locataires, installés pour la plupart hors de leur aire ethnique. Ces proportions équivalentes ne sont pour les premiers groupes cités que de :

11,8	et 27,2 % chez les Bamiléké
14,7	et 27,6 % chez les Bassa
12,2	et 31,5 % chez les Yaoundé
14,7	et 29,4 % chez les gens du Mbam

L'indication obtenue en prenant pour dénominateur les seules habitations dans l'aire de dominance ethnique apparaît donc beaucoup plus significative.

b) *Par quartiers.*

Le croquis cartographique qui exprime les résultats obtenus montre que, si une relation apparaît entre la localisation de certaines fréquences et l'implantation des principaux groupes, il n'y a pas exactement superposition.

Voici, par ailleurs, pour les différentes ethnies, le classement de l'ensemble des foyers par nombre de personnes du ménage ou hébergés :

	BAMILÉKÉ	Bassa	YAOUNDÉ	M B AM	HAOUSSA	NIGÉRIA CAMEROUN BRITANNIQUE	A.O.F. A.E.F.	MUNGO NKAM
1	67	31	32	20	11	20	207	15
2	88	27	63	20	8	12	6	4
3	100	35	46	22	9	8	7	4
4	109	30	37	23	3	10	1	5
5	65	26	32	16	3	6	3	7
6	53	22	14	9	2	4	—	5
7	4	13	15	11	1	1	—	3
8	20	7	10	7	1	6	—	3
9	11	7	6	3	—	5	1	1
10	8	5	2	—	2	1	1	1
11 et 12	8	6	5	2	2	2	—	—
13 à 15	5	1	4	1	1	2	1	—
plus de 15	1	—	—	—	1	1	—	—
plus de 20	1	—	—	1	2	—	—	—
	570	210	266	136	46	78	227	48

La moyenne oscille autour de 4 personnes par habitation :

- dans les quartiers périphériques de New-Bell, et en particulier dans la plupart de la zone à dominance bamiléké, y compris le quartier Congo ;
- dans les îlots bassa ;
- sur Nkané, où l'on trouve de très nombreux petits logements en location occupés par une ou deux personnes, à côté de cases duala, d'ordinaire assez garnies d'enfants.

La moyenne se rapproche de 5 personnes (4,5 à 5,3) au cœur de New-Bell et le long de la voie ferrée, là où les principales colonies ethniques comptent surtout des familles établies de longue date : 7 à 10 ans au moins, avec en général un effectif en enfants et en hébergés plus élevé que dans les quartiers d'occupation plus récente.

Quant aux moyennes supérieures à 5,5 personnes, elles signalent

nettement la présence des concessions de musulmans, haoussa ou fulbé, sur Congo.

B) Densité des habitations à l'hectare.

a) *Par quartiers.*

La densité des cases ou logements, calculée dans les mêmes limites que la densité des habitants, restituée sous une forme numérique, en la résumant assez bien, l'apparence des diverses parties de New-Bell, au survol ou sur des photographies aériennes.

Et l'on constate que la hiérarchie des grisés se distribue à peu près de la même manière sur la carte que celle de la densité des habitants.

Au groupe des plus fortes densités humaines correspond la série supérieure des densités de cases à l'hectare :

- 52 à 55 cases-ha dans les quartiers où la densité hab.-ha s'étage de 236 à 255 ;
- 69 et 78 cases-ha dans Guibassas et Nkongmondo (287 et 300 hab.-ha).

La série des valeurs comprises entre 45 et 50 cases-ha désigne la plupart des secteurs où la densité des habitants varie entre 180 et 230.

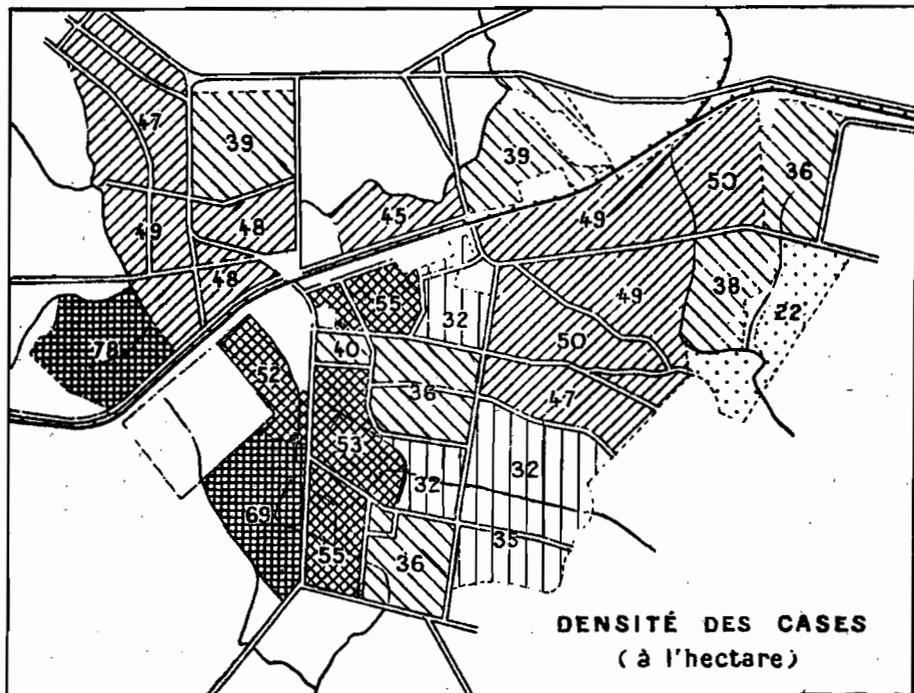
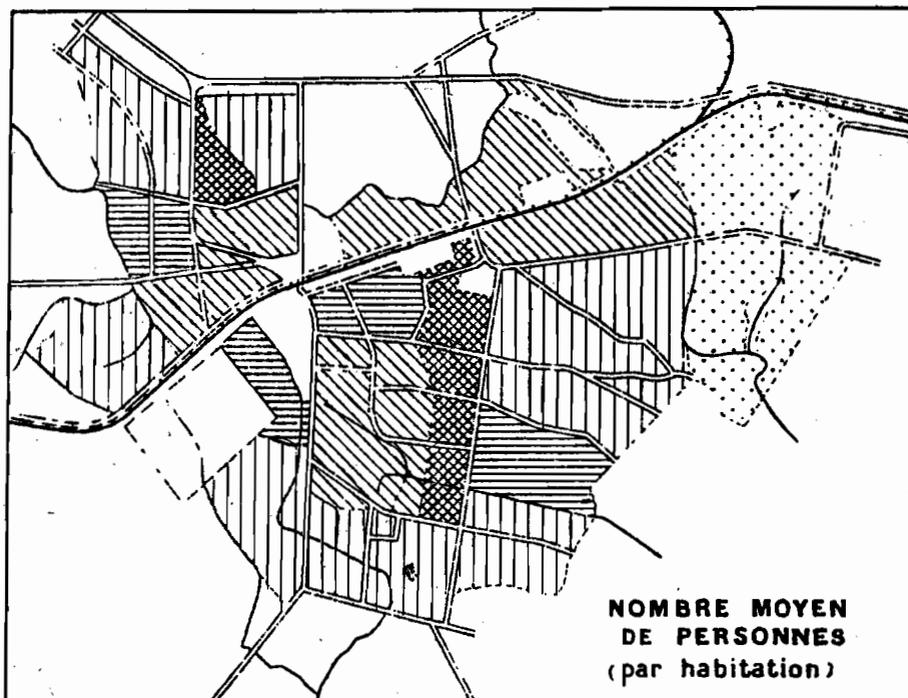
Les exceptions à ces groupes de valeurs correspondantes rentrent dans la troisième série qui réunit, avec 32 à 40 cases à l'hectare, les secteurs de densité humaine plus faible, pratiquement les quartiers à dominance bamiléké et haoussa.

b) *Par zone à noyau ethnique prédominant.*

ETHNIE .	CARRÉS	CASES	SURFACES	CASES A L'HECTARE
Bassa	10	160	2,50	64
Mbam	9	105	1,90	55
Etrangers	6	64	1,40	45,7
Bamiléké	54	549	12,60	43,5
Yaoundé	11	114	2,75	41,5
Haoussa	6	40	1,50	26,5

C'est dans les zones où domine l'élément bassa que le nombre moyen de cases à l'hectare est le plus élevé. Et de fait, en parcourant les quartiers bassa, on est étonné de la quantité de très petites cases, de deux pièces, voire d'une seule, isolées des autres ou raboutées à une case plus importante mais avec une porte d'accès indépendante. Dans Nkongmondo, par exemple, ces habitations minuscules ont poussé sur ce qui était naguère des voies de passage, au point de réduire celles-ci à de véritables labyrinthes dès que l'on quitte les principaux axes.

On trouve ces mêmes caractéristiques, bien qu'un peu atténuées, dans les secteurs où dominent les gens du Mbam et qui jouxtent, du reste, ceux des Bassa. Evidemment, cette moyenne de 55 cases à l'hectare



englobe celles des carrés de sondage situés ailleurs et où la forme et la densité des habitations reproduisent l'ordre environnant, en fonction de l'espace disponible.

Pour l'échantillon de l'aire occupée par les Yaoundé, la densité moyenne obtenue serait moins expressive, car elle modifie, en les abaissant, celles du quartier de l'Eglise de New-Bell, de Founkel et de Nkololum, plus importantes (49 à 53) par celle de Nkolmintag (22). Elle serait en réalité voisine de 50.

Quant à la surface contrôlée par les Bamiléké, le nombre moyen de cases à l'hectare s'y établit à 43,5 sur un tiers de moins que dans la zone bassa. Or, cette moyenne se reproduit à peu près dans toutes les parties de New-Bell où prédominent les Bamiléké : 39,6 sur Congo, 45 sur Kasalafam nord, 44 dans le sud et l'est réunis, où elle varie en fait entre un maximum de 50 et un minimum de 35.

Le record d'aération appartient au « village » Haoussa, avec une valeur de 26,5 cases à l'hectare, qui traduit évidemment l'étendue des concessions.

Les points qu'il est intéressant de retenir de cette analyse des densités peuvent se résumer en quelques remarques :

1° Le degré d'entassement des habitants et des habitations n'est évidemment pas le même sur toute l'étendue de New-Bell. Mais il ne varie cependant guère plus que de un à deux : de 133-140 habitants à l'hectare à 300, si l'on excepte la valeur obtenue pour l'écart de Nkolmintag, d'où les gens risquent du reste d'être délogés quand sera allongée la piste d'envol de l'aérodrome.

2° Or, des densités de 200 à 300 habitants à l'hectare sont réellement considérables, eu égard à la surface de logement que présente un mode de construction qui est à 100 % du type maison au sol. Il faut savoir que la densité moyenne de Paris — tous espaces non bâtis inclus — est de 370 habitants à l'hectare, ou qu'elle atteint dans le 11^e arrondissement le chiffre record de 739 (1), grâce, évidemment, à la stratification en hauteur des logements.

En Afrique Noire, citons les densités maxima constatées à Thiès dans le quartier le plus peuplé : 122 hab.-ha, à Brazzaville dans le sous-quartier dahoméen de Baongo : 160, en 1951 (2). Les valeurs les plus fortes des autres villes d'Afrique correspondent aux plus modestes de celles qu'offre New-Bell.

3° Les exemples de concentration extrême sont fournis par les secteurs qui correspondent à une implantation ethnique ou bi-ethnique (Bassa et Mbam) d'autant plus exclusive à l'égard des autres ethnies qu'elles ne possèdent plus d'exutoires dans le reste de New-Bell. Par conséquent, le besoin d'espaces nouveaux présente un degré d'urgence variable selon le clivage ethnique de la population et qui s'exprime aussi bien par la densité de l'aire de dominance ethnique que par le pourcentage élevé de population active contrainte à vivre en hébergement ou en location.

(1) G. Chabot. — « Les villes », A. Colin, p. 145. Les densités parisiennes par flots peuvent être plus extrêmes. On a noté 1.800 à Ménilmontant.

(2) M. Soret. — « Démographie et problèmes urbains en A.E.F., I.E.C., Brazzaville, p. 32.

Une politique de recasement hors de New-Bell des excédents d'habitants décidés à construire ne devrait pas perdre de vue le souci probable des transfuges de se retrouver autant que possible rassemblés par zones d'apparemment ethnique. Ceci, de leur part, pour des raisons de solidarité faciles à comprendre.

4° La densité tend à s'accroître dans les zones les plus proches de centres d'activité professionnelle de la ville. Cependant, les quartiers du nord-ouest, mis à part Nkongmondo, ne portent pas les densités record de New-Bell, bien que les leurs approchent ou dépassent un peu les 200 habitants à l'hectare. Sans doute le phénomène de la concentration par aires ethniques ne joue pas avec la même intensité dans une zone où les représentations ethniques s'entremêlent davantage. Il faut aussi noter que les constructions à usage commercial y sont nombreuses, et que le reliquat des premiers occupants a réussi à conserver des concessions d'une certaine étendue avec, souvent, des cases de grande dimension.

Enfin, plus qu'ailleurs, le processus des ventes et rachats de cases — donc d'emplacements — a amené une réduction du total des cases à usage strictement familial au profit des logements de rapport. D'où la fréquence des locataires dans ces quartiers, ce qui a pour effet d'atténuer quelque peu la masse des hébergés par rapport à la population vivant chez elle.

Il semble donc qu'avec les secteurs de Nkané (211 hab.-ha), du sud de Congo (215 hab.-ha), de Banyangui et Lagos (230), où l'ordre des cases est particulièrement serré, on ait un exemple des densités-limites que puisse présenter un quartier africain où l'implantation a évolué vers une formule plus caractéristique du mode de logement urbain, c'est-à-dire où les locataires coexistent de plus en plus nombreux avec les propriétaires.

Il est à prévoir que cette évolution atteindra à la longue les secteurs les plus chargés, où l'implantation familiale et ethnique domine encore, quand se généraliseront les mutations de cases au bénéfice d'éléments hétérogènes et notamment des entrepreneurs de location. Elle s'accompagnera d'une diminution des densités exagérées.

Il est possible que dans les espaces les plus aérés encore, la densité aille en augmentant quelque peu, mais dans quelle mesure les Bamiléké, par exemple, qui en contrôlent la plus grande part, admettront-ils de resserrer l'ordre de leurs cases alors même que, forts de leur nombre et de leur solidarité organisée, ils s'efforcent d'étendre leur emprise sur le sol ?

Sauf un net ralentissement de l'immigration de la brousse vers Douala et un mouvement accru de départs, il est indiscutable que l'entassement des hommes dans New-Bell est très proche de la saturation, considéré d'après sa densité moyenne. En fait, il l'a atteinte et dépassée sur au moins 37 % de la superficie habitable (plus de 200 hab.-ha), si l'on se place du point de vue de l'urbaniste même le plus soucieux de respecter les habitudes de solidarité et de voisinage ethnique préférentiel.

Déjà une densité moyenne ramenée au taux le plus élevé constaté dans les autres villes de l'Afrique Noire française, soit 160 habitants à l'hectare, impliquerait le relogement hors de New-Bell de 10.000 personnes environ.

CHAPITRE XIV

LE DEGRE D'URBANISATION

La question posée ; les réponses : globales, selon l'ethnie, par professions ; selon l'âge, selon l'ancienneté de l'établissement en ville, selon le titre d'occupation du logement.

Avec le degré d'urbanisation, on entend obtenir une appréciation sur la tendance de la population active à se fixer dans la ville. On ne peut guère matérialiser cette tendance qu'en sondant les intentions exprimées par les personnes interrogées. Aussi recueille-t-on des réponses d'une nature beaucoup moins objective que celles sur lesquelles nous avons travaillé jusqu'ici.

Cette recherche, nous ne l'avions pas incluse dans notre programme, et ce n'est qu'au cours de l'enquête et même peu avant son achèvement que nous avons jugé intéressant de l'entreprendre, ne serait-ce que pour obtenir quelques éléments de comparaison avec des données similaires pour d'autres villes africaines. Nous avons hésité à livrer les résultats, étant données la faiblesse de l'échantillon et sa non-représentativité ; si nous les produisons, dans le cas où ils seraient utiles, c'est bien entendu pour ce qu'ils valent.

LA QUESTION POSEE.

Les résultats sont exprimés en pourcentage de la population active selon la réponse faite à la question posée en substance de la façon suivante :

« Etes-vous venu en ville pour y rechercher une occupation provisoire, ou pour y travailler de nombreuses années mais repartir ensuite ou encore pour vous y fixer définitivement ? »

Nous n'avons pas retenu les réponses du genre « cela dépendra... ». Il est probable qu'il y a eu souvent confusion entre l'intention à l'époque de l'arrivée et celle du moment. On peut penser que cette dernière, en général, a prévalu.

LES REPONSES.

Nous avons recueilli des réponses de 351 hommes, soit 16 % du total de la population active masculine. C'est évidemment bien peu.

Pour la commodité, désignons par A, B, C les séries de réponses correspondant respectivement aux 1^{er}, 2^e et 3^e termes de la question.

RÉPONSES		%
A	13	3,7
B	223	63,
C	115	32,8

Ce serait donc une nette majorité qui envisage de quitter la ville, après la totalité ou une large partie de leur vie active. Par contre, un nombre infime se considère comme des travailleurs passagers ; un tiers seulement se dit fixé.

LES REPONSES SELON L'ETHNIE.

Cet échantillon n'est aucunement représentatif de l'ensemble de la population active, car sur 351 réponses,

- 178 proviennent de Bassa, soit 51 %
- 74 proviennent de gens du Mbam, soit 21 %
- 55 proviennent de Bamiléké, soit 15 %
- 25 proviennent de Yaoundé, soit 7 %.

Et 19 de quatre groupes différents, soit 5,4 %.

C'est là un ordre totalement différent de la composition par ethnies de la population active.

**

Nous noterons cependant que les réponses fournies par l'élément bassa d'une part, et par le reste d'autre part, correspondent à peu de chose près, les deux séries numériques étant presque égales :

	<i>Bassa</i>		<i>Reste</i>	
	R	%	R	%
A	7	3,9	6	3,4
B	110	61,8	113	65,4
C	65	34,2	54	31,2
	182		173	

mais ce reste se différencie en fait :

	<i>Mbam</i>		<i>Bamiléké</i>		<i>Yaoundé</i>	
	Rép.	%	Rép.	%	Rép.	%
A	2	2,6	3	5,5	1	4
B	54	73	29	52,7	20	80
C	18	24,4	23	41,8	4	16
		74		55		25

Ainsi, le pourcentage d'hommes envisageant de se fixer définitivement

serait de l'ordre des 2/5° chez les Bamiléké, du 1/3 chez les Bassa, du 1/4 chez les gens du Mbam, et du 1/6° chez les Yaoundé.

Indications qui appellent toutes réserves, mais qui présentent cependant une certaine logique.

La surcharge démographique du Pays bamiléké rend peu probable le retour de ses membres exilés, du moins dans les « villages ». Il paraît même étonnant que plus de la moitié des hommes envisagent ce retour. Il est possible qu'ils pensent à d'autres points de chute : plantations dans le Mungo et le Nkam, commerce dans une ville de l'intérieur.

Quant aux gens du Mbam et aux Yaoundé, il ne serait nullement étonnant que la proportion des citadins à titre temporaire corresponde en gros à la réalité, les premiers comprenant à New-Bell une majorité de très modestes travailleurs manuels pour qui la vie en ville est toujours difficile ; les seconds, outre les ouvriers, d'assez nombreux fonctionnaires et employés, qui sont souvent des passagers par le jeu des mutations administratives.

Sans nous attarder, sur cette modeste base, à l'examen des relations entre l'appartenance ethnique et l'orientation professionnelle, voyons seulement comme se différencient les réponses par principales catégories professionnelles.

LES REPONSES PAR PROFESSIONS.

	Rép.	A R. p. 10	B R. p. 10	C R. p. 10
Commerçant et artisans.....	31	2 0,7	13 4,2	31 3,8
Ouvriers du bâtiment et du meuble.....	81	3 0,4	47 5,8	31 3,8
Fonctionnaires, 2 assimilés.....	21	— —	15 7,1	6 2,9
Employés de bureau de commerce.....	37	1 0,3	26 7	10 2,7
Domestiques.....	30	—	22 7,3	8 2,7
Manœuvres et gardiens.....	66	2 0,3	48 7,3	16 2,4
Ouvriers d'atelier mécanique.....	23	1 0,4	17 7,4	5 2,2

Ainsi, on compterait davantage d'hommes décidés à se fixer définitivement parmi les commerçants et artisans de tout genre (5 sur 10) que dans les autres catégories professionnelles. On en trouve 4 chez les ouvriers du bâtiment et du meuble, qui sont surtout des Bassa, moins de 3, parmi les manœuvres et gardiens, les fonctionnaires et agents des services publics, les domestiques, les employés de bureau, de magasin, et même seulement 2 sur 10 chez les ouvriers d'atelier mécanique.

LES REPONSES SELON L'AGE.

Notons que l'élément jeune paraît vouloir réserver l'avenir dans une très large proportion, en évitant de parler de fixation définitive.

Très peu cependant se donnent pour citadins très temporaires. Il faut isoler les classes d'âge supérieures à 30 ans pour trouver un pourcentage d'hommes inclinant à la fixation au moins égal à 4 sur 10 ; mais, au-dessus de 40 ans, il y a encore 4 hommes sur 10 qui, eux, songent à repartir. On a sans doute un critère plus intéressant avec l'ancienneté de l'établissement. Il présente, notamment, l'avantage de soustraire du groupe des jeunes ceux qui sont nés sur place ou qui sont arrivés enfants. Pour ces derniers comme pour les hommes venus depuis longtemps, l'habitude de la vie citadine peut influencer davantage sur leur réponse dans le sens de la fixation.

LES REPONSES SELON L'ANCIENNETE DE L'ETABLISSEMENT EN VILLE.

ÉTABLIS DEPUIS		$\frac{A}{R}$	$\frac{B}{R}$	$\frac{C}{R}$	A %	B %	C %
moins de 2 ans	31	3	25	3	9,7	80,6	9,7
2 à 5 ans.....	120	8	87	25	6,7	72,5	20,8
6 à 10 ans.....	96	2	66	28	2	68,8	29,2
11 à 15 ans....	33	—	18	15	—	54,5	45,5
16 et plus....	71	—	27	44	—	38	62
	351	13	223	115			

Un à deux dixièmes des nouveaux venus, selon qu'ils ont moins de 2 ans ou de 2 à 5 ans de présence, se prononcent pour une fixation définitive ; pas même la moitié encore de ceux qui sont là depuis 11 à 15 ans. Dans le groupe des gens installés depuis 16 ans ou plus ou qui sont nés sur place, on imagine que l'expérience déjà longue de la vie urbaine a éprouvé leur option. Or, 4 sur 10 en gros songent à repartir.

**

C'est sur ce pourcentage élevé des réponses entrant dans cette der-

nière catégorie d'intention, quel que soit l'âge ou le temps de présence, qu'il faut en dernière analyse mettre l'accent.

L'élément jeune, figurant dans notre échantillon, paraît dans son ensemble, surtout s'il est arrivé depuis relativement peu de temps, n'envisager qu'un séjour provisoire. Ceci, soit par une réserve compréhensible sur ses possibilités d'adaptation à la vie urbaine, soit, et c'est vraisemblablement le cas général, qu'il espère tirer d'un travail régulier en ville, dans le plus court délai possible, le pécule qui lui permettra de se marier ou de faire bonne figure dans un des métiers de sa région d'origine ou sur ses plantations.

Or, les moins de 30 ans, qui représentent environ 55 % de cet échantillon, forment également 55 % de la population masculine active que nous avons enregistré dans notre sondage (1.202 sur 2.193).

Les hommes arrivés depuis cinq ans ou moins représentent 151 personnes sur les 351 de notre échantillon, soit 43 %. Dans tout New-Bell, ils comptent pour 49,5 %, d'après notre sondage.

Il y a donc des chances pour que le pourcentage de gens qui n'entendent pas se fixer définitivement corresponde, pour l'ensemble de New-Bell, à peu près à celui que nous enregistrons ici et qui est de l'ordre de 6 sur 10, en moyenne, et encore de 5 sur 10 parmi ceux qui ont dix ans de présence.

Voilà qui explique, si nous revenons aux problèmes du logement, cette réserve extrêmement fréquente constatée au cours de nos conversations à l'égard des solutions basées sur l'octroi des crédits à la construction à long terme. Ce système intéressait plutôt des hommes mûrs, installés de longue date, et qui plus est, des commerçants d'un certain standing. Il ne convient pas à la majorité de la population active formée par les jeunes et les nouveaux venus, ni sans doute, parmi les gens plus âgés ou plus anciens en ville, aux travailleurs modestes ou encore aux fonctionnaires.

Ceux qui deviennent propriétaires se contentent d'une construction de type provisoire dont ils pourront amortir rapidement le prix et, éventuellement, en cas de départ, se défaire facilement contre argent, le capital investi est à leur mesure, il n'est pas hypothéqué ou ne l'est pas longtemps, et il est libérable à tout moment.

Voici d'ailleurs un classement des réponses selon le titre d'occupation du logement et, pour les propriétaires, selon l'ancienneté de l'établissement en ville.

REPONSES SELON LE TITRE D'OCCUPATION DU LOGEMENT.

TITRE	TOTAL	A R	B R	C R	A %	B %	C %
Hébergés	149	9	108	32	6	72,5	21,5
Locataires	30	0	20	10	—	66,6	33,3
Propriétaires	172	4	95	73	2,3	55,2	42,5
	351						
<i>Propriétaires installés depuis</i>							
moins de 6 ans	38	2	26	10	5,3	68,4	26,3
6 à 10 ans	55	2	36	17	3,6	60,5	30,9
11 ans et plus	79	—	33	46	—	41,8	58,2

Moins de la moitié des propriétaires songent à se fixer définitivement : 4 sur 10. Il n'y en a pas plus de 6 sur 10 parmi ceux qui comptent plus de dix ans de présence. Voilà qui est éloquent.

Ceci nous amène à remarquer encore, par une déduction facile, que la population de New-Bell, tout en s'accroissant, connaît un sensible renouvellement, qui ira sûrement en s'accroissant, au fur et à mesure que les hommes venus en nombre il y a peu d'années jugeront suffisant leur temps de séjour en ville.

Le processus des ventes de cases et des cessions d'emplacements que nous suggérons au chapitre précédent semble donc devoir prendre de plus en plus d'ampleur et faciliter un remaniement de la distribution du sol entre les diverses collectivités ethniques au détriment de celles où le degré de fixation apparaît le plus faible, même si le courant des arrivées reste égal d'une année à l'autre.

A cet égard, on comprend l'effort d'hégémonie du groupe des Bami-lélé s'il s'est avéré qu'il conserve davantage ses membres que les autres et, par exemple, que les Yaoundé.

Il est enfin un dernier aspect sous lequel l'important pourcentage de citadins à l'esprit de retour mérite attention. Il prend tout son intérêt si, en se plaçant au rebours des points de vue précédents orientés vers le degré de fixation plus effective, on considère l'énorme disproportion entre les nombres de réponses recueillies respectivement pour le second et pour le premier terme de la question. Il y en a d'une part 223, de l'autre 13.

Il semblerait donc que, dans la masse des hommes adultes qui sont venus chercher du travail à Douala, très peu soient, en fait, des « flot-tants ». Presque tous sont des gens décidés à s'intégrer à la collectivité urbaine, pour un temps relativement prolongé, ne serait-ce que celui de tenter leur chance.

Notons qu'ils viennent, la plupart, d'assez loin (100 à 300 kilomètres en moyenne), par-delà un arrière-pays immédiat de Douala pratiquement sans ressources d'embauche, donc par suite d'un choix entre deux genres de vie, entre leur milieu régional — brousse ou centre urbain — et Douala. Dans ce choix, l'attrait de la grande ville n'est pas forcément l'élément déterminant ; il peut s'allier à une nécessité dont les considérants sont certes très variables selon les régions et les individus.

Passé le temps de l'adaptation, ceux qui n'ont pas fait demi-tour s'efforcent de s'installer, en se mariant ou en appelant leurs familles (1), en construisant leur case, en n'hésitant pas à acquérir, s'ils ne l'ont déjà, une spécialisation professionnelle qui souvent n'est payante, n'est assurée de stabilité, qu'en ville à laquelle ils se trouvent ainsi liés pour longtemps.

Peut-on dire alors que cette large fraction de la population active ne soit pas « urbanisée », du moins qu'elle ne partage pas les réflexes de celle qui veut se fixer ? Sans doute, en songeant à repartir un jour, elle s'inquiète de conserver le contact avec les divers milieux d'origine et ses attaches, sur place, avec sa colonie ethnique. Il est possible qu'elle résiste davantage à l'amalgame urbain par le sang.

Cependant, combien céderaient facilement, même parmi les chômeurs et les travailleurs modestes, à la sollicitation pressante d'un réemploi hors de Douala, qu'elle provienne ou non d'une politique bien intentionnée de décongestionnement de New-Bell, en période de crise économique ?

On peut se poser la question, mais la réponse y serait malaisée.

Notre rôle d'information trouve ici sa limite avec ce qui n'est plus chiffrable dans le présent.

(1) Sur 155 mariés comptés dans notre échantillon, 3 ont donné une réponse du type A, 90 du type B, 62 du type C.

CONCLUSION

Le mouvement de la population. L'entassement. La condition matérielle. Aspects psychologiques de réaménagement de New-Bell.

En réunissant des informations qui provenaient d'une source unique — nos propres investigations —, nous avons été conduits à les présenter sous une forme essentiellement analytique, justifiée par l'importance du nombre de personnes touchées.

Si nous sommes allés loin parfois dans le détail, ce fut par souci d'attirer l'attention de l'utilisateur sur la fréquente diversité des valeurs recouvertes par les données globales.

Cette diversité est inhérente d'abord à la structuration par strates ethniques encore très apparente d'une population issue d'horizons de culture matérielle assez contrastés et pour laquelle la ville commence à peine à jouer un rôle de creuset. Elle apparaît, d'autre part, au long de l'échelle des classes d'âge. Elle traduit alors une hiérarchie logique de situations (condition professionnelle, état matrimonial), ou bien elle révèle entre les générations, et même les fractions de génération, les progrès de processus d'acculturation moderne.

Mais préciser les divers aspects d'une donnée, n'est-ce pas connaître sa marge d'appréciation et, souvent, ses connexions avec d'autres faits ?

Il convient cependant de resserrer les principales données et les éléments de conclusion épars dans ces chapitres en quelques raccourcis qui replacent, à l'échelle de la collectivité globale, les perspectives que nous avons vu s'ouvrir ou s'entr'ouvrir.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Notre évaluation de la population totale, aboutissant en 1955 au chiffre de 63.000 personnes, au dixième près, est supérieure de 13 % environ à celle obtenue en 1952. Il y a donc accroissement de l'effectif, mais à un rythme qui s'est considérablement ralenti par rapport à la période comprise entre 1949 et 1952. On peut même parler d'un palier si l'on observe de plus près le contingent des arrivants, du volume duquel est souvent fonction le mouvement de l'effectif. Depuis 1953, il arrive chaque année moins d'hommes, mais davantage de femmes. Et en 1954, pour la première fois probablement, les femmes sont en majorité : 60 % environ des quelque 4.500 personnes adultes demeurées depuis à New-Bell. C'est là un effet de l'installation massive d'hommes célibataires dans les années précédentes. Nous savons que 50 % des hommes adultes ne sont là que depuis cinq ans, et 70 % depuis dix ans. Mais cet effet ne prend un tel relief qu'en raison de celui de la phase dépressive de la conjoncture qu'a entraîné, depuis 1954-1955, d'une part la chute des prix du cacao et du café, d'autre part l'achèvement des travaux d'équipement

entrepris à Douala ou dans la région immédiate. La main-d'œuvre existante est en général demeurée sur place, mais l'emploi s'est trop rétréci pour solliciter de nouveaux apports ruraux ; la conséquence démographique en est un élargissement très marqué de la population du côté des femmes et des enfants.

Ainsi, pour 10 hommes adultes, on comptait en 1952 : 5 femmes et 5 enfants ; en 1955, nous en trouvons respectivement 7 et 10. Une partie de ces enfants, certes, et surtout des garçons, sont arrivés en dehors du cadre familial, et il y a un bon tiers des enfants qui vivent actuellement auprès d'autres personnes que leurs parents directs.

Les moins de 15 ans des deux sexes arrivent à représenter près de 35 % de la population totale, c'est-à-dire pratiquement autant que l'ensemble des hommes de 15 à 49 ans (36,5 %). Les femmes de 15 à 49 ans ne forment encore que 26,2 % de l'effectif, et les individus de plus de 50 ans, des deux sexes, à peine 3 %.

Si la *sex ratio* globale s'établit à 131,5 hommes pour 100 femmes, elle révèle un déséquilibre accru dans les âges mûrs : 170 vers 25 ans et 180-190 entre 30 et 40 ans, ce qui témoigne de la basse moyenne d'âge de l'élément féminin.

Pourtant, près des 8/10^e des hommes de 30 ans ou plus sont mariés. La proportion tombe à 54,5 % si l'on considère l'ensemble de ceux qui ont atteint ou dépassé 20 ans mais, sur cette proportion, très peu (7,4 %) n'ont pas leur épouse près d'eux.

La multiplication des familles suggère donc une nette tendance à la fixation en ville, au moins à une fixation prolongée sur de nombreuses années. Et, comme il s'agit de foyers jeunes, on devine les possibilités d'auto-accroissement de cette population.

Si la part de l'accroissement naturel dans celui de l'effectif n'est pas encore, et de loin, prédominante, il faut remarquer que cette population comprend déjà 25,4 % d'enfants de moins de 10 ans, alors que seuls 19,6 % des ménages comptent trois enfants ou plus. On peut évaluer les naissances effectives en 1954 à 1.600 environ ; c'est à peu près l'équivalent du tiers de l'effectif des seuls arrivants, en y comprenant par une évaluation assez large les enfants venus seuls ou avec leurs parents. Nul doute que le volume de la natalité ira en s'amplifiant. Quant à la mortalité, elle ne saurait affecter très sensiblement l'accroissement général, étant donné le faible pourcentage de personnes âgées ou d'âge mûr. Il y a certes des départs, mais un bref sondage des intentions nous a appris que la presque totalité des hommes, tout en ne projetant pas de se fixer définitivement, entendent cependant séjourner un bon nombre d'années à Douala.

Nous sommes bien en présence d'une phase de croissance de New-Bell, moins spectaculaire que les précédentes, mais réelle et continue.

Que l'immigration de main-d'œuvre vienne à diminuer fortement, cela n'enlèvera pas de longtemps à la population de New-Bell son caractère très ouvert qu'entretiennent l'appel aux jeunes femmes de la brousse et les arrivées d'enfants confiés à des parents de la ville.

Enfin, n'oublions pas que les couches actuelles d'adolescents présents sont une pépinière de candidats à un emploi. Au bas mot, ce sont au

moins 800 garçons qui ont atteint l'âge de 16 ans en 1956. D'autre part, plusieurs centaines de leurs aînés se marient chaque année ou se préparent à le faire.

A ceux-là, il faut de la place. Eu égard à l'entassement actuel de New-Bell, c'est devenu un problème que d'en trouver dans ses limites mêmes.

L'ENTASSEMENT.

Ce problème n'existe qu'en raison d'une situation juridique du sol assez extraordinaire dans le cas d'une ville qui a pris récemment un rapide essor économique, démographique et spatial, tout à la fois. Il ne nous appartient pas ici d'aborder cette situation sur le fond, mais seulement d'en résumer les effets sur les conditions d'existence de la population.

L'entassement, comme nous l'avons mesuré, se traduit par des densités pour le moins considérables, si on les compare aux chiffres extrêmes obtenus dans d'autres villes de l'Afrique française, où, il est vrai, l'augmentation de la population urbaine s'accompagne généralement d'une extension progressive du sol bâti.

Dans le grand îlot de Nkongmondo, 4.300 personnes se serrent à raison de 300 en moyenne à l'hectare. Dans un carré de sondage, nous avons même noté un peu plus de 400 hab./ha. Près de la moitié de la population totale de New-Bell (47,4 %) vit dans des îlots où la densité moyenne atteint ou dépasse 200 habitants à l'hectare, ceci sur 37 % de la surface totale. Seulement 10,4 % se répartissent dans des zones de moins de 150 hab./ha., mais celles-ci ne couvrent que 11,2 % de la superficie.

De telles densités résultent de la combinaison de plusieurs facteurs :

— *Extension rapide de la surface habitée* jusqu'aux limites prévues pour New-Bell, au fur et à mesure de l'accumulation des immigrants, en raison de la relative facilité avec laquelle ceux-ci pouvaient construire une habitation selon leurs moyens, sur un sol qui était à prendre.

— *Appui efficace de la collectivité* — ethnique surtout — *au nouveau bâtisseur d'une case*, soit en nature (matériaux avancés), soit indirectement, sous forme d'un hébergement plus ou moins entier qui, pendant de longs mois, lui épargne des frais de location et lui permet d'économiser le prix de sa construction, celle-ci ne coûtant souvent que le salaire d'une année.

— *Accroissement en densité de l'espace occupé* par la conquête des emplacements interstitiels. Mais accroissement plus accusé dans les secteurs les moins éloignés du centre de la ville, ou dans les aires d'implantation ethnique homogène insuffisamment étendues pour réserver aux arrivants une place proportionnée à leur nombre. D'où un resserrement excessif des cases.

— *Augmentation de la fréquence des hébergés* sous le toit des propriétaires, ceux-là parvenant de plus en plus difficilement à construire, même s'ils travaillent, tandis que des possesseurs de concessions assez spacieuses en ont tiré parti en louant des logements qu'ils y ont construits.

— *Fécondité*, enfin, de la plupart des familles fondées à une date récente et où les parents sont encore jeunes.

La notion de saturation suggérée par la densité ressort d'une façon plus expressive de la distribution de cette population selon le mode de logement.

Nous avons trouvé qu'un peu plus de la moitié (55,6 %) est logée chez elle, à titre de propriétaires, en qualité de chef de famille, d'épouse ou d'enfants dans leur foyer naturel. Cette fraction en abrite une autre de 18,8 % qui comprend toutes les personnes hébergées et à la charge totale des propriétaires : collatéraux, ascendants, chômeurs entretenus, etc... Il reste 23,1 % de non propriétaires, soit des locataires et leurs familles (7,8 %), soit des hébergés, mais qui travaillent effectivement, et leurs familles (15,3 %). Ces non propriétaires entretiennent seulement 2,5 % d'individus à leur charge.

La proportion élevée de gens vivant en location ne sous-entend pas que tous ces foyers possèdent un logement dont la dimension au moins soit à leur convenance. Que de cases minuscules, au contraire ! Et, dans beaucoup d'entre elles, on se serre pour faire place aux hébergés : à ces parents qui se greffent sur le foyer où tombe un salaire régulier, et qui doivent aider au ménage ou se débrouiller un tant soit peu au-dehors, aux amis qui n'ont pas encore réussi à construire leur case. En moyenne, on aboutit à cette constatation que, pour 10 personnes logées chez elles, seules ou en ménage constitué, il y a près de six autres cohabitants, dont plutôt trois que deux seraient en mesure de vivre au moins en location, étant donné qu'ils travaillent ou que le chef de famille travaille.

Mais, pour trouver un logement à louer, il faut encore que de nombreux propriétaires disposent de cases vouées en totalité ou en partie à cette destination, donc d'espace. Ce qui est assez rarement le cas à New-Bell, par contraste, par exemple, avec la zone résidentielle duala.

Il semble cependant que le mode de logement par location soit surtout un pis-aller auquel ne recourent les hommes que dans la mesure où ils ne trouvent guère la possibilité de se faire héberger, ni celle de se construire une case dans l'aire d'implantation de leur colonie ethnique. Tant que celle-ci peut les accueillir, leur offrir un toit ou un espace libre, ils évitent la location, mais nous avons constaté, en comparant les situations que présentent, quant au mode de logement, les principaux ensembles ethniques, que la proportion de locataires est d'autant plus élevée que celle des propriétaires est faible, le pourcentage des hébergés, à charge ou non, restant pratiquement le même : 37 à 39 %. La masse des cohabitants hébergés ne peut en effet s'alourdir indéfiniment. Elle arrive, par exemple, à dépasser 7 individus pour 10 personnes logées chez elles, chez les gens du Mbam, les Duala, les Haoussa et Fulbé. Il semble que ce soit là un maximum.

Du reste, le fait que les principaux groupes, entre lesquels se répartit la majeure partie de l'espace habitable, présentent un degré de saturation inégal, conduit à mettre l'accent sur leurs différences de possibilités dans la concurrence pour la possession du sol. Ceux qui comptent une meilleure proportion de propriétaires sont à même de s'agréger encore d'autres membres et de leur assurer un soutien plus efficace, direct ou

indirect, dans leur effort pour acquérir place et habitation. Ce sera de plus en plus au détriment d'autres collectivités.

Si l'entassement tend à se généraliser, sur l'étendue de New-Bell, il présente un élément d'aggravation supplémentaire dans le heurt diffus, mais réel, qu'il crée entre les diverses communautés d'intérêts ethniques. Vu sous cet angle, on peut dire qu'il accroît pour certaines catégories d'hommes l'inconvénient qu'ils en ressentent déjà à l'échelon du particulier.

Il s'accompagne enfin d'un désordre du paysage urbain, susceptible d'engendrer tous les désordres, et qui rend plus ingrate la vie déjà difficile de la population laborieuse.

Il y a une contradiction flagrante entre l'accroissement de la population de New-Bell, c'est-à-dire de Douala, et la limitation de l'espace qui lui est réservé. Il faudra la résoudre avant peu, avant que la loi de nombre ne s'exerce à l'encontre de tous les endiguements juridiques, en poussant les immigrants à se répandre hors des limites, ce qui équivaldrait à mettre les Duala et les Pouvoirs publics devant le fait accompli.

Pour l'instant, cette pression ne semble pas offrir le caractère irrésistible qu'elle aurait si la ville continuait à recevoir des apports de main-d'œuvre à un rythme comparable à celui de la période 1949-1953, mais combien de temps durera ce palier ? Voit-on le tonus économique de Douala se stabiliser au niveau atteint en 1953 ? Il serait déjà bien imprudent de négliger la capacité d'auto-accroissement d'une population très jeune dans son ensemble et qui comprend tant d'hommes célibataires.

Il est un autre facteur qui a contribué à faciliter l'entassement de la population en l'incitant à s'adapter aux contraintes du milieu. C'est son bas niveau de vie presque général. Comment ne pas évoquer le contraste classique aux villes de tous les continents, entre l'aération des quartiers où résident les gens aisés, et l'ordre très souvent serré des quartiers populeux ?

C'est une donnée qui, elle, ne disparaîtra pas sous le coup de baguette magique de l'urbaniste ou d'une politique foncière, si heureuse soit-elle. Tout plan, tout projet d'aménagement qui n'en tiendrait pas assez compte risquerait d'engendrer des solutions dangereusement inadéquates.

Nous tenons à insister sur ce point.

LES NIVEAUX DE RESSOURCES.

Par une sorte de biais, nous avons pu, en affectant de coefficients de revenu estimé les diverses rubriques de la distribution professionnelle des hommes, constater que l'écrasante majorité de ceux-ci connaissait un niveau de vie extrêmement modeste.

Disons bien niveau de vie, puisque, à de rares exceptions près, le sort de tous est lié à la fonction urbaine ; l'accès de la terre vacante dans les environs de la ville étant pratiquement refusé aux gens de New-Bell, il n'y a aucun appoint alimentaire en cultures vivrières que puissent apporter les femmes, par exemple, comme en d'autres villes.

Tous les hommes doivent vivre d'un métier régulier. Une minorité

se livre au commerce, dont un bon tiers à un niveau très modeste. Les salariés forment 85 % de l'ensemble des travailleurs ; or, le gros de ces salariés (75 %) se compose de travailleurs manuels qui, pour plus de la moitié, sont des manœuvres, des gardiens, des domestiques, des apprentis ouvriers ; quarante pour cent environ possèdent une spécialisation ou une qualification ouvrière susceptible de les conduire vers une certaine promotion matérielle et de leur assurer des revenus réguliers.

Seule, une faible fraction occupe des emplois à responsabilité et dépend surtout alors du secteur public. Le secteur privé, orienté vers le commerce et le transport, en second lieu vers la construction, peu vers la production industrielle, recourt beaucoup plus à un personnel de manipulation ou à des employés auxiliaires qu'à des cadres. Cela n'est pas sans peser très fort sur l'orientation professionnelle, si l'on songe que le privé occupe 72 % des salariés de New-Bell.

Que vaut, au demeurant, cette main-d'œuvre qui n'a que rarement reçu une formation professionnelle la préparant aux métiers de la ville ? Les analphabètes forment près de la moitié de la population active, mais, considérée selon les âges, leur proportion ne s'abaisse au-dessous de 40 % que dans les couches de moins de 20 ans. Sur 2.191 hommes de plus de 16 ans touchés par nos questionnaires, 154 sont titulaires d'un diplôme, en général le C.E.P., et seuls 29 d'entre eux possèdent un diplôme professionnel ou le Brevet élémentaire.

Défaut de qualification, défaut d'instruction retentissent durement sur le sort du plus grand nombre.

L'emploi s'est rétréci ces derniers temps, et nous avons enregistré près de 20 % d'hommes sans travail, dont 13 % environ de chômeurs proprement dits.

Nos estimations de revenu, malgré leur caractère approximatif, sont éloquentes. Pour les trois quarts des hommes, le salaire ne paraît pas excéder 10.000 francs par mois. Presque la moitié ont à peine le minimum vital de 5 à 6.000 francs, ou bien ne travaillent pas. Il ne se dégage qu'une très faible proportion de bons revenus, eu égard au standing de vie moyen de la masse ; 4 à 5 % gagneraient au moins 15.000 francs par mois.

Pauvreté assez générale donc, qu'il faut mesurer certes aux habitudes alimentaires, vestimentaires et d'habitat d'une population consommant des produits locaux et vivant sous un climat chaud, mais qui n'en est pas moins visible.

Pour beaucoup, elle se trouve aggravée par le poids des charges familiales, auquel s'ajoute celui de l'hospitalité accordée aux jeunes et au moins favorisés. Sans doute, la charge apparaît proportionnée aux ressources. Cela veut souvent dire qu'elle s'accroît avec le revenu du travailleur.

Nous savons que le système de l'hospitalité n'est pas sans contreparties avantageuses, considéré à l'échelle de la collectivité. Ne se présente-t-il pas d'abord à l'arrivant comme une protection et un appui ? Mais l'hébergé, lui, peut apporter à ses hôtes un petit concours en argent ou en travail. Il entraîne donc, il suppose, la cohabitation ou le voisinage, de préférence, avec les gens d'une même parenté ethnique.

Des méthodes sociométriques appliquées dans les villes ont permis aux sociologues de constater d'indiscutables relations entre la largeur des rues et le degré de connaissance mutuelle des gens d'un même voisinage, ce qui se vérifie plus ordinairement dans les quartiers à texture dense. Dans New-Bell même, la première occupation ne semble pas s'être faite en semis lâche, mais bien en ordre relativement serré, par îlots.

Etant données ces tendances, on peut se demander quelles attitudes pourra susciter dans la population de New-Bell la mise en œuvre d'un plan d'urbanisme. Un tel plan bouleversera inévitablement beaucoup de positions d'intérêts acquis. Mais cette conséquence prend aux yeux des intéressés une ampleur qu'ils mesurent aux efforts qu'ils ont dépensés pour se les assurer.

A la lumière des observations que nous a permis de faire cette étude et à celle de nos contacts personnels, nous pouvons entrevoir les réactions les plus probables en face de l'événement.

ASPECTS PSYCHOLOGIQUES DU REAMENAGEMENT DE NEW-BELL.

Supposons d'abord le problème juridique résolu d'une manière qui aboutisse à l'immatriculation du sol bâti ou à bâtir par les Non-Duala, au nom de ceux-ci individuellement.

Le principe peut être la propriété entière, acquise par achat et qui, par conséquent, transmet à l'acquéreur les droits fonciers demeurés jusqu'alors indivis — et purement formels — entre les collectivités duala.

Si cette solution se révèle irréalisable, on pourrait envisager un compromis qui consisterait à conférer aux Non-Duala un droit de jouissance de leur parcelle immatriculée sous forme de cession à bail par l'Etat ou la Ville, et pour une durée illimitée. Cette cession serait grevée d'une redevance annuelle recouvrable par assimilation à un impôt foncier et qui reviendrait pour partie à un syndicat des intérêts duala. Eventuellement, le bail serait transformable en titre définitif, sur accord des parties.

Ce système aurait l'avantage : de permettre aux Pouvoirs publics d'entreprendre sans plus tarder le réaménagement de New-Bell ; de garantir aux possesseurs de lots des droits de propriétaires transmissibles par héritage ou négociables ; de mettre ces droits à la portée des travailleurs modestes en leur conservant le bénéfice de l'ancienneté de leur installation, sans quoi, ceux-ci, impuissants devant le jeu de la spéculation, se trouveraient éliminés des quartiers centraux et réduits à s'agglomérer à de nouveaux bidonvilles sur les marges de la ville, ou à devenir locataires de taudis.

Il nous semble qu'une telle formule comporterait un aspect de justice sociale extrêmement important aux yeux de la majeure partie de la population, puisqu'elle serait adaptée à ces médiocres niveaux de ressources.

Mais précisons les mobiles d'une psychologie collective qui, en face du réaménagement de New-Bell, allie l'inquiétude à l'espoir.

Ce réaménagement suppose :

— la régularisation de l'ordonnement actuel des îlots et un certain développement du réseau des rues ;

— l'élimination avec indemnité des propriétaires expulsés de la surface conquise par la voirie ;

— une assez large redistribution des emplacements occupés sous la forme d'un véritable lotissement ;

— l'ouverture nécessaire de nouveaux lotissements, si ceux de la S.I.C. et ceux de Bassa ne suffisent pas à absorber le trop-plein de New-Bell.

Il ne fait pas de doute que l'ensemble de la population stable de New-Bell, notamment les propriétaires, souhaitent un développement du réseau des rues et une amélioration en qualité de la voirie, ce qui permettrait d'étendre l'éclairage public, et, aux particuliers qui le désirent, d'accéder au réseau de distribution électrique, voire même d'adduction d'eau. Nombre de ces gens réalisent le risque d'un délogement, mais l'admettent à condition de recevoir en échange un lot de situation comparable, ainsi, bien entendu, qu'une indemnité pour la destruction de leur case.

En ce qui concerne le lotissement, l'unanimité existe au moins sur deux points. C'est d'abord l'affirmation que la possession du sol vaut un titre. C'est ensuite le désir de recevoir, pour leur implantation actuelle ou future, la garantie qu'elle ne sera ni remise en question, ni sujette à restrictions quant au mode de construction de leur choix. Or, les Non-Duala justifient cette prise de position par leur certitude d'être désormais l'élément numérique dominant à Douala et leur refus de demeurer perpétuellement des hôtes brimés dans une ville qui ne s'est développée que grâce à leur présence et à leur travail.

Mais la mise en œuvre même de la redistribution du sol suscite et multiplie leurs craintes.

Crainte d'être purement et simplement expulsés de l'emplacement qui représente un privilège d'antériorité et de ne pouvoir en obtenir un autre de mêmes dimensions et de situation comparable par rapport au centre de la ville, ou au lieu de travail, ou à des préoccupations commerciales.

Crainte, dans certains cas, d'être frustrés, lors d'un inventaire des positions actuelles, de la portion d'espace prêtée à un ami pour qu'il y construise sa case, mais que l'on se réserve le droit de récupérer, un jour ou l'autre.

Crainte, fréquemment exprimée, surtout par les Yaoundé, les Bassa et d'autres colonies, d'être amenés à quitter le voisinage des gens de même ethnie pour se mêler à des gens de toutes origines.

Cette perspective répugne particulièrement aux femmes, qui ne parlent guère que leur langue et se sentent isolées dès qu'elles doivent voisiner avec des femmes aux habitudes différentes.

Crainte, encore, de ne pouvoir assurer matériellement, même avec le secours d'une indemnité, les frais de reconstruction de la case, et surtout ceux de l'achat d'une parcelle.

Ces craintes expriment naturellement l'incertitude que la situation actuelle fait peser sur le sort de gens qui ont dû jusque-là s'en accommoder tant bien que mal et qui y ont même acquis des avantages (logement en bons matériaux, boutique et clientèle, cases en location, etc...).

En sens inverse, un ample réaménagement de l'urbanisme et de l'occupation du sol, et même l'ouverture de nouveaux espaces, sont de nature à rencontrer la faveur d'un certain nombre d'éléments.

D'abord, de beaucoup de ceux qui n'ont pu jusqu'ici construire leur case. Si, une partie des futurs immigrants continueront de se diriger vers New-Bell, pour y trouver un abri chez des parents installés, d'autres, en particulier des jeunes foyers, seront trop heureux de pouvoir enfin trouver un emplacement où s'établir.

Il ne manque pas non plus dans New-Bell de gens aisés, des commerçants notamment, désireux de se porter acquéreurs de lots importants pour leur propre usage, ou en vue d'y édifier des logements de rapport.

Enfin, certaines colonies ethniques espèrent d'un plan nouveau la reconstitution d'îlots ethniques homogènes.

Chacun envisage évidemment l'intérêt général sous l'angle de ses préoccupations personnelles. Mais il serait quand même erroné de nier l'énorme espoir suscité par la perspective d'un réaménagement de New-Bell, s'il remplit réellement trois conditions : substituer l'ordre au chaos, assurer une position juridique stable aux détenteurs de lots, enfin s'effectuer sur une base d'équité.

Des trois aspects du problème, deux relèvent respectivement de la compétence des urbanistes et du succès d'une solution au problème domanial. Ils supposent des opérations délicates et même difficiles, mais dont les décisions auront ensuite dans leur application force de loi.

Le troisième implique le choix d'un procédé qui allie la vigueur à la souplesse et qui, autant que les autres, devra s'adapter au cas spécifique de New-Bell.

Or, il faut que le choix, pour être heureux, soit assuré de l'assentiment de la très grosse majorité de la population.

Il sera facilité si l'on prend soin de s'informer, préalablement à tous travaux, par un sondage d'abord, puis par un inventaire, quartier par quartier, des droits acquis par les diverses catégories de propriétaires (ancienneté en ville et sur l'emplacement occupé, valeur de la construction, situation professionnelle et matrimoniale, personnes à charge, etc...), et de leurs options quant au choix du quartier, au voisinage ethnique, au mode de logement préféré : propriété, location, location-vente, aux ressources, enfin, offertes par le crédit au logement.

On aurait alors de meilleures chances d'adapter les mesures aux besoins réels et d'associer largement des intéressés à la rénovation de leur ville ; le prix de l'opération s'en trouverait certainement allégé de toutes les erreurs imputables à des solutions trop onéreuses parce que trop radicales.

A moins de risquer l'émeute ou d'accentuer d'un coup les processus de ségrégation sociale et de destruction des structures encore utiles, on ne refait pas une ville de 65.000 personnes bien vivantes comme on rebâtit sur les ruines et les morts d'un bombardement ou comme on reconstruit un village. Surtout en terre africaine, où la logique peut souvent avoir deux visages.

REMARQUES SUR L'EVOLUTION DU PROBLEME DE NEW-BELL DEPUIS 1955

Dans l'intervalle de la première diffusion de cette étude et de la correction des épreuves de la présente publication, c'est-à-dire en cinq ans, la valeur d'actualité de notre analyse et de la situation décrite s'est inévitablement amoindrie.

Mais jusqu'à quel point ?

Aucune étude sociologique d'ensemble n'a encore été entreprise, du moins à notre connaissance, pour renouveler complètement le sujet. Seul, un très récent compte rendu d'une enquête menée en août et septembre 1961 dans le quartier Congo à l'initiative de la Société Immobilière du Cameroun, et particulièrement de son directeur M. Ter Sarkissoff, nous offre certains points de comparaison avec nos résultats. La S.I.C., appelée à participer aux opérations de réaménagement de Douala, dans le centre de New-Bell et à Deïdo, dans le cadre du Plan d'Urbanisme, désirait disposer de renseignements précis d'ordre démographique, économique et social, pour la partie de la population qui sera directement affectée par ce réaménagement (1).

Les étapes de l'aménagement de Douala depuis 1955.

Les nécessaires modifications qu'appelaient, dans la structure de New-Bell, les problèmes sociaux et politiques posés par l'excessive densité de ce quartier, n'ont connu un réel début de réalisation que depuis deux ans.

Certes, dès 1956, un premier lotissement d'accueil aux immigrés de modeste condition était dessiné et ouvert en arrière du quartier duala de Deïdo, tandis que quelques percées de rues dans les zones les plus denses de New-Bell entraînaient les premiers déguerpissements.

Les choses n'allèrent pas loin, en raison d'une part de l'épineuse question domaniale, jamais résolue devant les réticences des collectivités coutumières autochtones, d'autre part d'une insuffisance de moyens financiers, réduits à des subventions fragmentaires ; enfin, la période de relais des administrations, engendrée par l'approche et l'avènement à l'Indépendance, ne se prêtait pas aux grandes opérations de ce genre.

Cependant, les études d'urbanisme, entreprises dès 1955, aboutirent à l'établissement d'un Plan Directeur, approuvé depuis.

Ce plan recommande :

- l'affectation à des quartiers d'habitation d'une très vaste zone libre entre Deïdo et Bassa ;
- l'installation à Bonabéri des nouvelles structures industrielles ;
- le tracé de deux grands axes perpendiculaires, dont une voie

(1) S.I.C., Yaoundé, *Ville de Douala. Aménagement des zones Congo et Deïdo.* Etude Socio-Economique, février 1962, 2 fascicules, 21 pages et 16 tableaux.

- noble, reliant la Mairie à l'ancienne route de Yaoundé à l'extrémité N.-E. de New-Bell, à travers Bali et Congo ;
- le tracé d'une grande rocade de répartition de la circulation entre le pont du Wouri et la gare aérienne ;
 - la suppression de la coupure dans la ville représentée par le tracé de la voie ferrée ;
 - de nombreux travaux de voirie et d'assainissement, d'infrastructure sociale et économique.

Il nous est agréable de noter que les architectes-urbanistes ont utilisé les données de notre enquête qui « a permis d'éviter de nombreuses erreurs et même d'expliquer certains échecs antérieurs » (2).

Les troubles engendrés par le terrorisme donnèrent à la Municipalité l'occasion d'amorcer de façon décisive l'assainissement de New-Bell et de réussir ce que l'on n'avait jamais osé entreprendre les années précédentes.

En mai 1960, une partie du quartier Congo — 10 hectares environ — a été dévastée par un gigantesque incendie et, depuis cette époque, vidée de ses occupants qui se répartirent où ils purent. C'était un début. La Mairie fit procéder au percement de très nombreux axes de pénétration à travers des îlots jusqu'alors impénétrables, notamment dans les quartiers Nkongmondo et Founkel. Le tracé de la voie triomphale était matérialisé sur le terrain, sur la zone incendiée et au-delà. De très nombreuses cases ont été détruites et un relogement offert sur les terrains de Deïdo, sommairement aménagés. En moins d'un an, plusieurs milliers de personnes ont été ainsi délogées. Sur Congo, 5.000 personnes doivent l'être prochainement. Le choc psychologique a été donné et les habitants de New-Bell, plus ou moins résignés, s'attendent à une continuation des travaux.

L'aménagement de Deïdo.

Néanmoins, le succès de ce plan repose sur les conditions d'accueil dans la zone de Deïdo qui, jusqu'à présent, ressemble plutôt à une cité-dortoir.

Le récent sondage de la S.I.C. révèle que les gens qui s'y trouvent sont presque unanimement satisfaits de disposer d'un lot exempt des incertitudes de la situation domaniale de New-Bell. La plupart sont des travailleurs salariés que ne gêne pas l'éloignement de leurs lieux de travail, alors que peu de commerçants ou d'artisans ont accepté de s'isoler des marchés et des rues commerçantes de New-Bell.

Les doléances portent d'une part sur l'insuffisance de l'équipement social (écoles) et économique (marchés), d'autre part sur l'absence d'entretien de l'infrastructure existante : voirie, eau, transports.

Raçon des quartiers aérés, le réseau de voirie est fort développé relativement au nombre d'habitants. A Deïdo, le lotissement d'accueil

(2) G. Dufayard, architecte-urbaniste, R. Diziain, R. Gouellain. — « Enquêtes sociologiques et problèmes d'aménagement : Douala, New-Bell », communication illustrée de dessins et graphiques commentés confrontant les données sociologiques et les recommandations de l'urbanisme, présentée à la Conférence interafricaine sur le Logement et l'Urbanisation de Nairobi (janvier 1959), de la C.C.T.A./C.S.A.

se compose d'un ensemble de carrés de 100 mètres de côté, matérialisés par quatre rues orthogonales. Chaque carré est divisé en principe en vingt-cinq parcelles de tailles différentes (15×20 m., 15×25 m.). Des chemins à angle droit desservent l'intérieur de ces carrés. D'autres séries de parcelles sont disposées entre ces carrés et deux grandes voies extérieures parallèles. L'implantation des cases s'est orientée avec une certaine diversité, ce qui atténue l'impression de monotonie géométrique. Chaque titulaire d'un lot a édifié son logement sans aide particulière. Les neuf-dixièmes d'entre eux ont entouré leur lot d'une clôture, ce qui témoigne d'un attachement à la propriété individuelle.

Cette formule de cadre d'accueil, n'offrant que des lots nus mais desservis par un réseau de voies dessiné avec précision, correspond aux recommandations que nous avons faites et s'est révélée répondre effectivement aux désirs de gens de condition modeste qui y sont justement la majorité.

La position juridique stable des détenteurs des lots les incitera à améliorer la qualité de leur logement à mesure que leur situation matérielle progressera.

Ces aménagements de Deïdo doivent s'étendre sur une superficie de plus de 200 hectares de terrain plat, non inondable, ce qui représente une capacité d'absorption très large au regard des effectifs à déloger de New-Bell dans un proche avenir.

Les extensions spontanées de New-Bell.

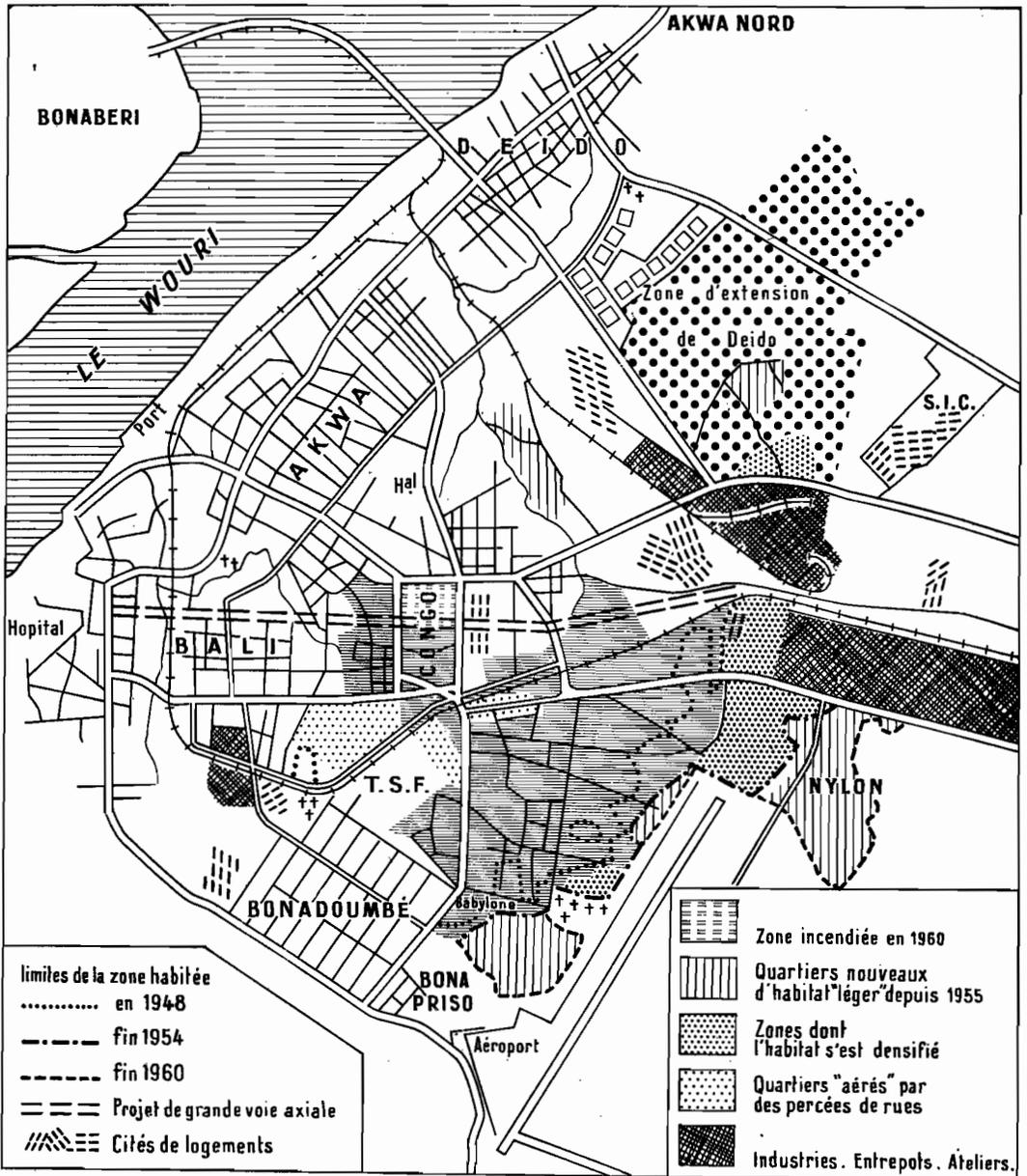
La carte des changements intervenus dans l'occupation du sol de Douala, depuis les photos aériennes de l'I.G.N. de fin 1954, d'après celles de fin 1960, fait apparaître une extension de l'habitat spontané du type précaire de New-Bell dans deux directions.

Au Sud de New-Bell, en dehors des limites mêmes de notre enquête de 1955, un quartier nouveau s'est créé, dans le prolongement du quartier Babylone, surtout en bordure du terrain d'aviation, au Sud du Cimetière et en direction de l'Aéroport, où il est déjà très dense.

A l'autre extrémité de la plus ancienne piste d'envol, un autre quartier s'est développé, de type « clandestin », c'est-à-dire sur une zone « non aedificandi », à l'Est de Nkolmintag. Ce quartier baptisé « Nylon » est aujourd'hui plus vaste que le montre la limite relevée sur les photos aériennes ; il abrite les nouveaux venus qui y bâtissent le pauvre logement de leurs moyens, et surtout nombre de victimes de l'incendie de Congo ou des percements de voies de différents autres quartiers de New-Bell.

Cette tâche d'habitation précaire en ordre confus tendra à se développer dans la même direction, tant que la pression de la densité de New-Bell ne sera pas compensée par les espaces de Deïdo, après absorption des personnes délogées du cœur de New-Bell.

Des îlots d'habitat nouveau se sont, l'un, densifié, avec surtout des Bâssa, immédiatement au Nord des ateliers du Chemin de Fer qui les emploient la plupart, l'autre, à proximité, créé au cœur de la future zone de Deïdo, avec surtout des Yaoundé.



**EVOLUTION DE NEW-BELL
 DE FIN 1954 A FIN 1960**

On notera que plusieurs cités de logements en dur ont été édifiées, en divers endroits, notamment à l'Ouest des ateliers du Chemin de Fer.

Bloquée par le Wouri, les marécages et l'aéroport, à l'Ouest et au Sud, la ville de Douala doit s'étendre vers l'Est et surtout le Nord-Est. Mais, dès lors, son centre géographique tend à se déplacer de l'Ouest et de la région du port vers ce qui est le quartier Congo.

Le Plan d'Urbanisme affecte à cette zone, dont l'aménagement est facilité par le vide dû à l'incendie, un rôle de Centre à la fois économique et culturel, bien placé sur la Voie Triomphale.

Population du quartier Congo.

L'enquête de la S.I.C. s'est étendue en fait à l'ensemble des quartiers et sous-quartiers qu'englobe l'appellation générale de Congo. Il s'agit aussi de Nkane, Accra, Lagos et Banyangui (cf. la carte de l' « Espace habité de New-Bell ») à l'exclusion de Nkongmondo. Les derniers renseignements ainsi obtenus sur cette population confirment les caractéristiques que nous avons relevées.

Il s'agit d'une zone à vocation essentiellement commerciale où 38 % des hommes de plus de 16 ans, non chômeurs, pratiquent un métier indépendant dans le négoce, le petit commerce ou l'artisanat ; nous n'en avons enregistré que 18 % dans l'ensemble de New-Bell en 1955. 16 % des constructions sont des locaux à usage commercial ou professionnel. « Ces locaux se situent en file quasi-ininterrompue vers le marché de Lagos, le long des voies passantes : Jamot, Congo, Galliéni et de la Mosquée, l'avenue de la Résistance. »

La composition ethnique du quartier confirme cette vocation avec une majorité de Bamiléké (29 %) et d'étrangers au Cameroun, surtout des Nigériens et originaires d'Afrique Occidentale (Dahoméens, Togolais, Sénégalais), ainsi que des ressortissants du Cameroun Occidental anglophone aujourd'hui fédéré avec le Cameroun Oriental. Cet ensemble représente 23,5 %.

Le recensement de Douala de 1955 pour cette même zone, dans des limites plus restreintes du côté de Nkané, relevait 30,5 % de Bamiléké et 26 % d'étrangers au Territoire.

La représentation des autres groupes demeure dans le même ordre de grandeur.

Il faut noter la forte proportion de musulmans, qui s'explique par la présence de la Mosquée, et par la vocation de nombreuses populations islamisées pour le commerce.

Nous savons, par le recensement de Douala de 1955-56, que la moitié des musulmans de New-Bell habitaient Congo, Lagos et Banyangui, y comptant pour 21 %, contre 8 % dans l'ensemble de New-Bell.

Il ne fait guère de doute que cette population de commerçants, dont de nombreux musulmans, désire dans sa grande majorité rester dans ce quartier après son réaménagement.

Certes, une partie des commerçants devra suivre la clientèle des salariés à Deïdo, mais très peu s'y sont jusqu'ici décidés.

Il se pose, à l'égard de ces commerçants, un délicat problème d'indemnisation pour leurs installations dont la valeur est liée à la situation

« géographique ». Le déguerpissement constitue pour eux un préjudice notable. Parmi les compensations sérieuses à leur offrir, la S.I.C. suggère la création de nouveaux centres d'activités, notamment à Deïdo, sur l'axe débouchant du pont du Wouri.

Le recensement des logements et des modes de logements nous ramène à des constatations déjà faites en 1955 : la proportion des personnes logées à titre de propriétaire est élevée (70 %), notamment chez les Bamiléké (79 %) et chez certains groupes du Sud-Cameroun (comme les Bafia, les Bassa, les Yabassi) qui comptent beaucoup de modestes revenus.

Inversement, la location est un mode de logement fréquent dans les collectivités venues de l'extérieur du Cameroun : 46 % chez les Nigériens et les Camerounais occidentaux, ainsi que chez les Bamoun. L'étude de la S.I.C. ne fait pas la distinction entre locataires et hébergés, ce qui atténue l'intérêt de cette statistique en masquant une réalité plus nuancée.

Un nombre important de propriétaires (400) possèdent plusieurs cases, essentiellement destinées à la location. Il y a également pour eux une menace de préjudice sérieux, dans la perspective du « délogement », à un double point de vue : par la perte des cases de rapport et par l'effet de l'émigration vers Deïdo d'une partie de leur clientèle de modestes travailleurs. Ceci affectera une source importante de redistribution de revenus.

« Il ressort de l'enquête (de la S.I.C.) qu'une simple chambre dépourvue de tout confort se loue à un prix mensuel variant de 600 à 1.200 francs C.F.A... Le revenu mensuel des locations de la zone doit se situer aux environs de 840.000 C.F.A... Or, il y a beaucoup de propriétaires qui ne subsistent que grâce au produit des locations... On comprend que cette catégorie s'estime frustrée en cas de déguerpissement, car il est bien évident que la zone Congo, en raison de sa situation centrale, a une valeur locative supérieure à celle des quartiers excentriques... »

Sans nul doute, en s'attaquant au réaménagement de Congo, la Municipalité de Douala devra résoudre les difficultés les plus ardues pour l'administration et les plus irritantes pour les intéressés, qui se puissent rencontrer à New-Bell. Le succès de l'opération dans le quartier le plus « durci » (un tiers des habitations ont un toit en tôle, 12 % sont des logements en « bon état ») et l'ensemble de la jurisprudence acquise pourront constituer des atouts psychologiques beaucoup plus favorables dans l'aménagement des autres quartiers. Ailleurs, en effet, le volume des intérêts en cause est moins important, relativement à l'espace et à l'effectif de la population dont le « standing » ne semble pas s'être beaucoup amélioré.

Evolution de l'effectif.

Aucun recensement nouveau ne permet de mesurer l'évolution de l'effectif de New-Bell. Notre évaluation de 1955, de près de 64.000 personnes (mais comprise entre 57.000 et 70.000 habitants); s'est trouvée corroborée par les résultats du recensement exhaustif du Service de la

Statistique Générale de 1955 qui aboutirent à 61.890 personnes. Néanmoins, un sondage aléatoire, réalisé dans toute la ville à la suite de ce recensement, permettait de conclure que le nombre de personnes oubliées s'élevait à 5 % de l'effectif recensé. Ceci portait à 65.000 âmes l'effectif réel de New-Bell. Il est probable que les oublis ont été plus fréquents dans New-Bell que dans le reste de la ville, ce qui incline à admettre une estimation maximum de population de 66.000 âmes.

L'examen du photoplan au 1/10.000^e de P.I.G.N. de fin 1960 nous aide à risquer un pronostic sur la population de New-Bell à cette date, d'après les modifications de la surface habitée et une appréciation approximative des valeurs de densité ; nous avons comparé les photos des deux périodes avec le critère des valeurs de densité de notre carte « Densité de la population à l'hectare ».

Ainsi, les extensions de Nylon et de Babylone représenteraient 72 hectares d'une densité plausible de 120 habitants à l'hectare, soit 8.640 habitants. Un accroissement de densité de l'ordre de 50 habitants à l'hectare sur les 25 hectares de Nkolmintag représenterait 1.250 habitants. Il semble, d'après les photographies, que la densité du reste de New-Bell ne se soit pas beaucoup accrue, les extensions prouvant que la limite de charge y était presque partout atteinte. Du chiffre de 10.000 habitants nouvellement installés à la périphérie Est et Sud, il convient de déduire la population « déguerpie » de Congo (9 ha. \times 180 hab./ha. = 1.620) et des quartiers Nkongmondo et Founkel (environ 5 hectares \times 250 hab./ha. = 1.250), au total 2.870. Nous savons qu'une partie de ces derniers s'est relogée à Deïdo.

Nous sommes conduits à supposer, par cette voie, que l'effectif de New-Bell a probablement augmenté de 9.000 âmes, au moins, en cinq ans. Ce quartier devait contenir, fin 1960, 74.000 habitants sur une surface de 392 hectares (Congo exclu), soit une densité de 188 habitants au km². Notre estimation est peut-être exagérée, mais elle ne représente qu'un accroissement de 2,75 % par an, nettement plus faible que celui de 4,6 % que nous avançons pour la période 1952-1955. Compte tenu de l'augmentation normale de la proportion des enfants dans une population comprenant un grand nombre de foyers jeunes, il paraît évident que l'immigration s'est très sensiblement ralentie du fait des troubles politiques.

L'état social de la population.

Quelques renseignements sur la condition sociale des habitants du seul quartier Congo peuvent nous aider à comparer deux époques ; suffisent-ils à suggérer la situation sociale de New-Bell ?

Nous notons que les enfants de moins de 16 ans forment 41 % de la population totale.

Or, vérification faite sur le recensement de New-Bell de 1955 par quartiers, Congo et Banyangui étaient ceux de New-Bell qui comptaient la plus faible proportion d'enfants de moins de 15 ans (23 %), Lagos et Sénégalais en ayant 28 %. Ceci s'explique par la plus faible prolificité des islamisés. Malgré la différence de longueur des tranches d'âge (0 à 15 et 0 à 14), l'augmentation des enfants paraît importante.

La composition démographique s'est modifiée.

Il ressort des statistiques de la S.I.C. que la zone de Congo compte, pour 10 hommes adultes, 8 femmes adultes et 12,5 enfants. Nous trouvions pour New-Bell en 1955, pour 10 hommes adultes, 7 femmes et 10 enfants.

Le groupe Bamiléké, probablement représentatif de toute cette ethnie dans New-Bell, révèle 7 femmes et 15 enfants pour 10 hommes en 1961, contre 6 femmes et 11 enfants en 1955. La différence est plus nette encore pour les Bassa : 9 femmes et 18 enfants en 1961 pour 10 hommes ; 8 femmes et 10 enfants en 1955.

Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, la population de New-Bell, d'âge moyen jeune et d'installation encore récente (une dizaine d'années en moyenne) mais durable, continue de se développer, à un rythme rapide, par le mouvement naturel des mariages et des naissances.

Pour les travailleurs, la charge moyenne globale en femmes et en enfants a augmenté de 15 à 30 % selon les groupes et les quartiers.

Les conditions de l'emploi se sont-elles améliorées ?

Dans la zone même de Congo, à forte vocation commerciale, la population active reste largement tributaire de l'emploi offert par les diverses entreprises de la ville, l'administration et les particuliers, à raison de 62 % des seuls travailleurs, d'après l'enquête de la S.I.C. Celle-ci ne nous donne pas de répartition des travailleurs par secteur d'activité ou d'emploi, mais distingue, selon un critère très strict, les travailleurs des chômeurs.

Or, la proportion des chômeurs s'élève à 33 % des hommes dénombrés à partir de 16 ans ! Proportion impressionnante, si nous ajoutons que, d'après le recensement de la Statistique Générale de 1955, les quartiers Congo, Lagos et Banyangui étaient ceux qui comptaient le moindre pourcentage de « sans activité » dans New-Bell : 19 % en moyenne contre 24,6 % pour New-Bell et 26 % pour le reste de New-Bell. En ajoutant les hommes n'ayant pas déclaré leur profession, ces taux montaient à 24 % pour Congo, 28,5 % pour New-Bell et 29,5 % pour New-Bell moins la zone Congo. Il est vrai qu'ils sont calculés sur les adultes comptés à partir de 15 ans et, donc, présentent un excès vis-à-vis du résultat de la S.I.C. (33 %) et du nôtre de 1955 (18,3 %).

Réserve faite des différences inévitables dans l'appréciation des critères de chômage des trois sources, il faut bien admettre une aggravation du chômage. Suivant les groupes ethniques, l'analyse montre que les Bassa restent l'ethnie la plus affectée avec 39 % de non travailleurs (23 % en 1955), ainsi que leurs proches parents les Yabassi (38,5 %). Chez les Bamiléké, le taux est de 32,75 % contre 20 % en 1955.

La proportion s'échelonne pour les autres groupes, à série numérique suffisante, de 28 à 36 %.

Il faut se garder d'une extrapolation systématique à New-Bell à partir de renseignements réunis pour la seule zone de Congo, dont la composition a été quelque peu modifiée par le départ d'une partie de ses habitants vers Deïdo. Dans ce nouveau quartier, le sondage opéré

par la S.I.C. (sondage dont la rigueur n'est pas assurée), la proportion des chômeurs adultes masculins paraît plus faible : 26 % ; peut-on en déduire que ce sont davantage des travailleurs réguliers qui ont opté pour l'installation à Deïdo, assurés par leur salaire de pouvoir faire face à la construction de leur case, tandis que restaient plus généralement à Congo les jeunes gens et les non-travailleurs impécunieux ?

C'est une explication que nous donnons pour ce qu'elle vaut ; c'est en tout cas une réserve à faire devant ces taux de chômage.

Pour terminer, citons un essai d'évaluation de la hiérarchie des revenus proposé par l'étude de la S.I.C. Elle repose sur une approximation du même genre que la nôtre, dont nous reconnaissons volontiers (en ce qui nous concerne) qu'elle méritait les critiques qui lui ont été adressées. Mais il ne s'agissait que d'ordres de grandeur ; c'est aussi le cas pour cet essai récent qui s'appuie également sur les catégories professionnelles de travailleurs.

Un premier groupe, celui des hommes à revenu mensuel avoisinant 20.000 francs C.F.A. et au-delà, totalise 326 travailleurs, soit 12,75 % de l'ensemble des hommes. Une restriction est apportée à cette évaluation sur la foi de déclarations directes des intéressés de ce groupe, « recoupées par les observations des enquêteurs » ; cette méthode « directe » aboutit à des résultats beaucoup moins « optimistes » qui constituent peut-être un minimum excessif, soit 155 travailleurs ou 6 %.

Un deuxième groupe inclut des travailleurs aux revenus oscillant entre 10.000 et 15.000 francs C.F.A., dont le total représenterait 28,3 % ou 35 % si l'on maintient le taux de 6 % dans le premier groupe.

Un troisième groupe évalue à 26 % les hommes dont le revenu mensuel est inférieur à 10.000 francs C.F.A. Les chômeurs, enfin, constituent le groupe sans revenus réguliers, fort de 33 %.

Les ordres de grandeur de ces approximations-ci et des nôtres (cf. chapitre X) ne sont pas exactement comparables, sinon sur la faible proportion des « bons revenus ».

Conclusion.

Six ans après, le problème de New-Bell conserve la même acuité et la même ampleur. Si la pression de l'immigration paraît s'atténuer, celle du dynamisme démographique d'une population déjà installée, jeune et nombreuse, demeure.

Toutefois, l'approche de la solution, en réalité du faisceau de solutions interdépendantes, a fait de grands pas. Les travaux d'aménagement sont entrepris, favorisés par les événements, dans un climat psychologique de résignation à tout le moins. Le Plan d'Urbanisme, soigneusement établi, offre des directions précises qui appelleront sans doute certaines adaptations aux possibilités financières à mettre en œuvre et au rythme de croissance de Douala.

Qu'on veuille nous pardonner si c'est superflu d'affirmer que l'extension géographique sur Deïdo, étant la moitié de la solution, la clé du succès repose dans la transformation de Deïdo en un quartier vivant,

dont la composition sociale doit être équilibrée. Pour cela, l'infrastructure sociale et économique doit suivre de très près l'accroissement des effectifs relogés, pour tenter également les pauvres immigrants de Nylon et de Babylone, et les commerçants.

Il est difficile à notre époque de concevoir une ville nouvelle qui ne serait pas conçue à l'échelle de l'homme et pour l'homme qui l'habite. Qu'à Douala et pour longtemps encore, peut-être, les habitations n'aient pas la coquetterie des maisons d'expositions futuristes ou des cités riches, peu importe si leur disposition est ordonnée, leur accès décent et si elles satisfont le souci de dignité de ceux qui les habitent. L'augmentation du revenu national, prévue par le Plan de Développement du Cameroun, fera le reste, en améliorant la part de ce revenu que mériteront les travailleurs de Douala.

CAHORS, IMP. A. COUSSLANT. — 95.963
Dépôt légal : II-1962



Les noms propres seront écrits de la manière suivante :

- a) les toponymes : en minuscules ;
- b) les noms de personnes : également en minuscules, sauf s'ils sont suivis d'une référence bibliographique ou d'un nom d'espèce animale ou végétale ;
- c) les noms d'espèces seront toujours en italique ;
- d) les mots en langues vernaculaires seront orthographiés selon une méthode de transcription homogène qui sera précisée quand il sera nécessaire. Il sera bon de s'en tenir à des systèmes connus et d'usage international.

Les références bibliographiques seront numérotées et citées à la fin du travail ; les citations dans le texte ou en bas de page comporteront le N° dans la liste finale des références bibliographiques, le nom de l'auteur et la page d'où est extraite la citation.

*
**

IV. — COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES. — L'I.R.CAM. sera toujours heureux de citer ou analyser les ouvrages que les Editeurs et Auteurs voudront bien lui faire parvenir, et en particulier, ceux concernant l'Afrique Noire et le Cameroun.

*
**

V. — CORRESPONDANCE. ENVOIS. ABONNEMENTS. ECHANGES.
— Correspondance et manuscrits seront adressés *impersonnellement* à M. le Directeur de l'Institut de Recherches Scientifiques du Cameroun, B.P. 193, YAOUNDE (Cameroun).

Les abonnements ne s'entendent que pour une année complète ; les circonstances interdisant d'en fixer le montant d'une manière définitive, celui-ci sera indiqué sur le premier numéro de l'année en cours. Le montant en sera adressé à l'I.R.CAM. par chèque bancaire ou mandat postal libellé de la manière suivante :

« A Monsieur le Trésorier Central, Compte N° 24-04-59, Yaoundé »

Les Sociétés, Universités ou Institutions scientifiques désirant entrer en relations d'échange avec l'I.R.CAM. sont priées de s'adresser directement à ce dernier.